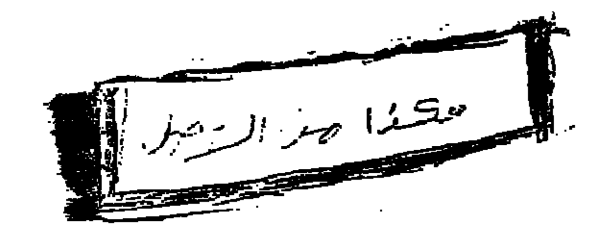
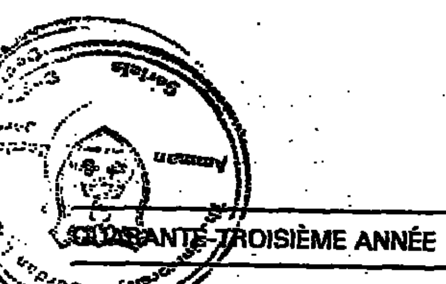




Supplément « Mois de la Photo », pages 13 à 20

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12987 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 30 OCTOBRE 1986

Paris-Bonn et la culture

De tous les domaines de la coopération franco-allemande, telle qu'elle a été instituée par le traité de l'Elysée de 1963, la culture est sans doute à ce jour le plus décevant, certains même n'hésitant pas à dire que c'est là son seul véritable échec. Singulier paradoxe si l'on songe à la richesse des patrimoines des deux pays et à l'enrichissement considérable qu'ils se sont apporté l'un à l'autre au fil des siècles.

De l'insuffisance présente des échanges culturels franco-allemands, il est un signe qui ne trompe pas : le déclin, qui semblait jusqu'à présent inexorable, de l'enseignement de la langue du partenaire au profit de l'anglais. Le temps semble loin où l'apprentissage de l'allemand allait de soi pour quiconque souhaitait, par exemple, poursuivre des études de philosophie ! Et où, de l'autre côté du Rhin, il n'était pas de carrière diplomatique concevable sans une solide maîtrise de notre langue...

On pourrait trouver bien d'autres exemples, en particulier dans le domaine de la télévision et du cinéma, malgré quelques tentatives méritoires de production ou de réalisation en commun. Sans parler du manque au moins relatif de traductions littéraires ou scientifiques. Et aussi de cette tendance que l'on a, dans chacun des deux pays, à réduire la culture de l'autre à quelques grandes figures du passé, sans en percevoir la richesse et la diversité contemporaines. Encore faut-il noter à cet égard un certain déséquilibre : les Allemands sont assurément, à tout prendre, plus attentifs à l'actualité culturelle française que nous ne le sommes à la leur.

On voudrait, dans ces conditions, pouvoir se réjouir sans réserve de l'accord qui a été conclu, mardi 28 octobre, à Francfort, par MM. Mitterrand et Chirac d'une part, le chancelier Kohl de l'autre, afin de développer enfin les échanges culturels entre les deux pays. Si l'on hésite à le faire, c'est parce que la naissance de ce texte a été si laborieuse (sur place, et, auparavant, au cours de deux décevants colloques) et aussi parce qu'en la matière les bonnes intentions des deux gouvernements ne sauraient suffire. Certes, les mesures arrêtées à Francfort vont dans le bon sens, qu'il s'agisse de l'enseignement des deux langues ou des projets audiovisuels communs, au demeurant assez délicats à réaliser en raison de la structure fédérale qui prévaut outre-Rhin. Mais cette prise de conscience en matière culturelle arrive bien tard ; très précisément à un moment où, en dépit des protestations officielles d'amitié, les Allemands ont toujours tendance à se sentir incompris des Français.

On a coutume de dire que l'alliance franco-allemande est le pilier central de la construction politique de l'Europe. L'affirmation de la personnalité culturelle du Vieux Continent, en particulier par rapport aux modes et aux valeurs venues du Nouveau Monde, passe certainement, elle aussi, par une entente Paris-Bonn aussi solide que possible.

(Lire nos informations page 3.)

Par l'intermédiaire de la Syrie et de l'Algérie

Le gouvernement aurait obtenu une trêve avec le clan Abdallah

Le gouvernement parie sur la Syrie et l'Algérie pour empêcher une reprise des attentats. Les responsables des services secrets de ces deux pays, dont le général Lakhal Ayad, directeur de la sécurité militaire algérienne, auraient imposé une trêve aux terroristes du clan Abdallah. Ceux-ci auraient accepté de suspendre leurs actions jusqu'en février 1987, date envisagée pour le procès de Georges Ibrahim Abdallah.

En cas de rupture, le gouvernement aurait envisagé avec M. Elie Hobeika, ancien chef des Forces libanaises et allié de Damas qui s'est rendu récemment à Paris, des représailles contre les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL).

Alors que la Syrie est mise en cause de tous côtés, le ministre de l'intérieur français lui décerne un brevet de respectabilité. « *Il y a beaucoup de bonne volonté à l'égard de la France de la part des dirigeants syriens, et je crois qu'il y a désormais entre les services syriens et les services français une réelle collaboration* », affirme M. Charles Pasqua dans une interview, publiée le mardi 28 octobre, par l'hebdomadaire saoudien de langue arabe *Al Majalla*. Il assure que les dirigeants syriens ont été « *très peinés et très choqués des accusations qui ont été portées contre leur pays* » et qu'ils tiennent « *à nous démontrer par cette attitude qu'ils n'étaient pas impliqués dans cette affaire (les attentats de septembre) mais qu'ils étaient prêts à tout faire pour nous aider* ».

Propos à la limite de la provocation alors que Londres rompt ses relations diplomatiques avec Damas, juste après le procès de Nezar Hindawi, auteur d'une tentative d'attentat, le 17 avril, contre un Boeing d'El Al. Les responsabilités syriennes dans le terrorisme risquent d'ailleurs d'être à nouveau soulignées, à Berlin-Ouest, lors du prochain procès d'Ahmed Asi Hindawi, frère du précédent et soupçonné d'avoir trempé dans l'attentat contre la discothèque La Belle, le 5 avril.

Et l'on sait également que les auteurs, spectaculairement désignés par voie d'affiches, des attentats parisiens de septembre — les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), animées notamment par les frères Abdallah — sont historiquement liés à la Syrie dont ils soutiennent les ambitions territoriales au Liban.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 5.)

Le troisième larron

par ANDRÉ FONTAINE

L'*ECONOMIST* de Londres n'est pas un journal fantaisiste. Mais il aime les images qui font choc. Il a mis en couverture, cette semaine, comme *le Monde* l'a déjà signalé, un Gulliver japonais qui dit à un Oncle Sam lilliputien debout dans le creux de sa main : « *Maintenant je suis plus riche que vous.* » Pourquoi ? Parce que le produit national brut de l'empire nippon par tête vient de dépasser celui des Etats-Unis : 17 000 dollars contre 16 000.

Ce décalage est un peu artificiel dans la mesure où il doit beaucoup à la chute du dollar et à la hausse du yen. Il n'en reflète pas moins de manière frappante la croissance d'un empire et le déclin d'un autre.

Au soir d'Hiroshima, le Japon était totalement ruiné, tandis que les Etats-Unis avaient tout simplement doublé, en six ans de conflit mondial, leur production industrielle et leur revenu national. « *Nous pouvons nous dire,* déclarait orgueilleusement le président Truman, le 9 août 1945, *que nous sortons de cette guerre la nation la plus puissante du monde, la nation la plus puissante peut-être de toute l'Histoire.* » Cette puissance, depuis lors, s'est multipliée.

Après la tragédie du Vietnam, le Watergate et la déprime des années Carter, l'Amérique a mis à sa tête un champion toutes catégories de la communication qui lui a rendu confiance en elle-même et mène la vie dure à ses partenaires-adversaires de Moscou.

Il n'empêche que l'idéologie libérale dont Reagan est si fier et dont tant de bons esprits, dans la majorité d'aujourd'hui, continuent de croire dur comme fer qu'elle apporte réponse à tout n'a pas réussi à empêcher les Etats-Unis de se laisser rattraper et dépasser.

« *Rattraper et dépasser* », c'était le slogan de Staline. Celui aussi de Khrouchtchev, selon lequel, dans les années 80, on vivrait mieux dans la patrie du socialisme que dans celle du capitalisme. Gorbatchev se garde bien de faire des promesses comparables.

(Lire la suite page 3.)

La lutte contre le terrorisme et la politique de défense

Cohabitation, acte III

« *Les arrangements particuliers doivent toujours céder le pas à la solidarité contre le crime* » : en une phrase prononcée à Francfort au micro d'Antenne 2, M. Mitterrand a ouvert une nouvelle phase de ce feuilleton qu'est la cohabitation. Car, en une phrase, il a tout à la fois traduit le sentiment dominant du pays, et repris la main face à un gouvernement qui avait cru pouvoir l'ignorer.

Le discours de la fermeté n'est certes pas nouveau. Il n'est pas davantage précis, ni concret. Mais encore fallait-il le tenir. M. Mitterrand avait raté le coche, préférant rester silencieux avant son départ pour l'Indonésie, laissant la parole à M. Chirac : au plus fort de la vague terroriste, l'opinion s'était identifiée à un premier ministre qui avait, ce jour-là, parlé en président.

Puis ledit premier ministre a pataugé. Il a certes obtenu l'essentiel, à ses yeux : une trêve des attentats. Mais au prix de contorsions redoutables, et redoutées. Au point que la politique de la France au Proche-Orient est bel et bien devenue illisible, incompréhensible au commun des mortels. « *On merdoie* », disait tout de go un membre éminent du gouvernement.

C'est précisément ce moment qu'a choisi le chef de l'Etat pour reprendre l'offensive sur les terrains qui lui étaient disputés par le premier ministre. Au point d'ouvrir une nouvelle phase de la cohabitation.

L'acte I, ce fut la connivence des trois premiers mois, consacrés à la découverte mutuelle des deux seuls acteurs de cette pièce inédite. Au second acte, la connivence devint combat entre un premier ministre voulant s'exercer à la fonction présidentielle et un président sur la défensive. Pour montrer qu'il était toujours là, M. Mitterrand choisit de s'attribuer un droit de veto, sous la forme de deux refus de signature des ordonnances (privatisations et découpage électoral) qui lui étaient soumises.

Mais, insensiblement pour l'opinion, et d'une façon douloureuse pour lui, le président passait de la gestion d'un domaine réservé (avant le 16 mars) à la gestion d'un domaine « partagé » (l'acte I de la cohabitation) pour finir, peut-être, par un domaine dépouillé, à mesure que s'exerçait la « voracité » du premier ministre dans le domaine extérieur et dans celui de la défense. M. Raymond Barre n'était pas loin, alors, d'avoir raison : le président était sur le point de « *manger son chapeau* ».

Puis sont venus successivement les discours de Caylus et de Francfort.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(*Lire la suite page 6, ainsi que l'article de J. AMALRIC : « Le défi feutré du président au premier ministre ».*)

Ouverture du Mois de la Photo à Paris

Samuel Fuller : « Sans la chance, il faut l'art »

Samuel Fuller, le réalisateur volcanique du *Port de la drogue*, de *la Maison de bambou*, de *The Big Red One*, né en 1911, vendeur de journaux à quinze ans, spécialiste en affaires criminelles à dix-sept ans, préside le jury du Mois de la Photographie à Paris.

« Présider le jury du Mois de la Photographie est une expérience tout à fait nouvelle, c'est un des domaines où je suis encore vierge, si l'on peut dire : je ne connais pas les photographes en compétition et c'est beaucoup mieux comme ça. A Hollywood, quand je cherche un cameraman pour un de mes films, je me fais projeter des bouts d'essai, des scènes d'extérieur, d'intérieur, sans savoir qui a tourné quoi. Je suis sûr de ne pas être influencé par une amitié, une réputation, et je choisis au flair, à mon idée. Dans le cas présent, je n'ai pas de favoris. C'est plutôt excitant. J'attends la photo qui me fera un choc.

» Je fais des photos, comme tout le monde, mais je ne suis pas un expert. En revanche, je connais bien le milieu des photographes de presse, parce que j'y ai grandi. Encore gamin, vers les seize-dix-sept ans, j'étais coursier pour le *New York Evening Journal*. Je devais porter les plaques photographiques impressionnées le plus vite possible au journal. A l'époque, on faisait les flashes au magnésium. J'ai vu travailler Frank Carson, Bob Fried, Weegee.

» Ce qui me passionnait, c'était d'observer comment, à partir du même cadavre, chaque photographe obtenait un résultat différent, singulier, selon l'angle, la lumière. En règle générale, plus la légende qui accompagnait la photo dans le journal était brève, meilleure était la photo.

» J'avais une idole, Matthew Brady, le photographe du président Lincoln et de Sitting Bull, de la guerre de Sécession, des Indiens, le pionnier du reportage moderne. On n'imagine plus la force de ses photos. Je préparais pour la RKO un western intitulé *le Jugement des flèches*, et j'avais, sur un mur de mon bureau, un agrandissement gigangesque d'un cliché de Brady représentant trois cavaliers nordistes, dépenaillés, avec des uniformes décousus, des bottes en lambeaux, des chevaux squelettiques. Superbe. Mon ami John Ford entre un jour et regarde le mur, abasourdi : « *Sam*, me dit-il, » *ne montre jamais ça au ciné.* » Evidemment, ces clochards ne correspondaient pas à son esthétique.

» Lui faisait porter des foulards jaunes de John Wayne, un truc à se faire repérer par les Indiens à des kilomètres. Il avait une idée romantique de la guerre, pas moi. La guerre, c'est aussi des soldats en guenilles : pas d'argent, pas de fusil. Mais les gens se foutent de la vérité historique. Avec Ford, le monde entier s'est fait une idée fausse de la cavalerie américaine, celle de John Wayne bien habillé en pleine bataille.

» Il y a des photos que seule la chance peut vous offrir. Exemple classique : au début du siècle, le maire de New-York, un certain Gaynor, s'apprête à faire un discours en public. Il ouvre la bouche. Dans la même seconde, un type lui tire une balle juste dans la bouche. Et un autre prend la photo. Impossible d'organiser une telle coordination. C'est un coup de chance, et la photo est au musée. De même, quand le navire *le Vestres* a coulé, un passager a pris un instantané sublime des gens en train de passer par-dessus bord. Et l'incendie du zeppelin dans le New-Jersey, encore la chance.

» Sans la chance, il faut l'art. Reconstituer le climat avec des lumières, de la patience, de l'imagination, et c'est admirable, c'est ce qui m'intéresse le plus. On ne mesure pas toujours le pouvoir d'une photo. Le grand Steichen était venu à Paris pour prendre la statue de Balzac par Rodin, que personne n'aimait ici. Il a pris aussi la robe de chambre qui avait servi de modèle et la photo, magnifique, parut dans *Life Magazine*, l'ancien. Du jour au lendemain, les avis changèrent sur Rodin quand les gens virent comment Steichen, lui, l'avait vu.

» En même temps, il y a une énigme dans ce métier, on peut l'apercevoir dans *Blow Up* d'Antonioni. Au milieu de cet appartement immense, moderne, immaculé, le héros travaille dans son labo comme un artisan maniaque. Tout est dans sa tête, et il agrandit de plus en plus ce cliché qui n'a de sens que pour lui. Seuls les clowns, à la fin du film, peuvent jouer avec lui à ce jeu qui n'a jamais existé : le tennis sans balle et sans raquette.

C'est cela l'extrême solitude du photographe. »

Propos recueillis par MICHEL BRAUDEAU.

(*Lire pages 13 à 20.*)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

URSS

Un nouveau plaidoyer du maréchal Ogarkov pour des armes classiques de haute technologie

Dans un article diffusé le lundi 27 octobre par l'agence Novosti, le maréchal Nikolaï Ogarkov souligne avec insistance la nécessité de doter les forces soviétiques d'un haut niveau d'équipement en armes et techniques modernes. Chef de l'état-major général des forces armées et premier vice-ministre de la défense depuis 1977, le maréchal Ogarkov a quitté ces deux fonctions au mois de septembre 1984. Il n'a reçu depuis cette date aucune affectation officielle, mais on croit savoir qu'il exerce les fonctions de commandant en chef du théâtre d'opérations militaires ouest. L'agence Novosti se borne à le présenter comme *« occupant depuis 1984 un poste important au sein du ministère de la défense »*.

Le maréchal reprend dans son article quelques-unes des thèses qui lui sont attribuées depuis plusieurs années concernant les types d'armement nécessaires aux armées soviétiques. Affirmant que l'URSS ne sera pas la première à employer l'arme nucléaire, il rappelle cependant que la doctrine militaire soviétique *« exige de savoir non seulement se défendre en opposant à l'agresseur des moyens passifs et de défense, mais de posséder la capacité de lui porter des coups dévastateurs et de le briser dans n'importe quelle condition ou situation donnée »*. C'est dans cette perspective qu'il estime indispensable que les forces armées disposent d'*« équipements militaires et d'armements sophistiqués »*.

Il met à cet égard l'accent sur les armes classiques faisant appel aux technologies les plus modernes. *« Le niveau de développement atteint par l'économie socialiste,* ajoute-t-il, *permet de résoudre avec succès les tâches de défense les plus complexes techniquement et de créer, dans de courts délais, n'importe quelle sorte d'arme indispensable aux intérêts de la défense et de la patrie. »*

Le maréchal Ogarkov passe pour l'avocat déterminé de techniques de combat nouvelles, faisant appel notamment à des armes non nucléaires dites *« intelligentes »*, c'est-à-dire de très haute précision et de longue portée et capables de porter des coups décisifs à l'adversaire très au-delà de la ligne de front. L'un des avantages que comporterait l'emploi de telles armes serait de relever le seuil à partir duquel le recours au nucléaire devrait être envisagé, avec les risques d'escalade qu'il comporterait même s'il ne s'agissait que d'armes nucléaires dites tactiques.

On notera qu'une évolution parallèle est en cours dans l'OTAN avec l'*apparition* de la doctrine préconisée par le général Rogers consistant à frapper, également grâce à des *armes classiques*, loin à *l'intérieur* du dispositif ennemi, les forces d'exploitation, avant qu'elles n'aient *pu déboucher dans la zone des combats* (Follow on Force Attack, ou FOFA).

La publication de l'article du maréchal Ogarkov suscite d'autant plus d'intérêt qu'elle survient au *moment où un débat semble* bien agiter la communauté militaire soviétique à propos des conversations en cours entre l'URSS et les Etats-Unis sur d'éventuelles réduction des armements nucléaires. Si les thèses développées par l'ancien chef d'état-major général paraissent assez bien pouvoir s'accommoder de telles réductions, d'autres responsables ne seraient nullement disposés à envisager une diminution sensible des arsenaux nucléaires qu'ils estiment indispensables à la sécurité de l'Union soviétique. L'attitude de ces derniers a pu peser sur le comportement de M. Gorbatchev dans sa rencontre à Reykjavik avec le président Reagan (*le Monde* du 23 octobre).

On peut d'autre part estimer qu'en évoquant les capacités de l'économie soviétique à *« résoudre avec succès les tâches de défense les plus complexes »* le maréchal Ogarkov tend à minimiser l'argument selon lequel, en s'engageant dans l'initiative de défense stratégique du président Reagan – ou « guerre des étoiles », – les Etats-Unis se donneraient un avantage militaire que l'URSS ne serait pas en mesure de compenser.

A. J.

AUTRICHE

Le gouvernement réclame la nomination d'un nouvel ambassadeur d'Israël à Vienne

VIENNE
de notre correspondante

Le gouvernement autrichien a décidé de rappeler en consultation son ambassadeur en Israël, M. Otto Pleinert, pour *« connaître les intentions d'Israël concernant le niveau futur de sa mission diplomatique ou la date de la nomination d'un nouvel ambassadeur à Vienne »*. Le chancelier Franz Vranitzky a précisé que ce rappel était provisoire.

Le précédent ambassadeur d'Israël, M. Michael Elitzur, a quitté Vienne le 10 octobre dernier pour prendre sa retraite, après avoir dirigé pendant trois ans et demi la mission diplomatique de son pays. M. Elitzur avait été rappelé en consultation en Israël après l'élection de M. Kurt Waldheim à la présidence en juin dernier. Il n'était rentré qu'après la cérémonie d'investiture de M. Waldheim.

Depuis le départ de M. Elitzur, la direction de l'ambassade d'Israël est assurée par le chargé d'affaires, M. Gideon Yarden, ce qui est considéré par les autorités de Vienne comme un « intérim ». Selon des informations non officielles, le gouvernement israélien aurait l'intention d'*« éterniser »* cet intérim pour éviter qu'un nouvel ambassadeur israélien soit obligé de présenter ses lettres de créance au président Waldheim.

M. Peter Jankowitsch, ministre des affaires étrangères, a été le premier à rappeler à Israël que *« la condition préalable au maintien de relations diplomatiques correctes est le principe de la réciprocité »*.

Certains journaux viennois ont qualifié de *« scandaleuse »* l'intention apparente du gouvernement israélien de laisser vacant le poste d'ambassadeur et estimé que le gouvernement autrichien devait réexaminer son attitude à l'égard des juifs soviétiques autorisés à quitter l'URSS, qui transitent normalement par Vienne où ils sont pris en charge par différentes organisations juives d'accueil.

WALTRAUD BARYLI.

ESPAGNE

La politique de modernisation économique à l'épreuve des élections syndicales

MADRID
de notre correspondant

Depuis un mois, l'Espagne du travail vote. Le 31 décembre prochain, M. Felipe Gonzalez saura sur quel pied syndical danser pour les quatre années de son second mandat au palais de la Moncloa.

Depuis le 1er octobre, quelque six millions de travailleurs sont appelés à se rendre aux urnes dans environ soixante mille entreprises pour élire leurs cent soixante mille délégués syndicaux et membres de comités d'entreprise. La victoire de l'une ou l'autre des deux grandes formations qui dominent la vie syndicale, l'une socialiste, l'autre communiste, conditionnera en grande partie la tranquillité dont le gouvernement socialiste a besoin pour son plan de restructuration et de modernisation.

En 1982, le syndicat socialiste, l'Union générale des travailleurs (UGT), avait pour la première fois ravi à son vieux rival communiste, les commissions ouvrières (CCOO), la place de premier syndicat d'Espagne : 36,7 % contre 33,4 %. L'UGT de Nicolas Redondo avait bénéficié de la vague socialiste qui avait déferlé sur le pays et porté M. Felipe Gonzalez à la présidence du gouvernement le 28 octobre. Les commission ouvrières avaient en revanche souffert de l'essoufflement, puis de l'effondrement électoral du Parti communiste.

Il s'agit pour le syndicat communiste de s'assurer de la base populaire indispensable pour contrer sur le terrain la politique socio-économique de M. Gonzalez. Si les CCOO gagnent, on peut s'attendre à une fin d'année socialement chaude.

Pour les socialistes de l'UGT, il s'agit de se refaire une « virginité syndicale » : durant la première *législature socialiste,* on *leur a* régulièrement reproché à gauche d'être une simple courroie de transmission du *gouvernement, un syndicat* « à la botte », chargé de faire avaler aux travailleurs des mesures d'austérité *impopulaires et le dramatique taux* de chômage (toujours au-dessus de 20 %).

C'est sans doute en partie pour se débarrasser de cette image que le *patron de l'UGT pique de temps en* temps quelques colères. Récemment, à la suite d'un entretien entre M. *Gonzalez et le patron* des patrons, M. José Maria Cuevas, qui ont constaté leurs nombreuses convergences de vue, M. Nicolas Redondo a explosé : *« C'est une escroquerie »*, a-t-il lancé, en laissant planer la menace de *« grandes convulsions sociales »*.

La veille, le ministre de l'économie, Carlos Solchaga, avait promis aux patrons de réduire leurs cotisations sociales, de libéraliser un peu plus l'économie et d'assouplir les règles du marché de l'emploi. Cette profession de foi libérale a suscité une levée de boucliers des deux grandes formations syndicales qui n'ont pas pour autant décidé des actions communest pour le moment.

(Intérim.)

● ***Un policier assassiné au Pays basque.*** – Un policier a été tué mardi 28 octobre lors d'un attentat à *Bilbao, la capitale de la province de* Biscaye. Le policier, en civil, s'apprêtait à rentrer chez lui lorsque ses *agresseurs* lui ont tiré une balle dans la tête. Samedi, le gouverneur militaire de la province du Guipuzcoa, le général Rafael Garrido Gil, sa femme et l'un de ses fils, âgé de seize ans, avaient péri dans l'explosion de la voiture officielle du général. L'attentat a été revendiqué par l'ETA-militaire. La violence politique a fait trente-cinq morts en Espagne depuis le début de l'année, principalement au Pays basque et à Madrid. – *(AFP.)*

● **Un nouveau parti d'extrême droite.** – Le leader de l'extrême droite espagnole, M. Blas Pinar, a annoncé le 25 octobre à Madrid la naissance d'un nouveau parti politi*que, le Front national. L'ancien chef* du mouvement d'extrême droite Fuerza Nueva (Force nouvelle), a indi*qué que le nouveau parti participerait* aux prochaines. élections européennes, *« premier pas vers les élections législatives espagnoles »*. Le Front national aura également pour but de rendre aux forces armées le *« respect qui leur est dû »,* ajoute M. Pinar. – *(AFP.)*

Washington autoriserait l'entraînement de « contras » sur le territoire américain

Selon la chaîne de télévison CBS, des éléments de la Contra antisandiniste pourraient être *entraînés* par l'armée américaine sur la base d'Egli, en Floride. Cette base est spécialisée *dans la formation* des rangers à la lutte en pays tropical et aux missions aériennes de ravitaillement.

Cette information fait suite à celles publiées, lundi 27 octobre, par le *Washington Post*. Le quotidien de la capitale fédérale avait indiqué que le gouvernement avait décidé d'autoriser l'entraînement de « contras » sur le territoire des Etats-Unis à la suite du refus du Costa-Rica, du Salvador et du Honduras de se prêter à ce genre d'opération. Selon le *Post*, l'administration aurait demandé aux responsables des différentes armes de l'armée de rechercher des lieux d'entraînement sur le territoire américain, en veillant à ne recommander que des sites éloignés des centres d'habitation, afin d'atténuer les *réactions* de l'opinion.

Interrogé à ce sujet, M. Weinberger, secrétaire à la défense, a déclaré lundi qu'il n'avait *« pas connaissance »* d'une telle décision du gouvernement. Cependant, d'autres officiels ont indiqué que les études de l'administration relatives à ce sujet remontaient au début de l'été. – *(AFP, UPI.)*

● **L'URSS aurait accru ses livraisons d'armes au Nicaragua.** – L'Union soviétique aurait considérablement accru ses livraisons d'armes au Nicaragua en livrant le mois dernier six hélicoptères de combat de type *Mi-24*, a déclaré le *mardi* 28 octobre M. Robert Sims, porte-parole du Pentagone. Selon lui, les sandinistes *ont également reçu plus de* vingt hélicoptères de transport de troupes, des véhicules blindés et de grandes quantités d'armes et de munitions depuis le début de l'année. Il a précisé que l'URSS utilisait maintenant ses propres navires pour livrer des armes au Nicaragua, alors qu'elle les expédiait jusque-là *par* des navires des pays socialistes. – *(AFP.)*

Mort de Sherman Adams, ancien conseiller d'Eisenhower

Sherman Adams, ancien proche collaborateur du président Eisenhower, est décédé, le lundi 27 octobre, des suites d'une défaillance rénale, a indiqué un porte-parole de l'hôpital Mary-Heathcliff de la ville de Hanover, dans le New-Hampshire. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

Après avoir été membre de la Chambre des représentants, puis gouverneur républicain de l'Etat du New-Hampshire, Sherman Adams était devenu un très proche conseiller d'Eisenhower. Son influence était telle que ce dernier n'approuvait aucun document qui ne portât pas la mention « SA, OK ». Ce rôle lui avait valu le surnom de *« l'abominable Monsieur Non »*. Lors de l'hospitalisation d'Eisenhower à la suite d'une attaque cardiaque en 1955, Adams s'était retrouvé à la tête d'un comité de hauts responsables du gouvernement, devenant le véritable « patron » du pays. La presse l'avait surnommé le *« président adjoint »*.

Adams avait dû *démissionner* en 1958 à la suite d'un scandale. Il avait été accusé d'avoir accepté des cadeaux, *dont un manteau de vigogne*, d'un de ses amis, un homme d'affaires de Boston, Bernard Goldfine, en échange d'interventions auprès de certains services gouvernementaux. Sherman Adams était un lointain descendant de la famille des Adams, dont l'un des membres, John Adams, fut l'un des premiers présidents des Etats-Unis. – *(AFP, Reuter.)*

● **PORTO-RICO : attentats contre des installations militaires américaines.** – Des bombes visant l'armée américaine ont explosé mardi 28 octobre à Porto-Rico, et huit autres engins ont été désamorcés. Ces attentats interviennent après la publication de l'information sur l'éventuel entraînement à Porto-Rico des insurgés anti-sandinistes nicaraguayens *par l'armée américaine*. – *(Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

Le centenaire de la statue de la Liberté

Quand le championnat de base-ball éclipse la fête de Miss Liberty

NEW-YORK
de notre correspondant

L'archevêque orthodoxe Yacovu, le révérend Miller et le rabbin Goodfriend, immodestes pour une fois, triomphaient : *« Nous avons bien travaillé ! »* Célébrée une première fois le 4 juillet – pour des raisons officiellement météorologiques, mais essentiellement commerciales, – la fête du centenaire de la statue de la Liberté, la vraie, a eu lieu sous un soleil radieux, le mardi 28 octobre, jour anniversaire de son inauguration en 1886 par le président Cleveland.

Arrivé à New-York la veille, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, représentait la France. Le directeur régional des parcs nationaux de l'Etat de New-York dirigeait les cérémonies du côté américain. M. James Baker, secrétaire au Trésor, a présenté une fonte originale des pièces en or commémoratives de l'événement. Il en a déjà été vendu pour 67 millions de dollars. Le ministre de l'intérieur, M. Donald Hodel, a remercié son collègue pour les efforts *consentis* à la gloire de *« la plus belle dame du monde »* qui, selon M. Léotard, *« n'a pas une ride »*.

Le rabbin Goodfriend, immigré de Pologne, a entonné *la Marseillaise* – version lente – d'une voix *magnifique* mais qui ne respectait qu'à moitié le phrasé musical. Pour parler de la liberté, M. Hodel, appelant Thomas Jefferson à la rescousse, a estimé que l'Union soviétique était l'ennemi principal des *« fatigués et des pauvres »* venus chercher ici une vie nouvelle. M. Léotard, préférant citer Tocqueville, a *rappelé* que le monde, l'Orient et l'Occident, doivent beaucoup à la liberté *« que la France avait exportée »*.

Au retour, à l'approche de Manhattan, le bateau-pompe était en pleine action, et la foule dansait au son d'orchestres endiablés dans les rues du Financial District, couvertes de confettis. Il s'agissait de célébrer la victoire des « Mets », l'équipe new-yorkaise qui venait de gagner le championnat de base-ball. Pour la première fois depuis près de cinquante ans...

CHARLES LESCAUT.

ARGENTINE

Le procureur requiert la prison à perpétuité contre le général Camps

BUENOS-AIRES
de notre correspondant

Réclusion à perpétuité pour le général Ramon Camps et le commissaire général Miguel Angel Etchecolatz, vingt-cinq ans de réclusion pour le général Ovidio Riccheri, de vingt-deux à dix-huit ans de prison pour les cinq autres accusés : telles sont les peines que le procureur du tribunal fédéral de Buenos-Aires a réclamées, mardi 28 octobre, contre les responsables qui ont pris part à la répression dans la capitale argentine et sa province, de 1976 à 1979, les années les plus dures de la dictature.

La salle était presque comble en dépit de l'heure tardive, mais à aucun moment le public ne s'est manifesté pour rompre la sérénité des débats.

Le procureur Julio Strassera et son adjoint, M. Luis Moreno Ocampo, ont tenté d'établir les limites du devoir d'obéissance derrière lequel se réfugient les défenseurs des accusés pour prétendre excuser leurs clients. Puis ils ont réfuté à l'avance l'argument selon lequel certains des crimes ou délits reprochés aux accusés sont prescriptibles, ayant été commis il y a plus de dix ans.

Le code de justice militaire sur lequel se fondent les juges précisent que le devoir d'obéissance n'excuse pas les *« faits atroces ou aberrants »*. M. Luis Moreno Ocampo s'est appliqué à définir les cas où l'obéissance à un ordre peut être punie par la loi. Si un subordonné sait que l'ordre reçu est illégitime, a-t-il souligné, il est responsable au même titre que celui qui a donné l'ordre.

Plus même. *« Le délit de torture commence,* a précisé le procureur, *quand les subordonnés conduisent leurs victimes sur le lieu de détention et qu'ils l'y maintiennent, sans préjudice des tortures physiques qu'ils leur feront ensuite personnellement subir. »*

Les juges ont également anticipé les présomptions de prescription dont, à leur avis, les avocats de la défense feront état. Pour l'accusation, la justice ne pouvait pas s'exercer sous la dictature (1976-1983) et donc le délai doit courir à partir de la restauration de la démocratie le 10 décembre 1983, date de l'élection de M. Raul Alfonsin.

CATHERINE DERIVERY.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F.

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

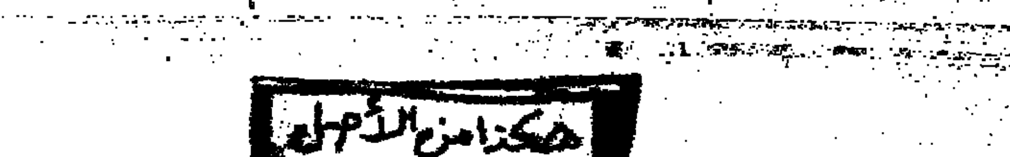
Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 – Tapez LEMONDE

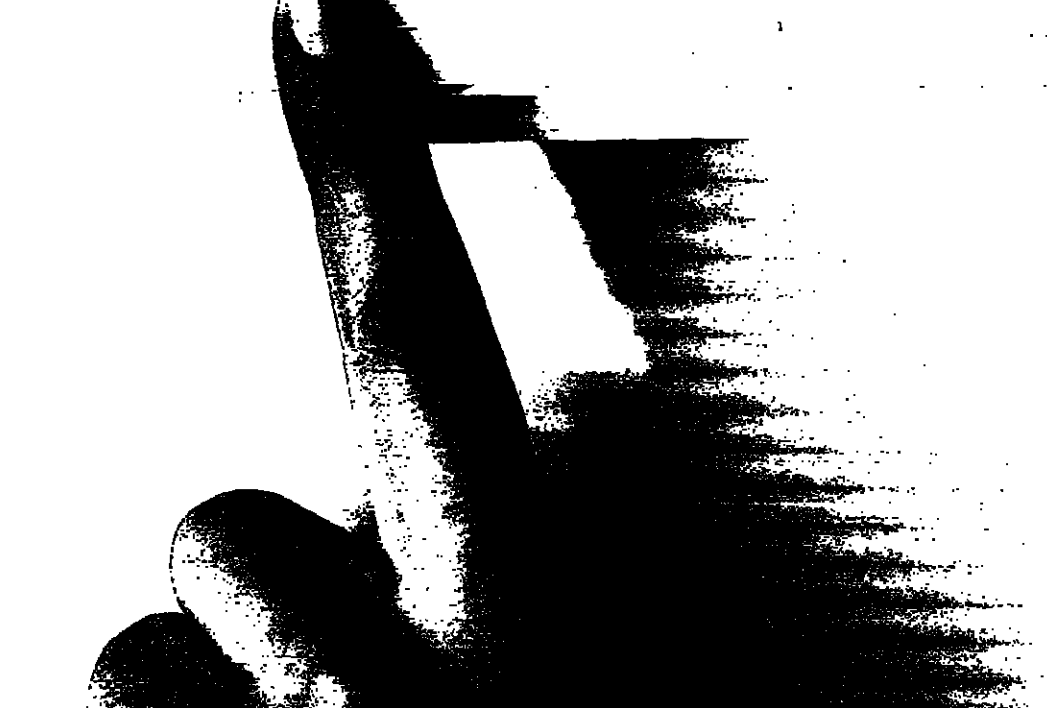
Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

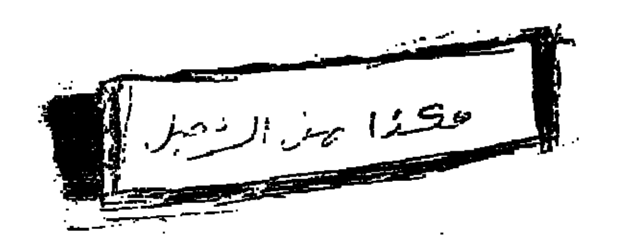
Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.







Diplomatie

La fin du sommet de Francfort

L'accord culturel franco-allemand a donné lieu à de longues tractations

FRANCFORT
de notre envoyé spécial

Le quarante-huitième sommet franco-allemand s'est achevé le mardi 28 octobre à Francfort par une conférence de presse commune du chancelier Kohl et de M. Mitterrand. Cette réunion a été consacrée pour l'essentiel à présenter et à commenter la déclaration franco-allemande sur la coopération culturelle, mais il y fut aussi question de l'actualité la plus brûlante, notamment de la rencontre des ministres des affaires étrangères de la Communauté qui avait eu lieu la veille à Luxembourg, et des problèmes touchant à la sécurité européenne dans les conditions nouvelles de l'après-Reykjavik. Le président français devait, à l'issue de la conférence de presse, résumer l'essentiel de son intervention au cours d'un entretien accordé à Antenne 2.

C'est, conformément à la tradition, au chancelier Kohl qu'il revenait de présenter le bilan des deux jours de rencontre et la version définitive de la pièce maîtresse du sommet : l'accord culturel. Ce document de douze pages a eu, c'est le moins qu'on puisse dire, une naissance difficile : la dernière nuit fut consacrée par les experts à apporter les modifications souhaitées par le chef d'Etat français et le chancelier ouest-allemand.

Toutes les retouches sont destinées à « muscler » un texte auquel on reprochait sa trop grande banalité. Ce fut le cas, notamment, du passage concernant l'apprentissage des langues, dans lequel les deux pays s'engagent à *« assurer une offre continue d'enseignement de la langue du partenaire — première ou deuxième langue — au minimum dans toute ville de plus de trente mille habitants »*. On a tenu aussi, au moment de l'élaboration du texte final, à insister sur la formation linguistique des élèves de l'enseignement professionnel et des apprentis, défavorisés dans ce domaine.

Un autre point a fait l'objet de longues tractations pendant la nuit : il concerne le projet de chaîne culturelle européenne de télévision. Malgré les réticences de plusieurs Länder sociaux-démocrates, jaloux de leurs prérogatives en matière d'audiovisuel, la partie allemande a accepté que mandat soit donné *« au groupe de consultation franco-allemand, qui fera appel à des experts, de présenter au printemps 1987 un rapport sur les moyens de réaliser des actions conjointes entre opérateurs de télévision, publics ou privés, des deux pays »*.

Un « haut conseil »

Dans le domaine des arts et de la culture, le principal acquis de la rencontre est la création d'un *« haut conseil franco-allemand groupant des personnalités de la vie culturelle »*.

Tout cela sera-t-il suffisant pour donner un souffle nouveau au dialogue culturel entre les deux pays, ce *« ciment de l'édifice franco-allemand »* ? La conviction manifestée par les dirigeants que *« le moment est venu de franchir une nouvelle étape de la coopération culturelle, de rechercher l'interpénétration des cultures »*, sera-t-elle suffisante pour que soit surmontées les *« nouvelles méfiances »* entre les sociétés des deux pays ?

« Les traités d'amitié et les sommets culturels, comme les manœuvres militaires communes entre les deux pays (...), ne doivent pas faire oublier que la France officielle et semi-officielle regarde les Allemands avec l'œil acéré du scepticisme », écrivait, lundi matin, la *Süddeutsche Zeitung*, qui évoque les incompréhensions qui se sont accumulées ces dernières années entre les opinions publiques : attitudes divergentes par rapport au nucléaire civil et militaire ; méfiance, chez les Allemands, vis-à-vis du développement technologique, s'opposant à la croyance dans les bienfaits du progrès qui domine chez les Français... Cet arrière-plan conflictuel s'est manifesté de manière tout à fait concrète dans certaines consultations entre ministres français et allemands. M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, s'est ainsi vu opposer un refus poli mais ferme à son offre de vente de courant électrique à la RFA : on lui a répondu que la capacité des centrales allemandes était suffisante, et que *« cela poserait quelques petits problèmes de politique intérieure »*... On voit mal, en effet, comment un gouvernement fédéral pourrait aujourd'hui, en plein débat électoral, assumer l'achat d'un courant produit par la nouvelle centrale de Cattenom, localité française qui est en passe de ravir à Paris la palme de la célébrité chez nos voisins.

LUC ROSENZWEIG.

● **L'Iran et la Croix-Rouge.** — Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) peuvent à nouveau se rendre auprès des prisonniers irakiens en Iran, a annoncé, mardi 28 octobre à Genève, M. Sirous Naseri, chef de la division des organisations internationales au ministère iranien des affaires étrangères. Au cours d'une conférence de presse donnée en marge de la vingt-cinquième Conférence de la Croix-Rouge, M. Naseri a déclaré que *« des visas avaient été accordés ce jour »* à des délégués du CICR (dont il n'a pas précisé le nombre), et que ceux-ci pourraient se rendre en Iran dès réception de leur passeport. — *(AFP.)*

La recherche d'une solution au Proche-Orient

Le ministre saoudien de l'intérieur invite Paris à « entreprendre une nouvelle démarche »

Le prince Nayef Ben Abdel Aziz, ministre saoudien de l'intérieur, a demandé, mardi 28 octobre, à la France et à l'Europe d'*« entreprendre une nouvelle démarche en vue d'une solution urgente et équitable au conflit israélo-arabe »*, qui permette au *« peuple palestinien d'établir un Etat dans sa patrie et sur son sol »*.

Le ministre saoudien, qui est le frère du roi Fahd d'Arabie, a lancé cet appel lors du dîner offert en son honneur par M. Jacques Chirac au quai d'Orsay, en présence notamment des ambassadeurs arabes, ainsi que, pour la première fois en de telles circonstances, du représentant de l'OLP à Paris, M. Ibrahim Souss.

Le ministre saoudien, qui s'est déclaré sensible aux égards exceptionnels qui entourent sa visite, a affirmé qu'il était heureux d'entendre M. Chirac réaffirmer la volonté du gouvernement de refuser l'amalgame entre *« les attentats terroristes et la présence de ceux et de celles qui ont choisi de vivre paisiblement en France »*.

Lors de son toast, M. Chirac avait d'autre part déclaré : *« La politique de la France, définie par le général de Gaulle et poursuivie par tous les présidents qui lui ont succédé, n'a pas changé et ne changera pas.... » « Ni les terroristes ni ceux qui les manipulent ne parviendront à modifier les positions et les options de la France. »*

● **M. Raimond à Berne.** — Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, se rendra jeudi soir 30 octobre à Berne pour y avoir, le lendemain matin, un entretien avec son collègue suisse, M. Pierre Aubert.

Le troisième larron

(Suite de la première page.)

Qu'il soit arrivé au pouvoir est pourtant un signe de santé d'une société qui paraissait vouée, sous l'anonymat de la gérontocratie, à l'apathie et à l'inertie : plus qu'aucun de ses prédécesseurs sans doute il paraît posséder l'intelligence et la culture nécessaires pour prendre la vraie mesure des problèmes qui se posent à lui.

Ces problèmes, une image peut les résumer. Le numéro un du Kremlin se trouve dans la situation d'un homme soudain entré en possession d'une propriété envahie par le lierre. Impossible de toucher à quoi que ce soit si l'on ne commence pas par l'arracher : mais si le lierre ronge les murs sur lesquels il prospère, il a au moins le mérite de les faire tenir debout un certain temps. Ne peut-on en dire autant de cette bureaucratie soviétique contre laquelle n'ont cessé de requérir, l'un après l'autre, bien qu'ils en soient tous issus, les successifs secrétaires généraux ? Elle étouffe toute vie et, pourtant, si on l'arrache, tout le système ne va-t-il pas s'écrouler ?

En France, il y a trente ans, il y avait beaucoup de gens, y compris des non-communistes, pour croire que le système, avec son caractère oppressif, totalitaire, avait au moins le mérite de canaliser les efforts, de fixer des objectifs à la hauteur des besoins. Ils croyaient donc que l'URSS pourrait effectivement *« rattraper et dépasser »* les Etats-Unis.

Les deux grands coiffés au poteau

Sans doute est-il excessif de tenir les Soviétiques pour des incapables : en matière de guerre jadis, d'armements aujourd'hui, ils ont prouvé le contraire. Tchernobyl ou le récent naufrage d'un sous-marin nucléaire ne sauraient faire oublier que, dans l'espace, Moscou a repris l'avantage sur Washington. Reste que le régime a toutes les peines du monde à motiver, à mobiliser une population qui compte davantage, dans l'ensemble, sur le travail noir que sur ses activités légales pour améliorer un peu son bien triste ordinaire.

Le fait est, en tout cas, que dans bien des domaines l'URSS tire la langue et que la baisse du prix des hydrocarbures, dont elle est grande exportatrice, obère lourdement son commerce extérieur. Même si la résistance afghane paraît s'essouffler un peu, les Soviétiques doivent se donner beaucoup de mal pour conserver les positions qu'ils ont conquises dans le tiers-monde. Un répit dans la course aux armements les arrangerait bien. D'où, à l'évidence, les nombreuses concessions qu'ils n'ont cessé de faire ces derniers temps.

En un mot, le défi soviétique n'est plus économique — s'il l'a jamais été, — il est idéologique et militaire. Et pendant que les Etats-Unis et leurs alliés européens engloutissent d'énormes ressources, eux aussi, pour y faire face, un troisième larron, le Japon, qui n'a d'autre idéologie que patriotisme et performance économique et dont l'effort militaire est toujours plafonné à 1 % du produit national, coiffe tranquillement les deux superpuissances au poteau de la croissance.

Les courbes japonaises

Comment ne pas être frappé, lorsque l'on prend un peu de recul, de la façon dont, secteur par secteur, il a su, bien que dépourvu de matières premières, conquérir des positions dominantes dans cette industrie où Saint-Simon n'avait pas tort de voir le vrai réservoir de la puissance. Dès 1980, on pouvait constater que, en vingt ans, la part du revenu mondial détenue par le japon était passée de 3,2 % à 9,5 % dans le même temps que celle des Etats-Unis était tombée de 36,3 % à 24,6 %.

Il est toujours dangereux de prolonger les courbes : on l'a vu aussi bien pour la fabuleuse croissance européenne des années 60 que pour les mouvements souvent erratiques du pétrole ou du dollar, devant lesquels les meilleurs prévisionnistes finissent par baisser les bras. Reste que dans le cas du Japon et, derrière lui, des pays du Sud-Est asiatique à l'industrialisation rapide, les courbes ne cessent de grimper. Tandis que s'aggrave, en comparaison, la situation non seulement de l'Europe, mais tout autant des Etats-Unis, redevenus débiteurs l'an dernier pour la première fois du siècle, et qui risquent, dès la fin de cette décennie, d'être, et de beaucoup, la nation la plus endettée de la planète.

Que conclure de ces quelques constatations et comparaisons esquissées à grands traits ?

1) D'abord que si le système libéral paraît plus apte que le collectivisme à stimuler la croissance, il ne garantit en aucune manière à un pays de conserver son rang dans la compétition mondiale.

2) Que les meilleures performances, dans cette compétition, sont aujourd'hui le fait de deux nations, le Japon et l'Allemagne, auxquelles leur commune défaite a donné tout loisir de contempler le néant. Qu'elles soient passées en si peu de temps de l'abîme aux cimes confirme que, dès lors que la volonté est présente et que l'intelligence se met à son service, aucune défaite n'est irrémédiable, aucun déclin n'est inévitable.

3) Que cette nécessaire alliance de la volonté et de l'intelligence ne résulte pas automatiquement du libre jeu du marché. C'est au pouvoir politique qu'il appartient de la susciter en fixant à la nation des objectifs à la hauteur de ses besoins et de ses capacités. Il va de soi que ces objectifs, compte tenu des moyens de nos concurrents, doivent être à la dimension de l'Europe et que le maximum de concertation est nécessaire, dès à présent, entre les Douze, pour les déterminer.

C'était là l'esprit du Plan dont de Gaulle n'avait pas hésité à souligner *« l'ardente obligation »*, bien que son père fût Jean Monnet, qu'il n'aimait guère. Le programme commun lui faisait une large place, et il n'en est que plus surprenant que les socialistes, une fois au pouvoir, s'en soient si peu préoccupé.

L'ambition collective

Comment, après l'éclipse que la gauche lui a fait subir, s'étonner que la droite libérale mette le Plan quasi officiellement sous le boisseau ? Reste que l'argument, largement développé par Valéry Giscard d'Estaing, dimanche, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », pour justifier cet abandon, est assez sujet à caution : il est désormais trop difficile de prévoir, dit-il, laissons faire les entreprises. Mais, pour orienter leur production, les entreprises n'ont jamais eu tant besoin de prévoir, puisque aussi bien les investissements lourds s'étalent maintenant sur des années.

L'Etat doit lui-même, en matière d'armements par exemple, recourir au système des lois-programmes. Pourquoi ne pas aider les entreprises à orienter leurs choix en essayant de définir pour la France et pour l'Europe quelques priorités essentielles ? Et comment ne pas voir que, en ce temps qui est de plus en plus celui de la communication, la définition d'objectifs précis reste le meilleur moyen de rendre au pays l'ambition collective sans laquelle il a bien peu de chances d'échapper au déclin ?

ANDRÉ FONTAINE.

A TRAVERS LE MONDE

Japon

L'accident de l'Airbus thaïlandais aurait été provoqué par l'explosion d'une grenade

Tokyo *(AFP)*. — La police d'Osaka s'est lancée sur la piste de la mafia japonaise, les *yakuza*, après avoir acquis la conviction que l'explosion d'une grenade est à l'origine de l'accident survenu dimanche 26 octobre à bord d'un Airbus A-300 de la compagnie thaïlandaise Thai International, a-t-on affirmé ce mercredi, de source informée *(le Monde* du 28 octobre). Les enquêteurs s'intéressent à un Japonais de quarante-trois ans, grièvement blessé dans l'accident qui a contraint l'appareil à atterrir en catastrophe sur l'aéroport d'Osaka dimanche soir. L'homme serait un gangster d'une des grandes organisations criminelles de l'ouest du Japon, selon plusieurs quotidiens japonais. Habitant d'Osaka et apparemment ivre au moment de l'explosion, il avait embarqué à Manille, où l'avion faisait escale après avoir décollé de Bangkok.

Les enquêteurs ont retenu l'hypothèse de l'explosion, sans doute accidentelle, d'une grenade en se fondant sur l'aspect des fragments de métal noir trouvés dans les cloisons des toilettes et le bouclier de pressurisation, qui avait éclaté.

Philippines

Attentats à Manille

Les forces de police de Manille ont été mises en état d'alerte, le mardi 28 octobre, à la suite d'une série d'attaques à la bombe et à la grenade qui ont fait trois blessés en une semaine. Le brigadier Ramon Montano, commandant de la police et de la gendarmerie, a déclaré que les enquêteurs ignorent encore si les responsables en sont des communistes ou des partisans de l'ancien président Marcos.

D'autre part, selon le *New York Times*, des membres du Congrès américain, dont le représentant démocrate, M. Stephen Solarz, qui préside la sous-commission de la Chambre des représentants pour les affaires d'Asie et du Pacifique, se sont inquiétés des critiques répétées de M. Enrile, ministre philippin de la défense, à l'égard de la présidente Aquino *(le Monde* du 28 octobre). Le quotidien new-yorkais a appelé, ce mercredi, le président Reagan et le secrétaire d'Etat George Shultz à se prononcer en faveur de Mme Aquino *« de façon claire avant que cette discorde ne tourne réellement mal »*.

La présidente philippine a, de son côté, adressé une ferme mise en garde à la guérilla, qu'elle a sommée de répondre à ses offres de paix, faute de quoi, a-t-elle dit, *« il faudra avoir recours à une chirurgie brutale : la guerre »*. — *(AFP, Reuter, UPI.)*

Soudan

Violentes manifestations contre la pénurie de denrées alimentaires

Khartoum. — Plusieurs centaines d'étudiants soudanais ont lancé, le mardi 28 octobre, des pierres contre des voitures officielles lors d'une manifestation contre la hausse des prix et la pénurie des denrées alimentaires.

La police a dispersé les manifestants de mardi à coups de grenades lacrymogènes. Quarante-cinq d'entre eux, des élèves de l'enseignement secondaire, ont été arrêtés. L'un deux est soupçonné d'avoir lancé des pierres contre la voiture du premier ministre, M. Sadek El Mahdi. Ce dernier toutefois ne se trouvait pas dans le véhicule au moment des faits.

Lundi, Bouchara Jabra, l'un des dirigeants du parti Oumma, avait été blessé à la tête lors d'incidents survenus à Omdurman, lorsque des manifestants avaient jeté des pierres contre le siège du parti. Il devait succomber des suites de ses blessures.

Des étudiants sympathisants du mouvement des Frères musulmans avaient également bloqué les routes menant à Omdurman, dans la journée de lundi, pour protester contre la pénurie de produits de première nécessité. M. Sadek El Mahdi, a déclaré que les manifestations étaient orchestrées par l'étranger, sans toutefois nommer les pays auxquels il faisait allusion. — *(Reuter.)*

MOZAMBIQUE : les obsèques de Samora Machel

« Un peuple ne peut pas dire adieu à sa propre histoire »

MAPUTO
de notre envoyé spécial

Héros parmi les héros, Samora Machel repose maintenant au cœur de la place du même nom à côté des libérateurs du Mozambique. *« Le camarade président »* aura pour voûte une étoile, celle qui recouvre les restes des martyrs de l'indépendance, ses compagnons de lutte avant de pénétrer dans ce saint des saints de la Révolution, porté par les dix membres du bureau politique. *« Le combattant infatigable »*, comme l'a décrit M. Marcelino Dos Santos, numéro deux du FRELIMO, a traversé une dernière fois la capitale, Maputo, dans laquelle il était entré en triomphateur, il y a onze ans, après onze autres années de guérilla contre l'armée portugaise.

Un dernier voyage au milieu des rues presque vides qui contrastait avec l'accueil triomphal du libérateur d'il y a une décennie. Dix ans au cours desquels la popularité du premier président de la République populaire semble s'être émoussée si l'on en juge aussi par une foule réduite rassemblée au pied de l'hôtel de ville. Au plus quatre mille personnes, y compris les soldats, pour saluer *« le meilleur des fils du peuple mozambicain tué par les Boers »*, comme le proclamait la banderole. *« L'ennemi qui, par un acte criminel et lâche, nous a privé de notre président »*, a répondu en écho le numéro deux du bureau politique, M. Marcelino Dos Santos, qui prononce l'éloge funèbre.

La voix étranglée par l'émotion, le dernier survivant des trois artisans du FRELIMO, a rendu un vibrant hommage à celui *« qui restera éternellement papa Samora »*. Un discours qui fut une invitation à poursuivre la route tracée lors du quatrième Congrès et un appel à l'unité. Il n'y eut qu'une référence aux *« principes universels du marxisme-léninisme »*, qui ont forgé l'idéologie du FRELIMO, combinés *« à l'expérience de lutte du peuple mozambicain. Tu restes avec nous*, a conclu M. Dos Santos. *Nous ne te dirons jamais adieu. Un peuple ne peut pas dire adieu à sa propre histoire »*.

Le cœur n'y est plus

Avec la disparition de l'artisan de l'indépendance, le Mozambique vient de tourner une page. *« A luta continua »*, mais le cœur ne semble plus y être même si la population de Maputo s'est pressée nettement plus nombreuse sur la place des Héros que devant l'hôtel de ville. Il y eut des larmes et des cris quand le cercueil enveloppé du drapeau national est arrivé au terme de son voyage juché sur un affût de canon. Mais aucune manifestation de détresse ni de cris à la gloire de Samora Machel. Une foule frileuse courbant le dos sous les rafales de vent et quelques averses de pluie fine. Un peuple dont le ressort semble avoir été brisé par des épreuves répétées.

De nombreux chefs d'Etat étaient venus par leur présence témoigner de leur amitié à ce pays traumatisé. A l'exception de M. Mario Soares, le président portugais, tous cependant étaient africains. L'URSS avait délégué M. Guidar Aliev, premier vice-premier ministre, et M. Ronald Reagan, sa fille Maureen. La France était représentée à double titre – cohabitation oblige – par MM. Guy Penne, ancien conseiller aux affaires africaines à l'Elysée, et Michel Aurillac, ministre de la coopération pour le gouvernement. Aucun chef d'Etat ou de gouvernement du bloc communiste n'avait fait le voyage vers ce pays frère.

En revanche, de nombreux dirigeants de mouvements de libération étaient venus. Parmi eux : M. Yasser Arafat, chef de l'OLP, Oliver Tambo et Jo Slovo, les deux leaders de l'ANC (Congrès national africain) à la tête d'une délégation remarquée.

Tous sont repartis de la crypte non sans contempler l'immense fresque riche en couleur bordant la place des Héros qui retrace l'histoire du Mozambique. Quelles réflexions a pu leur inspirer le dernier tableau représentant un pays prospère, rêve dont le symbole n'est plus ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

● **La guérilla déclare la guerre au Zimbabwe.** – La RNM (Résistance nationale du Mozambique) a déclaré la guerre au gouvernement zimbabwéen et s'attaquera à des objectifs militaires et économiques sur le territoire du Zimbabwe, a indiqué, ce mardi 28 octobre, le chef du mouvement rebelle mozambicain, M. Alfonso Dhlakama, dans un communiqué.

Cette déclaration de guerre, a ajouté M. Dhlakama, constitue une riposte aux propos tenus dimanche par le premier ministre zimbabwéen, M. Robert Mugabe (*le Monde* du 28 octobre). Celui-ci avait déclaré que son pays lutterait jusqu'au dernier homme pour empêcher la RNM de prendre le pouvoir au Mozambique. – *(Reuter.)*

TUNISIE : la campagne pour les élections du 2 novembre

Gafsa, la frondeuse sans illusions...

La campagne électorale se déroule sans passion en Tunisie, où dimanche 2 novembre, les cent vingt-cinq candidats patronnés par le Parti socialiste destourien au pouvoir n'affronteront que trente-cinq adversaires. Les principales fractions d'opposition ont décidé de boycotter le scrutin.

GAFSA
de notre envoyé spécial

Le responsable de la cellule locale du Parti communiste se dit persuadé d'avoir parlé à un « espion » quand il a rencontré le diplomate américain qui demandait à le voir. Il est manifestement scandalisé par l'intérêt que « l'ennemi » porte à ses activités. Une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que Gafsa reste à la hauteur de sa réputation de ville frondeuse. Les guides touristiques présentent l'endroit comme la porte du désert. Ils évoquent *« l'ocre saharien »* des murs et la torpeur du Sud. A Tunis, on sait combien ce calme apparent peut être trompeur. Les membres du commando venus de Libye, qui tentèrent de soulever la ville en janvier 1980, ont échoué, mais les raisons de leur initiative sont toujours d'actualité : chômage, sentiment d'abandon, perméabilité de la propagande de Tripoli.

Plutôt que de laisser s'aggraver un malaise diffus, quelques membres du Parti socialiste destourien souhaitaient apparemment que la campagne pour les élections législatives du 2 novembre donnât lieu à une salutaire réflexion. Un responsable du ministère de l'information rend plaisamment hommage au PC qui accepta un moment de *« jouer son rôle d'éducateur, contrairement à l'opposition modérée qui n'a pas présenté de candidats »*.

La semaine dernière, le militant tête de liste du PC à Gafsa a parlé trois minutes à la télévision, conformément au règlement. Ce fut sans doute le seul temps fort de cette campagne qui sombre dans l'ennui faute de combattants. Quelques jours après, la cellule de Gafsa renonçait à son tour à animer *« un débat sans enjeu faute de règles du jeu »*, les autres listes du PC ayant été mises dans l'incapacité de se présenter à la suite d'un contentieux complexe avec l'administration chargée de veiller à la légalité du scrutin.

Langue de bois et message émouvant

Ce que le candidat de Gafsa n'a pu dire qu'en quelques secondes sur le petit écran, ses amis sont prêts à l'expliquer toute la nuit dans un quartier de la ville-oasis. Langue de bois, mais fond de message émouvant, tant il révèle d'authentique détresse. Ici, la tradition militante remonte à une époque antérieure à l'indépendance. Gafsa était déjà la cité entourée de mines de phosphate où se créa un prolétariat tel que l'aiment les théoriciens du marxisme.

Aujourd'hui encore, la Compagnie des phosphates de Gafsa est la première entreprise tunisienne... avec 13 500 salariés. Les effectifs vont diminuer, chacun le sait. Pour cause de rentabilité, la direction devra licencier ou mettre à la retraite anticipée plusieurs milliers d'ouvriers. Alors que, selon notre hôte, il suffirait de s'organiser pour vendre le phosphate *« aux pays progressistes amis »*.

Les mineurs, au moins assurés d'un revenu de 1 000 francs par mois, un petit pactole à l'échelle locale, sont invités à se reconvertir en agriculteurs ou en salariés d'entreprises privées livrés au bon vouloir d'un petit patron. Le démantèlement de l'UGTT a cassé le moral des militants. Suprême insulte pour Gafsa, la liste gouvernementale comporte un «jaune», le secrétaire général de la section locale du syndicat – un ancien ami de M. Achour qui a « retourné sa veste » – après sa prise en main par le PS.

Lors de notre passage dans la région, ce candidat négligeait la campagne pour participer à une conférence syndicale à Addis-Abeba. En revanche, la tête de liste de l'Union patriotique de coalition regroupant le PSD et différentes organisations nationales, M. Ismaël Khelil, ministre du plan et des finances, multipliait les inaugurations. Pour un régime accusé de faire la part trop belle aux Monastiriens (les natifs de la région du président Bourguiba), ce n'est pas une mauvaise idée que d'avoir confié à un enfant de Gafsa la gestion économique de la Tunisie.

Il ne faut cependant pas attendre de M. Khélil qu'il cède à la tentation du discours démagogique. Il convient que le taux de chômage de sa circonscription atteint 18 % contre 13 % au niveau national mais le départ d'au moins 3 000 mineurs dans les années à venir lui paraît inévitable.

Catastrophisme des étrangers

« Au cours des trois dernières années, nous avons enregistré un taux de croissance de 5 % en termes réels », assure M. Khélil, agacé par le catastrophisme des étrangers quant à l'avenir de son pays. Le FMI et la Banque mondiale ont déjà pris des décisions de bon augure pour le septième plan (1987-1991). Tunis dispose de crédits qui vont lui permettre de passer un cap difficile. Après la libération des prix industriels, M. Khélil veut supprimer toutes les licences d'importation d'ici à 1991 et *« ramener les droits de douane dans une fourchette de 15% à 25 %. Pour la libéralisation et la privatisation de l'économie, le FMI ne nous impose rien*, assure-t-il. Les reproches qu'on lui fait, ainsi qu'à la Banque mondiale sont des clichés sans fondement. »

Le ministre, que l'on sent si habile à plaider la cause de la Tunisie dans les instances monétaires internationales *« aurait aimé avoir un rival »* pour débattre contradictoirement de son programme en abordant les problèmes du Sud. L'animateur du Mouvement des démocrates socialistes à Gafsa, un architecte, lui a refusé ce plaisir. Il approuve le boycottage du scrutin décidé par les instances dirigeantes du parti de M. Mestiri, après un long débat interne. *« Les Tunisiens sont démobilisés*, dit-il. *Ils ne croient ni au parti au pouvoir, ni à une opposition soumise à tant de tracasseries, qu'elle ne peut pas jouer son rôle. »*

Ici, comme ailleurs, le MDS dénonce les mesures d'intimidation dont sont victimes les fonctionnaires qui auraient pu se présenter sous sa bannière. Ces mauvais procédés – par exemple de brusques mutations d'une région à une autre – paraissent assez fréquents et tout le monde n'a pas la vocation du martyr dans une région où un gagne-pain assuré dans la fonction publique constitue un privilège envié. Mais cela ne devrait pas suffire à dissuader les candidats vraiment résolus. Sans le dire explicitement, les démocrates socialistes ne voulaient pas que les islamistes puissent être les seuls à se prévaloir du refus global « du système et de ses trucages ».

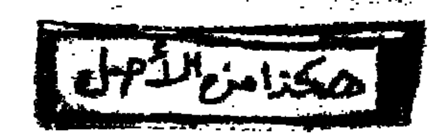
Les militants du PC, du MDS et des autres formations d'opposition ont exactement les mêmes réactions que ceux du parti gouvernemental quand on les interroge sur l'influence du Mouvement de la tendance islamique (MDI) et des groupes clandestins, plus radicaux, tels que les « avant-garde islamiques » ou le Parti de la libération islamique. A les en croire, le succès de ces formations parmi les couches populaires est fortement majoré par les observateurs occidentaux, « en proie à des fantasmes ». Avec une belle unanimité, les destouriens et leurs adversaires de gauche présentent la montée de l'intégrisme comme un phénomène perceptible principalement parmi les étudiants de la capitale.

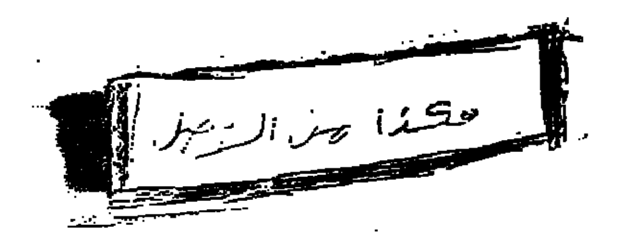
La radio de Kadhafi

L'alerte de Gafsa, au début de la décennie, incita probablement le président Bourguiba à créer un climat de décrispation qui permit à l'opposition de s'exprimer aux élections de 1981, à défaut de pouvoir emporter des sièges. Aujourd'hui, même ce débat formel n'a pas lieu. Dans la capitale, quelques intellectuels de professions libérales s'installent devant leur poste pour capter, faute de mieux, la prestation télévisée de quelques candidats indépendants encore en lice. A Gafsa, dans les quartiers populaires, on préfère écouter la radio du colonel Kadhafi.

La plupart des trente-deux mille travailleurs immigrés tunisiens que la Libye a chassés l'an dernier, appartiennent à la région du grand Sud qui commence ici. Mais cela n'a pas dissuadé les auditeurs fidèles de Tripoli, comme si les slogans, les insultes contre « Reagan et ses valets » permettaient à des électeurs frustrés de se défouler.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.





Par l'intermédiaire de la Syrie et de l'Algérie

Le gouvernement aurait obtenu une trêve avec le clan Abdallah

(Suite de la première page.)

Au ministère de l'intérieur, on ne dément pas les propos de M. Pasqua rapportés par l'agence Reuter. L'interview avait été recueillie, il y a une semaine, à Paris, en prévision de la visite officielle de quatre jours en France du ministre de l'intérieur saoudien, le prince Nayef Ben Abdel Aziz, arrivé à Paris le 27 octobre. En l'occurrence, M. Pasqua n'aurait pas parlé trop vite. Mûrement réfléchies, ces déclarations sont cohérentes avec les choix faits par le premier ministre pour éviter de nouveaux attentats.

Le gouvernement parie sur la Syrie. Les visites déjà connues à Damas, notamment celles de MM. Michel Aurillac, ministre de la coopération, et Bernard Gérard, directeur de la DST, étaient déjà assez révélatrices. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il y eut bien d'autres contacts et qu'une trêve a été récemment conclue avec les poseurs de bombes de septembre.

Le message : s'il n'y a pas d'attentats jusqu'en février 1987, le procès en cour d'assises de Georges Ibrahim Abdallah, détenu en France, pourrait tourner à son avantage. Les messagers : les services secrets syriens, mais aussi un général algérien, Lakhal Ayad, directeur de la sécurité militaire. La menace : un accord – un « contrat » – conclu, début octobre, à Paris, avec Elie Hobeika, ancien chef des forces libanaises (milices chrétiennes), aujourd'hui allié des Syriens, pour qu'il exerce des représailles physiques contre les FARL et le clan Abdallah si la trêve n'était pas respectée.

Le berceau des FARL

Depuis l'arrêt des attentats, le 17 septembre, le gouvernement a voulu faire comprendre à leurs auteurs que plus ils persistaient, plus le but qu'ils recherchaient – la libération du chef des FARL – s'éloignait. Tous les renseignements policiers convergeaient, en effet, pour désigner la plaine du Akkar, dans le nord du Liban, berceau des FARL, comme le point de départ de la vague terroriste. C'est là que se trouvent les villages de Kobayat et d'Andakat, c'est là que se sont formés ces militants issus du Parti syrien nationaliste social (PSNS), parti libanais pan-syrien, c'est là qu'ils ont tissé des liens avec le FPLP du docteur Georges Habbache, un chrétien lui aussi.

Les résultats de leurs enquêtes et des renseignements considérés comme « sûrs » rendent les policiers catégoriques : Robert Ibrahim Abdallah et Salim El Khoury sont bien parmi les auteurs des attentats parisiens. En revanche, les enquêteurs sont plus réservés sur le rôle d'Emile Abdallah, dont ils n'ont pu confirmer le passage par Vienne (Autriche) et Larnaca (Chypre), malgré les témoignages le mettant en cause pour l'attentat de la rue de Rennes. Ils restent d'ailleurs prudents sur les deux derniers attentats de septembre – à la préfecture de police et rue de Rennes – où le mélange d'explosif utilisé était différent, et qui n'ont pas été revendiqués explicitement par le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes (CSPPA), sigle derrière lequel les FARL ont mené leur campagne terroriste.

Mais, pour les policiers, il n'y a toujours pas de doute : c'est bien le réseau animé par les frères Abdallah (Joseph, Robert, Maurice, Emile), dont les allées et venues vers Paris, *via* Chypre, jusqu'en juillet dernier ont été établies, qui en cause.

Mais, ajoutent-ils, le réseau Abdallah a agi *« avec une certaine autonomie »*. En d'autres termes, la Syrie – qui occupe militairement le fief des Abdallah depuis 1976 – savait et a laissé jouer. Elle pouvait donc servir d'intermédiaire. Le message transmis est dans la logique des tractations du printemps qui avaient failli aboutir à une libération rapide de Georges Abdallah. Déjà condamné à Lyon à quatre ans de détention, celui-ci sera jugé à Paris sous une accusation de complicité dans l'assassinat de deux diplomates, un américain et un israélien, qui sera, judiciairement, difficile à établir.

L'échéance est fixée en février, comme l'a reconnu M. Albin Chalandon, fin septembre. La justice est, certes, apparemment libre. Mais un climat d'apaisement sur le front des bombes, des charges insuffisantes ajoutées à une partie civile américaine que Washington paraît inciter à un moindre zèle maintenant que M. Pandraud s'est rendu aux Etats-Unis pour témoigner de la volonté française de coopération : tous ces éléments peuvent tourner à l'avantage du chef des FARL.

Le rôle d'Alger

Pour transmettre ce message, la France a conclu un pacte avec la Syrie et l'Algérie sur le dos du clan Abdallah. Comme l'a révélé *le Canard Enchaîné*, deux proches de M. Pasqua, MM. Jean-Charles Marciani, ancien des services spéciaux, et Iskander Safa, ont établi les premiers contacts. Puis la DST a pris le relais. L'émissaire de la DST qui, le 9 octobre, s'est rendu à Damas, après M. Bernard Gérard, a visité certaines régions libanaises contrôlées par les Syriens. Les services secrets de Damas, dirigé par Ali Doubas, ont donné de sévères consignes aux FARL, les menaçant de représailles si les attentats reprenaient. Parallèlement, l'Algérie s'entremettait, en envoyant au Liban son directeur de la sécurité militaire, le général Lakhal Ayad.

Dans toute cette affaire des FARL, l'Algérie est un interlocuteur obligé. La raison en est simple : par « solidarité », une frange du FLN algérien aurait aidé ce réseau dans le passé et lui a fourni en 1984 le vrai passeport algérien au nom d'Abbelkader Saadi, en possession duquel Georges Abdallah sera arrêté à Lyon. Bref, l'Algérie a le contact avec les FARL et l'a prouvé, dans le passé, notamment lors de la libération de Gilles Sidney Peyroles. Cette aide algérienne a été monnayée contre la répression, en France, des opposants au régime du président Chadli Benjedid. Ce seront les arrestations de treize membres ou sympathisants du MDA de M. Ahmed Ben Bella. Les protestations qu'elles ont provoquées ont empêché leur expulsion, mais l'on sait aujourd'hui que trois d'entre eux, les plus actifs, MM. Saad Absi, Brahim Kentour et Mme Kheïra Berhaba, devaient, à l'origine, être expulsés directement vers Alger, à la demande des autorités algériennes, selon la procédure d'« urgence absolue » utilisée contre les militants basques espagnols de l'ETA réfugiés en France.

Reste enfin la menace. L'interlocuteur privilégié fut ici M. Elie Hobeika, ancien chef des Forces libanaises, allié à la Syrie et vivant aujourd'hui à Damas. Habitué de la capitale française, il s'est rendu à Paris dans la deuxième semaine d'octobre, arrivant à l'aéroport du Bourget dans l'avion privé de M. Michel Murr, milliardaire libanais, ancien ministre et collaborateur de M. Hobeika. Les interlocuteurs français qui l'ont rencontré lui ont demandé d'être prêt à éliminer certains membres des FARL si les attentats reprenaient.

Quelle a été la monnaie d'échange ? Selon toute probabilité, comme l'ont affirmé *Libération, le Matin* et *le Sunday Times*, de l'argent et des armes à destination de la Syrie et de ses alliés libanais.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

RFA : les restrictions au droit d'asile

Deux attentats des Cellules révolutionnaires

BONN
de notre correspondant

Le responsable des services de l'immigration de Berlin-Ouest, M. Harald Hollenberg, a été gravement blessé, mardi 28 octobre, par deux inconnus qui lui ont tiré deux balles dans les jambes alors qu'il quittait son domicile pour se rendre à son bureau. C'est la première fois qu'une telle méthode, autrefois pratiquée en Italie par les Brigades rouges, est utilisée par les terroristes ouest-allemands.

Cet attentat, qui vise, semble-t-il, la politique ouest-allemande en matière de droit d'asile, est attribué aux Cellules révolutionnaires. Responsable de très nombreux attentats à l'explosif ces dernières années, ce groupe avait évité jusqu'à présent de s'en prendre à des personnes. Contrairement à la RAF (Fraction Armée rouge), qui entend mener au plan international une lutte contre l'impérialisme, les actions des Cellules révolutionnaires sont généralement liées à l'actualité politique et à la dénonciation du système d'*« exploitation capitaliste »*.

Un autre attentat à l'explosif avait eu lieu quelques heures auparavant à Cologne contre des bureaux de la Lufthansa. Dans une lettre de revendication, les Cellules révolutionnaires ont reproché à la compagnie de faire des affaires sur le dos des demandeurs d'asile renvoyés dans leur pays.

Le prochain conseil des ministres doit adopter les nouvelles mesures prévues en matière de lutte contre le terrorisme, notamment l'utilisation de « repentis », en échange d'une remise de peine. Ce système, employé en Italie, se heurte à l'opposition résolue du Parti social-démocrate et à des résistances au sein du Parti libéral, membre de la coalition.

HENRI DE BRESSON.

M. Pasqua souligne la « collaboration » entre services français et syriens

Le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, estime qu'il y a *« beaucoup de bonne volonté à l'égard de la France de la part des dirigeants syriens »* et qu'*« il y a désormais entre les services des deux pays une réelle collaboration »*. Ces propos figurent dans une interview du ministre publiée par l'hebdomadaire saoudien *Al majalla* de langue arabe et dont l'agence Reuter a rendu compte mardi 28 octobre.

M. Pasqua rappelle que plusieurs missions françaises se sont rendues en Syrie depuis la vague d'attentats de septembre à Paris. Selon *Al majalla*, qui ne précise pas quand cette interview a été recueillie, M. Pasqua estime que la *« collaboration »* entre services de sécurité des deux pays *« est appelée à se développer »* parce que les dirigeants syriens, *« très peinés et très choqués des accusations qui ont été portées contre leur pays »*, tiennent *« à nous démontrer par cette attitude que, non seulement ils n'étaient pas impliqués dans cette affaire* [les attentats de septembre] *mais qu'ils sont prêts à tout faire pour nous aider »*.



Dessin de PANCHO.

Le ministre de l'intérieur déclare connaître l'identité des auteurs des attentats de Paris. *« Nous savons*, explique-t-il, *qui a commis les attentats (...), nous savons où ils se trouvent »*, explique M. Pasqua, tout en assurant qu'*« à l'heure actuelle »* les dirigeants français sont *« convaincus qu'il n'y a pas de pays arabe directement impliqué dans les attentats contre la France »*.

ITALIE : les attendus du jugement dans l'affaire de l'« Achille-Lauro »

Damas a refusé de servir de médiateur au commando

ROME
de notre correspondant

Le refus de la Syrie d'entrer dans le jeu du commando palestinien qui s'était emparé du navire italien *Achille-Lauro*, il y a un an, a eu un effet déterminant dans l'échec de l'entreprise terroriste. Tel est l'un des principaux éléments ressortant de l'arrêt de la Cour de cassation de Gênes rendu public le mardi 28 octobre. Les magistrats avaient, le 10 juillet, condamné à la prison à vie Aboul Abbas, chef du Front de libération de la Palestine. Une autre peine de prison à vie avait été infligée dans cette affaire et le meurtrier Majid el Molki avait été condamné à trente années de réclusion.

Selon les termes du jugement, *« le refus des Syriens d'accepter le rôle de médiateurs »* qui leur était demandé par le commando a *« fait sauté un maillon essentiel du processus de chantage »*. L'homicide du passager juif américain paralytique Léon Klinghoffer aurait été provoqué par *« le ton sarcastique et provocateur »* avec lequel la Syrie a formulé sa réponse négative.

La cour a, d'autre part, jugé que les autorités italiennes étaient tout à fait fondées, le 12 octobre 1985, à laisser repartir en direction de la Yougoslavie Aboul Abbas qui se trouvait en Italie où il avait été amené à bord d'un boeing d'Egypt Air détourné par des chasseurs américains. Les preuves, dont le procureur général des Etats-Unis avait annoncé l'envoi immédiat, ne sont en effet arrivées que le lendemain du départ d'Aboul Abbas, et de toute façon elles étaient *« tout à fait vagues et inutilisables d'un point de vue pénal »*.

Par ailleurs Rome a décidé de rappeler pour consultations son ambassadeur à Damas en vue d'une vérification des éléments fournis par Londres à propos de l'affaire Hindawi. Les autorités italiennes ont, pour leur part, toujours cru plus volontiers à une implication syrienne que libyenne dans certains attentats, comme la fusillade survenue à la fin de décembre 1985 à l'aéroport de Fiumicino. En toute hypothèse, le gouvernement de M. Craxi n'entend prendre de décision qu'en complète harmonie avec la CEE.

JEAN-PIERRE CLERC.

Politique

La lutte contre le terrorisme et la cohabitation

La déclaration de Luxembourg

Luxembourg (CEE) *(AFP)*. – Voici le texte de la déclaration de Sir Geoffrey Howe, lundi soir 27 octobre, en sa qualité de président en exercice du conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE, à l'issue de la réunion de Luxembourg.

Cette déclaration – que la Grèce a refusé de signer – est intitulée *« Eléments pour une déclaration de la présidence sur le cas Hindawi » :*

La CEE :

1) Réaffirme ses déclarations antérieures sur le terrorisme international;

2) Partage le sentiment d'indignation que des agences d'un Etat soient impliquées dans un incident aussi épouvantable. Un compte rendu complet a été donné par la Grande-Bretagne;

3) (Elle exprime) sa compréhension et son appui pour l'action prise par la Grande-Bretagne et manifeste sa solidarité dans de telles circonstances. (Elle s'est mise d'accord) pour que les personnes expulsées de Grande-Bretagne dans le cadre du cas Hindawi ne soient pas acceptées comme diplomates par les autres partenaires;

4) (Elle est d'accord) pour donner instruction aux ambassadeurs des pays membres de présenter au gouvernement syrien les preuves des événements qui se sont déroulés et de faire rapport à temps pour une rencontre du comité politique le 6 novembre, en préparation de la réunion au niveau ministériel du 10 novembre;

5) Les points qui seront à nouveau considérés (le 10 novembre) :

– Ventes d'armes;
– Visites à haut niveau;
– Activité des ambassades;
– Question de sécurité sur les opérations de la SAA (Syrian Air Lines).

6) Affirmation de l'importance attachée par tous les pays membres au maintien d'un dialogue constructif avec le monde arabe.

Le défi feutré du président au premier ministre

Une mise en garde ferme et à peine courtoise à M. Chirac, tel est le sens de la petite phrase, soigneusement « ciselée » à l'avance, prononcée par deux fois, mercredi à Francfort, par le président de la République. En affirmant en effet que *« les arrangements particuliers doivent toujours céder le pas à la solidarité contre le crime »*, le président de la République a voulu donner comme un coup d'arrêt à certaines tentations de Matignon ou de la place Beauvau de pactiser avec le diable et rappeler ce qu'il estime être son rôle prééminent en politique étrangère.

Bien qu'il ait refusé de commenter le comportement français lors de la réunion de Luxembourg consacrée aux suites à donner à l'implication de la Syrie dans la tentative de destruction en plein vol d'un appareil d'El Al – *« ce qui est fait, est fait »*, a dit le président de la République, – il est clair pour son entourage que le gouvernement a adopté dans cette affaire une position trop molle. Certes, reconnaît-on à l'Elysée, M. Chirac est face à une situation fort difficile du fait des otages français détenus au Liban et de la possibilité d'une reprise des attentats terroristes à Paris. Il n'en demeure pas moins que le dossier présenté par les Britanniques est accablant pour la Syrie en ce qui concerne l'affaire du Boeing d'El Al et que le gouvernement aurait pu aller plus loin – sans pour autant rappeler son ambassadeur ou rompre les relations diplomatiques – dans la manifestation de sa solidarité avec Londres.

En finir avec les arrangements particuliers

Mais cela, on ne veut pas encore le dire publiquement. Le président de la République a en effet laissé plus de dix jours à M. Chirac pour rectifier le tir, puisque l'examen du dossier britannique a été reporté par les Douze à une nouvelle réunion des ministres européens des affaires étrangères, prévue pour le 10 novembre, à Londres. C'est là que M. Mitterrand va « attendre » M. Chirac puisque, pour le président de la République, l'implication de la Syrie dans l'affaire de Londres ne fait aucun doute, même s'il feint publiquement de s'interroger encore.

Qu'un accord intervienne ou non entre les Douze, la France devra alors, pour M. Mitterrand, en finir avec les *« arrangements particuliers »* avec la Syrie et montrer sa solidarité avec Londres *« devant le crime »*. De quelle façon ? On reste très prudent sur ce point à l'Elysée, mais on peut penser par exemple à une diminution de la représentation diplomatique syrienne en France, à des restrictions apportées aux déplacements des diplomates syriens ou à d'autres mesures du même genre.

D'ores et déjà, en tout cas, et quelle que soit la position des Douze, il est exclu que la France vende des armes à la Syrie, a dit le président de la République, qui a poussé l'humour un tantinet féroce jusqu'à reconnaître que les rumeurs qui courent à ce sujet n'ont pas été *« confirmées »*. En fait, elles ont été démenties par Matignon, car l'affaire n'en est, pour l'instant, qu'à la phase de *« prospection »*. Mais en bonne logique, même ces opérations de prospection devraient cesser puisque M. Mitterrand met maintenant son veto à toute vente d'armes. Reste à savoir comment ce veto pourrait être exercé, puisque la présidence n'est pas représentée à la commission spécialisée chargée d'autoriser ou d'interdire les ventes d'armes. En l'état actuel des choses, la question paraît surtout théorique, puisque M. Chirac a déjà rassuré sur ce point certains membres de la majorité qui font figure dans cette affaire d'alliés « objectifs » de l'Elysée.

Autre démarche qui paraît bien devoir être renvoyée aux calendes grecques : l'envoi d'une mission commerciale et financière à Damas. On reconnaît bien volontiers, à Matignon, que le climat ne se prête plus à ce genre d'exercice et que les Syriens devront attendre là encore.

Au-delà de l'affaire de Londres, M. Mitterrand a bien sûr en tête le problème du terrorisme en France et des otages, et la façon dont le gouvernement traite cette question. *« Ils sont devenus encore plus confus et incohérents que ne l'était Roland Dumas lorsqu'il dirigeait le Quai d'Orsay »*, affirment certains impertinents proches de l'Elysée. Des exemples de cette confusion ? Ils abondent, selon les mêmes sources : Matignon affirme, par exemple, ne pas avoir d'émissaires secrets mais en aurait de nombreux ; *Matignon jure de ne pas pactiser* avec les terroristes mais serait prêt à le faire ; Matignon innocente tel Etat publiquement, mais l'implique officieusement.

Un premier coup d'arrêt avait été donné par M. Mitterrand au moment de l'intermède Capucci. Tout indique qu'il n'a pas été entendu et que le président de la République est décidé à parler plus net dans le même sens, même s'il reconnaît – et pour cause – que ce genre de dossier n'est pas simple.

En fait, M. Mitterrand a bel et bien décidé d'effectuer une véritable reprise en main de certains secteurs de la politique étrangère. L'opération a commencé avec ses déclarations sur la politique de défense, au camp de Caylus, domaine dans lequel il dispose des meilleurs arguments constitutionnels. Ce sont aujourd'hui certains aspects de la politique proche-orientale qui sont visés. Ce pourrait être demain les questions de sécurité et de désarmement. Il est une autre petite phrase prononcée à Francfort qui n'est pas passée inaperçue à Matignon. Lorsqu'on a interrogé M. Mitterrand sur les suites du sommet de Reyjavik, il s'est contenté de lancer ce nouveau défi feutré à M. Chirac : *« La discussion n'est pas suffisamment précisée pour que je puisse définir dès maintenant la position de la France. »*

Reste à savoir si le premier ministre veut ou non relever le défi. Il ne le semble pas pour l'instant. Son entourage feint même de s'étonner de l'irritation élyséenne et de ne pas en comprendre les raisons.

JACQUES AMALRIC.

« Aucun compromis ne peut être passé avec les Etats qui se livrent au terrorisme » *déclare M. Mitterrand*

Interrogé, mardi 28 octobre à Francfort, au cours de la conférence de presse qui a suivi le quarante-huitième sommet franco-allemand, sur l'attitude à adopter à l'égard de la Syrie après l'affaire Hindawi, M. Mitterrand a déclaré : *« Les arrangements particuliers doivent toujours céder le pas à la solidarité contre le crime. »* Formulation que le chef de l'Etat a reprise peu après, lors de son passage au journal d'Antenne 2 midi, où il a répondu à différentes questions, en direct de Francfort.

« Aucun compromis ne peut être passé avec le terrorisme, a-t-il notamment déclaré, *et surtout pas avec les Etats qui se livrent au terrorisme. »* A propos du cas de la Syrie, M. Mitterrand a toutefois estimé qu'il semblait nécessaire de *« poursuivre l'examen »* de son éventuelle implication dans des actes de terrorisme, en particulier à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle de la CEE, prévue pour le 10 novembre. Au cours de cette réunion, a estimé le chef de l'Etat, les représentants des Douze devraient *« se communiquer leurs informations, les échanger, ouvrir leurs dossiers et les mettre sur la table »*. Après quoi, si *« un Etat se trouvait directement mis en cause »*, il faudrait en tirer les conséquences, *« les relations économiques, militaires ou historiques »* des pays de la CEE avec des pays du Proche et Moyen-Orient pouvant *« peser lourd dans l'opinion que se font les Etats »*.

Interrogé sur l'éventualité de la vente d'armes par la France à la Syrie, M. Mitterrand a répondu : *« Vous faites état d'informations qui n'ont pas été confirmées. Il n'est pas question, pour la France, de vendre des armes. »* Le président de la République a, par ailleurs, indiqué que les Britanniques, à Luxembourg, n'avaient pas demandé à leurs partenaires de rompre leurs relations diplomatiques avec Damas. *« Il y a, d'un côté, à préserver et renforcer l'unité des pays de la Communauté, de l'autre, à trouver une façon d'aborder les problèmes du terrorisme et de la responsabilité de certains Etats*, a conclu sur ce point M. Mitterrand. *Cela ne s'improvise pas. »*

Les députés UDF estiment que le gouvernement a manqué à la solidarité

La position adoptée par la France – et par les autres partenaires européens de la Grande-Bretagne – après la rupture des relations diplomatiques de Londres avec la Syrie, a été mal accueillie par les députés de l'UDF. Leur président, M. Jean-Claude Gaudin, a traduit leur sentiment, le mardi 28 octobre en fin de matinée, après la réunion du bureau du groupe, en déclarant que la Grande-Bretagne *« était en droit d'attendre la solidarité des autres pays européens »* et que *« le gouvernement français aurait intérêt à voir une attitude plus solidaire vis-à-vis de la Grande-Bretagne »*.

Certains représentants de l'UDF avaient mis en garde le gouvernement : M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, en souhaitant que *« la France ne manque pas ce deuxième rendez-vous occidental contre le terrorisme »* ; M. Valéry Giscard d'Estaing en déclarant que *« tout geste qui serait interprété comme un soutien français à la Syrie ne doit pas avoir lieu »* (*le Monde* du 28 octobre). Le gouvernement a-t-il manqué le rendez-vous de Luxembourg ? A-t-il paru soutenir la Syrie face aux accusations portées contre elle par les Britanniques ?

Nombre de députés de l'UDF le pensent. M. Gaudin, là encore, a exprimé leur réprobation. S'il a fait la part de la *« prudence »*, de la *« modération »* et de la *« nuance subtile »*, inhérentes au *« domaine des relations diplomatiques »* et dont les Etats-Unis et le Canada avaient eux-mêmes donné l'exemple dans cette affaire, le président du groupe UDF n'en a pas moins souligné que la lutte contre le terrorisme doit être un *« point de consensus »* européen. Dès lors, a-t-il dit, que *« la preuve a été faite »* de l'implication de la Syrie dans une tentative d'opération terroriste en Grande-Bretagne, *« le minimum, c'est la solidarité »*.

Mauvaise humeur

Certes, M. Gaudin, comme M. Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, s'était renseigné et assurait pouvoir être *« formel »* : *« Le gouvernement français*, a-t-il déclaré, *n'a pas de négociation en cours sur un contrat de ventes d'armes à la Syrie dans le contexte actuel. »* Il reconnaissait ne pas avoir d'*« assurance »*, en revanche, que l'éventualité d'une aide financière à la Syrie, sous forme de prêt, ne fût pas envisagée.

M. Barrot devait interroger le gouvernement, au nom du groupe UDF, lors de la séance de questions du mercredi après-midi. C'est là que les difficultés commencent. Le conseil de défense devant se réunir à la même heure (15 h 30) à l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand, ni le premier ministre, ni le ministre des affaires étrangères, ni le ministre d'Etat ne seraient présents au banc du gouvernement. Serait-ce donc M. Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes, qui répondrait à M. Barrot ? Un UDF face à un autre UDF, et, plus précisément, un ministre du CDS face au secrétaire général de sa formation ?

Que M. Bosson eût été chargé, déjà, d'expliquer la position française à Luxembourg et dans les médias, gênait passablement l'UDF. Dans les couloirs de l'Assemblée, mardi après-midi, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, président du CDS, jouait son rôle de membre du gouvernement et de dirigeant d'une des composantes de la majorité en approuvant la démarche adoptée à Luxembourg. – *« Il faut*, disait-il, *que toute la Communauté vienne sur des positions de fermeté graduée et non tapageuse »* – et faisait valoir que la France doit avoir le souci de l'*« efficacité »* pour *« éviter les attentats et faire libérer ses otages »*. Les *« fils »* qu'elle a noués à cette fin ne doivent pas être rompus, ajoutait M. Méhaignerie, d'autant qu'*« il y a des factions en Syrie »*, ce qui veut dire que des Syriens pourraient être impliqués dans l'affaire de Londres sans que leur gouvernement le soit.

Dans ces conditions, la marge laissée à l'UDF paraissait des plus étroites. L'Hôtel Matignon paraissait en prendre acte en faisant savoir, mardi soir, que ce serait vraisemblablement non pas M. Bosson, mais M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, qui, en raison de sa *« compétence »*, plus *« générale »* que celle du ministre chargé des seules affaires européennes, répondrait aux questions relatives à la politique de la France au Proche-Orient.

Le premier ministre semblait ne pas s'estimer sérieusement interpellé par la seconde composante de sa majorité sur ce sujet. Toutefois, la mauvaise humeur ravivée à l'UDF, mardi soir, par la façon dont l'Hôtel Matignon donnait l'impression de minimiser l'importance du débat, n'a probablement pas été étrangère à la décision prise finalement, mercredi matin, de charger M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, de répondre à M. Barrot.

Cette bonne manière ne signifie pas, pour autant, que le nouveau *« rendez-vous contre le terrorisme »*, après le raid américain du mois d'avril contre la Libye, soit davantage, sur le plan des relations internes à la majorité, qu'une pâle réédition du premier. M. François d'Aubert, député (UDF-PR) de la Mayenne, barriste, pouvait bien juger, mardi, que le gouvernement *« construit son propre labyrinthe et s'étonne de s'y perdre »*, qu'il *« répond au terrorisme par de la politique-fiction »* (allusion aux déclarations de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, sur la « coopération » avec la Syrie), la mise en accusation de la politique chiraquienne au Proche-Orient n'est peut-être pas pour cette fois.

PATRICK JARREAU.

Déception et amertume en Grande-Bretagne

Les Britanniques ne cachaient pas une amertume certaine, le mardi 28 octobre, après que leurs partenaires de la Communauté eurent refusé la veille, à Luxembourg, de prendre des mesures concrètes contre la Syrie. Le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, intervenant aux Communes, a fait part de sa « déception » devant la faiblesse de la réaction européenne face au dossier présenté par la Grande-Bretagne, impliquant les services syriens dans la tentative d'attentat, en avril dernier, contre un avion d'El Al au départ de l'aéroport londonien d'Heathrow. Evoquant la prochaine réunion que les Douze doivent consacrer à cette affaire, le 10 novembre prochain, Mme Thatcher a déclaré : *« J'espère qu'elle* [la Communauté] *mettra en pratique ce qu'elle a dit par le passé »* concernant le terrorisme. Le premier ministre a notamment rappelé que les Européens avaient eu un ton autrement plus ferme pour dénoncer le terrorisme en septembre 1984.

Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a jugé que la déclaration de Luxembourg *« était très en deçà de ce à quoi il s'attendait »*. Il a souligné, lui aussi devant les Communes, qu'il ne tenait pas cet échec pour définitif et indiqué qu'il présenterait les mêmes propositions de sanctions le 10 novembre prochain.

Dans l'hémicycle, les députés, toutes tendances confondues, ont fustigé l'attitude européenne. Les Européens *« devraient avoir honte (...) une fois de plus : la seule personne à s'engager dans la bataille contre le terrorisme est Margaret Thatcher »*, a commenté le conservateur Anthony Beaumont Dark. Le travailliste George Foulkes a assuré : *« Nous sommes profondément déçus par la faiblesse de la réponse européenne et par l'absence de consensus. »*

La presse est à l'unisson : *« La CEE tourne le dos au terrorisme syrien »*, écrit le quotidien *Today ; « Les Européens laissent tomber la Grande-Bretagne »*, assure le *Daily Mail ;* « Des mots, mais pas d'action », titre *The Independant*, cependant que de nombreux commentateurs s'en prennent particulièrement à l'attitude de la France.

M. Messmer : pas de ventes d'armes

M. Pierre Messmer, à l'issue de la réunion du groupe RPR qu'il préside, a estimé, mardi 28 octobre, à propos des affaires de Syrie : *« La bonne règle des relations diplomatiques est qu'un Etat qui souhaite associer ses alliés à une décision les consulte avant de prendre sa décision. La politique du fait accompli n'est pas la meilleure. La Grande-Bretagne a demandé à l'Europe de voler à son secours. Cette méthode ne pouvait pas créer un climat favoralbe. »*

Après s'être déclaré *« pour une fois à 100 % d'accord avec François Mitterrand »*, l'ancien premier ministre a ajouté : *« L'intérêt de l'Europe et de la France est d'être présent au Proche-Orient. Cela n'est pas facile et ne va pas sans risques, même mortels. C'est pourquoi la politique du maintien de la présence française dans cette région suppose que nous mesurions nos réactions avec exactitude. C'est ce que fait Jacques Chirac lorsqu'il dit que la France ne possède pas de preuves irréfutables sur la responsabilité directe de la Syrie. Il faut que la raison retienne l'expression de la passion. Nous ne pouvons pas nous en tenir à la simple affirmation du gouvernement britannique. Nous avons besoin de voir les preuves. Dans un cas semblable, les Anglais agiraient sûrement de la même façon. » « Après m'être informé aux plus hautes sources, je suis autorisé à indiquer que je suis en état de démentir qu'il y ait en cours le moindre projet de vente d'armes à la Syrie. En ce qui concerne l'exécution des contrats passés par le gouvernement Fabius, elle se poursuit simplement car il n'y a pas de blocus à l'égard de la Syrie. »*

La cohabitation : acte III

(Suite de la première page.)

Dans les deux cas, M. Mitterrand a donné un coup d'arrêt, rappelé les grands principes, et – ce qui est nouveau – donné des instructions au gouvernement sur la marche à suivre.

Au fond, M. Mitterrand renvoie à M. Chirac le dilemme bien connu : se soumettre ou se démettre. En l'occurrence, ou bien M. Chirac en termine avec les « arrangements particuliers » auxquels il s'essaie tous azimuts (avec la Syrie, l'Algérie, l'Iran...) ou bien il ouvre une crise. Ou bien, en conseil de défense, M. Chirac rétablit les priorités présidentielles en matière de dissuasion (les sous-marins plutôt que les « missiles à roulettes »), ou bien il ouvre une crise.

M. Mitterrand, il est vrai, n'a pris personne en traître : il renoncerait à ses fonctions, avait-il dit, plutôt qu'aux compétences de ses fonctions. En d'autres temps, M. Mitterrand avait déclaré : *« Je ne suis pas René Coty. »* Or M. Chirac et ses amis ne lui ont jamais assigné d'autre rôle que celui de René Coty. Et chacun, dans l'entourage du premier ministre, de rivaliser de bons mots : l'Elysée n'est-il pas devenu *« le palais de la Belle au bois dormant »* ?

Mais pour que M. Mitterrand ait pu se rebiffer, après avoir laissé M. Chirac se découvrir, il a fallu attendre que soient réunies trois conditions : que le président réprouve la politique suivie par le premier ministre ; que l'opinion ait besoin d'une boussole ; et qu'apparaisse un clivage suffisamment sérieux, sur ce point, au sein de la majorité. Et, cette fois, M. Mitterrand joue sur du velours : quel responsable UDF pourrait, sauf à se renier, éviter de souscrire à la mise au point présidentielle, qui elle-même fait suite aux avertissements de MM. Giscard d'Estaing, Gaudin et Barrot ?

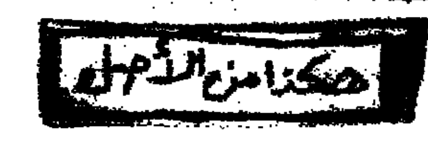
Comme toujours, ce diable d'homme (d'Etat) joue plusieurs coups à la fois. Il concilie à la fois les principes et les manœuvres.

Les principes ? Outre la fermeté face aux terroristes, il y a aussi la solidarité avec la Grande-Bretagne. C'est le même homme qui, contre le PS, contre son ministre des relations extérieures (M. Cheysson), contre ses propres conseillers, avait pris le parti de la *Grande-Bretagne pendant* la guerre des Malouines. Dès lors que l'un des membres de la Communauté est agressé, la solidarité doit l'emporter.

La manœuvre ? Elle est dans la perche ainsi tendue à ceux qui, comme M. Barrot, jurent dur comme fer qu'ils ne laisseront pas passer l'occasion d'affirmer cette fameuse solidarité, ou qui, comme M. Millon (barriste), constatent que *« le terrorisme terrorise le gouvernement »*.

L'*éternelle question que l'on se* pose, à chaque étape de cette cohabitation, est naturellement celle de sa viabilité. Il y a fort à parier que M. Chirac fera le gros dos. De même que M. Mitterrand ne franchira pas le point de non-retour, au-delà duquel ce serait la crise. Car toute rupture avant terme signifierait, pour M. Chirac, l'effondrement de sa stratégie politique ; pour M. Mitterrand, la ruine du mythe qu'il voudrait fonder d'un président-arbitre ; et pour l'un et pour l'autre, ce serait ouvrir un boulevard magnifique sous les pieds de M. Raymond Barre.

JEAN-MARIE COLOMBANI.



Politique

Le découpage électoral devant le Conseil constitutionnel

Plus de soixante députés socialistes ont déféré, le lundi 27 octobre, au Conseil constitutionnel le texte de la loi relative à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, telle qu'elle a été définitivement adoptée par le Parlement le 24 octobre (*le Monde* daté 26-27 octobre). A leur recours argumenté, les socialistes ont joint, en guise d'annexe, de courts dossiers concernant quarante-sept départements (soit trois cent vingt-cinq circonscriptions) où ils contestent le découpage.

Si les auteurs du recours *« ont choisi de ne pas argumenter sur l'ensemble des départements, cela ne signifie, en aucun cas, qu'ils adhèrent au découpage de ceux qu'ils ne conteste pas formellement »*, précisent-ils. *« Cela veut seulement dire que les auteurs d'un découpage disposent naturellement d'une certaine marge d'appréciation, que d'autres auteurs auraient pu l'exercer d'une manière différente mais que, dans ces départements, à défaut d'être toujours irréprochable, le découpage n'est pas, manifestement, arbitraire. Aussi, les soussignés s'en sont-ils volontairement tenus aux cas extrêmes. »*

Dans ces « cas extrêmes », le recours socialiste s'efforce de donner une analyse exhaustive dont on trouvera ci-dessous les principaux éléments, ainsi que quelques-uns des dossiers consacrés par les annexes aux départements. Le Conseil constitutionnel, qui doit faire connaître sa décision avant le 27 novembre, se trouve en présence de l'un des plus vastes recours qu'il ait eu à connaître (avec les nationalisations) depuis sa création. Il a, en effet, toute latitude pour examiner, s'il le souhaite, l'ensemble de la nouvelle carte électorale et non les seuls quarante-sept départements dont le PS a explicitement contesté le découpage.

La polémique sur l'étendue du pouvoir d'appréciation du Conseil constitutionnel risque de rebondir à cette occasion. M. Messmer, président du groupe PRP a en effet déclaré mardi 28 octobre : *« Le Conseil constitutionnel ne pourrait pas sans se déjuger, censurer la loi sur le découpage en se référant à la constitution puisqu'il a déjà la loi électorale conforme à la Constitution. S'il émettait un avis négatif il ne pourrait le faire qu'en référant à des règles abstraites qu'il construirait lui-même. Cela poserait un grand débat sur le rôle du Conseil constitutionnel. »*

Les députés socialistes dénoncent l'« arbitraire » de la logique politique

Les règles contraignantes pour le gouvernement que fixait la loi du 11 juillet 1986 rétablissant le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale s'imposent-elles encore dès lors qu'il ne s'agit plus d'ordonnance mais que, *« formellement au moins, c'est le législateur lui-même qui est réputé avoir délimité les circonscriptions »* ? C'est la première question que posent les députés socialistes auteurs du recours.

Juridiquement, non. Mais ces règles conservent *« un intérêt majeur pour deux raisons au moins. La première résulte de ce que le texte adopté est identique au projet, lui-même identique au projet d'ordonnance préalablement préparé dans le cadre du titre II de la loi du 11 juillet 1986. La seconde tient à ce que le Conseil constitutionnel, appelé à se prononcer par une précédente saisie avait été conduit à préciser un certain nombre de principes constitutionnels dans sa décision (...) des 1er et 2 juillet 1986 »*.

Si ces règles (continuité territoriale des circonscriptions, respect des limites cantonales sauf, essentiellement, pour Paris, Lyon et Marseille, écarts de population limités d'une circonscription à l'autre et, en aucun cas, supérieurs à 20 % par rapport à une moyenne départementale) ont disparu, *« subsistent »*, en *revanche, les nécessités qui les avaient fait naître. Celles-ci, quelles que soit les modalités retenues pour leur mise en œuvre, découlent de principes de valeur constitutionnelle et s'imposent donc à la loi comme elles se seraient appliquées aux ordonnances »*.

Les auteurs du recours énoncent ainsi ces trois nécessités durables :

– la première *« exige que les députés à l'Assemblée nationale soient élus sur des bases démographiques, de telle sorte que soit réduit l'écart de représentativité entre élus d'une circonscription à l'autre »*.

– la deuxième *« veut que, pour que des élus désignés selon un scrutin localisé soient cependant et effectivement les représentants du peuple, il importe de veiller à préserver dans toute la mesure du possible la cohérence géographique, historique, économique, sociale et culturelle des ensembles que forment les circonscriptions »*.

– la troisième, enfin, *« interdit, au nom même de la notion d'Etat de droit, que le découpage des circonscriptions procède d'un quelconque arbitraire »*.

A propos de chacun de ces trois grands critères, les auteurs de la saisine précisent :

– SUR LE CRITÈRE DÉMOGRAPHIQUE : Il *« paraît légitimement pouvoir être tenu pour prioritaire. Mais il va de soi que l'égalité absolue d'une circonscription à l'autre étant impossible, il faut, avant tout, veiller seulement à ce que les écarts ne soient pas excessifs »*.

Qu'est-ce que l'arbitraire ?

– SUR LE CRITÈRE GÉOGRAPHIQUE : *« Il peut conduire à tempérer occasionnellement le premier. Entre deux écarts possibles de population dont l'un permettrait de respecter une entité géographique que l'autre détruirait, il est clair qu'il convient de retenir le premier, même s'il est supérieur, à la condition stricte toutefois qu'il ne soit pas manifestement excessif. »*

– SUR LE CRITÈRE POLITIQUE : C'est le problème de l'*« arbitraire »*. *« Sa définition est ici malaisée*, conviennent les auteurs du recours, *et sans doute n'en peut-on donner que des indices, mais il en est de très sérieux. »*

« Ainsi peut-on considérer comme évitant l'arbitraire, expliquent les députés socialistes, *le souci, chaque fois que c'est démographiquement possible, de conserver l'ancien découpage ou de respecter l'économie. Ainsi des départements qui conservent le même nombre de députés dont les anciennes circonscriptions étaient à peu près équilibrées. Ainsi encore, des départements dans lesquels plusieurs circonscriptions se trouvent proches de la moyenne départementale, dont seules une ou deux s'écarteraient, et qu'il suffirait de redécouper pour faire place à une circonscription nouvelle. Ainsi toujours, des départements dans lesquels les axes cardinaux du précédent découpage conservent leur pertinence géographique et une compatibilité démographique et qu'il y a tout lieu de respecter. »*

Dans tous ces cas, *« le respect du tracé ou de l'esprit de l'ancien découpage prémunit contre l'arbitraire que manifesterait à l'inverse un bouleversement inutile »*.

Des critères hétérogènes

Autre indice de l'arbitraire : *« l'hétérogénéité des critères employés »*. *« Faire prévaloir l'ancien découpage ou s'en abstraire*, indiquent les auteurs du recours, *imposer à toute force la logique démographique ou composer avec elle, s'attacher aux entités géographiques ou les méconnaître, garder des villes unies ou les scinder pour constituer des pôles d'attraction, dissocier ou mêler villes et campagnes, montagnes et plaines, rives droite et gauche d'un fleuve, quartiers aisés et populaires, sont autant de choix alternatifs dont chacun peut avoir sa logique et dont tous pourraient être défendables. Ce qui n'aurait pas de logique, en revanche, et partant ne serait pas défendable, serait de faire varier les réponses d'un endroit à un autre, non pas au vu de différences objectives, mais en considération d'intérêts subjectifs. L'arbitraire serait alors avéré. »*

Cet arbitraire, reconnaissent les auteurs du recours, *« hormis quelques cas (...) largement minoritaires (...) dans lesquels l'absurdité intrinsèque est manifeste (...) ne ressort pas immédiatement »*, dans la plupart des situations.

« C'est pourquoi il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble qui, elle, rend manifeste l'arbitraire si l'on veut bien admettre – et c'est difficilement contestable – qu'est arbitraire le fait de choisir des réponses radicalement différentes à des questions largement identiques. »

De ce comportement, les députés socialistes donnent diverses séries d'exemples :

– DÉPARTEMENTS DONT LE NOMBRE DE CIRCONSCRIPTIONS EST CONSTANT : *« Tantôt l'objectif de rééquilibrage est obtenu en respectant l'économie de l'ancien (Morbihan), tantôt, on lui préfère des modifications compliquées (Côtes-du-Nord), tantôt on conserve purement et simplement les circonscriptions anciennes (Hautes-Alpes), et tantôt on les modifie totalement et sans que cela soit plus nécessaire ici que là ((Alpes-de-Haute-Provence, Creuse).*

– DÉPARTEMENTS OU SONT AJOUTÉES UNE OU PLUSIEURS CIRCONSCRIPTIONS NOUVELLES : *« Parfois, on modifie justement celles qui se trouvaient démographiquement équilibrées (Houilles, Sartrouville dans les Yvelines) et auxquelles, ailleurs, on prend justement soin de ne pas toucher. »*

– REPARTITION DES POPULATIONS : *« Ici, on rompt une entité ancienne pour un gain dérisoire en équilibre démographique (Creuse), et là, on crée sans même avoir l'alibi de sauvegarder les entités géographiques, d'importantes distorsions qu'il eût été loisible d'éviter (Doubs, Mayenne).*

Renversement d'axes

– DÉCOUPAGE DES VILLES : *« Il leur arrive d'éclater inutilement lorsqu'il s'agit de Bourges, de Royan, d'Evreux, mais de rester intactes quand elles s'appellent Joinville ou Vincennes, voire d'être réunifiées comme à Béziers. »*

– VILLES NOUVELLES : *« On choisit d'anticiper sur leur accroissement de population dans un cas, et on le refuse absolument dans l'autre (Créteil, Cergy-Pontoise). »*

– RENVERSEMENT D'AXES : c'est, soulignent les auteurs du recours, *« l'une des techniques employées avec le plus de constance »*. Elle consiste, *« dans de très nombreux cas, à inverser les axes de découpage anciens qui de nord-sud deviennent est-ouest ou l'inverse, ou plus compliqué encore »*.

Comparer pour juger

« A s'en tenir à une approche superficielle, résument les auteurs de la saisine, *l'impression qui se dégage de cette incohérence en est l'absurdité. Lourde serait pourtant l'erreur d'une telle conclusion. Car il est un élément qui restitue sa cohérence au découpage, en indique la logique et en trahit l'arrière-pensée : l'intérêt politique qu'en escomptent ses auteurs. »*

« Tout découpage électoral, par nature, est fait de trois composantes : démographique, géographique, politique. Les deux premières sont connues et affichées. La troisième pour être tue n'est pas moins importante. C'est par cela, précisément, que se caractérise l'arbitraire qui entache ce découpage. Du point de vue de la démographie, de la géographie, de l'histoire, de l'économie, du social, les critères employés l'ont été de manière très hétérogène. Mais le critère politique, lui, a été utilisé avec une parfaite homogénéité. C'est à la lumière de cette évidence, qui n'apparaît qu'à l'examen détaillé des départements, intrinsèquement ou par comparaison (...), qu'il convient d'apprécier la constitutionnalité du découpage ou plutôt, en l'occurrence, son inconstitutionnalité manifeste. »

Trois exemples

Côtes-du-Nord

« Dans le précédent découpage, la première circonscription comptait 155 678 habitants, tandis que les 3e et 4e n'avaient que 84 804 et 87 334 habitants, les 2e et 5e se trouvant, elles, assez proches de la moyenne départementale (respectivement 101 314 et 109 739 habitants).

» Dans ces conditions, il suffisait simplement de transférer quelques cantons de la première vers les 3e et 4e ou, si nécessaire, de redécouper seulement ces trois circonscriptions.

» Le projet a préféré bouleverser toute la carte électorale sans la moindre justification. Cela est d'autant plus troublant que dans le département voisin du Morbihan, où les problèmes se posaient en termes strictement identiques (nombre de députés inchangé mais équilibre démographique à rétablir), les auteurs du découpage ont procédé d'une manière radicalement inverse puisqu'ils se sont bornés aux retouches indispensables sans remettre en cause l'économie générale de l'ancien découpage.

» Qu'une solution soit retenue pour le Morbihan et une autre pour les Côtes-du-Nord, voilà qui ne trouve d'explication que dans les espérances politiques mais certainement pas dans la rigueur constitutionnelle. »

Hérault

« L'Hérault offre un cas très intéressant dans la mesure où les auteurs du découpage y ont fait, tant à Béziers qu'à Montpellier, exactement le contraire de ce qu'ils ont pratiqué ailleurs.

» 1) Pendant très longtemps, et en tout cas depuis 1958, la ville de Béziers a été répartie dans deux circonscriptions dont chacune entretenait des liens étroits avec les cantons ruraux alentour.

» Or, au moment même où l'on scinde des villes telles que Royan ou Angoulême, Béziers, déjà scindée, se trouve miraculeusement réunifiée. Les deux anciennes circonscriptions (4e et 5e) représentaient pourtant respectivement 112968 et 85070 habitants, c'est-à-dire des ensembles assez proches de la moyenne départementale et dont on aurait pu les rapprocher encore, moyennant le simple transfert de quelques cantons de la 4e vers la 5e.

» Au lieu de cela, qui aurait conduit à conserver l'économie de l'ancien découpage au sud et à créer les deux circonscriptions nouvelles dans le nord du département, on a préféré un bouleversement complet qui, de surcroît, rompt totalement avec les pratiques constatées ailleurs, qui vont davantage dans le sens du découpage de villes même modestes que dans celui de l'unification.

» L'arbitraire intrinsèque de ce découpage s'aggrave donc de sa mise en relation avec ce qui s'est fait dans les autres départements.

» 2) Dans une certaine mesure, c'est la même opération qui a été conduite à Montpellier. Certes, du fait de ses dimensions, la ville ne peut se trouver dans une circonscription unique. Aussi bien l'essentiel en est-il réparti sur deux circonscriptions.

» Mais de ce fait, elle est coupée de son district et, au-delà, du bassin d'emploi dont elle est le centre. Ainsi, alors que Montpellier forme un pôle d'attraction existant et puissant, on l'enferme dans une espèce d'enceinte hermétique, constituée des deux premières circonscriptions (les moins peuplées du département), dans le but manifeste, nonobstant toute considération géographique, économique ou sociale, de tenter d'en faire un caisson politiquement étanche.

Var

« On ne peut, ici, que se féliciter de la cohérence du découpage, clair, de la ville de Toulon.

» Il n'en va pas de même, en revanche, de celui des autres circonscriptions. L'axe majeur de l'ancien découpage allait d'est en ouest, et l'on pouvait supposer que les auteurs du nouveau allait le conserver ici où il est sans inconvénient, compte tenu des communications existantes.

» Vaine logique et vain espoir, puisqu'on a choisi de découper selon un axe nord-sud. Et c'est ainsi qu'est créée une quatrième circonscription qui va de Aups jusqu'à la mer en passant par Draguignan ; une autre, la sixième, qui englobe tout l'ouest de l'arrière-pays pour, descendant par Brignoles, aller rejoindre aussi la mer (...).

» Il y a, dans tout cela, de claires manifestations d'arbitraire. »

Troisième Chambre ou bouée de sauvetage ?

Comme toujours, M. Chirac était pressé. Vite ! le retour au scrutin majoritaire, une nouvelle carte électorale... et passons à autre chose. Comme souvent, le premier ministre devra attendre. Guère moins d'un mois pour connaître le sort que réserve le Conseil constitutionnel au découpage ciselé, avec une maestria sans pareil, par son efficace ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua.

Si cette maestria est jugée excessive par les neuf juges du Palais-Royal, si le découpage ne sort pas intact de leur examen et de leur décision, il faudra un peu plus de patience encore au premier ministre – ou d'impatience.

D'ores et déjà, M. Chirac a de quoi être agacé par le paradoxe qu'il a laissé s'installer en gérant comme il l'a fait – à la hussarde – l'affaire électorale. La discussion devrait être close aujourd'hui... elle va seulement commencer. Dans l'enceinte, il est vrai, d'une institution qui garde jalousement le secret de ses délibérations. Mais, enfin, elle va avoir lieu et laisser au moins une trace. Mieux, avoir une conclusion efficace : l'austère et impératif document – public – qui sortira des travaux du Conseil constitutionnel.

C'est peu, d'une certaine manière. Mais c'est beaucoup, après la succession de non-débats à l'Assemblée, après la désolante contorsion sénatoriale consistant à approuver un texte... en refusant d'en débattre.

Crainte d'embarras politiques venus de sa majorité, refus de laisser la fiction (le Parlement légifère) empiéter sur la réalité (le gouvernement gouverne et légifère), le premier ministre a laissé le dossier électoral s'ériger en exemple caricatural d'une certaine façon de gouverner. Malgré ou à cause de lui, ce n'est qu'au moment où le Conseil constitutionnel est saisi que chacun peut avoir le sentiment qu'un minimum de débat va vraiment avoir lieu (après le lever de rideau de la commission des sages et du Conseil d'Etat).

Singulière destinée d'une institution accusée il y a peu par l'entourage de M. Chirac de se constituer en troisième Chambre, et conduite un court moment à exister plus que les deux autres. Le Conseil constitutionnel fonctionne, et M. Chirac n'y peut rien ! Le fait est insolite, mais peu contestable : outre son rôle propre, le Conseil joue ici, à son corps défendant, celui d'une bouée de sauvetage de l'institution parlementaire. Situation qui devrait en faire réfléchir plus d'un, à l'Assemblée comme au Sénat.

Mais après ? M. Chirac ne sera plus pressé s'il lui faut soumettre une nouvelle fois au Parlement un projet de découpage, éventuellement revu et corrigé après décision du Conseil constitutionnel. Il sera fébrile. Relancera-t-il, pour un tour plus rapide et plus silencieux encore que le premier, le manège parlementaire ?

Affligeante perspective. Et si le Conseil constitutionnel entérine le découpage électoral, l'horizon ne sera pas moins incertain. Pressé, M. Chirac le restera. Mais l'allure du premier ministre ne peut hypothéquer à l'infini la vraisemblance et la dignité minimales du débat parlementaire.

MICHEL KAJMAN.

Les quarante-sept départements dont le découpage est contesté

– AIN (01).
– ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04).
– ARDENNES (08).
– ARIÈGE (09).
– BOUCHES-DU-RHONE (13).
– CALVADOS (14).
– CHARENTE (16).
– CHARENTE-MARITIME (17).
– CHER (18).
– COTES-DU-NORD (22).
– CREUSE (23).
– DOUBS (25).
– DROME (26).
– EURE (27).
– EURE-ET-LOIR (28).
– FINISTÈRE (29).
– GARD (30).
– HAUTE-GARONNE (31).
– GIRONDE (33).
– HÉRAULT (34).
– ILLE-ET-VILAINE (35).
– INDRE-ET-LOIRE (37).
– ISÈRE (38).
– LANDES (40).
– LOIRET (45).
– LOT-ET-GARONNE (47).
– MAINE-ET-LOIRE (49).
– MAYENNE (53).
– MEURTHE-ET-MOSELLE (54).
– NIÈVRE (58).
– NORD (59).
– OISE (60).
– RHONE (69).
– SARTHE (72).
– SEINE-MARITIME (76).
– SEINE-ET-MARNE (77).
– YVELINES (78).
– SOMME (80).
– TARN (81).
– VAR (83).
– VENDÉE (85).
– TERRITOIRE DE BELFORT (90).
– ESSONNE (91).
– HAUTS-DE-SEINE (92).
– SEINE-SAINT-DENIS (93).
– VAL-DE-MARNE (94).
– VAL-D'OISE (95).

Politique

Les socialistes ouvrent leurs débats sur la situation de l'emploi

Le premier texte préparatoire à la convention nationale socialiste des 13 et 14 décembre prochain a été transmis au début de la semaine aux fédérations afin qu'il soit discuté par les militants dans les sections. Ce texte, adopté la semaine dernière à l'unanimité par le bureau exécutif du PS, revêt, pour l'essentiel, une forme interrogative et énumère une série de questions sur l'emploi et les différents facteurs économiques, nationaux ou internationaux qui le déterminent.

Comme le précise M. Jean-Paul Bachy, membre du secrétariat national du PS chargé des questions sociales, des entreprises et de l'emploi, et responsable de l'organisation de cette convention, *« les fédérations ainsi que le groupe de travail du comité directeur et de la commission nationale entreprises poursuivront leurs réflexions afin de déboucher sur un ensemble de propositions qui seront synthétisées à la convention »*. Les dés sont donc jetés, et cette convention nationale, dont l'idée appartient à M. Laurent Fabius et qui embarrasse les socialistes plus qu'autre chose, aura bien lieu. Mais comme l'a dit M. Bachy, l'avancement de la date du congrès fait que cette convention *« change de nature »*. Il est exclu, dans l'esprit de la direction du PS, qu'elle puisse être un *« pré-congrès »*. Il n'est donc pas question que les courants nationaux du PS présentent des textes qui seraient soumis au vote des militants.

Il n'est pas non plus question que cette convention dote le PS d'un corps de doctrine complet sur l'emploi. Les socialistes voient bien ce qu'un tel exercice, aux yeux de l'opinion publique, aurait de factice, moins d'un an après leur départ du gouvernement, à l'issue d'une législature où leur volonté de réduire le chômage s'est largement brisée sur la résistance des faits.

M. Bachy précise donc que le débat est très *« ouvert »*. *« Si nous ne sommes pas en mesure,* a-t-il souligné, *de le trancher* [à la convention], *il sera tranché au congrès. »* De son côté, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, qui, dans un premier temps, après sa décision d'avancer le congrès, n'était pas sûr que le maintien de cette convention soit obligatoire, a affirmé, le lundi 27 octobre au micro de France-Inter, que les socialistes donneront, lors de cette convention, leurs *« premières réflexions après l'expérience du pouvoir, en voyant la politique du gouvernement actuel sur les problèmes de l'emploi »*.

La rédaction de ce premier texte préparatoire à cette convention nationale a donné lieu, notamment, à un débat entre l'ex-CERES et les rocardiens sur la croissance et le partage du travail. M. Gérard Fuchs, l'un des dirigeants rocardiens du bureau exécutif, résume ce débat d'une boutade : *« Nous ne refusons pas,* lance-t-il, *la croissance, mais le CERES refuse le partage du travail. »*

La version définitive du texte a été précédée de deux versions intermédiaires. Les trois versions posent, à propos de la croissance et du chômage, la même question : *« Pour trouver une solution, ne faut-il pas absolument rechercher les moyens d'une reprise vigoureuse de la croissance compatible avec l'équilibre extérieur ? »* Quant au partage du travail, la première version que les amis de M. Chevènement ne jugeaient pas *« acceptable »*, évoquait *« l'existence de politiques actives de l'emploi permettant de dépasser la rigueur arithmétique des chiffres »*. Elle affirmait qu'*« une réduction de la durée du travail de 2 % par an en moyenne ramène le taux de croissance nécessaire à la stabilisation du chômage à 2 %. »*

Dans la deuxième version, la référence aux *« politiques actives de l'emploi et de solidarité »* était maintenue et complétée, mais il n'était plus question, dans cette phrase, de réduction du temps de travail. Dans la troisième et dernière version, cette idée est réintroduite, mais, cette fois, sous forme interrogative et vague. Le texte demande simplement : *« Comment doit-on (...) poser le problème de la réduction et de l'aménagement du temps de travail ? »*

J.-L. A.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Logement : le libéralisme et ses limites

L'Assemblée nationale a commencé à débattre, le mardi 28 octobre, des crédits du vaste ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. D'un montant global de 104 387,5 millions de francs, ils représentent 9 % du budget de l'Etat, la comparaison étant difficile avec l'an passé du fait des changements de structures budgétaires. Toutefois on peut remarquer que les crédits de l'aménagement du territoire diminuent de 18 %, alors que ceux de l'aviation civile croissent de 4,5 %, et ceux de l'urbanisme et du logement de 4,11 %. Ces chiffres ne suffisent pas cependant à donner une vision de la politique poursuivie. Ainsi, alors que M. Jacques Douffiagues, ministre délégué aux transports, met en avant son « libéralisme » et la « nécessaire déréglementation », son ministre de tutelle, M. Pierre Méhaignerie, se garde bien d'oublier qu'il gère un secteur où « public » et « privé » doivent intervenir de concert, mais le premier secteur plus que le second, et il sauve même l'aménagement du territoire, que le « libéralisme » semblait condamner. Les deux ministres appartiennent à l'UDF, mais l'un est « léotardien », l'autre président du CDS, fort d'une longue expérience des responsabilités locales et gouvernementales.

Confier un ministère comme celui des transports à *un chantre du libéralisme* pur et dur pouvait paraître paradoxal. M. douffiagues n'a pas mis son drapeau dans sa poche. Ses premières décisions sur la RATP et la SNCF l'ont montré. La discussion budgéraire a prouvé qu'en agissant ainsi il *répondait aux souhaits de sa* majorité, qui lui demande même d'aller plus loin et plus vite. M. Franck Borotra (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission de la production, l'a dit clairement : pour la RATP il faut certes *« accroître l'offre »* mais aussi *« comprimer les effectifs »* ; pour la SNCF il faut *« ouvrir le financement de certains équipements au secteur privé »* ; globalement pour les transports il faut limiter la notion de service public *« aux transports de voyageurs »* qui doivent néanmoins *« atteindre l'équilibre financier grâce à des gains de productivité et à une politique tarifaire fondée sur des critères commerciaux »* ; le transport de marchandises doit, lui, s'ouvrir *« à la concurrence »*, ce qui impose de *« lever des réglementations et restaurer les conditions d'un vrai marché, non faussé par les distorsions actuelles »*. M. Charles Fèvre (UDF, Haute-Marne) est encore plus précis : *« L'usager doit payer un juste prix. »*

Ce libéralisme a pourtant des limites. Pour des transports fluviaux, les orateurs du RPR et de l'UDF demandent bien qu'il soit mis fin aux nombreuses réglementations limitant la concurrence (le ministre en est aussi partisan), mais ils regrettent que l'Etat ne fasse pas un effort pour construire de nouveaux canaux. M. Douffiagues, là encore, partage ce souhait, mais il fait remarquer à juste titre que tous ses prédécesseurs, depuis vingt ans, se sont heurtés aux même impossibilités budgétaires.

Les limites des strictes règles de la libre concurrence sont surtout atteintes pour la construction aéronautique et l'aviation civile. Des hommes qui en sont habituellement de chauds partisans, comme M. Gilbert Gantier (UDF, Paris), rapporteur de la commission des finances, et M. Claude Labbé (RPR, Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission de la production, *sont les premiers* à demander beaucoup de prudence dans la déréglementation, le deuxième faisant remarquer : *« La concurrence internationale sans merci et les excellents résultats des compagnies nationalisées, parfaitement monopolistiques, imposent de réfléchir avant de laisser ces compagnies totalement livrées à elles mêmes. »* Le ministre est d'accord là encore, et il souligne que ces appels à la concurrence sur la desserte de l'outre-mer français ne sont que *« des expériences »* surveillées de près. Tant pis pour M. Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime) qui souhaite des entorses au monopole d'Air Inter sur les liaisons métropolitaines.

La gauche virulente

Pour les routes – domaine de M. Méhaignerie – l'Etat et les collectivités locales conservent, bien entendu, tous leurs droits. Le ministre se flatte même d'avoir obtenu un effort financier supérieur à celui fait par les socialistes. D'autant qu'en parfaite harmonie avec M. Michel Barnier (RPR, Savoie), *rapporteur* de la commission des finances, qui vient de déposer une proposition de loi sur ce thème, le ministre compte faire un effort accru pour la sécurité routière, domaine *« où la France reste dans le peloton de queue des pays développés »*.

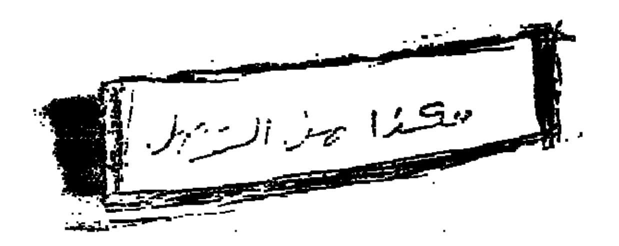
A part ce dernier point, la gauche ne peut être d'accord. M. Jean Anroux (PS, Loire) ne comprend pas que l'on abaisse le service public et que l'on fasse payer plus l'usager. Un bon exemple lui en est fourni avec la décision du gouvernement de réduire de *30* à *25 %* le taux de réduction des billets de congés payés. Certes, M. Douffiagues explique que cela économisera 110 millions de francs à l'Etat, mais il le justifie en *expliquant qu'il* faut mettre en concurrence cet avantage octroyé par l'Etat avec les réductions tarifaires offertes par la SNCF pour les voyages effectués hors de pointe de trafic.

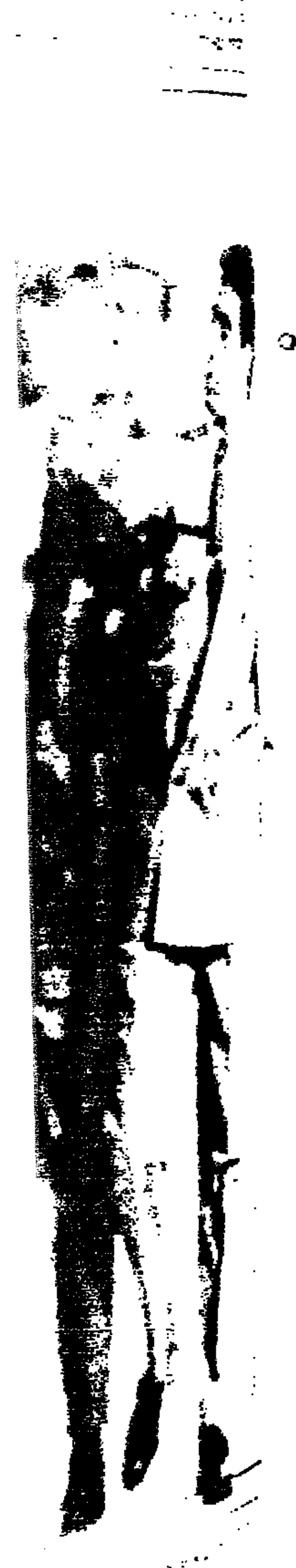
La critique de la gauche est tout aussi *virulente sur* la politique du logement. Certes, M. Méhaignerie fait remarquer qu'il fournit les financements pour la construction d'autant de logements sociaux que les socialistes. Mais ceux-ci constatent – ce que ne nie pas la majorité – que c'est grâce à la baisse des taux des emprunts, permise par la désinflation, et à l'utilisation de crédits de 1986 non utilisés. Une constatation qui permet à M. Paul Chomat (PC, Loire) d'attaquer d'un même mouvement le gouvernement et son *prédécesseur*, et à M. Jacques Guyard (PS, Essonne) *d'expliquer que*, puisque cette possibilité n'existera plus l'an prochain, *« la construction s'effondrera dès 1988 »*. Celui-ci s'en inquiète d'autant plus que déjà il observe que les familles ont de plus en plus de mal à se loger puisque sont *« réduites à la fois l'aide à la pierre et l'aide au logement »*. Ce choix *éclaire* une politique, puisqu'il remarque que les mesures gouvernementales reviennent à accorder la même aide aux familles quels que soient leurs revenus, soit par des aides directes soit par des avantages fiscaux. M. Chomat fait la même constatation, et il en *déduit « un extraordinaire écart entre le discours des ministes qui promettent l'accession à la propriété pour le plus grand nombre et leurs décisions qui excluent massivement les Français du droit à la propriété »*.

Mais M. Méhaignerie *réplique* que son projet *pour* le logement s'inscrit dans un plan d'ensemble, dont son budget *n'est qu'un élément* et qu'il cherche avant tout à relancer l'emploi dans *le secteur du* bâtiment. Il assure qu'il commence, d'ailleurs, à avoir des effets *« positifs » même s'ils* sont divers *« selon les régions »*. Il est vrai que pour ce faire, à côté du maintien de l'effort pour le logement social, il veut inciter les investisseurs privés à s'intéresser à nouveau à la pierre. M. Jean Tiberi (RPR, Paris) est persuadé de la justesse de cet équilibre car il pense que *« l'existence d'un marché social puissant incitera les bailleurs privés à la modération »*.

La majorité, d'accord sur les grands *principes*, nourrit toutefois quelques inquiétudes. D'abord sur l'explosion du coût pour l'Etat de l'aide personnalisée au logement, alors qu'à l'inverse la volonté du gouvernement d'en modifier le calcul alimente les craintes de l'opposition. Surtout, nombreux sont les élus du RPR et de l'UDF qui ont demandé au ministre de faire un geste pour tous ceux qui ont emprunté à des taux *élevés* et qui doivent rembourser maintenant que l'inflation est réduite. M. Méhaignerie l'a *fait, ou plutôt a demandé* à la majorité de l'aider à le faire : pour les cas difficiles, la durée des prêts conventionnés pourra être portée à vingt-cinq ans ; les banques seront invitées à consolider leurs prêts pour abaisser leurs taux de 15 ou 16 % à *12* ou 13 % ; l'aide personnalisée continuera à être versée pendant trente-neuf mois, même en cas de remboursements impayés ; enfin, pour les cas les plus délicats les organismes HLM pourront racheter les logements des accédants.

THIERRY BRÉHIER.





Le débat sur la libération « massive » de détenus

Seul, M. Toubon approuve M. Chalandon

La libération prochaine de milliers de détenus, annoncée puis démentie, lundi 27 octobre, par la chancellerie, continue de susciter des réactions. Le ministère de la justice, cité par l'Agence France-Presse, a avancé, mardi, une explication au tohu-bohu de la veille. Invités lundi à la chancellerie à un petit déjeuner auquel ne participe pas M. Albin Chalandon, les journalistes reçoivent une note datée du 20 octobre et titrée : Prisons. Page 4 de cette note, le ministère fait état d'un « problème d'urgence » et avance qu'*« on ne pourra éviter des libérations massives de détenus (5 000 à 8 000) dans les mois à venir »*.

« Dans l'entourage du ministère, écrit l'AFP, *on soulignait* [mardi] *qu'il s'agissait en réalité d'une note interne de travail qui* « n'aurait jamais dû figurer dans le dossier de presse ». *Le ministre, assure-t-on, n'était pas au courant du contenu du dossier et il ne pouvait donc pas y avoir d'arrière-pensée de sa part. »*

Avancée lundi en fin de matinée, cette « explication » aurait sans doute coupé court au tollé déclenché quelques heures auparavant. Au lieu de quoi, M. Chalandon a choisi de donner dans la journée de multiples interviews, démentant sans démentir tout en mettant en cause les journalistes.

Cette tactique s'est révélée, au bout du compte, dommageable, comme en témoignent les réactions, toutes négatives, enregistrées depuis, à l'exception notable de celle de M. Jacques Toubon. Interrogé mardi sur France-Inter, le secrétaire général du RPR a déclaré : *« Il faut que tout le monde comprenne que notre politique qui tend à renforcer les punitions a une limite, une difficulté, une contradiction : la capacité insuffisante des prisons. »* M. Toubon a ajouté : *Il faut que ce gouvernement, avec courage, soit prêt à prendre toutes ses responsabilités pour faire face. »*

Evoquant les libérations de *« 1981-1982 »*, le secrétaire général du RPR a affirmé que, pour lui, ces mesures *« n'étaient pas liées* [à l'époque] *à la surpopulation pénale »* mais *« à un autre type de politique »*. M. Toubon a fait observer que parmi les bénéficiaires de ces mesures figuraient *« Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon, des leaders d'Action directe »*.

La réaction du président du groupe RPR à l'Assemblée nationale est, elle, négative. Mardi, M. Pierre Messmer s'est déclaré *« absolument défavorable à la libération de détenus »* tout en estimant que M. Chalandon avait sans doute vu dans cette affaire *« le moyen de sensibiliser le gouvernement et l'opinion publique »* à son projet de prisons privées.

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, a été plus critique encore le même jour : *« Il me paraît inacceptable qu'on libère des gens qui ont été condamnés par la justice. Nous ne sommes pas socialistes, nous »*, (nos dernières éditions).

Du côté des syndicats, les réactions étaient plutôt négatives mercredi matin, à gauche comme à droite. La Fédération professionnelle indépendante de la police (extrême droite) estime que *« cette mansuétude à l'égard de la pègre est intolérable »* tandis que le Syndicat de la magistrature (gauche) dénonce *« un procédé qui joue avec l'espoir et la liberté de nos concitoyens à des fins médiatiques »*.

Le Syndicat national des personnels de surveillance (Force ouvrière) a, lui, un avis nuancé. Son secrétaire général, M. Jacques Vialettes, accuse M. Chalandon de *« manœuvres »* tendant à faire admettre son projet de prisons privées mais estime à propos des libérations annoncées par la chancellerie qu'il serait *« nécessaire d'en arriver là, car les prisons sont surencombrées »*.

● **M. GAUDIN (UDF) : nous ne sommes pas socialistes, nous.** — M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a déclaré, le mardi 28 octobre : *« Il me paraît inacceptable qu'on libère des gens qui ont été condamnés par la justice. Nous ne sommes pas socialistes, nous. »* Selon M. Gaudin, le ministre de la justice *« cherche à faire pression sur M. Balladur et sur la majorité, soit pour obtenir davantage de crédits, soit pour faire évoluer le projet de prisons privées »*. Sur ce dernier point, M. Gaudin observe que sa constitutionnalité fait l'objet d'un débat. *« Réglons d'abord ce débat,* a-t-il dit, *ensuite, des prisons privées, pourquoi pas ? »* Le président du groupe UDF comprend la méthode de pression suivie par M. Chalandon. Il estime que c'est *« de bonne guerre »*, mais, a-t-il ajouté, l'effet produit sur l'opinion risque d'*« annuler l'impact positif de l'expulsion des cent un Maliens décidée par le ministre de l'intérieur »*.

La réforme du code de la nationalité

Pas de serment pour devenir français

C'est en principe le mercredi 5 novembre que le conseil des ministres examinera le projet de loi réformant le code de la nationalité. Le Conseil d'Etat, auquel ce texte a été soumis, en approuve les grandes lignes mais critique un point précis : la prestation de serment prévue pour les jeunes nés en France de parents étrangers qui choisiraient, à leur majorité, de devenir français. Le gouvernement serait prêt à remplacer la prestation de serment par un engagement écrit des intéressés, comme l'ont suggéré des conseillers d'Etat.

Les auteurs du projet gouvernemental étaient partis d'une idée ambitieuse, inscrite dans la plate-forme électorale UDF-RPR : supprimer les acquisitions « automatiques » de nationalité. Autrement dit, ne plus permettre à un fils d'étrangers de devenir français à la naissance (article 23 du code actuel) parce qu'il serait né en France d'un parent né lui-même sur le territoire national. Et ne plus permettre l'acquisition automatique de la nationalité à dix-huit ans (article 44) pour ceux qui seraient nés en France de parents étrangers nés dans un autre pays. Supprimer ces deux dispositions revenait à effacer le « droit du sol » (*jus soli*), qui existe depuis 1851.

Rencontrant de vives oppositions, y compris dans les rangs de la majorité, le gouvernement a renoncé à toucher à l'article 23. Il s'est d'ailleurs aperçu que l'abrogation de cet article empêcherait nombre de citoyens d'établir qu'ils sont français. Cette preuve se fait actuellement par la seule consultation des actes de naissance, précisant *le lieu* de naissance des parents. Tous les autres modes de preuve sont beaucoup plus compliqués et rendent difficiles l'établissement de certificats de nationalité.

L'article 44, en revanche, doit être modifié. Le gouvernement a fait en sorte que l'acquisition de la nationalité française devienne un acte volontaire. Cette acquisition devra être demandée en bonne et due forme par l'intéressé entre seize et vingt ans. Et — précision importante — les autorités pourront s'y opposer si l'intéressé a fait l'objet de certaines condamnations. Le projet prévoit *« une déclaration devant l'autorité judiciaire »* et la prestation de serment suivante devant un juge d'instance : *« Je jure d'être fidèle à la Constitution, aux lois de la République française et d'accomplir loyalement mes devoirs de citoyen français. »*

La plupart des conseillers d'Etat se sont élevés contre cette procédure, qui a l'inconvénient d'être publique. De nombreux jeunes immigrés, tiraillés entre leur famille et leur désir de devenir français, préfèrent, en effet, acquérir la nationalité discrètement, sans en informer leurs parents. Les obliger à un choix public les contraindrait à une renonciation ou à un reniement. C'est surtout vrai des filles maghrébines, qui ont déjà bien du mal à acquérir leur autonomie. Ainsi, la loi ne favoriserait pas l'intégration de ces jeunes nés en France et y ayant passé toute leur enfance, mais « produirait » des étrangers.

Le garde des sceaux, M. Albin Chalandon, n'a pas été insensible à cette remarque. Dans une interview à *Libération*, mercredi 29 octobre, il reconnaît : *« Au départ, je n'étais pas opposé à l'idée d'un serment pour solenniser un peu l'appartenance à la nationalité française. Et puis, j'ai enregistré beaucoup de réactions. On est venu m'expliquer que certaines dispositions de la loi, et notamment le serment, risquaient de provoquer des cassures familiales définitives chez les jeunes qui veulent être français mais dont les parents restent très attachés aux traditions, à des formes de culture très éloignées de la nôtre (...). Je suis très sensible à ces arguments, et je souhaite que l'on trouve une formule qui permette d'éviter ces conflits. »*

Contre les mariages blancs

Une déclaration écrite remplacera-t-elle le serment, comme l'ont suggéré des conseillers d'Etat ? Le gouvernement serait prêt à adopter cette formule, à moins de laisser les parlementaires de la majorité amender le texte en ce sens lors du débat au Sénat puis à la Chambre.

A part l'article 44, la seule autre réforme importante du code concernerait les acquisitions de la nationalité française par mariage avec un Français. Il n'y aurait plus d'acquisition par simple déclaration au bout de six mois de vie commune : le conjoint étranger devrait faire une demande normale de naturalisation, étant simplement dispensé des cinq années de résidence en France exigées aujourd'hui. L'objectif avoué du gouvernement est d'empêcher les « mariages blancs ». En 1985, un peu plus de douze mille personnes avaient acquis la nationalité française par mariage.

Le président de la République laissera-t-il passer le projet gouvernemental sans réagir ? De son point de vue, une réforme du code de la nationalité menace de relancer inutilement le débat sur l'immigration. Le texte gouvernemental lui semble mauvais car « l'automaticité » de la législation actuelle est, selon lui, un facteur d'intégration. Les jeunes immigrés nés en France sont destinés de toute façon à vivre ici. En attendant seize ans — âge minimum fixé par le projet de loi pour demander la nationalité, — ils ne se sentiraient ni français ni maghrébins.

L'épiscopat catholique et les autorités protestantes partagent *grosso modo* ce point de vue. Ils ont noté la prudence du gouvernement, qui n'avait remis son texte au Conseil d'Etat que vingt-quatre heures après le départ de France de Jean-Paul II...

ROBERT SOLÉ.

Un reportage d' « Infovision » sur TF 1

Regard sur les prisons privées d'Amérique

Il arrive à point nommé, ce reportage d'« Infovision » sur les prisons privées aux Etats-Unis (1). Au moment où M. Albin Chalandon pense trouver dans l'exemple américain la solution à l'infernal surpeuplement des maisons d'arrêt françaises, Jean-Pierre Berthet et Gilbert Mercinier rapportent du Tennessee et de Floride des images et des entretiens qui en montrent les limites.

Le « privé » pénitentiaire américain concerne seulement 1 % de la population pénale des deux mille huit cents prisons de l'Union. Les détenus qui lui sont confiés sont le plus souvent des mineurs. La Correction Corporation of America (CCA), qui a en charge l'établissement de Memphis, se plaît à vanter les mérites de ses conceptions éducatives. Chez elle, les détenus sont des résidents et les surveillants des superviseurs. L'indiscipliné ne connaît pas le mitard, mais le *« time out »*, en d'autres termes, la mise sur la touche.

Ces euphémismes n'empêchent pas le recours aux bonnes vieilles méthodes du monde carcéral : un *« bracelet de confiance »* aux plus dociles, un régime spécial pour les mouchards et les homosexuels, confondus, eux, dans une même méfiance.

Aux autorités locales, la CCA propose ainsi son programme de *« solutions rapides et efficaces »*, soit pour la création d'une prison nouvelle, soit pour la réorganisation d'une prison plus ancienne. Car, à la différence du projet français, le privé pénitentiaire américain ne tient pas ses concessions de l'Etat. Les contrats sont passés avec une ville ou un comté. Le système n'emporte pas pour autant l'unanimité. Le shérif de Bay County (Floride), par exemple, juge que ces prisons privées, dont les images rapportées par Jean-Pierre Berthet et Gilbert Mercinier montrent assurément le grand confort ripoliné, sont trop douillettes. *« Une prison,* dit-il, *doit être un endroit où l'on n'a pas envie de revenir. »*

Reste à savoir comment ces entreprises privées amortissent leurs investissements. C'est un chapitre sur lequel les interlocuteurs des reporters de TF 1 apparaissent d'une discrétion insolite au pays où, d'ordinaire, on ne fait pas mystère de ses bénéfices, ni de la manière de les obtenir.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) « Infovision », mercredi 29 octobre, à 21 h 50, sur TF 1.

Le tribunal d'Ajaccio se déclare incompétent dans un procès entre vingt journalistes et M. Léotard

La chambre civile du tribunal de grande instance d'Ajaccio s'est déclarée, lundi 27 octobre, incompétente pour juger une plainte de vingt journalistes de FR 3 Corse et du Syndicat national des journalistes estimant que M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, avait tenu des propos *« diffamatoires et calomnieux »* à leur encontre.

Au mois de mai dernier, l'hebdomadaire *le Point* avait repris une déclaration de M. Léotard selon laquelle *« en Nouvelle-Calédonie, aux Antilles et en Corse, des journalistes, entre autres, ont joué contre la France la collusion avec des puissances étrangères »*.

Le tribunal a estimé que le ministre n'avait pas tenu ces propos à titre personnel ou privé. Suivant la jurisprudence de la Cour de cassation selon laquelle *« les propos d'un ministre ne peuvent faire l'objet d'une procédure devant les tribunaux de droit commun »*, il a renvoyé les parties civiles devant le tribunal administratif et les a condamnées aux dépens.

Société

Le garde des sceaux répond à M. Sarre (PS) sur la peine de mort

M. Albin Chalandon répond à M. Georges Sarre sur la peine de mort. Dans une lettre récente au garde des sceaux, le député (PS) de Paris s'était étonné de voir le ministre de la justice s'opposer, sur la question de la peine capitale, à MM. Chirac et Mitterrand (*le Monde* du 21 octobre).

Dans sa réponse adressée le 24 octobre à M. Sarre, le garde des sceaux écrit notamment : *« J'ai effectivement déclaré qu'une éventuelle reprise du terrorisme en France risquait de relancer le débat sur la peine de mort. Il n'est pas difficile de prévoir, en effet, que si la France était à nouveau bouleversée par d'horribles et meurtriers attentats s'étendant à l'ensemble du territoire, une vive pression se ferait sentir en faveur du rétablissement de la peine capitale pour les terroristes. Cela ne peut qu'être évident pour tout observateur de bonne foi. » (...)*

» Affirmer mon opinion sur ce douloureux problème ne manque ni à la solidarité ministérielle ni aux engagements internationaux de la France. Il s'agit, en effet, d'une option personnelle dans un domaine où, de longue tradition, il est reconnu à chacun la liberté d'exprimer son avis. Vous le savez aussi bien que moi, les choix, en l'occurrence, transcendent les engagements partisans. Le président Vincent Auriol – qui était socialiste – a souvent laissé s'accomplir la justice. Armand Fallières – qui ne l'était pas – a systématiquement gracié. »

● **Carrefour du développement : remise en liberté d'un inculpé.** – M. René Trillaud, soixante et un ans, ancien chef du bureau de l'ordonnancement des dépenses au ministère de la coopération, a été remis en liberté, mardi 28 octobre, par le magistrat chargé de l'affaire du Carrefour du développement, M. Jean-Pierre Michau.

Commandant en retraite, employé contractuel par le ministère, M. René Trillaud avait été écroué, le 1er octobre dernier, sous les inculpations de *« faux en écritures publiques et usage, et faux en écritures privées et usage »*. Au poste qu'il occupait, il serait intervenu dans la plupart des opérations financières effectuées entre le ministère de la coopération et l'association Carrefour du développement.

M. Pandraud et la suspension de M. Gaussens

« On ne peut jamais faire confiance »

M. Robert Pandraud est philosophe à ses heures : *« Dans la vie, on ne peut jamais faire absolument confiance à quelqu'un. C'est toujours sur examen. »* C'est en ces termes que le ministre délégué chargé de la sécurité a commenté, mardi 28 octobre, la suspension par ses soins de M. Jacques Gaussens (*le Monde* du 29 octobre). Place Beauvau, l'embarras était en effet manifeste après l'annonce que ce gardien de la paix cumulait des fonctions incompatibles avec celles de fonctionnaire : directeur d'une société de gardiennage privée parisienne, Orion International.

M. Pandraud avait en effet reçu M. Gaussens, le 28 mars dernier, au ministère de l'intérieur pour lui signifier sa réintégration dans la police nationale, après qu'il eut été révoqué par la gauche au lendemain des manifestations policières du 3 juin 1983, dont il était l'un des animateurs. M. Pandraud assure, aujourd'hui, qu'il suivra les conclusions de la nouvelle procédure disciplinaire en cours contre M. Gaussens.

● **Quinzième expulsion d'un Basque espagnol.** – José Manuel Horna Santos, Basque espagnol réfugié en France, a été expulsé vers l'Espagne, selon la procédure d'urgence absolue, mercredi 29 octobre, peu avant 6 heures.

José Manuel Horna Santos est le quinzième Basque espagnol à faire l'objet d'une mesure d'expulsion depuis le 19 juillet dernier.

A Paris

Cinquante-cinq organisations appellent à une manifestation contre les « expulsions arbitraires »

Cinquante-cinq organisations appellent à une manifestation, vendredi 31 octobre, à 18 heures place de la Bastille à Paris, pour protester contre les *« expulsions arbitraires »* de travailleurs immigrés. Ces organisations, dont la CIMADE, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, SOS-Racisme, la CFDT, la FEN, le PSU et de nombreuses associations d'immigrés, ont signé un appel commun à la suite du renvoi dans leur pays des cent un Maliens et de la décision d'expulsion frappant treize opposants algériens.

Dans ce texte, les signataires reprochent à la loi du 9 septembre dernier de confier *« à la seule police l'appréciation et l'exécution des procédures d'expulsion et de reconduite à la frontière »*. *« Tous les étrangers résidant en France sont également menacés »* par cette loi qui *« permet l'arbitraire le plus total »*, déclare cet appel intitulé : *« Ils expulsent et ils mentent »*.

FAITS DIVERS

A Marseille

Un jeune homme incarcéré après un meurtre au cinéma

Un jeune employé municipal, âgé de vingt ans, Bouzid Cheraa, a été inculpé, mardi 28 octobre à Marseille, d'homicide volontaire et écroué à la maison d'arrêt des Baumettes, après le meurtre, dimanche soir, d'un père de famille dans un cinéma de la ville (*le Monde* du 28 octobre).

Bouzid Cheraa, de nationalité française, aurait participé à la bagarre qui a opposé M. Gilbert Béraud, quarante-trois ans, à une bande de jeunes gens faisant du chahut dans l'une des salles du complexe cinématographique du centre de Bonneveine, dans les quartiers sud de Marseille. M. Béraud avait été mortellement blessé d'un coup de couteau dans le ventre.

Bouzid Cheraa a nié être l'auteur des coups de couteau et d'autres jeunes gens, qui auraient participé à la rixe, ont été placés en garde à vue.

● ***Voitures incendiées : quatre interpellations.*** – Quatre jeunes gens ont été interpellés pendant la nuit du lundi 27 au mardi 28 octobre, au cours de l'enquête sur l'incendie d'une trentaine de voitures à Paris et à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Pour la plupart étudiants, les jeunes gens se trouvaient à bord d'une voiture qui avait été vue près d'un véhicule incendié dans le deuxième arrondissement de Paris. Mercredi 29 octobre, en fin de matinée, ils étaient toujours entendus par la police judiciaire.

Amanite ou lactaire délicieux ?

La cueillette au clavier

« Il n'y en a pas un de bon. Croyez-moi, ils sont tous mauvais. » Le pharmacien jette un œil vague sur le panier, puis, sans même un regard pour les planches richement colorées qui ornent sa vitrine, ajoute : *« Un conseil, jetez-les tous. »* Quel cueilleur de champignons occasionnel n'a pas connu pareille déconvenue ? La méthode, certes, évite l'erreur, mais elle frustre le consommateur.

Cette situation pourrait changer avec la mise en place sur minitel d'une banque de données de champignons, « Xper champignons » offerte à tous les cueilleurs pour identifier leurs récoltes (1). Un travail considérable qui a réclamé près de deux ans à cinq personnes pour que soit constitué le fichier.

Dès l'accès au centre serveur du minitel, « Xper champignons » propose deux cent soixante-quinze champignons à l'identification. Mais, dès la première indication fournie par le cueilleur au minitel, ce nombre diminue. Ainsi, le simple fait de dire que le champignon décrit a un chapeau, un pied et des tubes au lieu de lamelles, ramène le chiffre des possibles à trente-huit. La fourniture d'un détail supplémentaire sur l'organisation du pied – présence par exemple d'une sorte de réseau en relief – le fait passer à quatorze seulement. Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un. Bon ou mauvais. Seuls reproches : la dénomination des champignons sous leur forme latine, qui oblige parfois au recours à des ouvrages spécialisés, et l'usage, rare il est vrai, de termes pas toujours bien connus.

Cela mis à part, le système peut être utilisé par tous... à condition de ne donner que les seules indications (forme, couleur, pied, etc.) dont on soit certain.

J.-F. A.

(1) Composer le 3615, puis tapez SM (Envoi), suivi de E (Envoi) et de Suite.

Cette banque de données champignons devrait être prochainement disponible sur micro-ordinateur. Elle pourrait être complétée plus tard par un vidéodisque présentant les champignons dans leur milieu.

Défense

Un conseil de défense examine à l'Elysée les engagements financiers de la programmation militaire

Réuni à l'Elysée sous la présidence du chef de l'Etat, un conseil de défense devait examiner, ce mercredi 29 octobre les grandes lignes d'un texte de loi appelé loi de programmation militaire, que le premier ministre et le ministre de la défense soumettront à l'approbation d'un prochain conseil des ministres avant de le déposer, d'ici à la fin de l'année, au Parlement.

Outre MM. François Mitterrand, Jacques Chirac et André Giraud, ce conseil de défense rassemble plusieurs autres ministres, dont celui de l'économie et des finances, celui des affaires étrangères et celui de l'intérieur, ainsi que des chefs militaires.

Sixième du genre depuis un quart de siècle, la loi de programmation militaire en préparation devrait suspendre l'application de l'actuelle programmation militaire conçue du temps où M. Charles Hernu était ministre de la défense pour couvrir les dépenses des armées entre 1984 et 1988. La nouvelle programmation sera, elle aussi, quinquennale (1987-1991), mais elle pourrait se présenter selon une formule différente de la précédente.

Le gouvernement a, en effet, le choix entre un texte de loi qui récapitule et détaille l'ensemble des dépenses militaires, fonctionnement et équipement confondus, en crédits de paiement, comme la loi de M. Hernu, ou une programmation se contentant d'indiquer une « enveloppe » globale des dépenses d'équipement pour les cinq années à venir et de recenser, avec un montant des crédits de paiement qui leur seront attribués, une liste des principaux armements, nucléaires et classiques, retenus.

Cette deuxième formule, qui présente des engagements financiers sur les programmes d'armements majeurs baptisés « noyaux durs » de la défense, a les préférences de plusieurs membres du gouvernement. Elle reprendrait, à des détails près, la formule inventée par le général de Gaulle pour l'élaboration des deux premières lois de programme militaires. Comme les cinq autres lois, néanmoins, la nouvelle programmation militaire sera précédée par un préambule qui décrit les menaces potentielles, fixe les missions et propose une organisation des forces armées.

Du char Leclerc au « Rafale »

Des travaux préparatoires à cette loi, au sein du ministère de la défense, ont permis d'évaluer les besoins de financement des armées entre 1987 et 1991, compte tenu des différentes hypothèses économiques envisagées (inflation, croissance prévisible du produit intérieur brut marchand, etc.) et de la nature des armements, nucléaires et classiques, à considérer.

M. Giraud doit, en effet, lancer de nouveaux programmes comme le char de combat Leclerc, le porte-avions *Richelieu* à propulsion nucléaire, le sous-marin stratégique lance-missiles dit de nouvelle génération, le missile mobile qui succédera aux bombardiers Mirage-IV et aux missiles fixes du plateau d'Albion, l'avion de détection aérienne avancée, le missile préstratégique Hadès, l'avion de combat dérivé du Rafale, le satellite d'observation Hélios et un satellite de transmission.

Plusieurs « enveloppes financières » ont donc été étudiées pour couvrir ces dépenses d'équipement entre 1987 et 1991 : elles vont de 489,5 milliards à 497,5 milliards de francs (valeur 1987), avec un point « moyen » de 490,5 milliards de francs, correspondant, en fin d'application de la loi, à un budget militaire annuel, en 1991, de 194,2 milliards de francs (dont 110,7 pour l'équipement), qui représenteraient 4 % du produit intérieur brut marchand conformément aux promesses de la plate-forme RPR-UDF.

Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation est, comme c'est la tradition, beaucoup plus prudent sur ces engagements financiers à long terme. Une somme globale de 465 milliards de francs environ conviendrait mieux à cette administration. De nouveaux ajustements sont à prévoir, qui obligeraient le ministère de la défense à réviser à la baisse ses ambitions, autour, par exemple, de 480 milliards de francs.

Si cette hypothèse devait se réaliser, M. Giraud pourrait mener à bien l'ensemble des programmes d'armement qu'il escomptait exécuter, avec, toutefois, un point d'interrogation sur le sort définitif du projet d'avion de combat, le Rafale, commun à l'armée de l'air et à la marine. Les caractéristiques de cet avion devront être réétudiées et sa production plus étalée dans le temps, avec, en attendant, l'achat d'un nouveau Mirage-2000.

J. I.

Religions

L'assemblée des évêques français à Lourdes

Les « baptisés » remplacent les « laïcs »

LOURDES
de notre envoyé spécial

En tirant sur le fil, c'est toute la pelote qui est venue. Les évêques français ont péché par ambition en voulant traiter à Lourdes, pendant deux jours, les lundi 27 et mardi 28 octobre, de la place des laïcs *« dans l'Eglise et dans le monde »*. Comment parler du « laïc » sans aborder conjointement le rôle du prêtre, l'avenir des communautés chrétiennes, des mouvements d'action catholique, la relation avec les non-pratiquants et les incroyants ?

Qui trop embrasse mal étreint. Une impression de confusion, partagée par les évêques eux-mêmes – *« Nous ronronnons »*, s'est écrié l'un d'eux – a dominé un débat que la hiérarchie catholique avait jugé à un double titre indispensable.

D'abord, pour une raison pratique et urgente : elle devait préparer son « cahier des charges » et désigner ses délégués pour le synode mondial des évêques qui aura lieu dans un an, sur ce même sujet, à Rome.

Ensuite, pour une raison de plus long terme : l'Eglise catholique en France est affrontée à une sérieuse pénurie de ressources. Le nombre de ses prêtres continue de fondre. Son dispositif traditionnel – les paroisses, les mouvements de laïcs eux-mêmes, en baisse d'effectifs – est de moins en moins adapté aux questions nouvelles posées dans l'Eglise et dans la société.

Evêque d'Evreux, Mgr Gaillot a, par exemple, perdu en quatre années le quart de son clergé. Celui de Beauvais, Mgr Hardy, compte sur son territoire dix-huit secteurs sans prêtre. L'évêque auxiliaire de Reims, Mgr Lacrampe, a calculé que son diocèse n'aurait plus en l'an 2000 que cent prêtres âgés de moins de soixante-quinze ans !

« Nos communautés chrétiennes vont mourir de faim », est venu dire un prêtre de Cambrai, traduisant son désarroi et celui de ses confrères, souvent limités à un rôle de distribution de sacrements (baptême, confession, extrême-onction) préparés par d'autres, des laïcs.

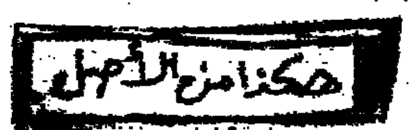
L'épiscopat a, une fois de plus, refusé de poser la question de l'avenir du laïcat en termes de suppléance du prêtre ou de nouveaux partages des responsabilités et du pouvoir. Il a notamment, exprimé à Lourdes le souhait de dépasser les clivages traditionnels entre le prêtre, la paroisse et le mouvement.

Au point de remettre en cause le vocabulaire lui-même : le mot « laïc » est considéré comme très restrictif, le plus souvent appliqué aux seuls militants engagés.

Il faut restaurer le mot de « baptisé », a dit Mgr Coffy, archevêque de Marseille, car la *« mission »* de l'Eglise *n'est pas réservée* à une élite. Elle est l'affaire de tous ceux qui ont reçu le baptême.

Les laïcs eux-mêmes, invités au débat de Lourdes – ils étaient vingt –, représentant la diversité des mouvements et des services (catéchèse, aumônerie) de l'Eglise, sont apparus très modérés. Une telle confrontation avec les évêques aurait été autrefois plus agressive. Seul le secrétaire général de l'Action catholique ouvrière, M. Didier Miel, a reproché aux évêques leur frilosité : *« Vos réflexes naturels,* leur a-t-il dit, *sont la crainte, l'assistance, la confiance dans les seuls notables. »*

HENRI TINCQ.



Communication

Un plan de redressement d'ici la fin de l'année

L'avenir incertain de FMI

France Média International (FMI) traverse une passe difficile. Le 28 octobre, le conseil d'administration de cette société a demandé à son président, M. Gérard Pruvost, de présenter, dans les semaines qui viennent, un plan de redressement, prélude sans doute à de plus vastes changements. L'avenir de cette entreprise, dont l'existence n'est plus mentionnée dans la loi sur la communication, s'écrit en effet, avec beaucoup de pointillés...

FMI a-t-elle le mauvais œil ? Sa courte histoire n'est que chausse-trappes ou septicisme. Pourtant, lorsque les pouvoirs publics décident de son principe, il s'agit à leurs yeux de relever un défi : doter la France d'une « force de frappe » pour que sa présence sur les petits écrans du monde entier rivalise avec celle des Anglo-Saxons. La loi du 29 juillet 1982 prévoit donc la création d'une *« société de commercialisation des œuvres et documents audiovisuels à l'étranger »*. Une société dont on veut faire le *« mandataire exclusif et obligatoire »* de l'ensemble du service public. Fatale erreur.

De ce monopole, ce dernier ne veut pas. Plusieurs mois de passes d'armes aboutissent à des résultats contrastés. Les chaînes sont contraintes d'abandonner à FMI la commercialisation de leurs œuvres de fiction, mais conservent celle de l'information et du sport. L'INA (Institut national de l'audiovisuel) est obligé de céder à la nouvelle société la diffusion culturelle (gratuite) qu'il assurait jusque-là pour le compte du ministère des affaires étrangères, tandis que la SFP (Société française de production) obtient de pouvoir commercialiser pendant dix-huit mois les œuvres qu'elle vient de tourner. Le roi Ubu, lui-même, ne s'y reconnaîtrait pas. Pis, l'hostilité des chaînes favorise le développement d'effets pervers : se sentant dépossédées, elles abandonnent volontiers les droits de commercialisation à leurs partenaires coproducteurs privés ou étrangers. Et FMI n'a donc rien à vendre.

Résultat ? une structure lourde. FMI emploie une cinquantaine de salariés pour un chiffre d'affaires désespérément modeste. Le catalogue des émissions qu'elle propose aux chaînes étrangères, se renouvelle peu et ne comporte pas les récents « fleurons » de la télévision française (généralement coproduits). FMI n'a donc jamais pu équilibrer son exploitation. Cette année encore, son déficit de fonctionnement – avant produits financiers et produits exceptionnels – pourrait atteindre une dizaine de millions de francs pour un chiffre d'affaires de 60 millions environ. C'est trop, ont estimé les actionnaires.

De cet échec, la loi « Léotard » a déjà tiré les premiers enseignements. En prévoyant que les sociétés restées publiques, *« peuvent commercialiser ou faire commercialiser »* leurs produits, la loi du 30 septembre 1986 supprime toute obligation après une période transitoire de quelques mois (le temps d'élaborer les nouveaux cahiers des charges des sociétés). Bientôt privatisée, TF 1 retrouve sa liberté. FMI vit-elle alors ses derniers jours ? *« La loi ne fait plus mention de la société, elle ne la fait pas disparaître »*, proteste M. Pruvost.

Pour l'instant, les pouvoirs publics restent en retrait. *« Aux actionnaires de décider »*, dit-on au ministère de la culture et de la communication. Les actionaires ? Les sociétés du service public, justement, ainsi que l'Etat et la Sofirad (un holding financier gérant les participations de l'Etat dand l'audiovisuel). M. Pruvost prend donc les devants en s'efforçant de convaincre les professionnels qu'il y a place en France pour une société travaillant de façon contractuelle, pour le compte d'entreprises, publiques et privées.

Quelles peuvent être ses chances d'aboutir ? Grandes, si l'on sait que des producteurs privés comme Télécip, Mars Production, Initial Groupe, Hamster, confient déjà la commercialisation de certaines de leurs productions à FMI. Incertaines, si l'on prend en compte les points de vue des chaînes, qui s'affirment toutes très *« ouvertes »*, sans s'engager pour autant. Il est vrai qu'elles ne connaissent pas, elles non plus, le sort qui leur sera réservé.

Quant à la Sofirad, elle n'écarte pas l'idée de gérer elle-même l'action culturelle qui s'exerce dans des zones (le Proche-Orient, l'Afrique) où elle contrôle des stations de radio... Mais, paradoxalement, le plan de redressement demandé mardi dernier par les actionnaires pourrait bien être un gage de pérénnité.

PIERRE-ANGEL GAY.

Une société de journalistes à Antenne 2

Les journalistes d'Antenne 2 viennent de créer au sein de leur chaîne une société des rédacteurs. Une initiative prise, samedi 26 octobre par cent trente-cinq des deux cent cinquante journalistes et qui, dans le contexte actuel, témoigne de la volonté de la rédaction de se montrer vigilante en matière de déontologie et d'indépendance.

A nouveau la fronde ? la défiance ? la hache de guerre ?... *« Certes non »*, se récrient les journalistes d'A 2, en évoquant, pour s'en féliciter, le climat de paix et de travail existant dans leur rédaction. *« Erreur »*, s'insurge à son tour Paul Lefèvre, l'un des fondateurs de cette association et président de son conseil d'administration. *« Ni contre-pouvoir, ni machine de guerre, cet organe sera avant tout une entité de réflexion et de dialogue. »*

Régie par la loi des associations de 1901, cette société des rédacteurs assurera, selon l'article 2 de ses statuts, *« la défense des intérêts et des devoirs déontologiques des journalistes d'A 2, l'organisation de leur expression collective et la protection de leur indépendance dans l'exercice de leur métier »*. Des objectifs naturels en somme pour ce type d'association à l'image, disent les journalistes, de la Société des rédacteurs du *Monde* créée en 1951. *« Celle d'Antenne 2*, explique Paul Lefèvre, *s'est d'ailleurs toujours interrogée sur les questions touchant à l'éthique et à l'indépendance. Simplement la réflexion sera cohérente et plus organisée, les journalistes pouvant par écrit saisir le conseil de tel ou tel problème. »*

Des journalistes prêts à en profiter. *« Il est urgent de nous préoccuper du sponsoring de plus en plus présent*, suggère une rédactrice du service société, *urgent de nous interroger sur la notion de service public et les devoirs qui en découlent, urgent d'exprimer une force vive et solidaire avec laquelle il faudra compter. »*

Attention, ont cependant averti certains, à ne pas susciter les corporatismes et à ne pas se substituer aux syndicats en se mêlant des intérêts catégoriels et salariaux. Attention aussi à ne pas devenir une force négative dans une période propice au doute, à la méfiance, au scepticisme.

Certains journalistes avouent l'aspect préventif de leur démarche. Mais Paul Lefèvre se montre prudent : *« Rien ne nous dit que le pluralisme et l'indépendance de la rédaction soient menacés. Mais Antenne 2 va devenir le représentant isolé du secteur public face à un secteur privé très renforcé. La chaîne va se retrouver devant des pouvoirs publics contraints de redéfinir leurs relations avec les télévisions d'Etat. La société des rédacteurs va dans le sens de l'histoire... »*

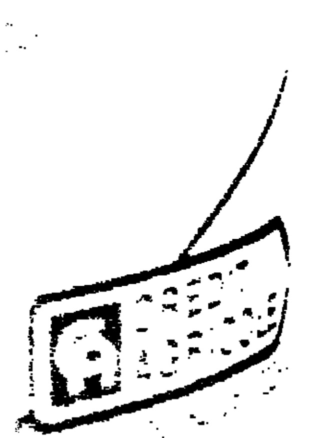
ANNICK COJEAN.

★ Le conseil d'administratition est composé de Paul Lefèvre (président), Geneviève Moll (secrétaire général), Marcel Trillat (secrétaire général adjoint), Gérard Leclerc (trésorier), Jacques Bonsergent, Georges Bortoli, Hervé Brusini, Claude Carré, Joseph Choupin, Gaëlle Montlahuc, Pierre Serra et Claude Sérillon.

● **M. Bertrand Eveno prend la présidence de la Librairie Nathan.** – M. Bertrand Eveno, inspecteur des finances, rejoint le groupe CEP Communication pour prendre la présidence de la Librairie Nathan d'ici à la fin de l'année. Il succédera à M. Jean-Jacques Nathan qui deviendra conseiller au sein du groupe.

[Né en juillet 1944, ancien élève de l'ENA et de HEC, M. Bertrand Eveno a été successivement conseiller au cabinet de Mme Simone Veil, ministre de la santé, puis directeur de cabinet de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Il avait réintégré l'inspection des finances en 1981 avant d'entrer au groupe Chaussures André en juillet 1983 dont il était directeur général depuis janvier 1984.]





Sports

TENNIS : l'Open de Paris

Benhabilès tient promesse

Un lundi tristounet, un mardi époustouflant : aléas de la programmation, le premier Open de Paris a du mal à trouver son rythme. Le vide, puis le trop-plein !

Haletant le troisième set conclu 10-8 par l'Américain Mayotte face au bombardier yougoslave Zivojinovic, stressantes les deux manches gagnantes de l'Espagnol Sanchez contre le Tchèque Pimek, et renversante la victoire du Français Benhabilès sur le Slovaque Mecir.

Le roi du tennis tango – trois petits pas et une amortie, trois autres petits pas et un contrepied, trois petits pas encore et une accélération, – le fantasmagorique finaliste des derniers Internationaux des Etats-Unis s'est fait sortir par ce petit champion de France. Petit – dit sans mauvaise intention – même s'il remportait début septembre le National à Vichy, tandis qu'à Genève Leconte et Tulasne disputaient la finale d'un tournoi du Grand Prix. Il y a du Gavroche dans ce gamin fragile, narguant naguère Connors, et Noah lui-même, forcé aux cinq sets lors du premier tour des Internationaux de France. Teigneux, provocateur, il l'était ; il lui manquait une belle victoire pour confirmer tout le bien qu'on pensait de lui. C'est donc chose faite. Et de quelle manière ! Aux dépens du sixième mondial, alors qu'il n'a pas encore passé la barre du quatre-vingtième rang. Au prix d'un invraisemblable retournement de situation.

Mecir le faisait courir. Et il courait dans tous les sens après le score (6-4 et 4-2 pour le Tchécoslovaque), un véritable commis d'agent de change un jour d'effondrement des cours à la Bourse. Puis Benhabilès changea de tactique. Soudain de la méthode, du rythme. Et, pfuit ! plus de Mecir. Adieu l'enchanteur, bonsoir les illusions ! Une double faute donnait la deuxième manche à Benhabilès qui s'emparait de la troisième. Le Français a sûrement franchi à Bercy une étape décisive dans sa carrière : on applaudissait ses défaites, on va pouvoir acclamer ses victoires.

Pour ce qui concerne celle de Noah sur Gunnarsson, on sera plus réservé. La perte d'un set contre ce laborieux Suédois pourrait sans doute être mise sur le compte d'un manque de concentration. Mais cette manière, au demeurant très sympathique et très prisée par le public, de ne pas se prendre au sérieux, de faire du spectacle, a souvent été le talon d'Achille du numéro un national qui aurait dû s'épargner ce handicap au moment où il se remet d'une longue blessure à la cheville.

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats du mardi 28 octobre

Mayotte (USA, 8) b. Zivojinovic (Youg., 30) 6-3, 6-7, 10-8 ; Novacek (Tch., 51) b. Wilkison (USA, 29) 6-1, 5-7, 6-4 ; Sanchez (Esp., 16) b. Pimek (Tch., 67) 7-6, 5-7, 6-4 ; Benhabilès (Fr., 83) b. Mecir (Tch., 9) 2-6, 7-5, 6-1 ; Noah b. Gunnarsson (Suède) 6-4, 3-6, 6-3.

Double

Curren-Testerman (USA) b. Muller-Nelson (Af.S-USA) 6-4, 6-4.

● **BASKET : Coupe des Coupes.** – En match aller du deuxième tour de la Coupe des Coupes, Villeurbanne a été battue, mardi 28 octobre à Tel-Aviv, par Hapoel Holon (86 à 76).

● **RUGBY : tournée des All Blacks.** – La Nouvelle-Zélande a battu la sélection Littoral-Provence, mardi 28 octobre à Toulon, par 25 à 6. Les All Blacks ont ainsi remporté leur troisième victoire consécutive depuis le début de leur tournée en France.

Le Monde
EDUCATION

Innovation et recherche artistiques

L'« Eurêka » des jeunes créateurs

Rock, peinture, sculpture, photo, poésie, entreprise... Eurocréation aide de jeunes Européens à réaliser leurs projets. Une seule règle : innover. Et, si possible, créer des emplois.

« *ILS ont la pêche !* » Ce sont les compliments du rocker à Eurocréation. Version rock ou classique, le chœur de louanges est unanime chez les jeunes créateurs et promoteurs qui ont eu affaire à l'Agence française des initiatives de la jeunesse en Europe. Aujourd'hui, au bout de huit mois d'existence officielle, les premières réalisations soutenues par Eurocréation commencent à voir le jour.

Un studio d'enregistrement à la disposition des groupes de rock amateurs à Villeurbanne. Une cinquantaine de peintures et de sculptures dans les rues de Barcelone et de Toulouse. Un procès fictif de droit communautaire. Une exposition franco-portugaise. Des stages de formation de régisseurs de spectacles. Ce n'est qu'un simple échantillon de la *trentaine de projets déjà examinés.*

Un point commun : ces initiatives sont proposées par des jeunes de dix-huit à trente ans et impliquent au moins deux pays de l'Europe des Douze.

Elles doivent avoir un caractère innovateur et contribuer, si possible, à créer des emplois. Eurocréation leur apporte son soutien technique et financier pouvant *aller jusqu'à 40 % du financement.*

Label Rock vient d'inaugurer ses locaux à Villeurbanne. Sans lieu pour répéter et enregistrer, les groupes amateurs avaient peu de chances de faire surface sans se couler dans le moule des puissantes maisons d'édition. Et encore fallait-il y parvenir. Gérard Bourgeat, du Groupe de recherche interdisciplinaire sur la *musique (GRIM)*, a voulu y remédier en créant Label Rock. Douze groupes pourront répéter et enregistrer des maquettes avec l'assistance de six techniciens – six emplois créés. Au programme : une formation par des professionnels, l'impression de disques et des tournées, pour certains, qui les mèneront dans la région lyonnaise, mais aussi à Valenciennes et à Liège, où des initiatives similaires ont vu le jour. A terme, *Gérard Bourgeat* imagine un réseau européen de studios pour amateurs.

Certains projets sont plus ponctuels. Ainsi, « 100 murs, 100 jours ». A Barcelone et à Toulouse, et dans plusieurs autres villes de la région, de jeunes artistes européens réaliseront, en juillet 1988, un grand nombre d'œuvres plastiques. Dialogue entre les régions voisines et développement social des quartiers sont au centre des préoccupations de Jacques Ould Aoudia, responsable de l'association Le ciel au-dessous du toit, à l'origine du projet et lui-même plasticien.

Les peintures murales et les sculptures seront réalisées avec la participation des municipalités, des habitants et des jeunes du quartier. Eurocréation a joué ici un rôle de négociateur auprès des collectivités locales. Si du côté catalan le dossier est très avancé, il reste fort à faire de ce côté-ci des Pyrénées. Mais Jacques Ould Aoudia a bon espoir de boucler le budget l'été prochain.

Egalement en cours d'étude : le projet de procès fictif de droit communautaire présenté par des étudiants en fin d'études de droit à Strasbourg et à Paris. A l'image des concours internationaux existant déjà, il s'agit de faire « plancher » de jeunes juristes de tous les pays d'Europe sur un cas fictif. L'idéal serait que la « finale » se déroule devant la Cour de justice des Communautés européennes, à Luxembourg. La crédibilité d'Eurocréation a aidé ces jeunes juristes à solliciter et à obtenir le parrainage d'universités et de cabinets de droit. Mais l'accord de la Cour européenne reste encore en suspens.

Le groupe Kiasm touche, lui, au but. Il exposera du 21 novembre au 30 décembre à la Maison des Amandiers, à Paris (20e), les peintures, photos et poèmes collectés et produits tout au long d'un périple commencé au Portugal et poursuivi en Chine et aux Philippines. Ils pensent mettre à profit l'expérience de ce voyage initiatique pour devenir peintre, photographe ou écrivain. Dans un premier temps, ils auront déjà tissé un réseau de jeunes créateurs et présenté leurs œuvres, principalement grâce à l'aide d'Eurocréation et de la fondation portugaise Gulbenkian.


MARTINE ARGUILLÈRE

La Rose des vents : une peinture murale réalisée à Aulnay-sous-Bois par l'association Le ciel au-dessous du toit.

Avec Eurosof, des individus s'organisent cette fois dans une entreprise par nature collective : la régie technique des spectacles. Fondée à la suite d'un stage de formation, l'association a pris le relais de la mission locale de Nancy, début 1986. La profession enthousiasme les jeunes, et, une fois n'est pas coutume, la place sur le marché est encore à prendre. Les stages de formation alternent avec de réels chantiers : le prochain contrat concerne le Festival de jazz de Nancy. Déjà une trentaine de personnes vivent – modestement – de l'activité d'Eurosof.

Alors, pourquoi ne pas voir plus grand, et imaginer une fédération d'entreprises similaires à l'échelle européenne ? suggère Michel Piotrkowski, l'un des professionnels de l'encadrement d'Eurosof. Certains chantiers ont été réalisés en Allemagne. Des contacts ont été pris en Angleterre. Cela permettrait d'élargir le marché, et éventuellement d'acquérir un matériel inaccessible à la bourse d'Eurosof, même renflouée par Eurocréation et les contrats.

Jean-Michel Djian et Anne-Marie Autissier, respectivement directeur et directeur des projets d'Eurocréation, travaillaient pour le Fonds d'intervention culturelle (FIC), mis en place en 1982 par le ministère de la culture de Jack Lang, et aujourd'hui disparu. Ce docteur en sciences politiques, ancien directeur de maison de la culture, et cette agrégée de lettres, ancienne attachée culturelle d'ambassade, ont été chargés en 1985 d'une mission de préfiguration. Il s'agissait, indique Jean-Michel Djian, de vérifier une intuition : celle de la force d'imagination d'une génération coincée par la crise et le chômage. Examinons leurs projets, bâtissons un réseau de correspondants européens, appuyons leurs démarches auprès des institutions et des sponsors potentiels. Cela doit marcher.

Cela marche. Grâce à l'énergie d'une équipe de six personnes, qui met ses talents de négociatrice à leur service. Etudes de faisabilité, démarchage auprès des institutions locales, nationales ou européennes, comme auprès d'organismes associatifs ou privés, politique de la table ronde. Cette méthode a d'abord été éprouvée au cours de la mission de préfiguration d'Eurocréation.

Fin 1985, l'association avait obtenu la caution morale et le soutien financier indispensables à sa mise en place. En 1986, 1,5 million de francs provient des ministères français de la culture, des affaires étrangères et de l'emploi, *ainsi que du secrétariat d'Etat* à la jeunesse et aux sports. Du Fonds social européen, Eurocréation a obtenu 4,7 millions de francs affectés sur deux ans à des actions de formation spécifiques. Enfin, des partenaires privés, comme la Banque centrale des coopératives et des mutuelles (BCCM) et Nouvelles Frontières, apportent un concours non négligeable à l'association.

La première réussite d'Eurocréation : avoir été concoctée dans le giron de Jack Lang et avoir passé sans encombre le cap du 16 mars.

AGNÈS GAUDU.

★ Eurocréation, 50, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris (tél. : 48-04-78-79). Les projets retenus sont présentés dans une brochure : *L'Europe a du talent.*

Les petits chanteurs d'Avesnes-sur-Helpe

A Avesnes, comme à Colmar, Tours, Grasse et Caen, existe une école où les élèves apprennent à chanter ensemble. Les horaires aménagés permettent de consacrer cinq heures par semaine à la chorale.

UN mercredi après-midi à Avesnes-sur-Helpe, (Nord). La cour de récréation de l'école de la rue des Prés, coincée entre ses trois murs de brique rouge, est déserte. De l'aile gauche, autrefois réservée aux logements de fonction, s'élève pourtant un chant, ou plutôt deux chants, voix cristallines, guidées par celle du professeur.

Au rez-de-chaussée, les filles pleurent *Old Abraham* avec l'Anglais Benjamin Britten, tandis qu'au premier les garçons virevoltent sur une chanson tzigane. Ils inaugurent la maîtrise-école régionale de chant choral. Si tout va bien, ils la quitteront à la fin de la quatrième avec leur diplôme en poche, peu avant la mue des garçons. La maîtrise, qui compte aujourd'hui une quarantaine d'élèves de cours moyen regroupés, formera alors quelque cent soixante élèves au chant choral.

Avesnes-sur-Helpe n'est pas la première ville à posséder une maîtrise-école. Colmar et Tours s'y sont essayées avant elle. Et Caen et Grasse cette année. *Mais la sous-préfecture du Nord* innove sur trois points : 1. Elle accueille des filles ; 2. Elle associe des élèves du public et du privé ; 3. N'émanant pas d'unconservatoire ou d'une école de musique, elle dispense une partie de ses cours dans les établissements scolaires, à des « maîtrisiens » qui restent donc intégrés à une classe « normale ». A Colmar, Grasse et Tours, *l'enseignement général* a lieu dans l'école de musique, tandis qu'à Caen les élèves sont regroupés dans deux classes, à l'école publique Jean-Guéhenno.

Le programme de la maîtrise-école d'Avesnes-sur-Helpe comporte des aspects pratiques et théoriques : lecture et chant des signes musicaux, histoire et histoire de la musique, écoute et commentaire d'œuvres, technique vocale et langue, apprentissage d'un instrument, répétition par pupitre (alto, soprano) et répétition générale. Au total, neuf heures hebdomadaires, dont cinq dispensées dans les établissements scolaires respectifs en horaire aménagé et quatre heures communes le mercredi après-midi, à l'école de la rue des Prés.

L'horaire aménagé supprime cinq heures d'enseignement général pour les consacrer à la musique. Ce sont principalement les matières dites « d'éveil » qui en pâtissent. Mais Michel Mignot, directeur de la maîtrise, et professeur d'histoire-géographie, de français et de musique, explique que la plupart de ces matières, notamment les langues et l'histoire, figurent au programme de la maîtrise.

La décision de créer une maîtrise-école à Avesnes-sur-Helpe remonte aux Assises régionales de l'enseignement musical qui se sont tenues en octobre 1984, à Avesnes justement. L'idée était d'ouvrir vers le Nord le chant choral, de lui accorder la même importance qu'en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne ou en Pologne. C'est à Michel Mignot, fondateur et directeur de l'ensemble vocal d'adultes Victoria, que l'on confie la mission de donner forme à l'idée.

Un mois plus tard, il crée l'Académie de chant choral d'Avesnes, qui sert de champ d'expérimentation pour les méthodes d'enseignement, les programmes et les horaires. A la rentrée 1985, elle reçoit : 212 élèves contre 15 l'année précédente. En janvier 1986, l'éducation nationale donne le *feu vert pour aménager* les horaires, la direction régionale de la musique et la municipalité s'engagent à financer l'opération. Pour achever de convaincre les pouvoirs publics, la ville d'Avesnes organise, du 8 au 20 juin, un festival de chant choral baptisé Cantamus 86, qui remporte un vif succès.

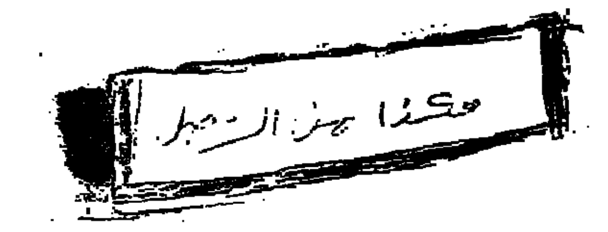
Symbole de la paix scolaire

L'examen organisé en septembre pour sélectionner les futurs « maîtrisiens » n'est ouvert dans un premier temps qu'aux Avesnois, par absence d'internat, ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine. On teste la voix des enfants, leur faculté à chanter en groupe, mais pas *leur niveau scolaire. « Curieusement*, constate Christian Vasseur, l'un des quatre professeurs de la maîtrise, chef de chœur des Petits Chanteurs de Douai, *la qualité de la voix va de pair avec les résultats en classe. Chanter à ce niveau exige une concentration, une maîtrise de soi dont sont incapables les élèves dissipés. »*

La quarantaine d'*enfants* retenus (moitié filles moitié garçons, public et privé) ont commencé les cours le 15 octobre, après un travail d'un mois pour se dégrossir la voix. Très intéressés, ils semblent avoir choisi personnellement de suivre ces neuf heures de chant par semaine, dont quatre *« en plus de l'école »*. Mais il y a parfois des antécédents familiaux, comme chez Jérôme (*neuf ans*), où *« tout le monde, sauf mon grand-père et ma mère, fait de la musique »*. Les cheveux pâles, l'air un peu fragile, il est le soliste de la chorale garçons. C'est lui qui a interprété, pour Cantamus 86, le solo enfant des *Sept Passions du Christ.*

Symbole de la paix scolaire, puisqu'elle associe des élèves du privé et du public, la maîtrise-école régionale sera peut-être une bouffée d'air pour les Avesnois, qui connaissent l'un des taux de chômage les plus élevés de la région, 19,90 %.

ANNE LANCHON.



Le Monde

PHOTO

mois de la photo à Paris

Multiple, mouvante, en redéfinition constante, c'est parce qu'elle est éphémère et fragile avant tout qu'il est bon que durant un mois, mobilisant les musées, les FNAC, neuf centres culturels étrangers ainsi qu'une quarantaine de galeries privées, Paris vive à l'heure de la photographie.

Unique en Europe mais copiée à Houston, cette manifestation biennale, qui a accueilli quatre cent mille visiteurs lors de sa précédente édition, n'est pourtant pas une météorite tombée du ciel. Organisée par Paris-Audiovisuel qu'a créé Henry Chapier et animée de main de maître par Jean-Luc Monterosso qu'entoure une équipe de huit personnes, compétente et soudée, elle s'inscrit dans l'action culturelle d'une municipalité qui a fait de la photographie une de ses priorités. Et au soutien financier de laquelle s'ajoute celui d'organismes privés puisque à l'exemple d'Arles, ce Festival de l'image fixe bénéficie de l'appui de nouveaux partenaires qui sont Canon, Kodak et AGF.

L'éclectisme est un choix. Ouvert à toutes les tendances, pour sa quatrième édition, le « Mois 86 » a été sensiblement dégraissé, le mastodonte a mis des gants et adouci ses formes. Principale innovation, à l'exemple des Festivals de cinéma, il devient une compétition arbitrée par un jury présidé par Samuel Fuller, et attribution de prix aux 38 expositions sur les 60 qui ont reçu le label officiel.

Plus exigeant et sélectif, très international, alternant les hommages (Arbus et Doisneau), les rétrospectives (Irving Penn) et les créations (Versace, Ralph Gibson), le « Mois » est centré autour des trois thèmes. Monographiques, collectives ou historiques, 19 expositions invitent à découvrir un monde nouveau, l'Amérique latine, à travers l'hommage rendu à Alvarez Bravo, le Pérou de Martin Chambi et la vision qu'en donne un des maîtres du photo-journalisme actuel, Sebastiao Salgado.

Le second thème propose de reconstituer par fragments cette histoire de la photographie qui reste à écrire. 19 expositions, dont 12 en compétition, réuniront des classiques de « La photo des années 20 aux années 50 ».

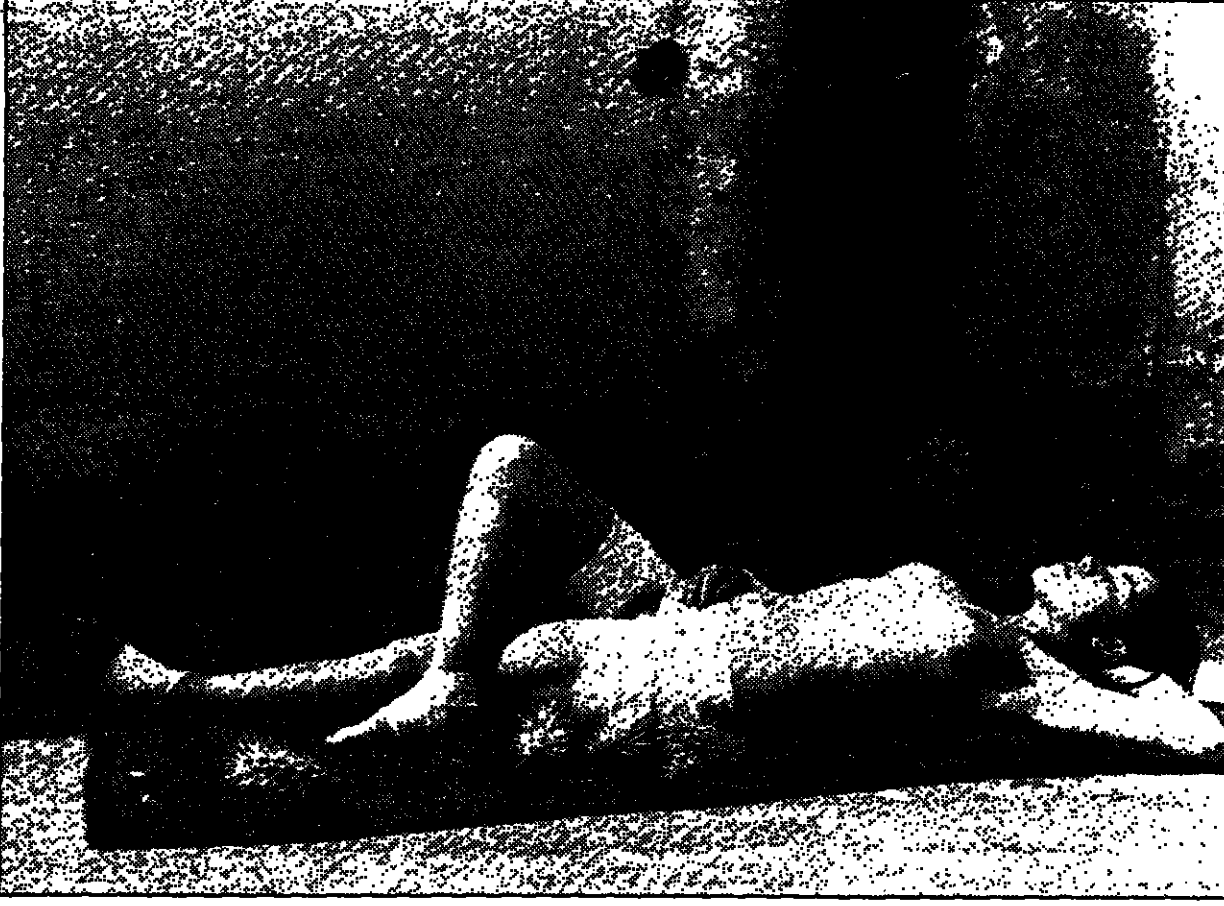
Liant cinéma, peinture, graphisme, théâtre ou vidéo, la photographie est un reflet aussi des autres arts en qui s'inscrivent, les recherches et interrogations de la modernité. C'est le sujet du troisième volet, « Itinéraires contemporains » qui, en 24 expositions, de Cindy Sherman et Dieter Appelt, accueillera des artistes et plasticiens qui utilisent le médium photographique.

La photographie est bien vivante. Et c'est en montrer la vitalité que la fêter dans sa diversité. A l'image de l'affiche conçue par Adami, ce n'est pas à un bilan, moins encore à une définition, mais à une réflexion sur le phénomène de la photographie et son avenir que convie ce joyeux tourbillon d'images.

P. R.

Alvarez Bravo, le pèlerin du Mexique

Un escargot sur une courge,
un enfant urinant
dans un vase,
une Vénus assoupie
au soleil,
un ouvrier baignant
dans son sang,
l'épopée d'un pays par la vie
d'un seul homme.



« La bonne renommée endormie » 1938-1939.

DURANT soixante-six ans, dans un déclic continu, suspendu de 1943 à 1959, Manuel Alvarez Bravo a célébré le peuple mexicain dont il a capté la ferveur dans ses manifestations extraordinaires comme dans les faits les plus simples, à travers le soleil, le silence, le travail, l'érotisme, la nature et la mort. Mais, s'il a fait entrer le monde dans sa caméra, Alvarez Bravo n'a pas enregistré seulement la réalité historique et sociale de son temps, il l'a aussi inventée. Prônant le hasard comme indispensable et salutaire ingrédient, oscillant entre le fugace et l'éternel, ses photographies, malgré leur sagesse formelle, regorgent de paraboles optiques ou poétiques qui se réfèrent aux symboles et aux mythes et confèrent à son œuvre la pérennité d'un classique. Fondateur du Musée de Mexico en 1980, Alvarez Bravo a quitté son poste de directeur afin de poursuivre solitaire sa remontée dans le temps. C'est aujourd'hui un petit homme frêle et ridé, au sourire jubilant, qui pose sagement ses pieds sur le sol comme pour oublier l'immense bond en avant qu'il a fait accomplir à la photographie de son pays.

« Je suis né à Mexico en 1902. Il n'y a pas de circonstances spéciales qui m'aient décidé à devenir photographe, *dit Alvarez Bravo.* Mais, à l'époque, les gens que je connaissais étaient intéressés par cette technique assez neuve. On se réunissait, on parlait, on comparait nos appareils. Et, parmi les photographes qu'on aimait, il y avait l'Allemand Hugo Brehme, qui faisait des vues pittoresques des gens dans les villages et surtout des paysages. Cet aspect-là me captivait. Mais ce n'est pas uniquement en discutant et en voyant des photographies que je suis devenu photographe.

» Dans les années 20-30, j'ai acheté un livre de Picasso et j'ai été ébloui par ses dessins linéaires ou cubistes. Ma façon de voir l'architecture, la structure de la ville, a été influencée par cette découverte. Et puis aussi, dès l'enfance, j'ai dû me battre dans des conditions difficiles. C'était la révolution, le climat social était agité, mon père était mort et, à la maison, ma mère refusait qu'on parle politique ou religion. Comme on ne pouvait pas ouvertement s'exprimer, on réfléchissait davantage. Ces circonstances ont sans doute été déterminantes.

» Ce qui m'excitait en prenant une photo, c'était le résultat pratique. Trois sujets retenaient en priorité mon attention. Les paysages, les portraits pour lesquels j'étais parfois payé, et le troisième m'était inspiré par les revues anglaises ou américaines qui incitaient à photographier des objets ou des natures mortes. La rubrique la plus instructive était la critique des photos publiées, je m'y intéressais surtout lorsque je n'étais pas d'accord. Pour avoir vu Picasso, les formes dans l'espace m'attiraient plus que les lois esthétiques.

» Cette curiosité pour les objets m'a mené à une vision de l'architecture fondée sur la quête du détail. C'est ainsi que j'ai photographié la cathédrale en cadrant de manière cubiste des fragments de corniche. Peut-être ai-je aussi subi l'influence de l'art préhispanique. J'habitais alors près du Musée national d'anthropologie où j'allais souvent me promener. Les influences se transforment et mûrissent en se mêlant à l'œuvre d'autres artistes.

» Les années passèrent et lorsque, vers 1929-1930, Tina Modotti quitta le Mexique, elle me présenta à Frances Toor qui éditait la revue *Mexican Folkways.* C'est comme ça que je suis devenu le photographe des muralistes Rivera, Siqueiros et Oroczo. Etant obligé de recadrer les œuvres, vu leur dimension, Jose Clemente Oroczo me dit un jour avec ironie : « *Manuel, je ne suis pas Diego Rivera, ne réduis pas mes tableaux !* » Non seulement j'ai saisi la différence entre ces deux grands peintres – l'un exprimant la quiétude, l'autre le dynamisme, – mais cela m'a impressionné si profondément que je n'ai jamais oublié la leçon.

» La fréquentation des muralistes a nourri ma conscience des sujets historiques et politiques. Aussi *l'Ouvrier en grève assassiné* (1934) est-il un peu une image-symbole. La mort de cet homme a un sens héroïque, et le cadrage a pour objet d'exprimer cette grandeur. Je veille à ce que cette photo figure dans toutes mes expositions et j'aime que la suive une image suggérant la renaissance de la nature, comme une fleur au printemps ou un nu féminin évoquant la maternité. On dit souvent que la mort est omniprésente dans mon œuvre, mais je récuse ce point de vue. Ce n'est pas la mort qui compte mais sa conciliation avec la vie. La mort n'a de sens que si la vie existe à côté.

» En 1938, André Breton est arrivé au Mexique. Il considérait mon pays comme culturellement et socialement surréaliste mais Breton confondait surréalisme et fantastique. Le Mexique est plus fantastique que surréaliste, moi-même je ne suis pas un photographe surréaliste. Néanmoins, en 1940, à sa demande et me laissant mené par l'inconscient, j'ai réalisé une photographie entièrement surréaliste. Il s'agit de *la Bonne Renommée endormie,* et les circonstances de la prise méritent d'être contées.

» Je me trouvais à l'Académie des beaux-arts de San-Carlos, où j'enseignais la photographie, lorsque Breton téléphona. Je faisais la file pour toucher ma paye et, derrière moi, se tenait un modèle de ma classe nommé Alicia. Je lui demandai si elle acceptait de poser sur la terrasse et appelai mon ami, le docteur Marine, en le priant d'apporter des bandages. Il vint à toute vitesse, croyant à un accident. Puis j'empruntai une couverture au concierge et envoyai un stagiaire au marché pour y acheter des « abrocos », ces petits cactus rares. Par chance, il y en avait et nous montâmes tous sur la terrasse; le docteur Marine banda Alicia, je l'invitai à s'allonger très confortablement. Posant avec beaucoup de naturel, sous la caresse du soleil, elle ferma les yeux, suggérant ainsi le rêve qui rend cette photo merveilleusement surréaliste.

» Par la suite, je me demandai l'origine des éléments que j'avais disposés par hasard. Je découvris que les bandes ceinturant le modèle m'avaient été inspirées par un cliché ancien représentant des danseurs aux poignets et aux chevilles bandés. L'idée des cactus vient de la déesse de la mort et de la vie. Quant au titre, il s'agit d'une phrase de l'écrivain baroque espagnol Balthazar Gracian.

» Dans ma vision du monde, le réel et la poésie se mélangent mais, quand je prépare une exposition, je groupe volontiers mes photos par thèmes. Parmi ceux-ci dominent la solitude et l'érotisme. La solitude pour moi n'est jamais triste, elle est un idéal. Quant à l'érotisme, c'est une chose normale et c'est comme tel qu'il apparaît dans mon œuvre. Les photographies ne sont pas isolées; constituées en thèmes, elles forment des séries. Une seule photographie ne représente pas plus un photographe qu'un seul tableau ne représente un peintre. De même qu'une exposition présente le travail d'un auteur, un créateur est toujours représenté par son œuvre. »

Propos recueillis par
PATRICK ROEGIERS,
avec l'aimable collaboration
pour la traduction
de Colette Alvarez Urbatjtel,
épouse française
de Manuel Alvarez Bravo.

★ Hommage à Manuel Alvarez Bravo; selon un parcours chronologique, cette exposition présente 303 photographies, dont 25 en couleur; Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16e, jusqu'au 8 décembre.

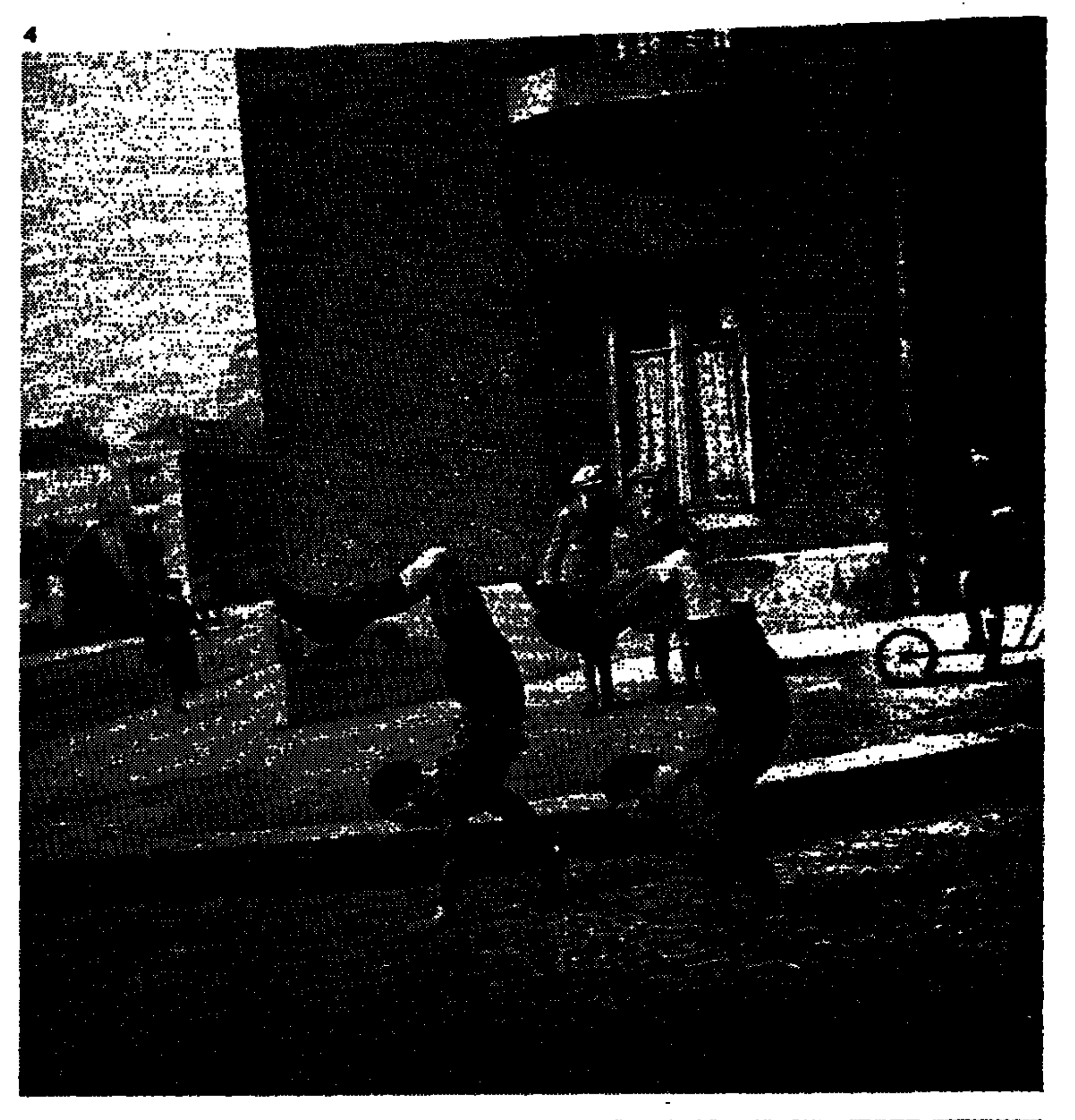
★ Catalogue reprenant la quasi-totalité de l'exposition, textes de Fernando del Paso, Françoise Marquet, André Breton, biographie établie par Colette Alvarez Urbatjtel, 170 F.

1. Christian Carez, « Souvenirs de guerre ».
2. Versace, Bruce Weber.
3. Bill Brandt, les parieurs aux courses d'Ascott.
4. Robert Doisneau, « Les frères », 1934.









Charles Harbutt, le reporter des formes

Du reportage en crise, du témoignage et de la réalité mais aussi de l'évaporation du sens et du renouvellement des formes ainsi que de l'aventure photographique, c'est de tout cela que disserte Jean-Claude Lemagny, conservateur à la BN.

CELA fait déjà longtemps qu'on parle de la crise du reportage photographique. Des années 30 aux années 50, le reporter photographe était devenu un héros. La concurrence de la télévision et, plus profondément, cette tricherie que désormais la violence n'est suscitée que pour donner matière à reportages, ont ôté à ce genre sa vertu première de forcer l'inconnu.

Aujourd'hui, c'est le reportage traditionnel qui, s'il dépasse la médiocrité, est devenu esthétisant, et une sorte de publicité (avec ce que cela suppose de joliesse rajoutée) de l'événement. Mais subsiste cette nécessité : *témoigner. Et l'incontournable* grandeur de ceux qui viennent nous crier que là des gens souffrent, meurent ou tuent.

L'œuvre de Charles Harbutt nous semble être au cœur du problème. Militant par les images, en son pays, contre la guerre du Vietnam et l'injustice sociale, Harbutt s'est engagé. Membre de l'agence Magnum International, il a atteint les plus hauts grades du professionnalisme. En bon « photo-journaliste », c'est quelqu'un qui est allé voir et qui en est revenu.

C'est aussi quelqu'un qui a réfléchi à ce qu'il faisait. Cette réflexion passe par deux prises de conscience. D'une part, le photographe connaît une étape qui lui est commune avec le dessinateur ou tout artiste du visuel : celle de ne plus voir autour de lui qu'un ensemble de formes en tant que formes, surfaces, volumes, ombres et lumières. D'autre part, le photographe prend conscience du privilège extraordinaire propre à la photographie : celui de nous montrer les choses *telles qu'elles* sont quand nous n'y pensons pas, dans *l'absurdité de l'instant, dans* l'entre-deux (le *« in between »* cher à Robert Frank) des interprétations qu'y colle notre esprit. Et là, bien sûr, cette photographie nouvelle, pourtant toujours aussi directe et attentive à l'humain, s'oppose au reportage classique.

Pourtant les photographies de Charles Harbutt ne sont absolument pas formalistes au sens péjoratif du terme. Elles ne se complaisent nullement à un jeu rétinien mais nous font penser à beaucoup de choses qui, dans le monde d'aujourd'hui, nous *touchent. Il fait accomplir au reportage* une vaste culbute. Les problèmes du monde ne sont pas supprimés au nom d'un hédonisme du regard mais ils sont récupérés au bout d'une profonde métamorphose. A l'autre bout de l'art (disons-le clairement), à l'autre bout d'une prise en charge de l'entière condition de l'artiste. Et non plus au nom d'une pseudo-objectivité.

Harbutt sait qu'il ne peut rester un reporter, qu'il ne peut continuer à témoigner sur les graves problèmes qui secouent notre monde que s'il s'est aussi totalement assumé comme artiste en renonçant à coincer des faits *significatifs mais minuscules* pour se jeter tout entier dans la présence des masses, des ombres et des lumières. Et alors tout revient. Mais non plus sur le mode de l'anecdote, du jugement partisan ou du pittoresque prévu. Tout revient des grands mystères où nous immerge le monde moderne, des inquiétudes dont il nous environne et *(j'ose le dire) de ce qu'il* contient encore d'épopée, même sordide.

L'œuvre d'un tel reporter des formes fait qu'il n'y a plus qu'un « inframince » (Marcel Duchamp) entre le constat idiot et l'abîme des significations. Il existe une dialectique continu-discontinu propre à la photographie. Chaque image est limitée à un court instant et à un espace limité, mais à cause de cela même, le photographe travaille souvent sur un projet d'ensemble et par séries. Chez Harbutt, il en résulte de possibles parcours, sortes de romans policiers métaphysiques *et sans solution*. Chacun peut les raconter à sa manière *mais, d'une façon ou d'une autre*, ils nous obsèdent tous. Cette *ombre sur un pilier de ciment* : est-ce la même dont tout à l'heure on observait la silhouette noire se découper sur les néons, là-haut, dans ce bureau illuminé du gratte-ciel ?

Prenant la photographie pour ce qu'elle est : un objet extraordi*nairement artificiel, succession de* phénomènes optiques et de réactions chimiques, Harbutt sait qu'elle colle parfaitement à l'artificiel du plastique, du toc, du faux-semblant où nous vivons de plus en plus. Il est des moments où les gens paraissent être en sucre moulé, ou en caoutchouc mousse, pantins d'un univers devenu aussi climatisé que les vitrines de magasin.

Les villes modernes, leur architecture d'acier et de verre, ont leur beauté, qui peut s'exprimer dans un chant très pur. Le pire du monde où nous vivons, c'est ce qui n'est plus ni ville ni campagne : la banlieue en derrière de poubelle et cette décharge à l'infini que nous appelons le tiers-monde. Progreso (1) est un petit port minable du Yucatan, terre de légende. *Son nom dérisoire dit l'espoir* déçu des peuples qui s'efforcent de rattraper le « progrès » venu d'ailleurs, coincés qu'ils sont entre *extinction et clochardisation*. Parmi les camions déglingués et les réclames de Coca-Cola surgissent encore parfois des visages beaux tels les bas-reliefs au flanc des temples. Par ces images qui souvent semblent pencher comme un navire qui coule, c'est le pire qui nous est dit. Il n'est ni la *guerre ni la famine* ; il est la médiocrité. Et pourtant : quelle beauté poignante dans ces murs lépreux, ces affiches déchirées et ces cabanes de ciment gris !

JEAN-CLAUDE LEMAGNY.

(1) *Progreso*, Charles Harbutt, Navarin éditeur ; Paris audiovisuel : Fondation Kodak-Pathé, *90 photographies de Charles Harbutt* ; « Charles Harbutt, une vision du Mexique », Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 4, rue Vivienne, Paris 2e, jusqu'au 29 novembre.

* Sous la direction de J.-C. Lemagny et André Rouillé, *Histoire de la photographie*, 288 p., 211 illustrations, éd. Bordas, 330 F.

Léger

Topor à ses débuts utilisait le Photomaton pour se payer sa tête, il se sert aujourd'hui du Polaroïd pour visualiser ses fantasmes. L'occasion était rêvée de lui demander une déclaration d'humour à la photographie.

« JE me suis mis à aimer vraiment la photographie en 1967 grâce à une demoiselle et à un livre.

La demoiselle voulait devenir photographe. Elle avait déjà réussi quelques beaux portraits, dont ceux de Duchamp et de Man Ray. Elle passait son temps à se prendre dans le miroir, en se lamentant à cause des objectifs qui lui faisaient défaut. Les appareils, les objectifs, les rouleaux de pellicule, tout ça coûte bonbon. Bien plus cher que les crayons, les plumes, l'encre et le papier. Pourtant tout le monde, surtout les jeunes filles, préfère devenir photographe que dessinateur. A cause du standing, justement. Cela paraît chic de jongler avec les Nikon et les Hasselblad qui valent des fortunes et de fréquenter les gens fabuleux des magazines.

Dans le cas de ma demoiselle à moi, il s'est trouvé qu'elle possédait les qualités suffisantes pour réaliser son désir. Toujours agréable de détecter du talent en herbe, et de savoir qu'on a eu raison d'y croire contre les sceptiques. C'est elle qui m'a fait découvrir pêle-mêle Nadar, Atget, Lartigue, Cartier-Bresson, Avedon, Penn, Bruce Davidson. Nous achetions à la librairie La Hune les numéros d'*Infinity*, la meilleure revue photo du moment, imprimée en noir et bien modeste quoiqu'américaine.

Avant mon initiation, je ne connaissais guère que les collaborateurs épisodiques de *Elle*, où, loué soit Peter Knapp ! je donnais des nouvelles et des dessins depuis le début des années 60. *Elle* et *Hara-Kiri*, les seuls magazines qui voulaient bien de moi !







1. Dieter Appelt, autoportrait.
2. Ralph Eugène Meatyard, sans titre, 1958, « Le théâtre des réalités ».
3. Samuel Fuller, par Tania Mourand.
4. Roy Adzak, « La modification ».

Robert Doisneau, la promenade immobile

L'ami de Prévert et de Cendrars parle avec tendresse – et aussi une pointe d'anxiété – du hasard, du bonheur et de l'attente.

« JE ne me lasse jamais d'écouter ou de lire des histoires dans lesquelles flotte un parfum de surnaturel.

Ce goût pour le mystérieux vient me faire coller le nez aux glaces des vitrines où sont exposées des pendules et des baguettes de sourciers.

Je n'en connais pas le mode d'emploi mais je veux croire à leur efficacité.

Quand je me poste au coin d'une rue pour attendre je ne sais quelle scène inimaginable, c'est encore une preuve de ma crédulité.

Quelquefois, rarement c'est vrai, mais quelquefois, ma patience est récompensée. Il n'en faut pas plus pour que le mendigot du hasard que je suis persiste avec un entêtement – que les gens sérieux jugent déraisonnable. En effet, la raison n'a rien à voir là-dedans et la curiosité paraît comme offensante pour l'ordre établi. Le désir d'arrêter une image fugitive entraîne à la désobéissance.

« Circulez, il n'y a rien à voir ! » est une formule qui résume bien les promesses de frictions avec les représentants de l'ordre. Parce que, justement, l'immobilité est précieuse pour y voir clair dans un monde où tout s'agite. Elle peut apparaître également comme un luxe insolent aux yeux des gens programmés.

Personnellement, je ne le suis pas, programmé, les méthodes, les plans n'ont jamais dicté mon emploi du temps, j'ai probablement eu tort d'avoir touché la vie dans le désordre. En vérité, laisser aux générations futures un témoignage sur Paris pendant l'époque où j'ai tenté d'y vivre, je peux l'avouer aujourd'hui, a été le cadet de mes soucis. Mais non, il n'y avait aucune préméditation dans ma conduite, la lumière du matin me mettait en route, ce n'était pas raisonné, je ne me suis jamais posé de question et je ne le regrette pas – car celui qui démonte son réveille-matin ne peut plus avoir l'heure.

Dans la course du temps, les quelques images qui surnagent aujourd'hui et viennent se grouper comme des bouchons dans un remous de la Seine ont été faites pendant les heures volées à mes différents employeurs.

Alors, quand le délinquant vieillissant que je suis devenu voit les gens sérieux que sont les conservateurs et autres bibliothécaires faire grand cas de ces images glanées dans des conditions illégales, je sens monter une délicieuse jubilation.

Aujourd'hui encore, je m'efforce de varier mes itinéraires pour ne pas tomber dans le confort envahissant des habitudes. Par expérience, je sais que du côté des faubourgs le spectacle est plus généreux.

Dans les décors témoins de la peine des hommes, les gestes de la vie y sont accomplis simplement, les visages de ceux qui se lèvent tôt sont souvent émouvants, et quelle leçon d'énergie nous donnent ces jeunes femmes héroïquement maquillées à l'aube de chaque journée. Par contre, je ressens bien peu de plaisir en parcourant les quartiers qui n'ont jamais connu de barricades. La vie est sous carters comme pour dissimuler quelques secrets trafics.

Aujourd'hui on démolit beaucoup, je refuse de me lamenter sur les ruines, la beauté, pour être émouvante, doit être éphémère, les certificats d'authenticité sont délivrés par les buldozers, voilà tout.

Souvent cette demande m'a été faite avec beaucoup de suavité, surtout par des dames : *« J'aimerais tant vous accompagner dans vos promenades, ce doit être terriblement excitant. »* Je me suis toujours dérobé, parce que j'aurais honte de montrer mes hésitations, mes retours en arrière, et que je ne peux exposer une femme à un stationnement prolongé. Le risque de confusion serait trop grand.

Mes pôles d'attraction ne sont bénéfiques que de façon strictement personnelle, à usage interne en somme. Je veux dire qu'à tel instant un ami m'a fait un signe de la main, le dernier, avant de disparaître au coin de la rue.

Ainsi Paris m'apparaît comme de plus en plus peuplé de fantômes. Comment dites-vous ? Il y en a eu toujours autant. Peut-être, mais les fantômes des autres me laissent indifférent. Aujourd'hui, une question importante se pose.

Combien de fois encore verrai-je fleurir les merveilleux marronniers du boulevard Arago ? »

ROBERT DOISNEAU.

★ « Un certain Robert Doisneau », Crédit Foncier de France, 11, rue des Capucines (Paris-1er) ; du 27 novembre au 20 décembre. Parution également d'une monographie sous-titrée *la Très Véridique Histoire d'un photographe racontée par lui-même*, éd. du Chêne, 192 p., 200 photos, dont 20 en couleur, environ 320 F.

★ « Portraits d'écrivains », Maison de Balzac, 47, rue Raynouard, Paris-16e, du 7 novembre au 30 décembre.

comme Erwahn Ehrlich

Miracle, Horst Widmann, Hans Feurer, Knapp, illustraient la mode. J'adorais les images surréalistes de Guy Bourdin que je retrouvais avec celles d'Helmut Newton dans le *Vogue* conçu par Antoine Kiefer et Roman Cieslewiecz. Et puis j'avais rencontré William Klein en 1965, à l'époque de Polly Magoo, et ses reportages sur Moscou, New-York et Tokyo m'avaient sérieusement dégraissé la tête.

Mais le choc qui achève de me convertir fut provoqué par un livre d'August Sander : *Peuple allemand*. Le premier cliché datait de 1898, le dernier de 1955, et chaque page exprimait la puissance d'émotion d'un souvenir personnel. J'ai compris d'un seul coup la supériorité de la photographie sur le cinéma.

Une image isolée est forcément symbolique. Elle laisse une empreinte profonde et nette dans la mémoire. L'instant, aussi illusoire, aussi inventé que le mouvement, s'enrichit de tout ce que l'on imagine avant lui, de tout ce qui lui succédera. La fraction de seconde élue pour être tirée hors du néant peut devenir aussi inoubliable qu'un billet de 50 000 dollars.

Tandis qu'au cinéma règne l'inflation galopante. Une image n'est que de la petite monnaie. Il en défile vingt-quatre par seconde. On les accumule dans l'espoir d'obtenir une grosse somme. C'est long à regarder, impossible à encaisser, et la multiplicité des informations relativise l'importance de chacune. Au point que l'on se souvient mieux de la bande-son que du visuel.

Evidemment, le cinéma possède bien d'autres avantages. Chaque nouveau film qui sort sur les écrans est présenté comme un événement culturel majeur, alors que la publication d'une bonne photo passe souvent inaperçue. Voilà sans doute pourquoi tant de photographes rêvent de passer à la réalisation d'un film. A mon avis, ils ont tort. Le héros solitaire se transforme en cadre d'entreprise, une sorte de gérant tremblant qu'on ne lui retire la direction de l'affaire. Une starlette de l'industrie.

J'avoue que mes quelques expériences de cinéma, à commencer par *la Planète sauvage*, m'en ont plutôt dégoûté. Mais, manque de chance, je suis nul en photo ! Pas observateur pour un sou, pas d'œil, pas de réflexe. Donc inutile d'insister, je dois me résigner à fabriquer mes images à la force du poignet. En me servant quand même parfois de l'objectif-témoin, lorsque je dessine avec une lampe électrique comme dans la série faite à Essen (1).

Ma seule consolation : la découverte en 1982 de l'œuvre d'Erwhan Ehrlich, le photographe conceptuel, publiée à La Louvière par les éditions du Daily-Bul.

Erwahn Ehrlich, blessé à la face en 1917, devenu aveugle dix ans plus tard et mort à Zurich en 1961, n'a laissé que des « croquis » de photo. En 1938, l'année de ma naissance, il écrivait : *« Je crois que l'humanité a toujours considéré la légèreté comme une valeur essentielle.*

De là nous vient ce ciel encombré de dieux moins lourds que l'air. Les grands succès militaires n'ont pas d'autres causes. La photographie survivra sans doute à la sculpture. Pourtant le cliché photographique n'est lui-même pas un aboutissement. Le moindre projet griffonné sur un bout de nappe en papier est infiniment plus léger. Un mot, plus léger encore. Et une idée, plus légère qu'un mot... »

La même conviction vient de me faire publier le manifeste Frou-Frou à Milan. J'adhère donc sans réserve à la théorie exprimée par ce génial précurseur et je signe des deux mains. »

ROLAND TOPOR.

(1) Roland Topor, « Mystère de la lumière dans le noir », trente et une pièces en un tableau ; ainsi que Carez, Carez et Jourdan, « Souvenirs de guerre et de solitude », deux séries de six photos, Théâtre Renaud-Barrault, rond-point des Champs-Elysées, Paris-8e, du 13 au 30 novembre.







1. Roland Topor, par Marie-Laure De Decker, 1967.

2. Willy Maywald, chapeau Fath, 1951.

3. Alberto Giacometti, par Herbert Mattek, Paris, 1951.

4. Pedro Meyer, « Hommage à Borges ».

5. Wols, Sonia Mossé et autoportrait, 1937.





Visites guidées

89 expositions, 84 lieux, plus de 250 photographes, près de 10 000 images, tel est le menu de cette copieuse photoscopie de la photographie qui, durant cinq semaines, va transformer Paris en une vaste exposition photographique. S'il appartient à chacun de choisir à la carte, il va de soi que même avec la meilleure volonté le spectateur désireux de faire pour l'année sa moisson d'images ne pourra pas tout voir. Dans ce grand marathon visuel que la ville, par ses recoins, ses détours et ses impasses, assimile à un labyrinthe, nous proposons de vous frayer un chemin et de suivre un parcours actif qui permet de trier dans l'abondance et de traverser l'ensemble du programme, en respectant le style de chaque exposition et en tenant compte de votre appétit, selon que vous disposez d'un mois, une semaine, un week-end ou une après-midi.

UN APRÈS-MIDI

ALVAREZ-BRAVO

Première retrospective en Europe, regroupant 300 photographies prises entre 1920 et 1986, *de l'œuvre du* grand maître mexicain, qui, en symbolisant ses traditions, a su témoigner de l'oppression et de l'esprit révolutionnaire *de son peuple.*

★ Musée d'art moderne, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e, jusqu'au 8 décembre.

RALPH GIBSON

A la demande de Paris-Audiovisuel, Gibson a réalisé durant un mois un travail original sur Paris. Le très beau titre de son exposition lui est venu en passant au-dessus de la Seine et en se penchant pour regarder passer l'eau. Affinant son sens inné du graphisme et des associations inconscientes, Gibson complète ces 50 images inédites par les nus d'un érotisme craquant qu'il réalise depuis des années.

★ « L'Œil flottant », Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris 3e, du 18 novembre au 4 janvier. « L'anonyme » (photographies de nus). FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes, *Paris 6e, 4 novembre* au *3 janvier 1987, livre co-édité* par la FNAC et Contrejour, comprenant 80 photos, 150 F.

THÉATRE DES RÉALITÉS (c)

De Meatyard à Witkin, en passant par Luthi, Krims ou Deborah Turbeville, vingt-quatre auteurs et plasticiens contemporains, avec une très grande diversité d'expression, mettant en scène le rêve, l'angoisse ou la folie et apportent la preuve que la photographie est sans doute avant tout un art de l'imagination.

★ Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris 16e, jusqu'au 9 décembre.

UN WEEK-END

ROBERT DOISNEAU

Un double hommage rendu à un immense petit homme qui a su employer le temps perdu pour faire une œuvre, et qui avoue, non sans sourire, que la programmation de l'émerveillement ne lui convient pas.

★ « Un certain Robert Doisneau », Crédit foncier de France, 11, rue des Capucines, Paris-1er, du 27 novembre au 20 décembre. « Portraits d'écrivains », Maison de Balzac, *47, rue Raynouard, Paris-16e, du 7 novembre au 30 décembre.*

SEBASTIAO SALGADO (c)

Après sa vision épique de la famine au Sahel, ce fils de fermier brésilien expose en quatre-vingts images son amour de l'Amérique latine profonde, fidèle et soumise à sa culture depuis quatre siècles.

★ Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris-7e, jusqu'au 17 novembre, sous le titre « Autres Amériques », parution d'un album chez Contrejour, 112 p., 250 F.

GIANNI VERSACE

A quarante-deux ans, ce créateur de mode règne sur un empire : son chiffre d'affaires est de 390 milliards de lires. Conciliant art et industrie, la photo de mode développe un dialogue que les plus célèbres photographes se chargent de mettre en images.

« Dialogues de mode », musée Galliera, 10, avenue Pierre Ier-de-Serbie, Paris-16e, jusqu'au au 4 janvier.

CINDY SHERMAN (c)

Méconnaissable et maquillée, star ou dactylo, ménagère ou sex symbol, l'Américaine Cindy Sherman met en abîmes sa propre identité en revêtant la peau des autres. Cette omniprésente vulnérabilité fait la valeur et l'unité de son travail.

★ Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes, *Paris-4e, jusqu'au 22 novembre.*

JOËL PETER WITKIN (c)

Mythomane, *mystique ou mystificateur ?* Ce professeur d'histoire de l'art, qui avoue que ses modèles sont véritablement lui-même, fait surgir les anges de l'enfer, centaures, démons et demi-dieux, héros surnaturels et créatures androgynes, à la fois féroces et grotesquement aimables, qui figurent les icônes de notre temps, successeurs déchus et horrifiants de Max Ernst, Bosch et Goya.

★ *Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives, Paris-4e*, du 6 novembre au 6 décembre.

LE PÉROU DE MARTIN CHAMBI

Découvert récemment à Cuczio, où il a enregistré toute la vie locale, une sélection de soixante-dix documents réalisés entre 1920 et 1950 par le plus grand photographe péruvien de ce siècle,

★ Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile, Paris-4e, du 6 novembre au 15 décembre.

IRVING PENN

Apport du gros plan, libre cours donné à la pose naturelle du mannequin, extraordinaires portraits de fleurs et, en prime, ce goût particulier pour les gants, la grande rétrospective de celui qui, en quarante ans de carrière, *réalisa plus d'une centaine de couvertures pour Vogue* et qui, loin des accidents de la vie, immortalisa avec la même élégance froide Picasso et les nomades du *Sahara, Colette et une hallucinante quantité de mégots.*

★ Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris-16e, présenté par le CNP, jusqu'au 8 décembre.

UNE SEMAINE

DIETER APPELT (c)

En même temps qu'un aperçu de ses derniers travaux, Appelt expose en compagnie de trois de ses élèves ses recherches sur les rapports de la lumière et du temps, *mais aussi sur le silence et la présence de l' « irréalité réelle »,* le tout cerné par une règle stricte : *« Ne raconte pas d'histoire dans la photographie. »*

★ « Travaux récents », Studio 666, 6, rue Maître-Albert, Paris-5e, du 12 novembre au 22 novembre. « Champs visuels-sens du regard », Goethe Institut, annexe, 31, rue de Condé, Paris-6e, jusqu'au 13 novembre.

DIANE ARBUS

Alors que son dernier livre, *Magazine Work*, est triste*ment soldé, vainquant les résistances de sa fille Doon* (seule ayant droit désormais), Madeleine Deschamps rapporte des Etats-Unis quelques Arbus inédits. Présenté en deux parties, cet hommage en quatre-vingts images vaut surtout par la présentation de « vintages » acquis en 1969 par la BN et qui n'ont jamais été montrés au public.

★ American Center, 261, boulevard Raspail, Paris-14e, jusqu'au 18 novembre, et du 21 novembre au 17 décembre.

WILLY MAYWALD

Ignoré des encyclopédies comme des histoires de la photographie, Maywald est décédé à Paris le 21 mai 1985. Premier photographe de Christian Dior, il célébra la mode dans une approche élégante et classique, reflétant parfaitement les goûts d'une époque que complètent ses portraits exposés en 1949, chez Maeght, à Paris.

★ « La mode », musée Galliera, 10, avenue *Pierre-Ier*-de-Serbie, Paris-16e, du 5 novembre au 4 janvier 1987. « Portraits d'artistes », Goethe Institut, annexe, 31, rue de Condé, Paris-6e, du 19 novembre au 19 décembre.

SURFACES SENSIBLES

Poursuivant son expérimentation du médium photographique, le critique d'*Art Press*, Régis Durand, comme il l'a fait récemment à Venise, a réuni, avec Philippe Nottin, quinze artistes dont les recherches et interrogations portent *spécifiquement sur le procédé ou processus photographique.*

★ « Quinze artistes à la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière », boulevard de l'Hôpital, Paris-13e, du 17 novembre au 7 décembre.

EVA RUBINSTEIN

Née à Buenos-Aires, lors d'une tournée de concerts de ses parents, Eva Rubinstein a débuté en photographie en 1967. Un monde plane, faussement serein, tendre et *tourmenté, que berce la lumière.*

★ Espace Canon, 177, rue Saint-Martin, Paris-4e, du 30 octobre au 29 novembre.

BILL BRANDT (c)

L'œil d'un géant. Message d'endurance et d'espoir, dénonçant des conditions de vie souvent sordides, en défrichant le Londres populaire et miséreux des années 30, Brandt, encore influencé par Brassaï, avait entrepris de montrer aux Anglais leur propre visage.

★ « Photojournaliste », *galerie Gabrielle Maubrie, 24*, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris-4e, jusqu'au 29 novembre.

ALAIN FLEISCHER

Alternant le caché et le montré, fondant les apparences avec leur projection, l'auteur de « Zoo zéro » se joue des interdits. Et, mêlant à plaisir le goût du secret à celui du dévoilement, invente des dispositifs enchanteurs qui entraînent l'œil dans un labyrinthe spatial et temporel pour imaginer ce qu'il voit.

★ Galerie Claire Burrus, 32, rue de Lappe, Paris-11e, du 13 novembre au 21 décembre.

MAN RAY (c)

Grande figure du dadaïsme et du surréalisme, ce « praticien du rêve » se plaisait à bousculer les conventions. En 1934, dans *le Minotaure* il publie, sous le titre « Erotique voilée », le portrait d'une femme nue, appuyée sur une machine, le bras et la main noircis par l'huile des rouages. Scandaleux pour l'époque, ce nu prend valeur de manifeste et ouvre la voie à une expression moderne dans la représentation photographique du corps.

★ « Les nus », galerie Octant, 5, rue du Marché-Saint-Honoré, Paris-1er, du 19 novembre au 19 décembre.

CHARLES HARBUTT

Connu surtout pour ses reportages politiques, président de Magnum en 1970-1971, Harbutt refuse le sentimentalisme et, *portant sur le Mexique* un regard soucieux de sa réalité, en donne, dans la lignée de Winogrand et Friedlander, une lecture axée sur une perception spécifiquement visuelle.

★ Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 4, rue Vivienne, Paris-2e, jusqu'au 29 novembre.

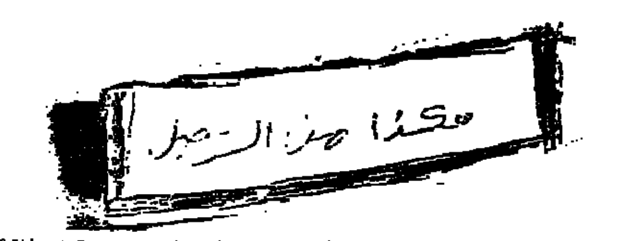
UN MOIS

AUGUST SANDER

A l'heure où Grosz hurle *« Faites du raffut ! Explosez ! Eclatez ! »*, Sander, du notaire à l'hôtelier, ordonne en maître de cérémonie l'album de famille de l'Allemagne des années 20 à 45. C'est tout à la fois un défilé de mode, un musée imaginaire et un étrange concours de beauté que l'assemblage de ces « Hommes du vingtième siècle », austères autoportraits d'un démiurge de la société de son temps.

★ « L'autoportrait de l'Allemagne », Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau, Paris-1er, du 27 novembre au 27 janvier, tiré à part extrait du numéro spécial de la revue *Cimaise*, 55 F.







1



2

1. Eva Rubinstein, « Le nu aux coussins », 1972.

2. Christian Gattinoni, « Extraits du désir-photolangages », Salon d'automne, Grand Palais, du 7 au 30 novembre.

3. Irving Penn, Nu, 1949-1950.

4. Francis Giacobetti, Espace Photo de Paris, du 25 novembre au 23 février 1987.



3



4

WOLS

Complément idéal de Sander, Wols l'« informel », en se prenant soi-même comme sujet, à l'image d'Urs Luthi ou d'Arnulf Rainer, devient en cinquante photos originales le modèle de l'interrogation perpétuelle.

★ « Sa vie », Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, Paris-16e, jusqu'au 21 novembre.

GENE FENN (c)

Récemment redécouvert, Gene Fenn a commencé sa carrière en photographiant les plats cuisinés, assistant de Hoyningen-Huene, il réalise des natures mortes pour *Harper's Bazaar*, puis des portraits, et s'installe à Paris en 1949. *Dans son studio, il met en situation ses amis,* fêtant dans des couleurs pastel, nappées de charme et d'ironie, la mode chic d'un monde suranné qui n'existe plus.

★ « Peintre, photographe de mode », BRED, 14, boulevard des Capucines, Paris-9e, jusqu'au 31 décembre.

TRANSPARENCE ET OPACITÉ (c)

Articulée sur quatre auteurs, alternant le tirage ancien et son double moderne, suggérant le parcours que balisent les recherches d'une époque, cette confrontation menée par Michèle Chomette permet surtout d'admirer les épreuves du Tchèque Joseph Sudek qui, entre le surréalisme et le modernisme fonctionnaliste, s'est taillé un monde. Un univers visuel paisible et retiré, fait d'absence et de temps vides.

★ « Photographies 1920-1950 », galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg, Paris-3e, jusqu'au 22 novembre.

GIACOMETTI (c)

Par Boiffard, Brassaï, Karsh ou Cartier-Bresson, Giacometti est avec Picasso un des artistes qui a été le plus photographié. Mais lequel de ces quarante opérateurs égalera la puissance d'évocation du gros plan d'œil fixé par Bill Brandt en 1963 ?

★ « Giacometti vu par les photographes », Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris-4e, du 13 novembre au 4 janvier 1987.

HOLLYWOOD (c)

Photos de plateau, chromos promo-publicitaires du cinéma américain, un langage inventif et fou dont la couleur même a viré et que prônait l'industrie du septième art au temps où on pensait que les films pourrissaient comme des fruits frais.

★ « Still Hollywood années 50 », FNAC, Forum des Halles, Paris-1er, du 13 novembre au 10 janvier 1987.

TOPOR

Touche-à-tout de génie, Topor, avec un briquet, fait mieux que représenter la lumière, il la crée. Laissant surgir l'incongru d'une bouteille ou vomissant ses tripes, en compagnie d'un blond mannequin nu, il se joue de ce que la photographie signifie par elle-même.

(bis) CAREZ, CAREZ ET JOURDAN

Rêvant son enfance durant la guerre en Belgique, Christian Carez réinvente ses souvenirs et remonte dans le temps. Entre Magritte, Hopper et Tintin, la photo mise en scène tend moins à figer le passé qu'à en reconstituer l'émotion à partir de sa trace.

★ Théâtre Renaud-Barrault, rond-point des Champs-Elysées, Paris-8e, du 13 novembre au 30 novembre.

PETER KNAPP

Ayant débuté en 1944, avec une Retinette 24×36, en portraiturant sa famille, Knapp, qui se qualifie d'*« imperfectionniste »*, cumule tous les talents. De *Elle* à Saint Laurent, se déployant dans tous les genres, son style, marqué par la couleur et les recherches tous azimuts, est reconnaissable par sa disparité même.

★ Paris Art Center, 36, rue Falguière, Paris-15e, jusqu'au 29 novembre.

PIERRE ET GILLES (c)

L'un déclenche, l'autre retouche. Scindé en deux séries, « Naufrage » offre les portraits Technicolor d'égéries rêvées comme des sirènes, tristes Pénélope en attente du retour d'Ulysse auxquelles répondent, tels les éphèbes du baron von Gloeden, de jeunes Apollon échoués au bord de la mer et mimant leur mort. Ambigu mais drôle, kitsch et décapant.

★ « Naufrage », galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais, Paris-1er, du 4 novembre au 6 décembre.

ROY ADZAK (c)

A la fois martyr consentant et héros sublimé, les avatars que fait subir l'auteur à sa figure justifient que Michel Butor résume ainsi le sens de ces sévices rituels : *« Nous faisons partie de la nature et nous ne sommes pas plus surprenants que le reste. »*

★ « La modification », musée Roy-Adzak, 3, rue Jonquoy, Paris-14e, du 11 au 30 novembre.

PHOTOS D'ACTION (c)

Art corporel, happening ou défoulement, à partir d'animaux achetés dans les abattoirs et crucifiés par les pattes, le théâtre des orgies et mystères inscrit sa violence sur le papier sensible, invitant, non sans haut-le-cœur, le spectateur au devoir de *« goûter, entendre, voir et toucher »*.

★ « La photographie en tant que constat d'action », galerie J & J Donguy, 57, rue de la Roquette, Paris-11e, du 7 novembre au 3 décembre.

Le signe (c) *indique qu'il s'agit d'une exposition en compétition.*

Le pari des Tartarin

DISCRETS, sympathiques et terriblement efficaces, Michèle et Jean-Luc Tartarin forment un couple unique dans le petit monde de la photographie française. Agés de trente-quatre ans, et tous deux Messins d'origine, ils créent, en 1984, avec le soutien du sénateur et maire Jean-Marie Rausch, l'association Metz pour la photographie, qui a pour mission de promouvoir la photographie créative et de la diffuser dans la région lorraine.

Leur intention de départ est claire. Elle vise à tirer parti d'un contexte socio-culturel favorable pour mener en faveur de la photographie une politique de haut niveau. Celle-ci consiste à présenter des expositions thématiques, de qualité internationale, qui privilégient la création contemporaine. Prenant pour base les caves Sainte-Croix, lieu polyvalent de 600 mètres carrés lové au cœur de la cité, les Tartarin réalisent d'emblée un projet d'envergure en organisant, avec Michèle Chomette, une exposition au titre emblématique : « Construire les paysages de la photographie ».

Disposant d'un budget de 900 000 F, égalitairement réparti entre la ville, le ministère de la culture et des partenaires privés, comme le Crédit immobilier de la Moselle, leur action se divise en trois secteurs : outre les ensembles thématiques, il y a les coproductions (actuellement la rétrospective du Studio 666) et les monographies d'auteurs locaux, comme Eric Poitevin ou le Belge Gilbert Fastenaekens, qui a effectué sur place, durant trois mois, en collaboration avec la DATAR, un travail remarquable sur les lieux et paysages industriels.

L'enracinement local étant une priorité, Metz pour la photographie a d'ailleurs pris le relais de la DATAR pour la région Lorraine. Une quinzaine d'étudiants, choisis à l'école des beaux-arts, où enseigne Jean-Luc Tartarin, redécouvrent le territoire où ils sont nés. Commencée début juillet, cette initiative réellement liée à la pédagogie est unique en France et sera présentée, fin 1987, sous le titre : « L'école de Metz ».

Bouclant le cycle des thématiques, une exposition collective intitulée « L'errance du photographe » est prévue pour l'automne 1988. Elle traitera du rapport du photographe à l'espace ainsi que de l'exploration du médium. Enfin, conciliant prestige et travail en profondeur, la volonté de faire de Metz un centre de création international devrait définitivement trouver son ancrage dans un fastueux grenier du XIVe siècle, nommé la Grange des antoinistes, où, sur 1 000 mètres carrés étagés sur quatre niveaux, on envisage de créer un centre d'art contemporain pour la photographie, qui serait opérationnel en 1989 et dont le coût est estimé à 10 millions.

Mais, pour l'heure, seul compte le « Théâtre des réalités ». Vue par dix mille visiteurs lors de sa présentation à Metz (voir *le Monde* du 10 avril), cette exposition est accueillie dans un nouvel et splendide accrochage par le CNP, ce qui, pour les Tartarin, signifie déjà qu'ils ont gagné leur pari.

P. R.

★ Le « Théâtre des réalités », vingt-quatre auteurs et plasticiens contemporains, présentés par Metz pour la photographie, au CNP, palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris-16e, jusqu'au 9 décembre. Parution également d'un album aux éd. Contrejour, textes de Philippe Lacoue-Labarthe, Patrick Roegiers, Christopher Mestyard, 122 p., 64 photographies en noir et blanc, 12 en couleurs, 195 F. Actes du colloque du « Théâtre des réalités », 120 p., 80 F, publiés par Metz pour la photographie, 9, rue des Trinitaires, 57000 Metz.

APARTÉS

En marge des expositions, le Mois de la photo propose une série d'animations, débats et rendez-vous dont voici une liste exhaustive.

ÉVÉNEMENTS

– A la FNAC Montparnasse, une semaine de rencontres publiques, du 13 au 18 novembre de 17 heures à 19 heures. Le 13, Ralph Gibson ; le 18, « *Photo et théâtre* », à propos de *l'Ecart constant* de P. Roegiers aux éditions Didascalies ; le 15, « Mode et photo », avec Dominique Issermann et Thierry Mugler ; le 17, Samuel Fuller à propos de son livre paru aux *Cahiers du cinéma* ; le 14, « Image et photographie », animé par François Soulages.

– A l'American Center, conférences avec projections : Ralph Gibson (4 novembre), Ted Hartwell sur « Diane Arbus et la photographie de son temps », (18 novembre), à 20 h 30, 261, boulevard Raspail, 75014 Paris.

RENDEZ-VOUS

– Chaque week-end du mois, le public pourra montrer ses photos à un photographe (Salgado, Knapp, Jouvelle, Harbutt, Rubinstein, Springs, Appelt, Doisneau, Faucon, Giacobetti, Gibson), accompagné d'une personnalité du monde de la photo, dans des « bistrots d'images ». Les répartitions de personnes et lieux seront annoncées sur 95,2 et reprises dans le *Guide* (gratuit) du Mois.

– Point d'information. – Guide, mode d'emploi pratique, sur les carrières photographiques, du 3 au 15 novembre, à la FNAC Montparnasse et à *l'Avant-musée*, 2, rue Brisemiche, 75004 Paris, du 6 au 29 novembre.

– Forum du livre. – Vente de livres et catalogues étrangers, introuvables ou à prix réduits, dans l'auditorium de la FNAC Montparnasse, du 3 au 15 novembre.

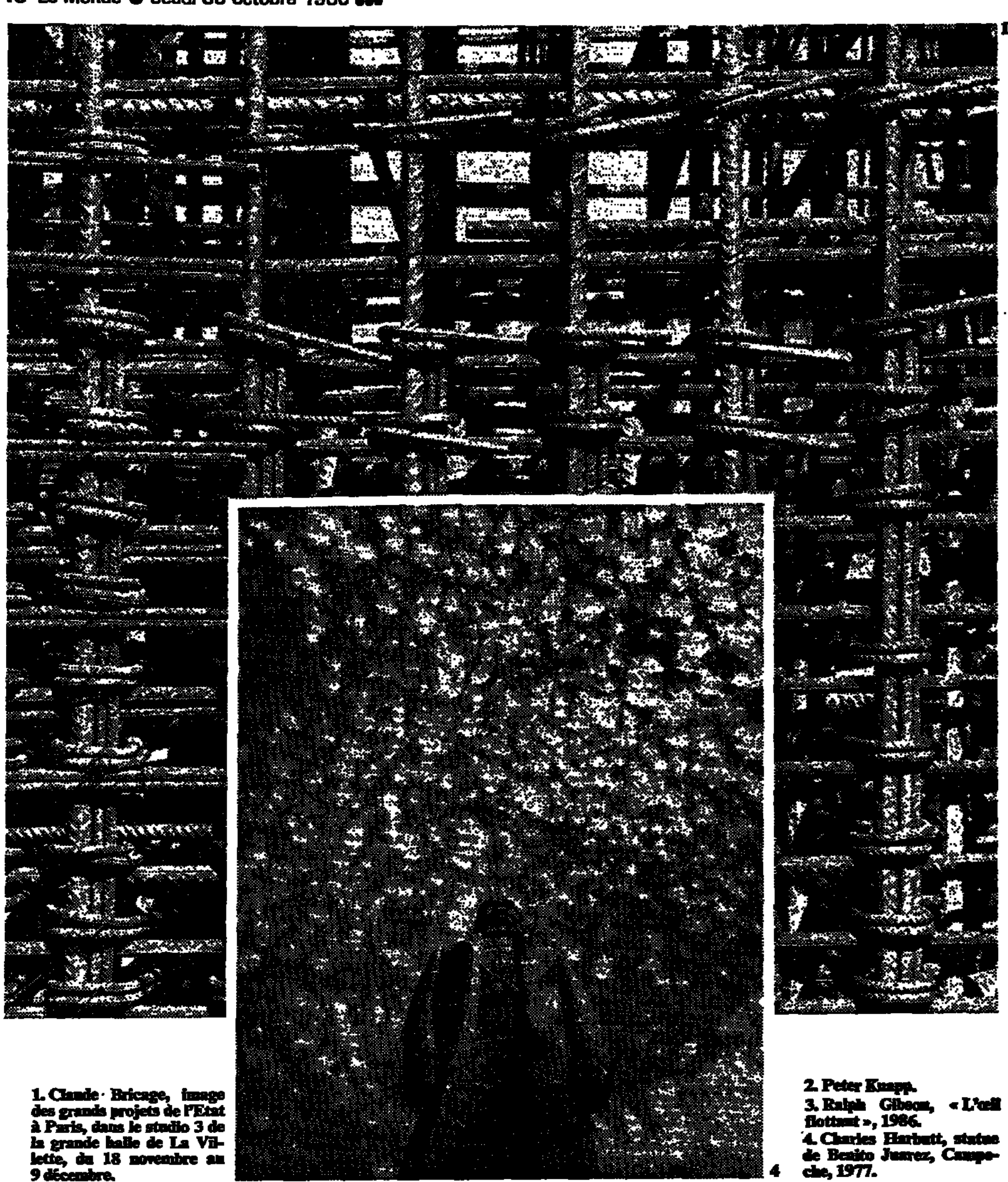
CINÉ-VIDÉO

Dans le nouveau complexe des Halles au cinéma Forum Horizons, réalisations produites ou coproduites par Paris-Audiovisuel : *Aurélia Steiner* de Marguerite Duras, *Paris s'en va* de Jacques Rivette, *Ulysse* d'Agnès Varda ainsi que *Bernard Faucon* par J.-C. Larrieu, du 12 au 27 novembre, à 11h h 30, 14 h, 16 h 30, 19 h et 21 h 30. A la FNAC, durant le Forum du livre, portrait vidéo de Denis Roche *Aller-retour dans la chambre blanche* et Alain Fleischer *le Voyage du brise-glace au pays des miroirs.*

INFORMATION

En plus du catalogue général, maniable et bien nourri (270 p., 150 F), un guide gratuit est mis à la disposition du public.

Un point d'information est installé en permanence au Novotel, dans les Halles, place Marguerite-de-Navarre, 75001 Paris, tél. : 40-26-57-01 et 40-26-55-84.





1. Claude Bricage, image des grands projets de l'Etat à Paris, dans le studio 3 de la grande halle de La Villette, du 18 novembre au 9 décembre.

2. Peter Knapp.
3. Ralph Gibson, « L'œil flottant », 1986.
4. Charles Harbutt, statue de Benito Juarez, Campeche, 1977.

Des intrus...

L'EXPOSITION de la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière (1) consacre un usage différent de l'image photographique, dégagé à la fois de l'esthétique référentielle et du repli frileux sur les propriétés du médium. Nous sommes loin, en effet, de l'idée que l'on peut se faire d'une photographie, devant ces travaux parfois immenses (jusqu'à 6 mètres de long), disposés dans l'espace comme des sculptures ou des éléments d'architecture, jouant des matériaux et des dispositifs les plus divers (papier photographique, *mais aussi toile, projection*, miroirs, installations, etc.), dont n'existe aucun négatif original ! Mais nous sommes loin aussi d'un certain usage de la photographie dans la peinture tel qu'il a pu se pratiquer dans les années 70. Car il ne s'agit plus aujourd'hui d'utiliser la photographie au service d'une autre forme d'expression, *comme c'était le cas dans la figuration* narrative, ou chez certains artistes conceptuels.

Peintres ou photographes ? Les artistes présentés ici ne se posent plus guère la question : l'heure n'est plus à la définition d'une identité à travers un médium quel qu'il soit (y compris dans ses « marges » ou à sa lisière), mais à l'affirmation d'un projet artistique précis qui emprunte les matériaux qui lui semblent appropriés.

Certes, il y a chez Annette Messager, par exemple, un détournement très délibéré de la peinture, une exploitation humoristique et un peu perverse des jeux de migration et de captation des images. Et chez John Hilliard, dans sa manière de projeter sur *des grandes toiles des photographies* décodées et transcrites par un scanner, une très impressionnante confrontation entre deux espaces antagonistes, renforcée par le fait que la photographie de départ est elle-même confrontation de deux versions d'une même scène. Mais le plus souvent la question du détournement ou de la transgression du médium surgit seulement après l'impact visuel initial.

Regardez par exemple *les* totems verticaux de Tom Drahos, ou les *Icônes* de Pascal Kern, ou encore les masques inquiétants disposés en corniche de Marguerite Seeberger. Ils ont dans ce lieu une telle force d'évidence qu'on en oublierait presque qu'ils sont le résultat de manipulations très complexes.

Pour Drahos, construction de petites figurines, et surtout travail de découpage et d'assemblage qui s'apparente à une *technique* du vitrail ; recherches sur le volume et la profondeur chez Kern, qui réalise des installations avant de les photographier à l'aide d'une vieille chambre à soufflet ; pour Seeberger, travail sur le bougé et la modification des densités et des couleurs par l'électroreprographie.

Voyez encore les constructions raffinées de Mattia Bonetti ou de Pierre Mercier, véritables *sculptures* à part entière *dont* la *photographie* est, au sens strict, un tirage, une version avec une échelle et un rendu particuliers ; ou encore la matière ambiguë de Pascal Subires, qui rappelle la pierre, obtenue sans cliché, en projetant, à l'agrandisseur, des images à travers un calque qui les fragmente et les cloisonne.

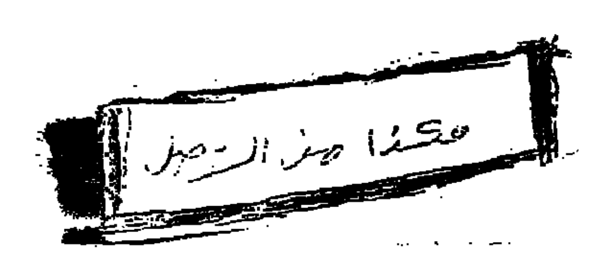
La photographie, pourtant, résiste. Elle est, comme chez Patrick Tosani ou chez Barbara et Michael Leisgen, ce qui permet à la sensation ou au concept d'exister en dernier ressort, et d'acquérir une dimension imaginaire et fictionnelle. Merveilleuse « surface sensible », à la fois mince et profonde, sensuelle et abstraite, réserve *inépuisable* de couleurs, de formes et d'étendue imaginaire. Cette étendue est temporelle autant que spatiale, et ne se mesure évidemment pas à la surface couverte. Balthasar Burkhard réalise des tirages monumentaux de fragments de corps (des jambes), mais c'est toujours la perte et le morcellement qu'ils expriment.

Tout à fait à l'opposé, la photographie n'est plus, dans les « partitions » de *Gina* Pane, qu'une mince trace résiduelle, mais elle condense en elle la plénitude *d'une expérience passée*, celle des « actions » qui s'inscrivaient directement sur son propre corps. Les installations de Françoise Quardon dans les confessionnaux, d'Alain Fleischer sur le grand chasublier, de Marie Ponchelet, de Pierre Mercier au-dessus du baptistère, sont autant de manières de reconstituer un *espace privé, en construisant* le dispositif même où le regard sera soumis aux contraintes et aux séductions les plus diverses, dans une tension que l'on peut qualifier de baroque.

L'exposition, en effet, a été conçue pour cette chapelle, espace à la fois remarquable et un peu écrasant par la charge historique *et symbolique qu'il supporte* (nous sommes au cœur de l'hôpital de Charcot, qui fut aussi une prison). Aucun des quinze artistes, sans qu'aucun thème lui soit imposé, n'a pu échapper à la confrontation de cette charge. Apparaissent ainsi autant de stratégies dans l'usage de la photographie au sens élargi, dont l'exploration ne fait encore que commencer.

RÉGIS DURAND.

(1) *Surfaces sensibles*, quinze artistes à la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, boulevard de l'Hôpital, Paris-13e. Exposition conçue par Régis Durand et Philippe Nottin, du 17 novembre au 7 décembre.



Détournement d'images par les Pirates de l'Art. Kodak soutient leur action.

Nous : David Buckland, Thibaut Cuisset, Aram Dervent, Ouka Lélé, Pierre et Gilles, Jan Saudek, Les Soussans, Pirates de l'Art, revendiquons le droit de rayer, froisser, brûler, décolorer, retoucher, détourner par tous les moyens, pellicules, films, photos et tirages.

Grâce au soutien de KODAK, nous prenons possession des murs de Paris pendant un mois.

A ceux qui s'indigneraient de tels procédés, nous rappelons que dès le début du siècle, des iconoclastes de génie n'ont pas hésité à déformer jusqu'au surréalisme l'image de nos valeurs les plus sacrées (amour, travail, famille, patrie).

A bas les vieux clichés bourgeois !

Vive la révolution photographique !

Et merci à KODAK qui va toujours dans le sens de l'Histoire ■

KODAK. TOUJOURS UN DÉCLIC D'AVANCE.



Le Monde
PHOTO

L'œil du privé

A côté des galeries aînées, – Gaillard, 666, Chomette, Zabriskie, Saouma, – une nouvelle génération s'obstine à défendre la photo, rien que la photo.

ILS ont démarré les mains vides, sans autre fonds parfois que leur collection personnelle. Ils passent leur vie dans leur galerie, même s'ils ont des activités « annexes » qui leur permettent de tenir le navire à flot. Car les images des photographes se vendent mal. Pourtant, comparées aux travaux photographiques des « *plasticiens* », *elles sont bon* marché : entre 1 500 et 5 000 francs. Mais qu'on se rassure : si ces jeunes galeries ont en commun des fins de mois difficiles, elles n'ont rien du bureau des pleurs.

Dans une petite rue tranquille du 7e arrondissement, Jean-Pierre Raulot a fondé Accent en 1984, avec des amis, photographes comme lui. Non pour s'exposer, mais pour *« se démarquer d'une vision de la photographie trop empreinte , en France, de reportage »*. La galerie Accent se dit ouverte à tout : manipulations, effets polaroïd, photocopie art. On y défend des inconnus, ou les plus grands : Richard Cerf, Helga Capellmann, Minkkinen. L'originalité, c'est de coupler la galerie avec une maison d'édition – livres, affiches – et de faire tourner le tout grâce à des activités de conception graphique. Accent a édité notamment *Solitude*, de Casteljame Moreau et Komaro Hoshino : de beaux et solides ouvrages, un vrai travail de professionnel, distribués par Distique. Cette année, la galerie est « off » (1). Tout comme celle de Jean-Pierre Lambert, dans le Marais.

Lambert mène une double vie : le matin, cadre dans un bureau d'études ; l'après-midi, galeriste. On accède à son petit espace d'exposition en passant par sa librairie, aux airs de bibliothèque intime. Pas de reportage, non plus, chez Lambert. Mais Mikael Levin, Patrice Riboust, Malamoud, Den Hollander. Il a organisé une vingtaine d'expositions en deux ans, et n'est pas content du tout de se trouver exclu du Mois de la Photo : *« Nous ne sommes pas si nombreux à tenter l'aventure d'une galerie. Les travaux de Tromeur, que j'avais proposé, correspondent tout à fait à un des thèmes retenus cette année : exploration du médium, détournements, métamorphoses* (2). »

A deux pas des Tuileries, Claude Perrain s'est découvert une vocation de galeriste à l'occasion du Mois de la photo 84. Depuis il n'arrête pas, s'active. Il a ouvert, lié à son local commercial (laboratoire, vente de cartes postales, d'affiches), un espace clair, un peu méditatif, nettement démarqué de sa boutique. Et va concrétiser en novembre un vieux rêve : *« Je voudrais donner aux visiteurs la possibilité d'emporter l'exposition, comme une mémoire. On s'interdit les reproductions, on en a peur. A tort. Il faut désacraliser le tirage unique. Je vais éditer désormais, pour chaque exposition, un dossier, avec des tirages au prix laboratoire et vendre le tout pour 400 ou 500 francs* (3). »

Christine Nicolas, ancienne fonctionnaire à l'ONU, a ouvert la galerie Séguier, en mai 1985, avec l'aide d'André Edouard, photographe et publicitaire : *« Il possédait ce local, un ancien entrepôt... Tout est allé très vite. Nous avons mille visiteurs par mois, quelques collectionneurs. Mais le rythme d'une dizaine d'expositions par an ne laisse pas le temps de souffler. »* Outre l'organisation d'expositions, l'ambition de Séguier, tout comme celle de Lambert, Perrain ou Accent, est aussi de jouer un rôle d'agent pour les photographes, de présenter leurs dossiers aux commissions d'achat des musées, des FRAC, de les faire tourner, de suivre régulièrement leurs travaux, de les conseiller.

Après huit années de galerie rue Saint-Merri, Viviane Esders inaugure le 5 novembre un nouvel espace et crée le CLIA : Centre de liaison de l'industrie et de l'art. *« Je n'abandonne pas la photo, c'est toute ma vie depuis dix ans. J'ai organisé une soixantaine d'expositions, présenté, souvent pour la première fois en France, des photographes américains, (Krims, Wegman, Cowin). Aujourd'hui, bénéficiant d'un fonds important, je voudrais développer la commande artistique : arts plastiques ou photographie. Convaincre les entreprises de s'engager, pour trois ans, sur un projet qui inclurait exposition, achat d'œuvres et édition de livres. »* La rue Pascal sera ouverte quatre mois par an, avec quatre expositions. Le reste du temps, Viviane Esders travaillera sur rendez-vous.

Bien caché au fond d'une cour, à deux pas du marché Saint-Honoré, Alain Paviot n'a rien d'un homme casanier. Présent partout – la FIAC, Bâle ou New-York, – il cultive avec soin l'art du paradoxe : *« La photographie qui m'intéresse commence en 1850 et s'arrête en 1950. Après, ça ne me concerne plus. »* Alain Paviot vend et expose Man Ray, Atget, Moholy-Nagy, Bellmer, Rudomine... Un choix « confortable » sur le marché. *« Mais je prends des risques. Acheter un photomontage de Schwitters, par exemple, et attendre, pour trouver un acquéreur à son juste prix. J'expose, cet hiver, une jeune New-Yorkaise, et je lui ai dit de s'occuper de tout, car personne ne songera à venir la découvrir. Ici, il passe deux ou trois visiteurs par jour. On ne me dérange pas, je peux travailler. C'est une galerie sans public où l'on peut voir des images. En fait, un bureau* (4). »

ODILE QUIROT.

(1) Galerie Accent, 27, rue Rousselet, 75007 Paris. « La Cambre », jusqu'au 3 novembre (Journées jeunes créateurs) ; et, à partir du 15, Calméjanne, Cerda, Moreau.

(2) Galerie Jean-Pierre Lambert, 3, place du marché Sainte-Catherine, 75004 Paris. Tromeur, jusqu'au 6 décembre.

(3) Galerie Perrain, 1, rue du 29-Juillet, 75001 Paris. Marie Barthélemy, jusqu'au 29 novembre.

(4) Galerie Octant, 5, rue du Marché-Saint-Honoré, 75004 Paris. « Les nus de Man Ray », du 19 novembre au 19 décembre.

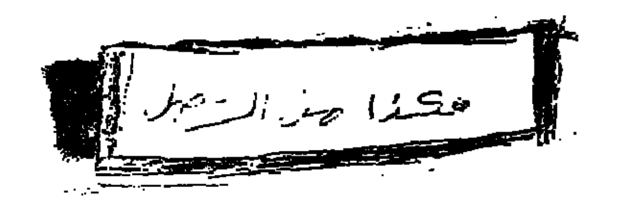
Ce numéro spécial a été conçu par Patrick RŒGIERS et réalisé par Christine VOS, sous la direction de Danièle HEYMANN.

« L'autre visage »

MANIFESTATION biennale, le Mois de la photo est organisé par l'association Paris-Audiovisuel, présidée par Françoise de Panafieu. *Bénéficiant de l'action* menée en faveur de la photographie par la Ville de Paris, le budget annuel de cette association est de 6 millions de francs, également répartis entre l'audiovisuel et l'Espace Photo. *C'est sur* cette somme qu'est prélevé tous les deux ans le budget du Mois de la photo, qui *s'élève* à 5 millions et qui se répartit comme suit : 1,5 million par les sponsors (*Kodak, Canon, AGF*), 450 000 F par le ministère de la culture (délégation aux arts plastiques), 3 500 000 F accordés par la Ville qui, outre un soutien logistique important, apporte la libre disponibilité de ses musées. De manière factuelle, les dépenses artistiques pour le « Mois » sont en gros les suivantes : 3 millions 500 000 F pour les expositions (tirages, encadrement, accrochage, assurances, catalogues, etc.), 700 000 F pour les animations (*colloques, bistrots, images, rencontres diverses, conférences*), 800 000 F en frais de personnel *et de fonctionnement*, ceux-ci étant exclus du budget de Paris-Audiovisuel. Loin de rivaliser *avec les Monuments historiques*, le Théâtre de la Ville ou l'Orchestre de Paris, le « Mois » coûte au contribuable parisien environ 30 centimes par personne, à savoir trois cigarettes ou un caramel mou, autrement dit une goutte d'eau.

A titre indicatif, le budget du Centre national de la photographie en 1985 est le suivant : 11 150 000 francs, dont 7 450 000 accordés par l'Etat. Quant à celui des Rencontres d'Arles 86, il est de 5 400 000 francs dont plus de 60 % sont apportés par les firmes privées qui complètent les subventions du ministère de la culture, de la ville, du conseil général des Bouches-du-Rhône et les recettes propres.

P. R.



Culture

Le quarantième anniversaire du Centre national de la cinématographie

Le Centre national de la cinématographie, créé après la guerre par une loi du 25 octobre 1946, célèbre son quarantième anniversaire, et rend hommage à son premier directeur général, Michel Fourré-Cormeray, qui assura la transformation des organismes mis en place sous le gouvernement de Vichy et leur rassemblement en cette institution, unique dans l'administration française.
François Léotard, ministre de la culture, rappelle l'originalité et l'importance du CNC qui s'est perfectionné, depuis sa naissance, sous les gouvernements successifs.
Le Monde publiera ultérieurement un entretien avec Jérôme Clément, actuel directeur général, qui fait un bilan des activités du CNC.
La Cinémathèque termine les manifestations de son cinquantenaire en présentant au Théâtre national de Chaillot, cinq films muets sauvés et restaurés.
Occasion de rappeler la nécessité de la sauvegarde du patrimoine.



« *Casanova* », d'Alexandre Volkoff avec Ivan Mosjoukine (Photo de la Cinémathèque française)

Œuvres en péril

En France, environ 60 % des longs métrages muets et 25 % des longs métrages sonores de l'avant-guerre ont totalement disparu. Ce qui subsiste n'est pas forcément conservé et mis à l'abri de l'usure, de la détérioration. Et les films en couleur sont menacés, car les images s'abîment et s'effacent. Depuis longtemps, la Cinémathèque française, la Cinémathèque de Toulouse, la Cinémathèque universitaire et tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde du patrimoine cinématographique poussent des cris d'alarme. Que faire ? Protéger les films et les restaurer.

En présentant, pour la fin de son cinquantenaire et avec le concours d'Antoine Vitez, cinq grands films muets au Théâtre national de Chaillot, entre le 16 novembre et le 15 décembre, la Cinémathèque française va montrer des œuvres rares et maintenant préservées. En même temps, elle va rappeler qu'il ne faut pas encore chanter victoire, loin de là.

Avec un budget de 4,5 millions par an (non compris les frais de personnel) attribué à la restauration, la Cinémathèque française peut « traiter » cent films par an. L'urgence était de restaurer et de reporter sur un support de sécurité, les films dit « flammes », c'est-à-dire ceux qui, jusqu'aux années 50, étaient fixés sur pellicule nitrate de cellulose, et qui, de toute façon, ne peuvent plus être projetés en l'état.

Le nitrate s'enflamme facilement, explose ; les bobines peuvent pourrir dans les boîtes faute de bonnes conditions de stockage. Le simple report d'un film nitrate, sans restauration annexe, coûte de 90 000 F à 120 000 F pour un long métrage en noir et blanc. Or la Cinémathèque française possède une collection de cinq mille titres de films-flammes. Sans parler du reste.

En septembre 1983, Vincent Pinel, venu de la Maison de la culture du Havre, rejoignait, au service technique de Chaillot, l'équipe attachée à la restauration et qui avait déjà fourni un gros travail, depuis l'augmentation substantielle des crédits accordés par le gouvernement.

« Pour cette restauration, dit-il, *il fallait bien connaître l'état des stocks. Contrairement à la légende, il existait, depuis Henri Langlois, beaucoup de fichiers mais ils étaient dispersés. Et puis, les « anciens » de la Cinémathèque gardaient jalousement les leurs. Maintenant, il existe un fichier unique. Il est bien mis en place. Il faudra encore huit ou dix ans pour trier les bobines. »*

Trois dames en gants blancs

Dans une salle du service technique, *trois dames en gants blancs* s'affairent à des tables de montage *sur lesquelles elles déroulent,* pour les vérifier, les bobines de pellicule, *négatifs et autres.* Elles *sont au* cœur de l'opération sauvetage, pour *le travail préliminaire et important.* Trois Parques, si l'on ose la comparaison, retissant le fil de la vie des films.

« Pour des raisons diverses, précise Vincent Pinel, *le secret a été entretenu sur une partie des collections. Il y a des films difficiles à identifier. Le titre porté sur les boîtes ne correspond pas forcément à ce qui se trouve à l'intérieur. Et il arrive que, passé le générique, on s'aperçoive que le film, monté à la suite, n'est pas non plus celui annoncé ! On ouvre les boîtes, on examine, pour établir le premier diagnostic : la fiche d'état-civil et l'état général. On peut identifier les films en se référant aux images, aux acteurs.*

*» On commence à mieux connaître les collections, à éclaircir des phénomènes : si bien que la restauration et l'inventaire se poursuivent parallèlement. Dans bien des cas, d'ailleurs, il faut surtout parler de report et de tirage à partir d'un négatif bien conservé. Cela concerne les laboratoires. La restauration commence lorsqu'il manque des éléments et que la pellicule est en mauvais état. Dans certains cas –*Casanova *de Volkoff,* Quatre-Vingt-Treize *de Capellani, – il n'y a même plus de copie de référence. Il faut tout reconstruire. »*

Si priorité a été donnée aux films-flammes, on considère, à la Cinémathèque française, qu'il faudrait déjà penser au problème de la couleur. Les films qui se conservent et résistent le mieux sont les films en Technicolor. Mais on a pris l'habitude de tirer des copies de Technicolor sur pellicule Eastmancolor, plus facile à manier que le procédé des trois bandes monochromes, et moins chère.

Résultat : si vous revoyez *Robin des Bois* en salle, actuellement, vous n'avez plus les couleurs d'origine mais une version « pastellisée ». A la fin de l'an dernier, « Le cinéma de minuit » de FR 3 rendit un hommage au Technicolor avec plusieurs films américains de la grande époque du procédé. Certains étaient des copies identiques, d'autres des tirages sur Eastmancolor, ce qui se généralise. Or cette pellicule se conserve très mal, surtout dans les copies retirées. Quant aux films réalisés selon les procédés Agfacolor et Gevacolor, ils sont perdus car leurs couleurs ont viré au marron, au beige jaunasse, à la bouillie.

Plus d'argent – par les crédits de l'Etat ou par le mécénat, – plus de personnel : on comprend cette réclamation quand on mesure l'ampleur des nécessités. Depuis l'incendie catastrophique de l'entrepôt du Pontel (Yvelines) le 3 août 1980, qui attira l'attention des pouvoirs publics sur les problèmes de stockage de la Cinémathèque française, tous les films sur pellicule nitrate et une bonne partie des collections « sécurité » (dont les films servant aux projections) ont été confiés aux Archives du film de Bois-d'Arcy. Là, les conditions de conservation sont idéales.

Mais les archives ont leurs propres collections, préparent les éléments de restauration, disposent de cellules de tirage et ont un fonctionnement autonome. Actuellement, la Cinémathèque française fait installer des locaux au fort de Saint-Cyr pour y entreposer progressivement toutes ses copies dites de circulation qui se trouvent à Bois-d'Arcy. N'y resteraient que les films nitrate, les éléments de tirage et de conservation.

Pourquoi tant de bruit, tant d'énergie, tant d'argent pour la restauration des œuvres cinématographiques ? La réponse sera au TNC en novembre-décembre : on ne pouvait pas laisser disparaître de tels trésors.

JACQUES SICLIER.

★ Dans son département édition, la Cinémathèque française, a publié un album : *Les restaurations de la Cinémathèque française*, comprenant tous les films muets et parlants projetés en 1986. C'est absolument passionnant. 120 pages illustrées, 70 F.

Cinq « films concerts »

***Casanova,* d'Alexandre Volkoff (1927),** musique composée et dirigée par Georges Delerue (quinze musiciens). 16 et 17 novembre, à 20 h 30.

***Nosferatu,* de F.W. Murnau (1922),** partition originale de Hans Erdmann, reconstituée et dirigée par Berndt Heller (vingt-neuf musiciens). Copie prêtée par le Münchner Fimmuseum de Munich. 23 et 24 novembre, à 20 h 30.

***Un chapeau de paille d'Italie,* de René Clair (1927),** musique composée et dirigée par Raymond Alessandrini (dix musiciens). 30 novembre et 1er décembre, à 20 h 30.

***Le Brasier ardent,* d'Ivan Mosjoukine (1923),** musique improvisée et interprétée par Jacques Charpentier sur orgue Allen. 7 et 8 décembre, à 20 h 30.

***Les Vampires,* de Louis Feuillade (1915-1916, dix épisodes),** musique improvisée et interprétée au piano par Alain Moget. 14 décembre (première partie), 15 décembre (2e partie).

★ Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 75116 Paris. Tél. 47-27-81-15. Location quatorze jours à l'avance. Entrée : 50 F. Abonnement aux six séances : 180 F.

POINT DE VUE

Le CNC, un modèle contagieux

par François Léotard
ministre de la culture
et de la communication

UN anniversaire heureux est toujours un pari sur demain, une promesse pour l'avenir, un modèle contagieux.

Le Centre national du cinéma célèbre son quarantième anniversaire. Il a mis en place des mécanismes – celui de la taxe spéciale sur les entrées et, partant, celui du soutien automatique en particulier – qui ont permis à notre cinéma de résister et à la diffusion des films étrangers en France de contribuer au développement de la création et de la production françaises.

Cette institution, *que nous fêtons aujourd'hui et qui fut créée par le* général de Gaulle à la Libération, est *donc à bien des égards – et même si* elle reste encore perfectible, – *un modèle.*

Un modèle, d'abord, parce que le CNC repose sur un profond consensus entre les différentes branches de la profession cinématographique. Art et industrie, comme aimait à le souligner André Malraux, le cinéma, fait de fortes individualités, de multiples opérateurs professionnels auteurs, réalisateurs, comédiens, producteurs, industriels et techniciens, exploitants, a besoin d'un lieu de concertation, de discussions et de médiation. Le Centre national du cinéma est devenu ce lieu, et il est aujourd'hui indispensable à tous. Mais le consensus est aussi politique : toutes les familles de pensée, il y a quarante ans, ont porté cette institution sur les fonts baptismaux. Et depuis cette date, chacun a eu à cœur d'améliorer le dispositif existant et non de le remettre en cause. Le phénomène est suffisamment rare pour être souligné.

Un modèle, également, parce qu'il rassemble, dans une étroite et intime liaison, les pouvoirs publics et l'initiative privée. Le ministre libéral que je suis n'y voit pas de contradiction, mais au contraire l'affirmation d'une évidence : *ce n'est pas à l'Etat de se substituer aux agents économiques ou aux créateurs. Il peut,* en revanche, aider à ce que chacun puisse trouver sa place et réunir les conditions propres à l'épanouissement de la création. L'Etat, du reste, joue un rôle régulateur, définit les règles, soutient la création, arbitre les conflits. Mais c'est aux entreprises et aux artistes de prendre l'initiative et de jouer le rôle moteur. C'est, ici comme partout, de la pluralité des acteurs que dépend le succès.

Un modèle, enfin, parce que le CNC a su s'adapter à des conditions *économiques et à un environnement* qui s'est profondément modifié. *L'essentiel, bien entendu, est,* aujourd'hui comme hier, le rapport avec les médias, et principalement la télévision.

En mai dernier, au Festival de Cannes, j'avais évoqué cette question à l'occasion du colloque « Cinéma et télévision en Europe ». Il s'agissait pour moi, d'établir un constat et de définir des objectifs. Cinq mois plus tard, nous avons tenu le cap.

La loi sur la liberté de communica*tion est, comme l'écrivait récemment* l'un des représentants de la profes*sion, une loi d'espoir pour le cinéma.* Des dispositions sans précédent *dans la législation française ont en* effet été prévues en faveur de la *création et du cinéma. Deux d'entre* elles sont significatives : à l'exception, *bien entendu, des chaînes cryptées,* toutes les télévisions, publiques *ou privées, seront assujetties aux* mêmes règles de diffusion des œuvres cinématographiques. *C'est* une novation. Si cela avait été le cas il y a un an, *la « 5 » n'aurait pu bénéficier* des avantages exorbitants qui lui avaient été concédés et qui constituaient un mauvais coup pour le cinéma français. Autre disposition, celle qui prévoit que toutes les télévisions devront diffuser une part majoritaire d'œuvres d'expression originale française. C'est la première fois qu'une telle mesure figure dans la loi. Il s'agit là d'un formidable appel à la création, à la production française.

Autre souhait que j'avais formulé à Cannes et qui se trouve aujourd'hui réalisé : que les télévisions contribuent davantage au renouvellement de la création cinématographique. C'est désormais chose faite. Les télévisions, comme l'ensemble des médias (vidéo, réseaux câblés bientôt, satellites demain), sont, aussi, de nouveaux « exploitants de cinéma ». C'est pourquoi j'ai décidé de faire bénéficier le cinéma de l'augmentation de la taxe sur les recettes des télévisions, ce qui n'était pas prévu. Selon la loi de finances pour 1986, cette taxe – qui passait à 5,5 % en 1987 – ne devait alimenter dans les années à venir que pour 27 % de son produit le soutien au cinéma et pour 73 % celui à l'audiovisuel. J'ai voulu que la part consacrée au cinéma soit portée à 35 % dès 1987, ce qui signifie un « plus » de 44 millions de francs l'année prochaine, et des centaines de millions de francs supplémentaires dans les années à venir pour le cinéma.

Ce système d'aide automatique constitue la raison d'être du CNC, *puisque cette aide provient directement* des supports qui utilisent le *cinéma comme un « produit* d'appel », comme un « moyen *d'audience* ».

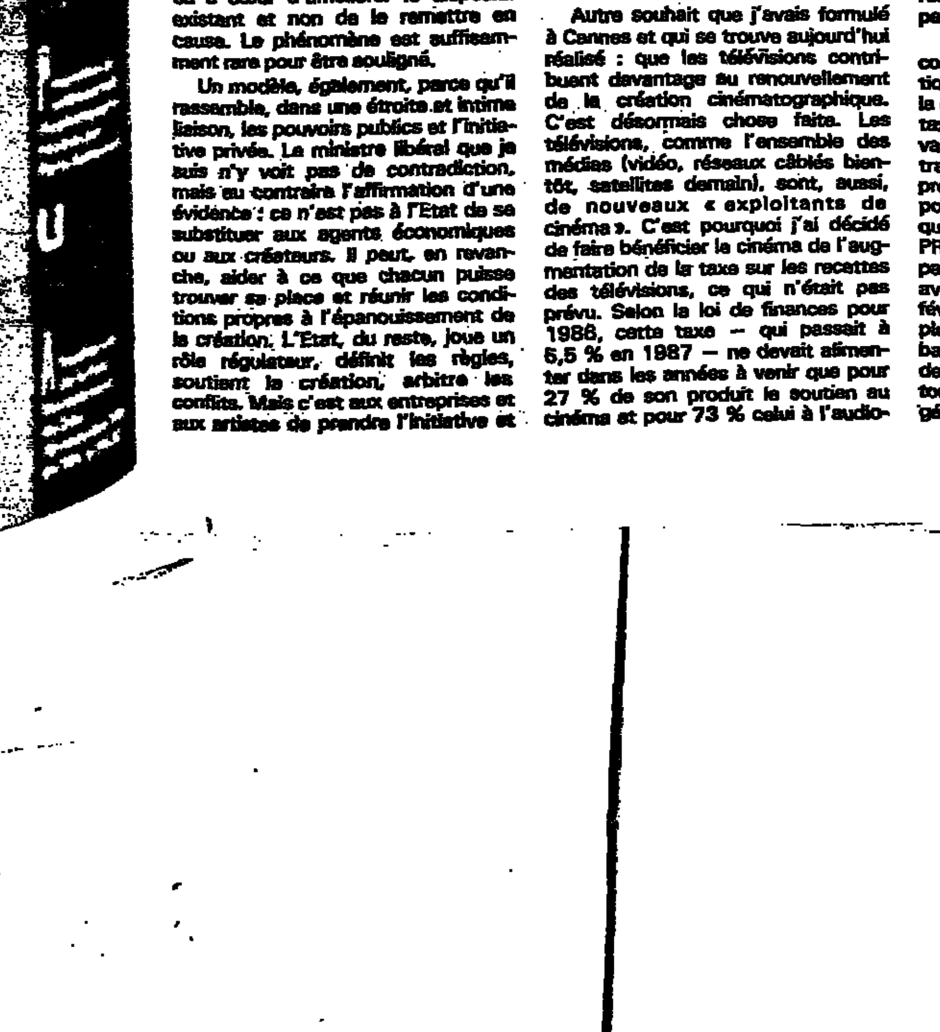
Ce système doit être généralisé et *développé. Il est, de loin, préférable* à toute aide directe de l'Etat. Il permet une gestion plus tranperente et libérale. Il est justice aussi : c'est ainsi que nous avons voulu que les exploitants de salles bénéficient, d'une partie de ces nouvelles ressources ; le soutien automatique à *l'exploitation* connaîtra *donc* en 1987 une progression de 15 millions de francs, car un film n'est vraiment un film « avec un grand F » que lorsqu'il *connaît le succès dans la* salle, à la rencontre du public, face aux spectateurs.

Un modèle, ça se reproduit. Si j'ai parlé, en commençant, de modèle à propos du CNC, c'est parce que je souhaite que la *démarche* originale qui fait, par son intermédiaire, que le cinéma s'aide lui-même – et n'attende pas la manne financière du « tout-Etat », – je souhaite que cette démarche-là « fasse des petits ».

Si la diffusion en France des films d'outre-Atlantique a contribué, par le biais de la taxe spéciale additionnelle, au financement de la production française et à l'adaptation de l'exploitation, il peut en être de même demain pour les secteurs différents, celui de la chanson française, par exemple.

Un premier pas a été fait avec la constitution en 1986 de l'Association pour le soutien aux variétés et à la chanson, percevant le produit de la taxe parafiscale sur les spectacles de variétés et redistribuant celui-ci au travers d'un organisme géré par la profession. Cette idée avait été proposée, par voie d'amendement, il y a quatre ans par un parlementaire du PR, le sénateur Voilquin, et refusée par le ministre du budget, M. Fabius, avant d'être reprise *in extremis* en février dernier... Nous poursuivrons plus avant... et, à ce propos, une baisse de la TVA sur le disque, demandée depuis longtemps et de toutes parts, ne saurait être envisagée que si elle aboutissait, grâce à une taxe spéciale qui viendrait la remplacer pour tout ou partie, à la constitution d'un véritable fonds de soutien à la production, à la distribution et à la diffusion de la chanson et de la *musique* françaises. Grâce à ce fonds de soutien, l'Etat interviendrait *moins, mais l'efficacité serait* accrue : la vente d'œuvres anglo*saxonnes, par la contribution qu'elle* apporterait à la création nationale – *comme c'est le cas pour le* cinéma, – serait bénéfique pour elle.

Et le CNC aura alors vraiment servi de modèle...



Spectacles

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

REINHARD MUCHA, GILBERTO ZORIO, *Galeries contemporaines*. Jusqu'au 14 décembre.

SUR LA ROUTE DES VACANCES, L'ÉTÉ 36... ET QUELQUES AUTRES, Grand Foyer, 1er sous-sol. Jusqu'au 10 novembre.

DESIGN : LE PROBLÈME D'ABORD. Jusqu'au 27 octobre. CCI (espace des Brèves).

HANS POELZIG (1869-1936). CCI (centre d'information). Jusqu'au 5 janvier 1987.

PALETTES GRAPHIQUES. Salle d'actualité de la BPI. Jusqu'au 10 novembre.

LES MUSICIENS MIGRATEURS. Atelier des enfants. Jusqu'au 15 novembre.

ALBERTO GIACOMETTI, retour à la « Figuration » 1933-47. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

ABECEDAIRES. Galerie de la BPI. Jusqu'au 19 janvier.

Musées

BOUCHER. Grand Palais (entrée avenue du Général-Eisenhower) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 5 janvier 1987.

ESTEVE. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). (Voir ci-dessus. Jusqu'au 12 janvier.)

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

GRANDS ET JEUNES D'AUJOURD'HUI. Art cinétique, peinture, sculpture. *Grand Palais* (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 novembre.

FOIRE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN DE PARIS (FIAC). Grand Palais, avenue Winston-Churchill. En semaine : 12 h à 19 h 30 ; samedi et dimanche 10 h à 19 h 30. (Nocturne le jeudi 30 : 12 h à 23 h.) Entrée : 37 F. Jusqu'au 2 novembre.

DONALD SULTAN, gravures monumentales. Bibliothèque nationale, Rotonde Colbert, 6, rue des Petits-Champs. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 22 novembre.

60e EXPOSITION DES PEINTRES-GRAVEURS FRANÇAIS. Bibliothèque nationale, 58, *rue de Richelieu* (47-03-81-09). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre.

LES PHOTOS QUI FALSIFIENT L'HISTOIRE. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 20 h 30. Du 30 octobre au 12 janvier.

J.I. HITTORFF, architecte. Jusqu'au 4 janvier. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

SOLDAT ET SOCIÉTÉ. 1850-1950. *Musée de l'armée, Hôtel des Invalides* (45-55-92-30). Tous les jours de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 novembre.

GIANNI VERSACE : Dialogues de mode. Des photographes autour d'une création. Palais Galliera. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 4 janvier.

SHISEIDO. BEAUTÉ ET PUBLICITÉS 1872-1986. *Musée de la publicité*, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Du 30 octobre au 12 janvier.

PARIS DES ANNÉES FOLLES. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). *Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.* Du 31 octobre au 4 janvier.

BENTINCK-THYSSEN. De Breughel à Guardi. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Jusqu'au 28 décembre. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 (ouvert les 1er et 11 novembre). Jusqu'au 28 décembre.

MÉTIERS D'ART FRANÇAIS CONTEMPORAIN. *Hôtel de la Monnaie*, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 décembre.

GEN PAUL. Rétrospective (1895-1975). Musée de Montmartre, 12, 14, rue Cortot (46-06-61-11). Jusqu'au 31 décembre.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ. *L'exposition du centenaire. Musée des* Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1er février.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

L'ŒUVRE DE SAM FRANCIS DANS LES COLLECTIONS DU MUSÉE IDEMITSU. Pavillon des Arts, les Halles-Terrasse Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 16 novembre.

LA LUMIÈRE DANS TOUS SES ÉTATS. Jusqu'au 2 novembre ; **LES ANNÉES PLASTIQUES.** Jusqu'au 4 janvier 1987. Cité des sciences et de l'industrie, 30, *avenue Corentin-Cariou* (42-78-70-00).

LA LEÇON DE CHARCOT - VOYAGE DANS UNE TOILE. *Hôtel de* Miramion, 47, quai de la Tournelle (42-77-11-22). Sauf lundi, mardi et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

CHRISTOPHE BART-LES COULISSES DE L'OPÉRA. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 4, rue Vivienne. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre.

BACCARAT VOUS FAIT REVIVRE SON PASSÉ. Musée de Baccarat, 30 *bis*, rue de Paradis (47-70-64-30). Jusqu'au 22 novembre.

LISBETH DELISLE. Musée Bourdelle, 16 rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 30 novembre.

HOMMAGE A ANDREA DEL SARTO. Musée du Louvre. Salles du pavillon de Flore (entrée porte Jaujard) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Du 24 octobre au 26 janvier.

AUTOUR DU PSAUTIER DE LA REINE INGEBURGE. Musée national des monuments français. Palais de Chaillot (aile gauche), place du Trocadéro (47-27-35-74). Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 15 F.

CRÈCHES ET TRADITIONS DE NOËL. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue de Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi de 10 h à *17 h 15. Entrée : 11 F (9 F le dimanche,* l'exposition seulement). Jusqu'au 16 février.

BISSIÈRE, 1886-1964. Jusqu'au 16 novembre ; **MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE.** Jusqu'au 4 janvier ; **MANUEL ALVAREZ BRAVO.** Photographies 1928-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F ; jusqu'en décembre.

BRUCE NAUMAN, WOLFANG LAIB. ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 novembre.

HENRI LE SECQ : PHOTOGRAPHE DE 1850 A 1860. Jusqu'au 30 novembre ; **MAYO.** *Retour d'Italie. Peintures 1964-1981.* Jusqu'au 3 novembre. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Sauf lundi et *mardi, de 12 h 30 à 18 h* ; dimanche de 11 h à 18 h.

LE CORPS ET SON IMAGE. PHOTOGRAPHIES *DU DIX-NEUVIÈME* **SIÈCLE.** Jusqu'en novembre ; **IRVING PENN : THÉATRE DES RÉALITÉS** (*vingt-quatre auteurs et plasticiens contemporains*). Jusqu'au 8 décembre. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

***LA PEINTURE A L'ÉCOLE DES* BEAUX-ARTS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE : LES CONCOURS D'ESQUISSES PEINTES 1816-1863.** Jusqu'au 14 décembre. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; **LES CONCOURS DES PRIX DE ROME 1797-1863.** 11, quai Malaquais. Jusqu'au 14 décembre.

Galeries

PIERRE CHARREAU, ROBERT MALLET-STEVENS. Galerie Nickel-Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-79-92). Jusqu'au 15 novembre.

LES MODERNES CLASSIQUES. E. Beothy, M. Cahn, S. Charchoune, H. Closon, etc. Galerie Franka Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 15 novembre.

LOS AMERICANOS. Peintres et sculpteurs d'Amérique latine. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 22 novembre.

GRAVURES. LES ANNÉES 1950-1960. Hommage à Madeleine Lacourière. *Galerie Lacourière Frélaut*, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 15 novembre.

DE LA LIGNE AU GESTE. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 22 novembre.

KEITH HARING ; PETER HALLEY. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 22 novembre.

MATISSE ; ALLINGTON. Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). *Jusqu'au 22 novembre.*

BREGUET CHEZ CHAUMET. Montres et pendules du dix-huitième siècle au dix-neuvième siècle. Chaumet 12, place Vendôme (42-60-32-82). Sauf dimanche, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 31 octobre.

LES AUTRES, VERS 1950 (Busse, Lanskoy, Leyden...). Galerie Arnoux, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'à fin novembre.

BEAU GESTE, COSTA, LOULOU PICASSO, etc. Galerie Jean-Marc Patras, 7, *rue* de Montlouis (43-56-23-82). Jusqu'au 15 novembre.

ANSKER. Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, *rue Saint-Louis-en-l'Ile (46-33-56-02).* Jusqu'au 29 novembre.

LYDIE ARICKX. Galerie Jean Briance, 23-25, *rue Guénégaud (43-26-85-51).* Jusqu'au 2 novembre.

ARNAL 1948-1963. Galerie Mostini, 18, *rue de Seine (43-25-32-18). Jusqu'au* 8 novembre.

BRUEGHEL, PIERRE D'ENFER et *JEAN DE VELOURS.* Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 30 novembre.

JEAN COCTEAU, dessins, pastels. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 29 novembre.

ROGER DERIEUX. Peintures de 1950 à 1960. 22, rue de Beaune (42-61-20-63). Jusqu'au 8 novembre.

HENRI HAYDEN. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 21 novembre.

GOTTFRIED HONEGGER. Black and white. *Galerie Gilbert Brownstone et Cie*, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 29 novembre.

PHILIPPE HURTEAU. *Galerie* Charles Cartwright, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 15 novembre.

STEFAN DE JAEGER. *Galerie Isy* Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 22 novembre.

YAYOI KUSAMA. Christian Cheneau Galerie, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 10 novembre.

LARDERA. *Galerie Eric-Gelfard*, 2, rue de Messine (45-62-45-60). Jusqu'au 16 décembre.

BERTRAND LAVIER. « *Monochromes* ». Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 1er novembre.

ROB MALLET-STEVENS. « Une cité moderne ». Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 22 novembre.

MARFAING. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 7 novembre.

JAIS NIELSEN. Paris-Copenhague 1912-1919. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 13 décembre.

LUC PEIRE. Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 5 novembre.

MEHDI QOTBI. Peintures écrites. Galerie *Brigitte* Schehadé, 44, rue des Tournelles (42-77-96-74). Jusqu'au 14 novembre.

JEAN REVOL. *Galerie Bolis, 10,* rue de Seine (43-26-36-54). Jusqu'au 8 novembre.

YVES REYNIER, *Galerie* Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 1er novembre.

CINDY SHERMAN. Galerie Crousel Hussenot, 5, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 15 novembre.

VIEIRA DA SILVA. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (43-26-22-32). Jusqu'au 22 novembre.

JEANNE SOCQUET. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (45-08-51-25). Jusqu'au 8 novembre.

PIERRE SOULAGES. Peintures de 1984 à 1986. Galerie de France. 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 13 décembre.

DONALD SULTAN. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 8 novembre.

GERALD THUPINIER. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Du 23 octobre au 29 novembre.

CY TWOMBLY, Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 6 novembre.

FELICE VARINI. Galerie Claire-Burrus, 30, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 2 novembre.

VELICKOVIC. Galerie Patrice Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 2 novembre.

MARCIA WAECHTER. *Galerie Le* verre à pied. 118 *bis*, rue Mouffetard (45-89-23-06). Jusqu'au 2 novembre.

CONSTANTIN XENAKIS. *Œuvres sur* papier. Galerie l'Œil dense, 4, rue Campagne-Première (43-20-95-86). *Jusqu'au 8 novembre.*

ZARCATE. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 1er novembre.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

PETITES PIÈCES INTÉRIEURES, 18 Théâtre (42-26-47-47). 20 h 30 (29).

LES CLIENTS, Edouard VII (47-42-57-49). 22 h 30 (29).

H. POUR HOMMES, Tintamarre (48-87-33-82). 20 h 30. (29).

JULIE, Marie Stuart (45-08-17-80). 22 h (30).

ŒIL POUR DEUIL, Tourtour (48-87-82-48). 22 h 30 (30).

L'OPÉRA DE QUAT' SOUS, TMP Châtelet (42-61-19-83). 20 h 30 (31).

LE BANQUET, Amandiers (43-66-42-17). 20 h 30 (4).

LA VALSE DU HASARD, La Bruyère (48-74-76-99). 21 h (4).

POUR UN OUI POUR UN NON, Petit Rond-Point. (42-56-60-70). 20 h 30 (4).

FIN DE TOURNAGE, Lucetia (45-44-38-10). 20 h 30 (4).

VENISE SAUVÉE, Bobigny, maison de la culture (48-31-11-45). 20 h 30 (4).

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), mer. à 19 h 30 : Cendrillon ; jeu. à 18 h 30 : Don Carlos ; lun. à 21 h : l'Ange de feu ; mar. à 19 h 30 : Salomé.

SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : jeu. à 19 h 30 : Ariane à Naxos ; concert : mer. à 19 h 30 : concert de musique pour *alto (Telemann, Leclair, Mozart...)*.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), jeu., dim. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; mer. + ven. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; mer. + dim. à 14 h, sam. + mar. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; sam. 14 h 30, lun. à 20 h 30 : Bérénice.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand foyer : relâche jusqu'au 5 inclus ; Théâtre Gémier (lun. 20 h 30), dim. 15 h : Marionnettes de Xian (province de Shanxi).

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.). 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes, d'A. Cohen.

TEP (43-64-80-80), (lun.), 20 h 30 ; jeu. à 19 h ; dim. à 15 h : Poussière pourpre, de Sean O'Casey. Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : New-York-Miami, de F. Capra (vo) ; Vaudeville, de J. Marbœuf.

BEAUBOURG (42-77-12-33), (mar.) : Débats-rencontres : mer. à 18 h : Nouveaux espaces culturels (Théâtre musical) ; 18 h 30 : Vers un seul art du spectacle : la télévision ? ; jeu. à 18 h 30 : Spectacle... filmé ; ven. à 18 h 30 : Décors, décors... ; Cinéma-vidéo, Vidéo-information : Sauf mar. à 13 h : Rencontre avec Francis Ponge, de A. Taieb ; à 16 h : l'Empire de Noisiel, de E. K. Granger ; à 19 h : Autour du mur, de P. Blossier ; Vidéo-Musique : sauf mardi, à 13 h : Sun Ra and his mythe, de F. Cassenti ; à 16 h : Cendrillon, de Rossini ; à 19 h : Turandot, de Puccini. Hommage à la Fédération Jean Vigo : sauf mardi, mer. à 14 h 30 : Rosi et la grande ville, de G. Behrens ; à 17 h 30 : Aventures fantastiques, de K. Zeman ; à 20 h 30 : la Plaisanterie, de J. Jires ; jeu. à 14 h 30 : les Enfants du no 67, de U. B. Weller et W. Meyer ; 17 h 30 : San Mao le petit vagabond, de Z. Ming et Y. Gong ; 20 h 30 : l'Enfance d'Ivan, de A. Tarkovski ; ven. à 14 h 30 : Aventures dans la baie d'or, de B. Pojar ; 17 h 30 : Fiancées en folie, de B. Keaton ; 20 h 30 : Miracle à l'italienne, de N. Manfredi ; sam. à 14 h 30 : la Barrière, de J. Skolimowski ; 17 h 30 : Okraina, de B. Barnet ; 20 h 30 : Deux hectares de terre, de B. Roy ; dim. à 14 h 30 : Sans famille, de A. Michel ; 17 h 30 : les Enfants du no 67, de U. B. Weller et W. Meyer ; 20 h 30 : Kaos, de P. et V. Taviani ; lun. à 14 h 30 : Hugo et Joséphine, de K. Grede ; 17 h 30 : le Chemin de la vie, de N. Ekk ; 20 h 30 : Une vie difficile, de D. Risi. Concerts-spectacles : mer., jeu., ven. à 20 h 30, sam. à 16 h et 20 h 30, dim. à 16 h : Africanis instructus, spectacle musical de R. Foreman et S. Silverman.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), ven. à 20 h 30, sam et mar. à 20 h, dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), jazz : mer., jeu., ven., sam. à 20 h 45, mar., jeu., ven., sam. à 18 h 30 : Septième festival de jazz ; mar. à 20 h 45 : Don Carlos.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), (lun.) mer., ven., sam., mar. à 20 h 30, jeu. à 19 h 30, dim à 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D., L.), 20 h 30 : le Banquet, (à partir du 4).

ANTOINE (42-08-77-71) (*D. soir, L.*). 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 17 h et 21 h : Lily et Lily.

ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), lun. et jeu. 20 h 30 : la Danse du diable ; mar., ven. 20 h 30, 1er épisode ; mer., sam. 20 h 30, 2e *épisode* : Ariane ou l'âge d'or.

ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53) mar., jeu., sam. 20 h 30 : Entre chien et loup ; mer., ven. 20 h 30, dim. 15 h : Instrumental clown.

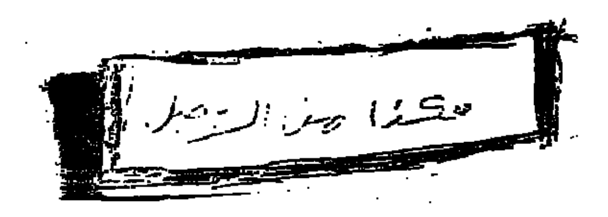
ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.). 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

ATHÉNÉE (47-42-67-27) (D., L.). 20 h 30, mar. 19 h : Elvire Jouvet 40 ; Salle Ch.-Bérard (D., L.), 20 h 30, mar. 18 h 30 : Prometheus.

BASTILLE (43-57-42-14) (L.), 19 h 30 : les Elégies de Duino ; (D. soir, L.), 21 h, dim 16 h 30 : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.

BATACLAN (47-00-30-12) (D. soir, L.). 21 h, dim. 17 h 30 : William.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.



Spectacles

THEATRE

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) (D., L., Mar.), 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».

CC SUISSE (42-71-44-50) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Mars.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance, (dern. le 1er).

CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre (D., L.) 20 h 30 : Adam et Eve ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie (D., L.) 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30 : l'Evangile de Jean.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.

DAUNOU (42-61-69-14) (D., L.), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 20 h 30, dim. 16 h : les Chaussures de Madame Gilles.

18-THÉÂTRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Petit'pièces intérieures.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (J., D.), 21 h, mer., dim. 15 h : Scapin, (dern. le 1er) ; jeu., ven. 21 h, sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla, (dern. le 1er) ; jeu., ven. 18 h 30 : Haut comme la table, (dern. le 1er).

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D.), 20 h 30 : Microb'images ; (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h : Identité minute.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D.), 20 h 30 : Pedro Paramo.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h 30 : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : le Système Ribadier, (à partir du 2).

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 18 h 30 : Mary contre Mary, (dern. le 2).

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : Un drôle de petit vieillard ; (D., L.), 21 h : les Gouttes.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), (Mer., D., L.), 20 h 30, mer. 18 h 30 : les Voisins.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D.), 21 h, sam. 18 h : le Système Ribadier, (dern. le 1er) ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard, (à partir du 4).

LIBRAIRIE-THÉÂTRE MARAIS PLUS (42-72-73-52) (D., L.), 20 h 45 : Rodéo.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 15 : Embrassons-nous Folleville, (dern. le 8) ; 21 h 15 : Facades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit Je.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARAIS (42-78-03-53) (D), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.), 21 h, dim 15 h et 18 h : l'Homme gris.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 20 h : Nora ; 22 h : Julie, (à partir du 30).

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.

MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien aimé, (à partir du 5).

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle (D.), 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : M. Sergent ; Petite salle (D.), 21 h : Un amour de punk.

PETIT THÉATRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88) (D., L., Mar.), 21 h, sam. 18 h 30 : Un amour.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), voir Festival d'automne.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Un bain de ménage – Mon Isménie.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.

PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), (D., L., Mar.), 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?

PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30 : B 29.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Chat en poche.

ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41) (D.), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; (D) 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D., L.), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D.), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DES 14 (45-45-49-77), 20 h 30 : Evénements regrettables.

TH. DES 50 (43-55-33-88) (D.), 20 h 30 : le Vestiaire, (dern. le 31).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : les Oiseaux ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Théâtre de foire ; Petite salle le 4 à 20 h 30 : Pour un oui, pour un non.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; ven. 18 h 30 : Buffo.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : le Petit prince.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : American Buffalo.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Accrochabitation.

DEUX ANES (46-06-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

En région parisienne

ANTONY, Collège Sainte-Marie, le 1er à 20 h 30 : Lodeon, D. Hovora (Schumann, Brahms, Rachmaninoff) ; le 2 à 18 h : Jeunes espoirs de l'école française de violoncelle. Th. F. Gémier (46-66-02-74), le 30 à 21 h : l'Effet Glapion.

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67) (D. soir, L.), 20 h 30 : dim. 16 h : la Tempête.

COLOMBES, MJC (47-82-42-70), le 30 à 20 h 30 : A. Dreyfus ; le 31 à 20 h 30 : I. Liptay, S. Teshigawara.

COMBS-LA-VILLE, église, le 1er à 20 h 30 : S. Renaud (Schubert, Schumann, Brahms).

CRETEIL, Maison des arts (48-99-94-50) (D. soir, L.), 20 h 30 ; dim. 15 h 30 : l'Oiseau vert (dern. le 30).

GENNEVILLIERS, Théâtre (47-93-26-30), les 29, 31 à 20 h 30 : Futurities.

MALAKOFF, Th. 71 (46-55-43-45), les 29, 30, 31 à 20 h 30 : Baleine.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), le 4 à 20 h 30 : Le drame de la vie.

NEUILLY, Athletic (47-47-83-03) (D. soir, L. Mar.) à 20 h 30 ; dim. 16 h : Tueur sans gages. Grand Théâtre (47-47-47-40) (D. soir, L.) à 20 h 30. Dim. 16 h : « V » comme Voltaire (dern. le 31).

LE PLESSIS-ROBINSON, Centre P. Picasso (Dim. soir, L.), 20 h 30 et dim. à 17 h : le Médecin malgré lui.

VERRIÈRES-LE-BUISSON, église Notre-Dame, le 31 à 20 h 30 : Ph. Muller, J. Rouvier (Beethoven, Webern, Stravinski...).

Music-hall

CIRQUE D'HIVER (48-06-02-02) (D., L.), 20 h 30 : G. Bedos.

CITHEA (43-57-99-26), le 29 à 19 h 30 : M. Robine ; le 4 à 20 h : Vanina.

ESPACE-GAITÉ (43-27-95-94) (D. soir, L.), 22 h 30, dim. 18 h : Ch. Combes.

GYMNASE (42-46-79-79) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : F. Perrin.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D), 18 h : K. Trow.

OLYMPIA (47-42-25-49), le 29 à 20 h 30 : E. Daho ; les 29, 30, 31 + 1er nov. à 14 h 30 : H. Dès ; le 2 à 17 h et 20 h 30 : Abeti Maskini.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), (D) 20 h 30 : F. Chopel.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48), sam. 14 h et 21 h, dim. 17 h 30, mar. 20 h 30 : Cirque de Moscou.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), jeu., ven., sam. 20 h 30 : P. Meige.

RADIO-FRANCE (45-24-15-16), le 30 à 20 h 30 : Reinette l'Oranaise.

TH. GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 20 h 30 : P. Desproges.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Léo Ferré ; le 3 à 20 h 30 : Souliko.

LE 78 (43-59-09-99), le 3 à 24 h : J.-P. Kalfon.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 21 h, dim. 15 h : la Valise en carton.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., ven., sam., 14 h 30 ven., sam. 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : le Roi du Pacifique.

Danse

Voir théâtres subventionnés

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Avec Rainer Maria Rilke ; (L.), 19 h 30, 22 h, dim. 16 h, 18 h 30 : la Boue divine.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), les 3, 4 à 20 h 30 : Solos ; les 1er, 2 : D. Tiwell.

FESTIVALS

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Centre G. Pompidou, les 29, 30, 31 à 20 h 30, le 1er à 16 h et 20 h 30, le 2 à 16 h : Africanis Instructus.

Théâtre national de Chaillot, salle Gémier (D. soir L.) 20 h 30, dim. 15 h : Marionnettes de Xian.

Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : Des aveugles.

Comédie-Française, le 1er à 14 h 30, le 3 à 20 h 30 : Bérénice.

Th. Paris-Villette les 29, 30 à 20 h 30 : Elle est là.

Th. de Gennevilliers, le 29, 31 à 20 h 30, Futurities.

Nanterre, Théâtre des Amandiers, le 4 à 20 h 30 : Le drame de la vie.

Festival théâtral du Val-d'Oise

ENGHIEN, Th. du hall Garnier, les 29, 30, 31, 1er à 21 h : La Petite Apocalypse, l'Autre Théâtre.

CHAMPAGNE-SUR-OISE, salle des fêtes, le 31 à 21 h : L'enfer.

7e Festival de Jazz de Paris

Théâtre de la Ville, le 29 à 18 h 30 : G.L. Trovesti Trio, 20 h 30 : L. Sclavis Quintet ; le 30 à 18 h 30 : Ben Sidran/R. Davis ; 20 h 30 : C. Bley Sextet ; le 31 à 18 h 30 : Part Brothers, 20 h 30 : Westbrook/Rossini ; le 1er à 18 h 30 : M. D'Ambrosio, J.-F. Jenny Clark, D. Lockwood.

Auditorium des Halles, le 2 à 20 h 30 : A. Herve.

Cirque d'Hiver, le 3 à 19 h 30 : D. Salfuzzi/E. Rava, U. Rocha.

Zénith, le 4 à 20 h 30 : M. Davis.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

ARMAND 6, rue de Beaujolais, 1er (Palais-Royal) F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle cave voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard... Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. 42-60-05-11.
LES URSINS DANS LE CAVIAR 43-29-54-20 3, rue de la Colombe, 4e	Cuisine raffinée dans un cadre Renaissance. Son caviar renommé, ses plats traditionnels et toujours ses excellents desserts. Dîner TLJ sauf dimanche.
LE PÊCHEUR 43-87-56-87 27, bd des Batignolles, 8e (Mo Rome) TLJ	Cuisine familiale. Spécialité de poissons, coquille saint-jacques, lotte à la royale, sole, raie, etc., viande. Prix moyen à la carte 120 F.
HIPPOCAMPE 42-89-07-09 14, rue Washington, 8e	Plateau de fruits de mer à 160 F. Grillade de poisson. Couscous et choucroute aux poissons. Excellent menu à 108 F. Déjeuners, dîners d'affaires. Accueil jusqu'à 23 h 30. Fermé dimanche.
MAX GOLDENBERG 47-70-89-96 25, rue Taitbout, 9e	Restaurant spécialités juives d'Europe centrale à déguster sur place ou à emporter. Env. 120 F. Brunch le dim. F. lundi.
AU PETIT RICHE 47-70-68-68/47-70-86-50 25, rue Le Peletier, 9e F. dim.	Son étonnant menu à 110 F service compris. Vin de Loire. Décor 1880. Salons de 6 à 50 personnes. Déjeuners, dîners, soupers de 19 h 30 à 0 h 15. Parking Drouot.
CLOSERIE SARLADAISE Ts les jours 94, bd Diderot, 12e 43-46-88-07	SPÉCIALITÉS DU PÉRIGORD Déjeuners d'affaires - Dîners - Salon pour groupes
ILE DE KASHMIR 47-23-77-78 Quai Debilly, face au 32, av. de New-York, 16e	2 restaurants indiens sur une péniche, face à la Tour Eiffel. Le Lotus : composez votre Thali, 200 F. Déj., buffet chaud, 125 F s.c. Dîner à la carte. Le Jardin de Shalimar pour vos soirées privées. TLJ. Parking.
MARIUS 46-51-67-80 82, boulevard Murat, 16e	Déjeuners, dîners, tous les fruits de mer, spécialités provençales, bouillabaisse, loup au fenouil, aïoli le vendredi. F. dim. soir et lundi.
EL PICADOR 43-87-28-87 80, bd des Batignolles, 17e F. lundi, mardi	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. Environ 150 F. Formule à 79,80 F s.n.c. avec spécialités.
ANNICK et FRANCIS VALLOT au SANTENAY 75, avenue Niel, 17e 42-27-88-44	A trois pas de l'Etoile, dans leur décor Napoléon III. Grande carte et menu au déjeuner. Spécialité de poissons. Vins de propriétaires. Dîner aux chandelles. F. dim. soir et lundi.

RIVE GAUCHE

LE MAHARAJAH 43-54-26-07 72, boulevard Saint-Germain, 5e TLJ	J. 23 h 30. Spéc. INDIENNES, PAKISTANAISES : Biriani, Tandoori. PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. «GRILL D'OR 86» de la gastronomie indienne.
TIEMKO 46-33-12-12 3, rue Champollion, 5e F/lundi	Nouveau décor. Cuisine russe traditionnelle : spécialités OKROCHKA, SMARODINNIK, canard «OHOTNIK». Menu : 90-130 F, et carte grand choix de VODKAS. Dîners aux chandelles. Musicien.
ABÉLARD 43-25-16-46 1, rue des Grands-Degrés, 5e, q. Montebello	Face à l'Archevêché de Notre-Dame. Midi et soir. Menu à 85 et 115 F s.n.c. Spéc. de poissons et carte (paupiettes d'huîtres chaudes-poêlée de sole au foie gras. Jambonnette du fermier-Gibiers. Tj/7, serv. jusqu'à 23 h 30.
LA CHOPE D'OR 43-26-49-76 4, place Saint-Michel, 6e TLJ	La taverne « jeune » aux 140 bières. Clip sur vidéo-laser. Son menu brasserie, ses spéc. à la bière, ses vins et ses prix « CINÉMA » (gardez votre billet).
LE JOCKEY 46-34-23-00 127, bd du Montparnasse, 6e	Déjeuner, dîner. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin. Foie gras. Poisson. Huîtres toute l'année. Plats traditionnels. PARKING en sous-sol (sortie rue de Chevreuse).
COUSCOUS AISSA DE PÈRE EN FILS LE MALIK 46-33-43-50 15, rue des Grands-Augustins, 6e	En plein cœur de Paris, Claude et Fabienne attendent leurs amis dans un cadre chaleureux. COUSCOUS GASTRONOMIQUE (pastilla, tagines, PATISSERIES maison). Ouvert tous les soirs à partir de 19 h 30, sauf dim.
CHEZ FRANÇOISE 47-05-49-03 Aérogare des Invalides, 7e F. dim. soir et lundi	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU No 2, RUE FABER.
RESTAURANT THOUMIEUX 47-05-49-75 79, rue Saint-Dominique, 7e	Spécialité de confit de canard et de cassoulet au confit de canard. Service jusqu'à 23 h 30. Ouvert dimanche. Fermé lundi.
RAVI 42-61-17-28 50, r. de Verneuil, 7e Ouv. ts les jours	Au retour des vacances... redécouvrez la cuisine indienne de RAVI. Au déjeuner, menu à 95 F et 110 F. Variétés de kebabs et tandoor.

DINERS-SPECTACLES

LA ROUTE DES ÉPICES 9, bd Voltaire, 11e 48-07-29-49	Spéc. culinaires de dix pays. Brésil, Inde, Antilles, Méditerranée, etc. Banquets, repas d'affaires. Le soir dîner spectacles : Ambiance des Iles (Mo République).

SOUPERS APRÈS MINUIT

CHARLOT, « ROI DES COQUILLAGES »
12, place Clichy - 48-74-49-64 - Accueil jusqu'à 2 h du matin
GOÛTEZ L'AIR DU LARGE TOUTE L'ANNÉE
DANS CE RESTAURANT VOUÉ A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE LA MER.
L'UNE DES MEILLEURES BOUILLABAISSES DE PARIS.

LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MÊME LE JOUR

AU PIED DE COCHON
6, rue Coquillière - 42-36-11-75
«LE FAMEUX RESTAURANT DES HALLES»
Un monument pantagruélique de la vie nocturne parisienne.
Huîtres et fruits de mer toute l'année.

LE GRAND CAFÉ
4, bd des Capucines - 47-42-75-77
«LE RESTAURANT DE LA MER DE L'OPÉRA»
La fraîcheur des poissons. La finesse des cuissons.
Magnifique banc d'huîtres.
Époustouflant décor-spectacle 1900.

LA MAISON D'ALSACE
39, Champs-Elysées - 43-59-44-24
«L'AMBASSADE GASTRONOMIQUE D'ALSACE»
Vous y dégusterez des fruits de mer de toute première fraîcheur.
La brasserie du Tout-Paris.

Spectacles

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 29 OCTOBRE

16 h, le Duel, de Pierre Fresnay ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma : 19 h, la Châtelaine ; 21 h, Fantomas, de L. Feuillade.

JEUDI 30 OCTOBRE

16 h, le Puritain, de J. Musso ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma : 19 h + 21 h, Fantomas, de L. Feuillade.

VENDREDI 31 OCTOBRE

16 h, L'amour veille, de H. Roussel ; 19 h, les Bas-Fonds, de J. Renoir ; 21 h, Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma : Têtes de femmes, femmes de tête, de J. Feyder ; l'X noir, de L. Perret.

SAMEDI 1er NOVEMBRE

15 h, Hommage à la cinémathèque des armées : la Drôle de guerre 1939/1940 ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma : 19 h + 21 h, Judex, de L. Feuillade.

DIMANCHE 2 NOVEMBRE

Cycle les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Jean Chouan, de Luitz-Morat ; 17 h, Lucrèce Borgia, de Abel Gance ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma : 19 h et 21 h : Judex, de L. Feuillade.

LUNDI 3 NOVEMBRE

Relâche.

MARDI 4 NOVEMBRE

16 h, la Route du bagne, de L. Mathot ; 19 h, Films réalisés par les étudiants de l'IDHEC ; 21 h, L'avant cinéma, de W. Nekes (en avant-première).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 29 OCTOBRE

15 h, The World was his Jury, de F. F. Sears (vostf) ; 17 h, le Banni, de H. Hugues ; 19 h 15, Sierra baron, de, J. B. Clarck (vostf).

JEUDI 30 OCTOBRE

15 h, Dans les griffes du gang, de L. Seiler (vostf) ; 17 h, Tornade, de A. Dwan (vf) ; 19 h, Joe Dakota, de R. Bartlett (vostf).

VENDREDI 31 OCTOBRE

15 h, A deux pas de l'enfer, de J. Cagney (vostf) ; 17 h, la Dernière Caravane, de D. Daves (vo) ; 19 h, The Friend who Walked the West, de G. Douglas (vostf).

SAMEDI 1er NOVEMBRE

15 h, The Steel Trap, de A. Stone (vo) ; 17 h, Gambler from Natchez, de H. Levin (vo) ; 19 h, Decision at Sundown, de B. Boetticher (vostf) ; 21 h, Love me tender, de R. D. Webb (vostf).

DIMANCHE 2 NOVEMBRE

15 h, Hard Contract, de S. Lee Pogostin (vo) ; 17 h, Gun Fury, de R. Walsh (vo) ; 19 h, la Lance brisée, de E. Dmytryk (vostf) ; 21 h, Cat Ballou, de E. Silverstein (vostf).

LUNDI 3 NOVEMBRE

15 h, Escape from San Quentin, de F. F. Sears (vostf) ; 17 h, Apache Warrior, de E. Williams (vostf) ; 19 h, La cinémathèque créatrice (téléphoner pour programme).

MARDI 21 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; vf : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AJANTRIK (Ind., vo) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ATLANTIS INTERCEPTOR (It., v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Épée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE CHIEN (Fr.) (*) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

COBRA (*) (A., vo). Forum Horizon 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — Vf : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (46-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40)

LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00)

LES FRÈRES PETARD (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HOUSE (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (GENESIS) (A, vf) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MAX MON AMOUR (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES MINIPOUSS (Fr.) : Georges V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). — V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80)

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

OTELLO (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PALTOQUET (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46).

PICASSO (Fr.) : Vendôme-Opéra, 2e (47-42-97-52).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68). — V. f. : Images, 8e (45-22-47-94).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RUE DU DÉPART (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (45-08-96-45).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

AIDS (TROP JEUNE POUR MOURIR), film français de Hans Noever : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Mazéville, 9e (47-70-72-80).

ANGEL II, LA VENGEANCE, film américain de Robert Vincent O'Neil, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA BRULURE, film américain de Mike Nichols, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU, film américain de Bill Sherwood, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

SHANGHAI SURPRISE, film américain de Jim Goddard, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie (v.o. et v.f.), 8e (45-63-16-16) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

THE ACTRESS, film américain de George Cukor (Inédit de 1953), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

AVANT-PREMIERE

DESCENTE AUX ENFERS, film français de Francis Girod : Club de l'Etoile ven. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

TOKYO BLUES, film japonais de Haruki Kadokawa, v.o. : Club de l'Etoile lun. 20 h 30, 17e (43-80-42-05).

Les grandes reprises

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

AMARCORD (It.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-18-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BAISERS VOLÉS (Fr.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

BAMBI (A., v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BOUDU SAUVÉ DES EAUX (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA DAME AU MANTEAU D'HERMINE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ELEPHANT MAN (Ang., v.f.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

FAHRENHEIT 451 (Fr.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

FANTASIA (A.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA FUREUR DE VIVRE (A, v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE GRAND ALIBI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HUMORESQUE (A., v.o.) : Luxembourg (H. sp.), 6e (46-33-97-77).

HOLD UP (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

HUSBANDS (A, v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Impérial, 2e (47-42-72-52).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (47-00-89-16).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LES LOUPS ENTRE EUX (Fr.) : Hollywood boulevard, 9e (47-70-10-41).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Angl., v.o.) : Studio Galande (H. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

NEIGE (Fr.) : Espace gaîté, 14e (43-27-95-94).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (H. sp.), 5e (43-54-72-71).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

QUAI DES ORFÈVRES (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

RAMBO II (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

SUR LES QUAIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

VIVRE ET LAISSER MOURIR (A., v.f.) : Le club, 9e (47-70-81-47).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

WHIRLPOOL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES YEUX SANS VISAGE (Fr.) (**) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

BERGMAN (v.o.), Rialto, 19e (46-07-87-61), jeu. 16 h 55, sam., lun. 21 h, dim. 18 h 55 : A travers le miroir ; sam. 18 h 45, dim. 21 h., mar. 18 h 30 : Toutes ces femmes.

CHAPLIN – ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07), mer. : les Temps modernes ; jeu. : le Kid ; ven. : les Lumières de la ville ; sam. : le Dictateur ; dim. : la Ruée vers l'or ; lun. : l'Émigrant ; mar. : les Feux de la rampe. – Action-Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; mer. : la Ruée vers l'or ; jeu. : le Dictateur ; ven. : la Revue de Charlot ; sam. : les Temps modernes ; dim. : le Kid ; lun. : les Lumières de la ville ; mar. : Monsieur Verdoux.

COURTS MÉTRAGES, jeu. 20 h 30 : Bonjours chéries (J.-M. Desrosiers) ; Intrauit (C. Klapisch) ; China Blues (M. Yang) ; la Frite (R. Guillot) ; la Femme en bleu (G. Keiner) ; le Doigt (Y. Piquer).

FASSBINDER (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mar. 17 h 45 : la 3e Génération ; mer., ven., 17 h 45, dim. 22 h : l'Année des 13 lunes ; jeu., sam., 17 h 45, dim. 22 h, mar. 22 h : les Larmes amères de Petra von Kant ; mar. 20 h : Tous les autres s'appellent Ali.

FILMS ET FOLIES (v.o.), Utopia, 5e (43-26-84-65), mer. 14 h : Je veux seulement qu'on m'aime ; 16 h : Liberté de Brême ; 22 h : le Cabinet du Dr Cagliari ; jeu. 14 h : Vampyr ; 16 h : l'Empereur Tomato Ketchup + Une page folle ; 22 h : L'Homme au crâne rasé ; ven. 14 h : le Cabinet du Dr Cagliari ; 16 h : Les nains ont aussi commencé petits ; 22 h : Folie ordinaire d'une fille de Cham ; sam. 14 h : les Secrets d'une âme ; 16 h : Folie ordinaire d'une fille de Cham ; 22 h : M. Arkadin ; dim. 14 h : le Cabinet du Dr Cagliari ; 16 h : les Secrets d'une âme ; 22 h : Les nains aussi ont commencé petits ; lun. 14 h : Liberté de Brême ; 16 h : Vampyr ; 22 h : l'Empereur Tomato Ketchup ; mar. 14 h : Aloïse ; 16 h : Breaking Silence ; 22 h : Je veux seulement qu'on m'aime.

J.-L. GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 18 h : Je vous salue Marie ; lun. 17 h 40 : Sauve qui peut la vie ; lun. 12 h : le Mépris.

CINEMA IRANIEN (v.o.), Utopia, 5e (43-26-84-65), mer. 18 h : le Trésor de Gharone (Yassaoui) ; 20 h : Adieu Téhéran (Khatchikian) ; 22 h : Gheysar (Kimiai) ; jeu. 18 h : Reza le motard (Kimiai) ; 20 h : Hassan le chauve (Ali Hatami) ; 22 h : M. Naïf (De Mehrjoui) ; ven. 18 h : la Fenêtre (Moghadam) ; 20 h : Nature morte (Shahid Saless) ; 22 h : Elégie (Maderi) ; sam. 18 h : Adieu Téhéran ; 20 h : Gheysar ; 22 h : Hassan le chauve ; dim. 18 h : M. Naïf ; 20 h : le Trésor de Gharone ; 22 h : la Fenêtre ; lun. 18 h : Elégie ; 20 h : Reza le motard ; 22 h : Nature morte ; mar. 18 h : Gheysar ; 20 h : Hassan le chauve ; 22 h : le Trésor de Gharone.

SEMAINE DU CINÉMA ISLANDAIS A PARIS (v.o.), Panthéon, 5e (43-54-15-04) : Ainsi meurt la bête, mer. 14 h, ven. 22 h, dim. 18 h, lun. 16 h ; Enfants du pays, mer. 16 h, jeu. 20 h, sam. 20 h, dim. 22 h, lun. 18 h, mar. 16 h ; Journées courtes de l'hiver, mer. 18 h, jeu. 16 h, ven. 20 h, lun. 14 h, mar. 18 h ; Tout va bien : mer. 20 h, jeu. 22 h, ven., sam., 16 h, dim. 14 h, mar. 20 h ; Hors-la-loi, mer. 22 h, jeu. 18 h, ven. 14 h, sam. 18 h, dim. 16 h, lun. 20 h, mar. 22 h ; Au bord du monde, jeu. 14 h, ven. 18 h, sam. 14 h, dim. 20 h, lun. 22 h, mar. 14 h ; Rencontre avec les réalisateurs : Agust Gudmundsson et Kristin Johannesdottir, sam. 22 h.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA JUIF (v.o.), Centre Rachi, 5e (48-05-93-07) : mer. 16 h : En visite, de L.-B Revesz (Hongrie) 1983, 88 mn, v.o. (s.-t. fr.) ; 18 h : Psalm for Moshe de R. Jakobson (USA) 1985, 19 mn, v.o. ; The Cafeteria de A. Nowak (USA) 1983, 58 mn, v.o. ; 20 h : Joshua then and now de T. Kotcheff (Canada) 1985, 120 mn, v.o. (s.-t. fr.) ; 22 h : la Forêt noire de B. Jalbert (France) 1986, 15 mn ; Die Mitläufer de E. Leiser et E. Itzenplitz (RFA) 1984, 90 mn, v.o. (s.-t. fr.) ; jeu. 18 h : House of Unamerican Activities de F. Marx (USA) 1984, 17 mn, v.o. ; Free Voice of Labour de S. Fischler et J. Sucher (USA) 1980, 55 mn ; 20 h : Pobre Mariposa de Raoul de La Torre (Argentine) 1986, 118 mn ; 22 h : Bol de jour de H. Gravman (France) 1986, 8 mn ; Bien joué M. Grünstein de B. Wicki (RFA) 1985, 102 mn., v.o. (s.-t. angl.) ; sam. 20 h : Gare de la douleur de H. Jouf (France) 1985, 25 mn ; Die Mitläufer de E. Leiser et E. Itzenplitz (RFA) 1984, 90 mn ; 22 h : Joshua then an now de T. Kotcheff (Canada) 1985, 120 mn., v.o. (s.-t. fr.) ; dim. 14 h : Joshua then and now de T. Kotcheff (Canada) 1985, 120 mn, v.o. (s.-t. fr.) ; 16 h : Drôles de mendiants de S. Goskind (Pologne) 1937, 62 mn, v.o. (s.-t. angl.) ; 18 h : Nos enfants de S. Goskind (Pologne) 1946, 90 mn, v.o. (s.-t. fr.) ; 20 h : Chikon Soup de K. Schneider (USA) 1985, 16 mn, v.o. ; le Bonheur juif de A. Granovsky (URSS) 1925, 90 mn ; 22 h : The Wall de D. Greenwald (USA) 1983, 28 mn, v.o. ; The Golden Age of Second Avenue de M. Silverstein (USA) 1969, 70 mn.

KAZAN (v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44), en alternance : Panique dans la rue ; l'Arrangement ; Baby Doll.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : jeu., sam., lun. : To be or not to be ; ven., lun. : la Folle Ingénue ; mer., dim. : Le ciel peut attendre.

MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20), mer., ven. : la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabberwocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

RHOMER Républic-Cinéma, 2e (58-05-51-33), ven. 14 h : Perceval le Gallois ; mer. 16 h 20 : la Boulangère de Monceau + la Carrière de Suzanne ; ven. 16 h 20 : la Collectionneuse ; dim. 16 h : la Femme de l'aviateur ; dim. 10 h 40 du mat. : la Marquise d'O ; sam. 16 h 20 : le Genou de Claire. — Denfert 14e (43-21-41-01). mer. 22 h, dim. 12 h : les Nuits de la pleine lune ; mar. 17 h 40 : la Carrière de Suzanne, la Boulangère de Monceau ; ven. 20 h : la Femme de l'aviateur ; jeu. 22 h, dim. 18 h : le Beau Mariage ; jeu. dim. 20 h : Ma nuit chez Maud ; mer. 20 h, dim. 16 h : Pauline à la plage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 2e (48-05-51-33) ; ven. 21 h : Andrei Roublev ; lun. 14 h : l'Enfance d'Ivan + le Rouleau compresseur et le Violon. — Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu. 16 h : Nostalghia ; lun. 21 h 30 : Solaris ; mar. 21 h 10 : Stalker ; sam. 21 h : Andrei Roublev ; lun. 15 h 40 : le Miroir.

TEX AVERY (v.o.), Forum 1er, George-V, 8e, Parnassiens, 14e : le Plus Fou des deux, Casse-noisette fait des folies, la Métamorphose de Cendrillon, le Canari géant, le Noiraud porte-malheur, Jeannot Lapin, Droopy l'intrépide, Billy la fringale, la Ferme de demain, Droopy au Far-West, le Chasseur aux abois, Vas-y mon lapin.

TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01) mar. 14 h : l'Argent de poche ; jeu. sam. dim. 14 h, mar. 16 h : les 400 Coups ; sam. 12 h : Jules et Jim ; ven. 16 h : L'homme qui aimait les femmes ; sam. 19 h 20 : Tirez sur le pianiste ; mer. 18 h, dim. 10 h 20 : l'Enfant sauvage.

VIOLENCE ET PASSION LATINES (v.o.), Le Latina, 4e (42-78-47-86), mer. 14 h, 19 h : Un amour de Swann ; 16 h 20, 21 h 20 : la Lune dans le caniveau ; jeu. 14 h, 18 h 55 : Bellissima ; 16 h 10, 21 h 05 : Le Christ s'est arrêté à Eboli ; ven. 14 h, 18 h 50 : Violence et passion ; 16 h 20, 21 h 10 : Hécate, maîtresse de la nuit ; sam. 14 h, 18 h 40 : le Mépris ; 16 h, 20 h 40 : Tartuffe ; dim. 14 h, 18 h, 22 h : la Belle Captive ; 15 h 45, 19 h 45 : Senso ; lun. 14 h, 19 h : la Peau ; 16 h 30 : la Lune dans le caniveau ; 21 h 30 : Hécate, maîtresse de la nuit ; mar. 14 h 15, 18 h 45 : l'Innocent ; 16 h 30, 21 h 30 : la Truite ; 23 h : le Rideau cramoisi. — salle II, mer. 14 h, 16 h, 18 h : le Roi et l'Oiseau ; 20 h, 22 h : les Ailes de la colombe ; jeu. 14 h, 18 h, 22 h : Bleu comme l'enfer ; 16 h, 20 h : Mon beau-frère a tué ma sœur ; ven. 14 h 10, 18 h 50 : 37,2° le matin ; 16 h 40, 21 h 10 : Clair de femme ; sam. 14 h, 17 h 50, 21 h 50 : Cuore ; 16 h 30, 20 h 20 : les Enfants terribles ; dim. 14 h, 17 h 55, 22 h : Masculin-Féminin ; 16 h 05 : les Mots pour le dire ; 20 h : Mon beau-frère a tué ma sœur ; lun. 14 h, 20 h 40 : Benvenuta ; 16 h 10 : Querelle ; 18 h 35 : Clair de femme ; mar. 14 h, 18 h, 22 h : les Ailes de la colombe ; 16 h, 20 h : le Mépris.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Gendarmes et voleurs ; 15 h 50 : Golden Eighties ; 17 h 40 : ZOO ; 20 h : les Cœurs captifs ; 22 h : Guerre froide.

CENTRE GEORGES POMPIDOU, salle Garance (42-78-37-29) : Hommage à la Fédération Jean-Vigo ; sauf mar., mer. à 14 h 30 : Rosi et la grande ville de G. Behrens ; 17 h 30 : Aventures fantastiques de K. Zeman ; 20 h 30 : la Plaisanterie, de J. Jires ; jeu. 14 h 30 : les Enfants du no 67 de U.-B. Weller et W. Meyer ; 17 h 30 : San Mao le petit vagabond de Z. Ming et Y. Gong ; 20 h 30 : l'enfance d'Ivan, de A. Tarkowski ; ven. 14 h 30 : Aventures dans la baie d'or, de B. Pojar ; 17 h 30 : Fiancées en folie, de B. Keaton ; 20 h 30 : Miracle à l'italienne de N. Manfredi ; sam. 14 h 30 : la Barrière, de J. Skolimowski ; 17 h 30 : Okraina, de B. Barnet ; 20 h 30 : Deux hectares de terre, de B. Rosy ; dim. 14 h 30 : Sans famille, de A. Michel ; 17 h 30 : les Enfants du no 67, de U.-B. Weller et W. Meyer ; 20 h 30 : Kaos, de P. et V. Taviani ; lun. 14 h 30 : Hugo et Joséphine, de K. Grede ; 17 h 30 : le Chemin de la vie, de N. Ekk ; 20 h 30 : Une vie difficile, de D. Risi.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 29 OCTOBRE

Arts et Métiers, Grand Amphi, 21 h : G. Bacquier, E. Cooper, P. Meyer.

Salle Gaveau, 20 h 30 : les Philharmonistes de Châteauroux (Liszt).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. S. Bychkov (Berlioz, Liszt, Brahms).

Radio-France, 20 h 30 : Ricercare.

FIAP, 21 h : Ph. Andina, Y. Nommick (Mozart, Wieniawski, Sarasate...).

La Table verte, 22 h : S. Houssin, G. Filimonov, V. Zlobinsky (Prokofiev, Cimarosa, Paganini...).

Eglise St-Louis en l'Ile, 20 h 30 : Orchestre de chambre J.-L. Petit, dir. J.-L. Petit (Bach).

JEUDI 30 OCTOBRE

Eglise St-Louis en l'Ile, 20 h 30 : voir le 29.

La Table verte, 20 h : voir le 29.

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 29.

Radio-France, 20 h 30 : R. Amand.

Arts et Métiers, Grand Amphi, 21 h : R. Oleg, B. Rigutto.

Sorbonne, Grand Amphithéâtre, 20 h 45 : Chœur de l'université Paris-Sorbonne, Orchestre des jeunes de conservatoires municipaux de la Ville de Paris, dir. J. Grimbert (Liszt).

VENDREDI 31 OCTOBRE

Arts et Métiers, 21 h : J.-P. Rampal, M. Nordmann (Bach, Telemann, Spohr...).

Salle Pleyel, 20 h : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. R. Reuter, Chœurs de Radio-France (Liszt).

Radio-France, 20 h 30 : G. Söllscher.

La Table verte, 22 h : voir le 29.

SAMEDI 1er NOVEMBRE

Notre-Dame, 17 h 45 : Ph. Lefebvre (Duruflé).

La Table verte, 22 h : voir le 29.

Eglise St-Merri, 21 h : Trio français de guitares (Poulenc, Debussy, Schumann...).

DIMANCHE 2 NOVEMBRE

Eglise Saint-Merri, 15 h : Th. Schorr (Bach, Froberger, Bull...).

Notre-Dame, 17 h 45 : O. Latry (Duruflé).

Eglise des Billettes, 10 h : J. Amade (Bach, Duruflé).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : M. Portal, Quatuor Talich (Mendelssohn, Weber).

LUNDI 3 NOVEMBRE

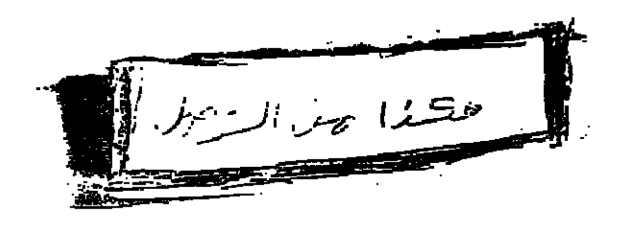
Athénée, 20 h 30 : J. Carreras.

MARDI 4 NOVEMBRE

Eglise St-Louis en l'Ile, 20 h 30 : Orchestre de chambre B. Calmel, Chœurs Arpeggione, dir. P. Marco (Mozart).

Radio-France, 18 h 30 : Quatuor Arcana (Hasquenoph, Milhaud, Jolivet...) ; 20 h 30 : G. Bacus, Th. Prévost, J. Vandeville, E. Fontaine, A. Randon, P. Mainck (Villa-Lobos, Lancelot, Ibert...) ; 22 h 30 : R. Fontanarosa, Y. Boukoff (Brahms, Debussy, Strauss).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Chœur et Orchestre de solistes, dir. H. Reiner (Mozart, Chopin, Beethoven).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 29 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série noire : La grand môme.
D'après le roman d'A.D.G., réal. Jacques Ertaud. Avec Jacques Denis, Paul Leski, Alexandra Lorska, Ginette Garcin, Jean Benguigui. (Rediff.).
Un étrange voyageur, qui recueille une petite fille rescapée d'un accident ; trois loubards qui jouent du flingue ; deux tueurs qui mettent la région à feu et à sang ; un journaliste qui se lance dans l'aventure, tels sont les principaux acteurs de cette histoire violente et folle, conduite à un rythme haletant.

22 h Documentaire : Voyage au bout de la vie.
Troisième partie : Naître à la mort. Avec la participation du docteur Elisabeth Kubler-Ross et du docteur Bernard Fonty, gynécologue obstétricien.
Ce troisième volet de la remarquable enquête de Marc Horwitz et Bernard Martino propose de regarder la mort non comme une fin, mais comme un commencement, une nouvelle naissance.

23 h Journal.

23 h 15 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Vous êtes avec moi Victoria.
Scénario : Claude Barma et Jacques Robert ; réalisation : Claude Barma.
Avec Ludmila Mikaël, Jean Sorel, Jean-Pierre Cassel, Béatrice Agenin, Monique Chaumette, Jean Topart.
Une maison isolée sur une île, un soir d'orage. Un collectionneur fête le retour de son tableau préféré, qui lui avait été volé. Mais cette toile va provoquer de terribles drames.

22 h 50 Journal.

23 h 05 Tennis : Open de Paris à Bercy.

0 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Show MTV Video Music Awards.
A l'amphithéâtre Universal de Los Angeles et au Palladium de New-York.
Avec Tina Turner, Witney Houston, Mr Mister, Dire Straits, Robert Palmer, David Bowie, Mick Jagger, Prince...

21 h 55 Magazine : Thalassa.
25 ans à l'assaut de l'Atlantique.

22 h 45 Journal.

23 h 15 Magazine : Pare-chocs.

23 h 40 Prélude à la nuit.
Concert UNESCO. Suite populaire espagnole, de Manuel de Falla.

CANAL PLUS

20 h 30, les Triplés ; 21 h, cinéma : Venin ■, film dramatique britannique de Piers Haggard (1981) avec Klaus Kinski, Oliver Reed, Nicol Williamson, Sarah Miles ; 22 h 25, flash d'informations ; 22 h 40, cinéma : Pour une poignée de dollars ■, western italo-allemand de Bob Robertson (1964), avec Clint Eastwood, Marianne Kock, Joe Egger, Wolfgang Lukschy ; 0 h 10, cinéma : Liste noire ■, film policier d'Alain Bonnot (1984) avec Annie Girardot, François Marthouret, Bernard Brieux ; 1 h 40, série : Rawhide ; 2 h 30, Vidéoplaisir.

LA « 5 »

20 h 30, Les grands films du petit écran : Chroniques policières, 1re partie ; 22 h 10, Inspecteur Derrick ; 23 h 15, Supercopter ; 0 h 5, Chroniques policières, 1re partie ; 1 h 50, Inspecteur Derrick.

TV 6

20 h 10, Sixties, émission de Gérard Jourd'hui sur les années 60.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : Le IIIe Festival de la francophonie à Limoges.

21 h 30 Musique : Pulsations. Kierkegaard et la musique, avec la participation de Jacques Colette, philosophe.

22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment, chroniques et entretiens avec Jean-François Bory ; Sur le vif : le dernier des peuples oubliés, les Assyro-Chaldéens.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Centre des congrès de Budapest) en hommage à Franz Liszt. Concerto pour piano et orchestre, de Dorati ; Dante Symphonie, de Liszt, par les chœurs et l'orchestre de la Radio-Télévision hongroise, dir. Antal Dorati ; chef des chœurs : Ferenc Sapszon ; soliste : Ilse von Alpenheim, piano.

23 h Les soirées de France-Musique. A 23.08, Jazz-Club en direct du Petit Opportun à Paris.

Jeudi 30 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

16 h 15 Variétés : Show bises.
Emission de Jean Chatel.
Avec Marc Lavoine, Alice Sapritch, le groupe Préface, Céline Dion.

17 h 25 Série : Mme SOS (6 et fin).

18 h 25 Mini-journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.

18 h 40 La vie des Botes.

19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.

19 h 40 Cocoricocoboy.
Invitée : Samanta Fox.

20 h 00 Journal.

20 h 30 Série : Columbo.
Tout n'est qu'illusion. Avec Peter Falk, Jack Cassidy...
Pendant son numéro de magie, un illusionniste commet un meurtre. Son alibi semble solide. Mais le lieutenant Columbo saura trouver les indices qui mettent en évidence sa culpabilité.

● **21 h 50 Magazine : Infovision.**
Emission d'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Laine.
Au sommaire : Prisons privées, le modèle américain, de Jean-Pierre Berthet et Gilbert Mercinier ; Que renaîtra-t-il des cendres ? de Catherine Nayl et Bruno Fuchs ; Les victimes des attentats, de Marine Jacquemin.

23 h 15 Journal.

23 h 20 C'est à lire.
Luce Perrot reçoit Françoise Wagener pour Madame Récamier.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

15 h 55 C'est encore mieux l'après-midi.
Présenté par Christophe Dechavanne.
Avec Julie Pietri, Bamboo, Pierre Rapsat, Ammerieke, Philippine Leroy-Beaulieu, Pierre-Loup Rajot, Christine Ockrent, Gisèle Flavie, Marion Kaplan.

17 h 30 Open de Paris à Bercy.

19 h 40 Expression directe.
GAN : FN ; GS : UC.

20 h 00 Journal.

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma : Hibernatus. ■
Film français d'Edouard Molinaro (1969). Avec Louis de Funès, Claude Gensac, Olivier de Funès, Paul Préboist, Michel Lonsdale.

21 h 55 Journal.

22 h 10 Tennis : Open de Paris à Bercy.

0 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 00 Documentaire : Architecture et géographie sacrées.

17 h 00 Feuilleton : Les secrets de la mer Rouge.

17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.

17 h 55 Croqu'soleil.

19 h 00 Le 19-20 de l'information.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 04 Les jeux à Tarascon.

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma : La quatrième dimension ■■
Un hommage de quatre réalisateurs célèbres, tentés par le fantastique et la science-fiction, à une série télévisée des années 60. Angoisse et réflexion morale, pour tous les goûts.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Documentaire : Kal ou l'Inde revisitée. (3e volet).

23 h 45 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14 h, cinéma : Le fou de guerre ■■, film dramatique franco-italien de Dino Risi (1985) avec Coluche, Beppe Grillo, Bernard Blier, Fabio Testi ; 15 h 50, cinéma : La femme libre ■■, film dramatique américain de Paul Mazursky (1977) avec Jill Clayburg, Alan Bates, Michael Murphy ; 17 h 50, Cabou Cadin ; 18 h, flash d'informations ; 18 h 05, dessins animés ; 18 h 15, jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 19 h 55, flash d'informations ; 20 h 05, Starquizz ; 20 h 30, Les triplés ; 20 h 35, cinéma : Reuben, Reuben (ou la vie d'artiste) ■■, film dramatique américain de Robert Ellis Miller (1984), avec Tom Conti, Kelly McGillis, Robert Blossom ; 22 h 10, flash d'informations ; 22 h 20, cinéma : Halloween 2 ■, film d'épouvante américain de Dick Rosenthal (1981) avec Jamie Lee Curtis, Donald Pleasence, Charles Cyphers ; 23 h 50, cinéma : Mystère sur le vol 502, film américain de George McCowam (1975) avec Ralph Bellamy, Polly Bergen, Theodore Bikel ; 1 h 20, téléfilm : Un mari peut en cacher un autre.

LA « 5 »

13 h 50, Chroniques policières, 1re partie ; 15 h 35, Inspecteur Derrick ; 16 h 35, Jaimie ; 17 h 25, Shérif, fais-moi peur ; 18 h 20, Chips ; 19 h 10, Happy days ; 19 h 35, Star Trek ; 20 h 30, Les grands films du petit écran : Chroniques policières, 2e partie ; 22 h 15, Lou Grant ; 23 h 05, Supercopter ; 23 h 55, Chroniques policières 2e partie ; 1 h 40, Lou Grant.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 ; 18 h 30, NRJ 6 ; 19 h 20, feuilleton : *Le temps des copains* ; 19 h 30, série : Max la menace ; 20 h 10, cinéma : Criss Cross (Pour toi j'ai tué). ■■■, film de Robert Siodmak (1949). *A Los Angeles, un homme retrouve son ancienne femme mariée à un gangster. Il l'aime toujours et cherche à la reprendre. Très grand film noir avec récit par retours en arrière, violent hold-up, atmosphère de passion et de fatalité emportant un couple. Superbe interprétation. Inédit à la télévision* ; 22 h, 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20 h 30, Les beaux inconnus. Poètes oubliés des seizième et dix-septième siècles : Vasquin Philieul.

21 h 30 Musique : Sports et divertissements. Mélodrame d'Erik Satie, enregistré au Théâtre 14.

22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment : Chroniques et entretiens avec Francis Pandras ; Artsons.

FRANCE-MUSIQUE

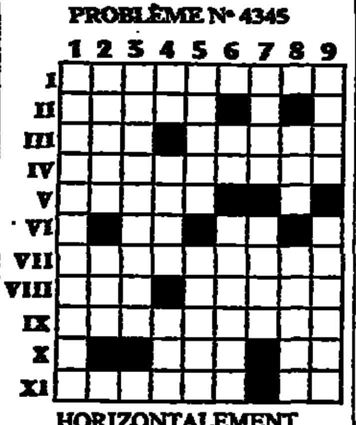
20 h 30 Concert (donné le 3 janvier 1986) en hommage à Franz Liszt. Douze études pour piano, op. 1 ; Œuvres pour chœur d'hommes, par le chœur d'hommes de l'Ensemble de l'armée populaire hongroise, dir. Istvan Zambo, avec Erika Lux, piano.

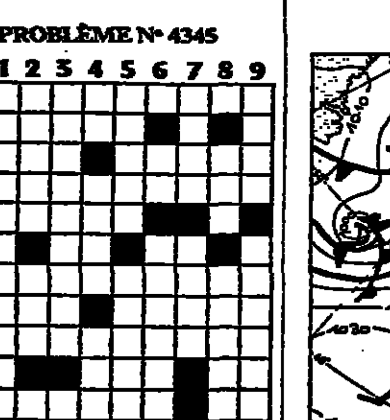
23 h 00 Les soirées de France-Musique. Le bœuf, le grisbi et les autres. Avec des œuvres de Gershwin, Porter, Satie, Stravinski, Wiener ; à 1.00, Histoire d'une œuvre : Samson et Dalila ; à 2.00, Panorama des intégrales en français.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4345





HORIZONTALEMENT

I. A l'habitude de parler cru. – II. Mots de reconnaissance. – III. Base de canon. Point culminant. – IV. Ne peuvent être que mal vues par des gens qui regardent. – V. Sortis. – VI. Le chemin de la mine. Article étranger. – VII. Homme des bois. – VIII. Cri. Acte d'autorité. – IX. Points de vue erronés. – X. Ne convient pas. Préposition. – XI. Penser à mal en pensant au bien. Paire de jumelles.

VERTICALEMENT

1. Adresse personnelle. – 2. Une famille qui a sûrement sa brebis galeuse. Langue ancienne. – 3. Vieux musicien. – 4. Poussé. Mobilisation générale. Sans motif. – 5. Grand luxe. Fait voir double. – 6. « Régime » minimum. Un bon point d'appui pour monter. – 7. Héroïne espagnole. Point d'émergence. – 8. Adverbe. Dans la Mayenne. – 9. Entrent dans la composition de certains pâtés. Embrasse ou embarrasse.

Solution du problème n° 4344

Horizontalement

I. Ravaudage. – II. Aparté. En. – III. Vent. Frac. – IV. Iris. Ainé. – V. Sot. Pitti. – VI. Elite. – VII. Ecu. Li. Et. – VIII. Max. Astre. – IX. El. Attis. – X. Nausée. Eu. – XI. Toto. Ost.

Verticalement

1. Ravissement. – 2. Apéro. Calao. – 3. Vaniteux. Ut. – 4. Arts. Aso. – 5. Ut. Pilate. – 6. Défaitiste. – 7. Rite. Ti. – 8. Géant. Ersęs. – 9. Enceinte. Ut.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 30 OCTOBRE

« L'Opéra et ses sous-sols », 13 h 30, hall d'entrée (M. Pohyer).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (Résurrection du passé).

« L'Abbaye Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, parvis Saint-Germain-des-Prés (C. Besinet).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Musée Napoléon au château de Fontainebleau », 15 heures, grille château (Art pour tous).

« Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, parvis Madeleine (M.-Ch. Lasnier).

« La Sainte-Chapelle et son ensemble de vitraux du XIIIe siècle », 14 h 30, bd du Palais devant grilles (E. Romann).

« Interprétation alchimique de la Dame à la Licorne. Bestiaire au Moyen-Age. Secrets techniques de la tapisserie », 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (I. Hauller).

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Arts et curiosités de Paris).

« La somptuosité de Passy à l'Arc de triomphe », 14 h 45, angle place Trocadéro et avenue d'Eylau (V. de Langlade).

« Histoire et fonctionnement de l'Hôtel des ventes », 15 heures, métro Richelieu-Drouot, sous Horloge (M. Ragueneau).

« Le XVIIIe siècle français au musée Nissim de Camondo », 10 heures, entrée musée.

« La crypte archéologique de Notre-Dame et Notre-Dame », 14 heures, entrée crypte (Paris Passion).

CONFÉRENCES

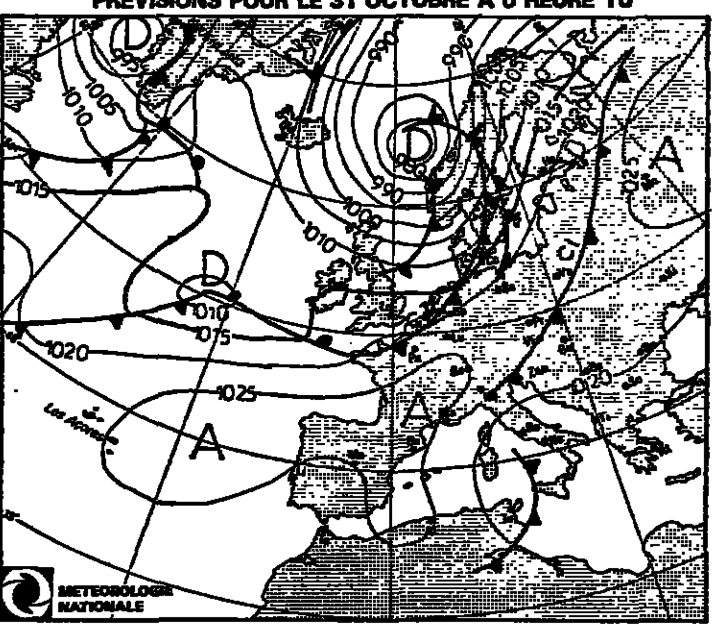
9, rue Pierre-Nicole, à 20 h 30 : « Gagner la paix ou disparaître : prise de conscience d'une nouvelle solidarité planétaire », conférence-débat avec M. F.-G. Kriegel (à l'occasion de la Semaine du désarmement).

3, rue Rousselet, 17 h 30 : « Rome antique : la littérature républicaine », 19 heures : « Le mobilier palatial au XVIIe siècle ».

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 31 OCTOBRE A 0 HEURE TU



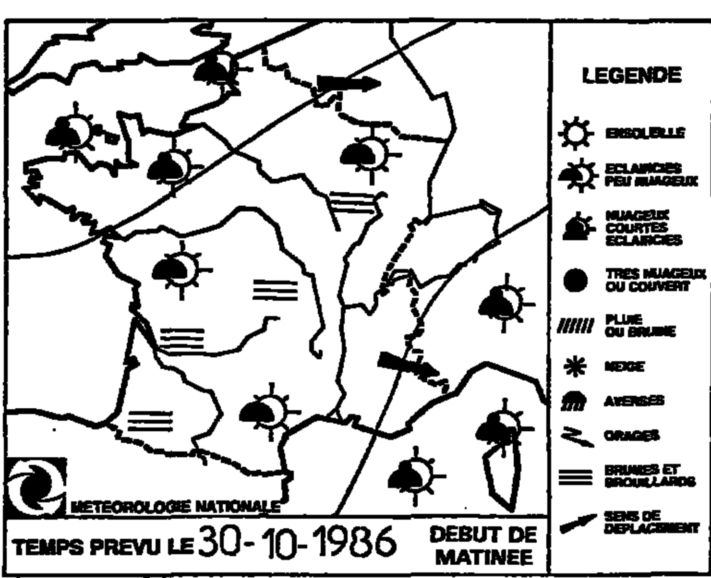
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 29 octobre à 0 heure et le jeudi 30 octobre à 24 heures.

Après le passage de la perturbation qui intéresse mercredi matin la moitié sud-est du pays, le champ de pression haussera fortement et repoussera le courant perturbé atlantique sur les îles Britanniques. Toutefois, celui-ci débordera sur les régions proches de la Manche.

Jeudi matin, le ciel sera nuageux des Alpes à la Côte d'Azur, et quelques ondées sont possibles sur le relief. D'autre part, les nuages seront abondants de la Bretagne aux côtes du Nord. Sur le reste du pays, des bancs de brumes et de brouillards se seront formés en fin de nuit. Il fera très frais : les températures minimales iront de 1° à 3° du nord au Massif Central et au Nord-Est avec des gelées locales. Sur le reste du pays, elles seront comprises entre 3° et 6° dans l'intérieur, entre 5° et 8° près des côtes.

Après la dissipation des formations brumeuses, la journée sera très ensoleillée sur la majeure partie du pays. Toutefois, dans l'après-midi, le ciel deviendra nuageux des pays de Loire au Nord et de faibles pluies ou bruines se produiront près de la Manche. Les températures maximales iront de 13° à 18° du Nord au Sud, restant localement inférieures à 12° sur le quart nord-est.

Côté vent, la tramontane et le mistral souffleront assez fort, ainsi que les vents de sud-ouest près de la Manche. Ailleurs, ils seront faibles.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 28-10 à 6 h TU et le 29-10-1986 à 6 h TU — le 29-10-1986 à 6 heures TU

	maxima	minima	temps
FRANCE			
AJACCIO	20	6	D
BIARRITZ	20	13	P
BORDEAUX	18	12	P
BOURGES	14	11	P
BREST	14	6	D
CAEN	18	8	P
CHERBOURG	15	9	D
CLERMONT-FERR.	12	9	M
DIJON	11	10	B
GRENOBLE St-M-H	14	5	C
LILLE	14	9	P
LIMOGES	11	10	P
LYON	14	9	C
MARSEILLE-MAR.	19	5	N
NANCY	10	9	P
NANTES	17	7	P
NICE	20	10	D
PARIS-MONTS.	15	12	C
PAU	19	9	P
PERPIGNAN	20	14	C
RENNES	17	6	P
ST-ÉTIENNE	13	10	C
STRASBOURG	11	8	P
TOURS	16	10	P
TOULOUSE	14	11	P
POINTE-A-P.	26	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	22	11	D
AMSTERDAM	15	9	A
ATHÈNES	20	18	P
BANGKOK	32	25	C
BARCELONE	20	11	C
BELGRADE	14	4	D
BERLIN	11	8	PC
BRUXELLES	13	10	P
LE CAIRE	31	21	C
COPENHAGUE	9	9	P
DAKAR	30	25	D
DELHI	33	17	D
DJERBA	19	16	M
GENÈVE	11	5	N
HONGKONG	26	19	C
ISTANBUL	16	12	P
JÉRUSALEM	28	16	D
LISBONNE	23	14	D
LONDRES	16	5	D
LOS ANGELES	22	15	C
LUXEMBOURG	8	8	P
MADRID	22	6	D
MARRAKECH	29	14	D
MEXICO	22	9	B
MILAN	16	6	D
MONTRÉAL	11	6	N
MOSCOU	4	–1	C
NAIROBI	27	16	C
NEW-YORK	19	11	D
OSLO	10	9	P
PALMA-DE-MAL.	21	7	D
PÉKIN	9	–2	D
RIO-DE-JANEIRO	27	18	D
ROME	19	13	D
SINGAPOUR	26	24	O
STOCKHOLM	8	8	P
SYDNEY	18	12	C
TOKYO	18	13	C
TUNIS	15	12	O
VARSOVIE	10	0	D
VENISE	16	9	D
VIENNE	12	2	M

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	couvert	dégagé	nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Médecine

La firme Wellcome est accusée de freiner la diffusion d'un médicament efficace contre le SIDA

Plusieurs médecins français spécialistes dans la prise en charge de malades atteints du SIDA ont publiquement accusé, le lundi 27 octobre à Paris, la multinationale pharmaceutique Wellcome de ne pas leur fournir assez d'AZT, un nouveau médicament contre le SIDA. Ce médicament, l'azidothymidine, ou AZT, est, depuis peu, largement prescrit aux Etats-Unis, où il n'est plus considéré comme un produit en expérimentation, mais comme une molécule véritablement efficace contre cette maladie (*le Monde* daté 21 et 22 septembre 1986).

Alors que plusieurs milliers de malades américains vont être traités avec ce produit, la firme Wellcome a décidé que les pays européens ne pourront étudier ses effets que dans le cadre d'une expérimentation sur 250 malades, dont seulement 60 en France. Seuls quatre services hospitaliers français pourront disposer d'AZT. « *Il s'agit là d'une situation choquante* », ont déclaré plusieurs médecins français lors d'une réunion présidée par M. Jean Choussat, directeur général de l'Assistance publique de Paris.

L'AZT est expérimenté depuis un an aux Etats-Unis. Les premiers résultats ont été publiés en mars dernier à partir d'une étude sur 19 malades. Rompant avec les habitudes thérapeutiques, les autorités américaines ont décidé de permettre son utilisation avant les conclusions définitives d'une étude qui regroupait un nombre plus important de malades. La Food and Drug Administration (FDA) devrait d'autre part donner une autorisation officielle de mise sur le marché de l'AZT en janvier prochain. Si les spécialistes soulignent toutefois que l'AZT n'est pas une panacée et que cette molécule peut avoir de sérieux effets secondaires et si de nombreuses questions restent par ailleurs en suspens, concernant notamment son efficacité (et sa toxicité) à long terme, « *il est cependant clair aujourd'hui*, résume le docteur Jean-Baptiste Brunet (direction générale de la santé) *que l'AZT est le premier produit à démontrer une efficacité dans le SIDA.* »

C'est pourquoi, au-delà du devenir de l'AZT dans l'arsenal thérapeutique contre le SIDA (sa place comme médicament préventif chez les personnes souffrant d'un pré-SIDA doit en particulier être précisée), les spécialistes français acceptent difficilement de ne pouvoir ni prescrire ce produit ni en étudier sur un plus grand nombre de malades les effets. « *Nous sommes très tristes de ne pas avoir plus de médicament*, a notamment déclaré le professeur Coulaud (hôpital Claude-Bernard, Paris) ; *les Belges, les Suisses ou les Anglais disposeront proportionnellement de plus de produit que nous. La branche française de Wellcome n'est pas en cause, mais nous sommes manifestement dans le collimateur de cette firme anglo-saxonne.* »

Pour le professeur Maxime Seligmann (hôpital Saint-Louis), il s'agit plutôt d'un conflit opposant l'Europe aux Etats-Unis. « *Seuls 250 malades ont été retenus dans le protocole thérapeutique européen*, a-t-il déclaré, *alors qu'aux Etats-Unis des milliers de malades pourront être traités et que tout docteur en médecine pourra en pratique le prescrire.* » « *Je pense que les Américains ont un mauvais souvenir de ce qui s'est passé il y a quelque temps avec un autre produit en expérimentation contre le SIDA, l'HPA 23. Des malades américains étaient venus se faire soigner à Paris, ça n'a pas plu* », estime le professeur Marc Gentilini (hôpital de la Pitié-Salpêtrière).

« *Il n'y a bien évidemment de notre part aucune rétention de produit*, nous a déclaré M. Jean-Pierre Mangeot, président-directeur général de Wellcome-France. *Mais, tout simplement, il n'y a pas assez de produit. Nous disposons de toutes les sources mondiales de thymine, le produit de base pour la fabrication de l'AZT, mais les choses sont allées très vite, et les stocks ne permettent pas actuellement d'avoir les quantités nécessaires. Compte tenu de cette situation, il est normal que le pays qui a lancé et participé financièrement à l'étude du médicament soit favorisé par rapport aux autres. Nous sommes toutefois en contact avec les autorités françaises et l'enregistrement officiel de l'AZT en France devrait pouvoir suivre de peu l'autorisation de la FDA aux Etats-Unis.* »

JEAN-YVES NAU.

Le Carnet du Monde

Naissances

– M. et M[me] Gérard ERRERA,
Philippe et Emmanuelle,

ont la joie de faire part de la naissance de

Alexandre.

Paris, le 23 octobre 1986.

Décès

– M[me] Georges APPIA,
née Thérèse de Billy,

s'est endormie dans la paix du Seigneur, en son domicile, le 21 octobre 1986, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Un service religieux a eu lieu au temple de Neuilly-sur-Seine, le 25 octobre.

De la part de
M. Georges Appia,
son époux,
M. et M[me] Daniel Appia,
M[me] Jacqueline Schlumberger,
Le docteur et M[me] Olivier Appia
et leurs enfants.

89, rue de Longchamp,
Neuilly-sur-Seine.

– M[me] Max Laeri,
Ses enfants et sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Max LAERI,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 28 octobre 1986, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 31 octobre, à 10 h 30, en l'église de Calvinet (Cantal), dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

199, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

– M. Simon Perelmuter,
son époux,
MM. Stéphane et Richard Perelmuter,
ses enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M[me] Jacqueline PERELMUTER,
née Lereah,

survenu le 27 octobre 1986.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Pantin (entrée principale), le jeudi 30 octobre, à 13 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, avenue Pierre-1[er]-de-Serbie,
75116 Paris.

– M[me] Rolande Pinsembert-Colombo,
M. Jérôme Pinsembert,
M. et M[me] Roger Pinsembert
et leur famille,
M. et M[me] Dante Colombo,
leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part de la disparition brutale de

M. Bernard PINSEMBERT.

La levée du corps aura lieu le jeudi 30 octobre 1986, à 14 heures, à l'Institut médico-légal, 2, place Mazas, à Paris-12[e].

Les obsèques seront célébrées en l'église de Villennes-sur-Seine (Yvelines), le même jour, à 15 h 45.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

2, rue Calmels,
75018 Paris.

– M[me] Odile Simon-Kraft,
M[me] Pela Simon
et son fils, Jean-Philippe,
M. et M[me] David Flinders-Simon,
M. Remi Simon
et ses enfants, Anne-Caroline, Marie-Manuelle et Else,
M. et M[me] Georges Tevanian-Simon
et leurs enfants, Marc, Pierre et Marion,
Les familles Simon, Kraft, Kieffer, Gnos, Léonard, Etcheverry,

ont la profonde douleur de faire part de la disparition de

M. Marcel SIMON,
professeur à l'université de Strasbourg,
en retraite,
membre de l'Institut,
membre de l'Académie norvégienne des sciences,
membre correspondant de l'Académie britannique,
doyen honoraire de la faculté des lettres de Strasbourg,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945,

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, cousin et parent,

décédé à Strasbourg, le 26 octobre 1986, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 31 octobre, à 14 h 30, en la chapelle du couvent des dominicains, 44, rue de l'Université, où l'on se réunira.

27, quai Zorn,
67000 Strasbourg.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

ont le regret d'annoncer le décès, survenu le 26 octobre 1986 à Strasbourg, de

M. Marcel SIMON,
doyen honoraire
de la faculté des lettres de Strasbourg,
membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
membre de l'Académie norvégienne des sciences et des lettres,
docteur *honoris causa*
des universités de Lancaster, Liège et Uppsala,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945.

– Guerda,
sa femme,
Et tous ses amis,

ont le profond chagrin d'annoncer le décès de

Jack SUTTON,
ingénieur au CEN Saclay,

survenu le 25 octobre 1986, à l'âge de soixante-sept ans.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– M[me] Emmanuel THÉÉBLIN

a la douleur de faire part de la mort accidentelle, à la Réunion, de son petit-fils

Emmanuel,
âgé de quinze ans
Fils de Xavier et Odile,
Frère d'Anne, Olivier et Chantal.

– M. et M[me] Claude Bocquet
et leurs enfants,
Les familles Metzger et Wetzlar,
Ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M[me] le docteur Marcelle WETZLAR,
combattant volontaire de la Résistance,

survenu le 28 octobre 1986.

Les obsèques auront lieu le 31 octobre, à 10 h 45, au cimetière du Montparnasse.

Rendez-vous entrée principale boulevard Edgar-Quinet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Vavin,
75006 Paris.
10, rue de Thorigny,
75003 Paris.

Anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de la mort de

Sergine CHAMBELLANT de MAILLY,

le 29 octobre,
une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Il y a un an, le 1[er] novembre 1985, disparaissait

Yvonne HAGNAUER,
« Goéland »,
fondatrice
de la Maison d'enfants de Sèvres,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre des Palmes académiques,
titulaire de la médaille des Justes d'Israël.

Que toutes les anciennes, les anciens et amis se souviennent.

– Dans la nuit du 29 au 30 octobre 1982, Dieu rappelait à Lui le

Père Marcel MINGAM.

« *Pain rompu pour un monde nouveau.* »

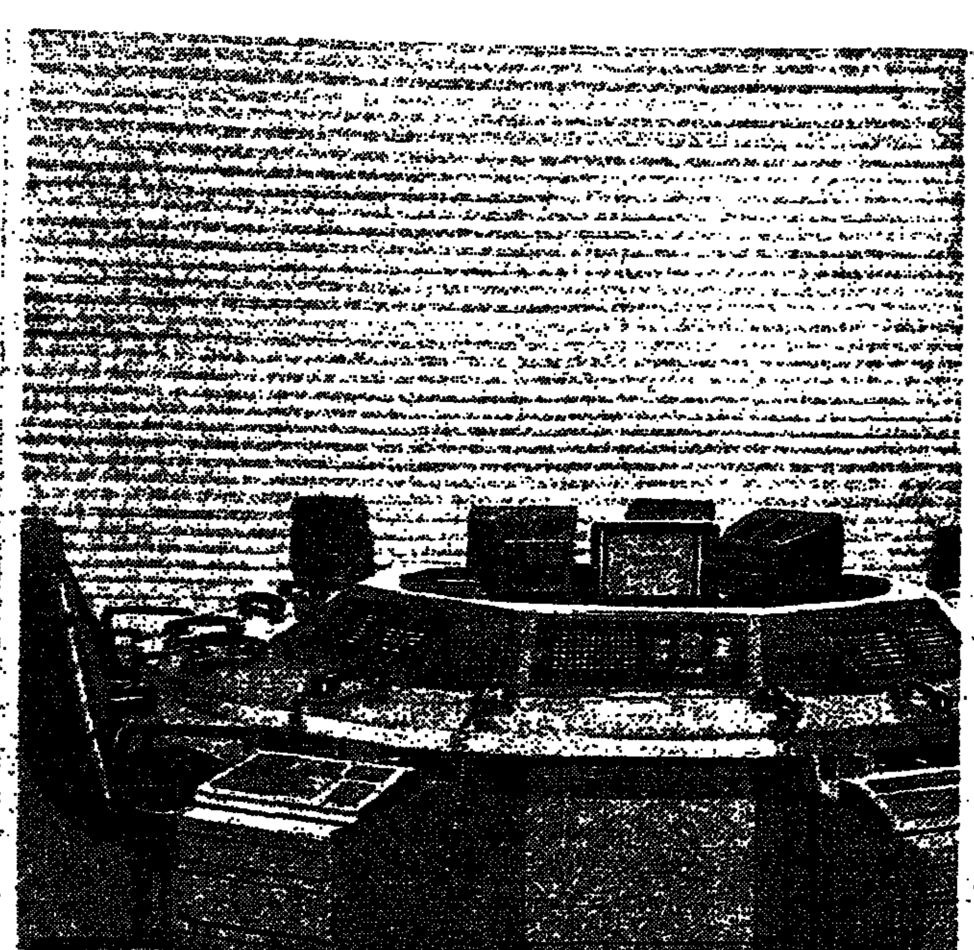
Sa famille et ses amis se souviennent.

« *Celui qui croit en Moi, fût-il mort, vivra.* »

(Saint Jean.)

Solidarité

– *Descente aux enfers*, film de Francis Girod, avec Claude Brasseur et Sophie Marceau, sera présenté en avant-première, le vendredi 31 octobre, à 20 heures et 22 heures, au Club de l'Etoile, 14, rue Troyon, à Paris-17[e] (métro Charles-de-Gaulle-Etoile), au bénéfice d'Accueil et Vie, association d'aide sur place à l'enfance du tiers-monde et d'adoption interraciale. Prix des places : 40 F.





PROFESSION : GESTIONNAIRE

Pour répondre au développement important des actifs dont la gestion lui est confiée, FIMAGEST a d'emblée créé 5 nouvelles Sicav. Cet ensemble recouvre tous les secteurs de la gestion des valeurs mobilières (obligations, actions...) ainsi que l'éventail des techniques correspondantes (Matif, instruments de marché monétaire...).

FIMASÉCURITÉ : Sicav de court terme (réméré), ouverte au public le 21 août 1986.

FIMAGARANTIE : Sicav de court terme (réméré) de première catégorie, ouverte au public le 11 septembre 1986.

FIMACROISSANCE : Sicav diversifiée d'actions, présidée par M. Jacques FOURNIER, Vice-Président Directeur Général de Carrefour, gérée par M. Alain GUILLOU, responsable à FIMAGEST du Département Actions Françaises et Étrangères. Ouverte au public le 21 octobre 1986.

FIMARENTE : Sicav d'obligations de première catégorie, présidée par M. Jean REBOUL, Directeur délégué de Gaz de France, gérée par M. Michel LACOMME, responsable à FIMAGEST du Département Obligations Françaises. Ouverte au public le 21 octobre 1986.

FIMOBLIG : Sicav diversifiée d'obligations, présidée par M. Marc WISZNIAK, Directeur Général Adjoint de FIMAGEST, gérée par M. Patrick RIVIÈRE, responsable à FIMAGEST de la Gestion des Investissements Obligataires. Ouverte au public le 21 octobre 1986.

Ces 5 Sicav, à objectifs différenciés et à faibles droits d'entrée (nuls pour les Sicav de réméré), représentent à ce jour un actif géré supérieur à 1500 MF apportés par de grands investisseurs de la place. Ils s'ajoutent aux 8500 MF d'actifs des 7 Sicav et 11 Fonds Communs de Placement gérés par FIMAGEST pour le compte de tiers (banques, établissements financiers, compagnies d'assurance, agents de change, ...).

Tous renseignements complémentaires concernant ces 5 nouvelles Sicav peuvent être obtenus sur simple demande adressée à FIMAGEST.



149, bd Haussmann - 75008 PARIS - Tél.: 42890065.

Economie

Présenté au conseil des ministres

Le programme pauvreté commencera en douceur

S'il y a un projet cher à M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat chargé de la sécurité sociale et de l'action sociale, c'est celui d'un revenu minimum pour les personnes sans ressource, qui existe dans beaucoup de pays étrangers : une idée qu'il avait lancée à l'automne 1984, alors qu'il était dans l'opposition, qu'il a tenté de mettre en œuvre dans la ville de Saverne dont il est maire, et que d'autres villes, comme Nîmes ou Besançon, ont aussi appliquée. De plus, deux conventions avec des départements ont déjà été conclues : l'une avec le Territoire de Belfort, déjà signée par Mme Georgina Dufoix en mars, l'autre, en juin, avec le département d'Ille-et-Vilaine et plusieurs collectivités locales ; une troisième au moins doit l'être prochainement.

Cependant, le secrétaire d'Etat aura dû batailler ferme pour en obtenir la mise en œuvre dans le « plan pauvreté » qu'il a présenté ce mercredi 29 octobre au conseil des ministres. Il s'est heurté aux réticences du ministère de l'économie et des finances, mais aussi à celles du ministère des affaires sociales, qui donne la priorité au *« traitement social du chômage »*, et souhaitait placer le revenu minimum dans le cadre d'une aide à la réinsertion des chômeurs, comme les PIL (programmes d'intérêt local).

Le projet démarrera sur une base modeste ; l'allocation nouvelle s'adressera aux personnes de plus de vingt-cinq ans sans oindemnisation, tandis que les TUC concernent les moins de vingt-cinq ans et les PIL les chômeurs de plus de vingt-cinq ans indemnisés. Au total, le programme pauvreté disposera d'environ 300 millions de francs, dont 200 millions inscrits dans le budget 1987 pour la lutte contre la pauvreté : cent de moins que ce qui figurait au budget 1986, mais à peine moins que ce qui a été consommé cette année (203 millions de francs).

Le programme comporte deux volets. Le premier est formé par l'aide d'urgence (hébergement d'urgence, aide alimentaire, fonds d'impayés de loyer ou de quittances d'électricité), qui continuera à passer à la fois par des associations caritatives et par les organismes sociaux (centres communaux d'aide sociale, caisses d'allocations familiales, etc.).

L'attribution des crédits devrait se faire de manière plus rigoureuse : les subventions seront attribuées aux associations sur la base de *« contrats d'objectifs »*, correspondant à la fois à des objectifs précis (logements, fournitures de repas, etc.) et à des lieux précis.

Les subventions aux associations nationales seront versées par l'Etat, les crédits *« déconcentrés »* étant réservés aux associations locales ; d'autre part, les préfets seront informés des actions organisées dans leur département par les association..., afin d'éviter les doubles emplois.

On compte aussi étendre les fonds d'impayés de loyer créés dans un certain nombre de départements, notamment grâce à une aide d'une vingtaine de millions de francs du ministère de l'équipement et du logement.

Pour le second volet, celui de la réinsertion, les associations, conformément aux demandes de certaines d'entre elles, pourront encore obtenir des subventions. Mais l'innovation majeure restera le système de conventions entre l'Etat et les départements. La formule a été simplifiée, et le public bien circonscrit. Il ne s'agira pas d'un « complément de ressources », c'est-à-dire d'une allocation complétant certaines aides déjà accordées par divers services sociaux, mais d'une allocation d'environ 2 000 F versée à des personnes de plus de vingt-cinq ans sans revenu d'un travail, n'ayant droit ni à des indemnités de chômage quelles qu'elles soient, ni de formation, ni à une pension ou une allocation régulière (par exemple, l'allocation aux adultes handicapés).

Elle sera accordée en échange d'un travail correspondant en gros à un mi-temps dans une association, une collectivité locale ou un établissement public. Elle sera versée pendant six mois et ne sera pas reconductible, sauf sur les fonds propres des collectivités locales, contrairement à ce qui a été prévu à Rennes ou à Belfort, faute de crédits.

Le programme démarre donc sur une base relativement modeste : on est loin du projet initial de M. Zeller, qui, en 1984, évaluait à 4 milliards de francs en année pleine le montant nécessaire à la généralisation d'un revenu minimum. Il est vrai que la montée en charge est lente : à Rennes, une trentaine de personnes seulement bénéficient actuellement du complément local de ressources institué en juillet, alors qu'on tablait sur un millier à la fin de l'année.

En outre, la population est limitée par le fait que les bénéficiaires doivent avoir résidé depuis deux ans dans le département : une condition qui élimine la plupart des personnes sans domicile fixe, mais qui est imposée par les collectivités locales qui redoutent des transferts...

GUY HERZLICH.

Le gouvernement annonce une série de vingt et une mesures fiscales et sociales pour l'artisanat

M. Georges Chavanes, ministre délégué chargé de l'artisanat, du commerce et des services, devait faire adopter, le 29 octobre, au conseil des ministres une série de vingt et une mesures constituant le « programme d'orientation pour l'artisanat ». Ce programme devait être annoncé et expliqué l'après-midi par M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, devant l'Assemblée permanente des chambres de métiers.

« Avec 850 000 entreprises, 2,5 millions d'actifs, l'artisanat est un secteur essentiel pour le développement de notre économie. La France a besoin de l'artisanat, parce qu'il constitue un important gisement d'emplois, parce que ces petites entreprises, souples et innovatrices, sont particulièrement adaptées aux exigences de l'environnement actuel, et parce que là se trouve le vivier des entreprises de demain », a déclaré M. Chavanes.

Ce programme a été élaboré à l'issue d'une longue période de concertation avec les professionnels. Déjà le 25 juin, M. Chirac avait tracé les grandes lignes de la politique gouvernementale vis-à-vis de ce secteur et annoncé plusieurs mesures (*le Monde* du 26 juin). Depuis cette date, des groupes de travail se sont réunis autour de quinze thèmes de réflexion et de propositions.

Le programme présenté en conseil des ministres est articulé autour de quatre chapitres :

1) La rénovation de l'apprentissage ;

2) L'incitation à l'investissement et l'action économique ainsi que la simplification des contraintes administratives ;

3) des mesures pour faciliter la transmission d'entreprises et les mutations de ce secteur ;

4) des mesures d'équité fiscale et sociales.

Sur le premier point – l'apprentissage – le gouvernement déposera au printemps 1987 un projet de loi qui préconise notamment : des contrats d'apprentissage à durée variable suivant la formation suivie ; la possibilité de conclure des contrats successifs pour la préparation de nouveaux diplômes ; la simplification de la réglementation du contrat d'apprentissage.

D'autre part, les classes préparatoires à l'apprentissage vont être rénovées à partir de la rentrée scolaire 1987.

Au chapitre de l'investissement, outre la chasse systématique à la bureaucratie et à la paperasserie administrative, un effort est envisagé au chapitre de l'exportation. Les artisans auront droit, dès janvier 1987, à l'assurance-prospection de la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) par l'intermédiaire de la FICA (Fondation à l'initiative créatrice artisanale). Certains autres investissements immatériels (publicité, exposition...) pourront être garantis par la SOFARIS (Société française pour l'assurance du capital risque des petites et moyennes entreprises) de façon décentralisée, à travers les guichets bancaires.

Sur le plan fiscal, outre une réduction des droits de mutation, MM. Balladur et Chavanes ont annoncé la décision de relever le plafond d'exonération sur les plus-values réalisées à long terme. Ces dispositions devraient favoriser les transmissions d'entreprises et de fonds de commerce.

Trois autres mesures – qui font traditionnellement l'objet de requêtes insistantes de la part des artisans – ont été annoncées : – le plafond de l'abattement de 20 % sur les bénéfices industriels et commerciaux est relevé, passant de 192 000 F à 250 000 F en 1987 et à 320 000 F en 1988, (cette disposition s'applique aux artisans adhérents des centres de gestion agréés) ; – La discrimination faite jusqu'à maintenant entre les petites et les grandes entreprises en matière d'assurance contre la « faute inexcusable » du chef d'entreprise sera supprimée ; – enfin, les commissaires de la République vont recevoir des instructions pour faire appliquer avec davantage de rigueur les règlements contre le « travail noir ».

F. Gr.

Après l'accord sur les procédures de licenciement

Le non tranquille de la CGC

Si la CGC a créé la surprise en refusant de signer l'accord sur le nouveau régime des licenciements économiques, elle n'est pas pour autant, à l'image des confédérations ouvrières réformistes en décembre 1984, après l'échec de la flexibilité, plongée dans la tourmente ou la division interne. Au contraire. Elle jubile, ou presque. *« Laissez-moi me délecter de cette situation »*, a répondu M. Paul Marchelli à un journaliste, lors d'une conférence de presse le 28 octobre. Si le président de la CGC se voulait *« très à l'aise »*, M. Jean-Louis Mandinaud, qui avait dirigé la délégation et qui jugeait le texte *« acceptable »*, un peu plus crispé, notait ironiquement : *« La CGC signe, c'est une information, elle ne signe pas, c'est un événement. »*

Satisfaite d'avoir créé l'événement, la CGC gère désormais son effet média. L'exercice n'en était pas moins redoutable. Quand on prône le nouveau syndicalisme, qu'on est la seule organisation syndicale à avoir voulu signer immédiatement en décembre 1984, puis à avoir accepté la suppression de l'autorisation administrative de licenciement et que, de surcroît, on a une pratique contractuelle assidue, il est des contradictions difficiles à assumer. M. Marchelli s'y est employé habilement. Presque avec gourmandise...

« Cette négociation, a-t-il affirmé, *n'a pas été une négociation sur l'emploi, mais une négociation sur les licenciements. »* Pour le président de la CGC, *« le pré carré de la négociation »* était d'autant plus insuffisant que l'accord ne comporte pas la moindre *« trace »* d'engagement pour reprendre les discussions sur les thèmes du protocole avorté de décembre 1984. La CGC avait mis une *« condition générale »* à la suppression de l'autorisation administrative : *« Moins d'interventions administratives pour plus de responsabilités des partenaires sociaux dans les entreprises. Cette condition n'étant pas remplie,* a commenté M. Marchelli, *le non était une obligation. »*

Originalité de cette conférence de presse : M. Mandinaud a confirmé aux journalistes sa position favorable – alors que, a-t-on dit, M. Marchelli n'avait pas voulu, par son avis, peser sur la position de ses instances... – en estimant qu' *« il fallait signer parce qu'il y avait des avancées du côté des PME-PMI »*. M. Marchelli a concédé que les dispositions pour les PME étaient *« un des points positifs »*.

Dans la foulée, le président de la CGC a défendu une position originale par rapport à la politique contractuelle : sans avoir à supporter les inconvénients d'une signature, la CGC entend en retirer les mêmes avantages que les signataires... Il a ainsi demandé à M. Séguin – qu'il a sévèrement critiqué par ailleurs – de *« tenir compte »* des *« observations »* de la CGC dans la rédaction de son projet de loi (1), avec, comme filets de sauvetage, les amendements au Parlement et les négociations dans les branches. *« S'il ne le fait pas*, a ajouté M. Marchelli en faisant appel au *« bon sens »* du ministre, *il se sera trompé dans sa première loi et trompé dans sa deuxième loi. »* Il va également saisir le prochain président du CNPF d'une demande de négociation sur les thèmes de la flexibilité de 1984. Un non décidément bien tranquille.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) La CGC souhaiterait notamment voir réintroduire une disposition prévoyant la consultation des *« représentants du personnel »*.

D'ici à la fin 1987

2 200 suppressions d'emplois chez Michelin

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondant

Le « dégraissage en douceur » auquel se livre Michelin à Clermont-Ferrand, cœur historique de la firme, se poursuit. La direction devait annoncer ce mercredi 29 octobre, devant le comité central d'entreprise, un nouveau train de mesures visant à réduire les effectifs.

Il est prévu, en effet, 2 200 suppressions d'emplois, dont 1 650 dans la capitale de l'Auvergne, qui paie un lourd tribu à une phase de restructuration engagée depuis 1980. Depuis cette date, les usines locales ont déjà perdu près de 9 000 postes, et ses effectifs sont aujourd'hui de 22 000 salariés.

La catégorie des ouvriers professionnels et les personnels des services techniques et administratifs sont concernés. Comme lors des deux « saignées » précédentes, une convention FNE régira le départ des personnes âgées de cinquante-cinq ans en 1987. Cette manière de procéder n'a pas provoqué de débordements sociaux dans le passé. En 1984, la CGT parlait de *« casse à visage humain, si l'on peut dire »*, tandis que la CFDT avançait la notion de *« saignée douce »*.

Les conséquences sur le développement économique local et régional ne sont pas négligeables puisqu'il est considéré qu'un emploi productif chez Michelin induit deux ou trois emplois hors de l'entreprise. Ainsi se pose à nouveau en termes cruciaux le poids de la *« monoculture Michelin »* en Auvergne.

Interrogé, un membre de la direction a précisé que, *« les unités de Clermont-Ferrand étant en sureffectifs, contrairement à d'autres sites en France où nous manquons de main-d'œuvre, nous allons appeler le personnel à la mobilité »*. Cet interlocuteur, discret comme il sied au sein de la manufacture, n'a pas voulu indiquer les proportions de ces mouvements, qui risquent de réduire encore davantage le poids des usines clermontoises dans le groupe.

Il a réfuté cette dernière hypothèse en soulignant qu'une nouvelle unité ultramoderne, faisant appel aux derniers progrès de la robotique, sera opérationnelle en 1988 à Clermont-Ferrand. Elle produira des pneus de tourisme : la modernité de Michelin se construit dans la ville où, l'entreprise est née. C'est un symbole. *« Cette usine de l'an 2000 sera l'unité pilote de la maison »*, explique-t-il. Elle prouve que Michelin entend se donner les moyens de sa pérennité et de son souci de répondre au défi mondial. Une telle évolution passe par la modernisation de la production, réalité incontournable.

La direction justifie les mesures annoncées le 29 octobre en une phrase : *« Si nous voulons restaurer à partir de 1987 la rentabilité de l'entreprise, nous devons passer par ces suppressions, condition de progrès et de productivité »*.

En 1982, Michelin enregistrait des pertes d'un montant de 1,7 milliard de francs. En 1985, elles se chiffraient à 399 millions de francs. Pour 1986, un bilan proche de l'équilibre est sérieusement envisagé, mais, a précisé notre interlocuteur de la direction , *« il ne faut pas oublier qu'à l'époque des pertes nous avons contracté des dettes que nous devons rembourser aujourd'hui »*. En tout cas, 1987 est attendu au siège de la manufacture comme l'année des premiers bénéfices.

Ses dirigeants semblent sereins quant aux réactions que devraient susciter parmi le personnel les nouvelles mesures : *« Nous agissons en douceur »*, insiste notre interlocuteur. Cependant, les salariés – nombreux étant ceux qui sont enracinés dans la région – risquent de ne pas apprécier le projet de mobilité vers des sites éloignés.

LLIBERT TARRAGO.

ÉNERGIE

La Compagnie nationale du Koweït achète 830 stations-service en Grande-Bretagne

Après le Benelux, la Scandinavie et l'Italie, la compagnie nationale du Koweït – KPC – s'attaque au marché britannique des carburants. Sa filliale, Kuwait Petroleum International (KPI) a annoncé mardi 28 octobre qu'elle avait pris le contrôle de huit cent trente points de vente outre-Manche, qui s'ajouteront aux quelque tros mille cent stations-service qu'elle possède déjà en Europe. Selon ses dirigeants la Compagnie koweïtienne écoule, sous forme de produits raffinés – fioul, essence, huile, etc., – plus des trois quarts de sa production de brut, dont une bonne part (environ 250 000 barils/jour) directement au consommateur final sous sa propre marque : « Q 8 », qui se prononce en anglais « Kuwait. »

Après avoir, en 1983 et 1984, racheté à la société Gulf Oil ses réseaux de distribution dans le Benelux, au Danemark, en Suède et en Italie, ainsi que trois raffineries dans ces pays, la compagnie koweïtienne restait jusqu'ici absente des trois principaux marchés européens : Grande-Bretagne, France et Allemagne fédérale. Elle semble désormais décidée à combler ces lacunes.

En Grande-Bretagne, KPI a acquis trente points de vente dans le sud-ouest et le nord, auxquels s'ajouteront quelque huit cents stations-services qui appartenaient à la société Hays Petrolem Services, rachetée par KPI par l'intermédiaire de l'agence d'investissement de l'Etat koweïtien.

Cette implantation marque, selon les dirigeants de la compagnie, une nouvelle étape de son développement en Europe, qu'elle entend, poursuivre notamment en France d'ici à la fin de l'an prochain. Signe de cet intérêt accru pour l'Europe, la filiale de la compagnie spécialisée dans le transport maritime, Kuwait Oil Tankers, s'apprêterait, selon les milieux spécialisés, à acquérir six nouveaux navires pétroliers conçus pour le transport de produits raffinés, pour une valeur totale de 140 millions de dollars.

V. M.

ÉTRANGER

Inflation négative et succès commerciaux ne provoquent aucun triomphalisme en RFA

Pour les partenaires de Bonn, la baisse des prix à la consommation, de 0,3 % en octobre, soit 0,9 % en douze mois, a quelque chose de décourageant. Dans la course-poursuite à la rigueur anti-inflationniste, l'Allemagne fédérale garde toujours une longueur d'avance, alors qu'elle continue d'engranger des excédents commerciaux impressionnants. Un double phénomène qui ne peut qu'accentuer le rôle de monnaie-phare du deutschemark au sein du système monétaire européen (SME), et les risques de tensions monétaires dont nombre de pays européens, dont la France, n'ont décidément guère besoin. Pourtant, outre-Rhin, l'humeur n'est guère au triomphalisme.

Au-delà de la prudence légendaire de la Bundesbank ou d'un gouvernement qui, en campagne électorale, sait, phénomène rarissime dans les pays industrialisés, que la rigueur est politiquement plus payante que les promesses jugées laxistes, la réalité économique semble moins inébranlable qu'il n'y paraît. Au premier abord, l'année 1986 se terminera sur un score brillant après avoir commencé par une croissance médiocre de 1,7 % durant le premier trimestre. Le rebond de l'expansion à 3,3 % au deuxième trimestre en est l'illustration la plus évidente.

Il recouvre un dynamisme enviable des investissements de 11 % en rythme annuel et le réveil, tant attendu, de la consommation des ménages. Encouragés par le programme d'allégements fiscaux du gouvernement, qui leur a permis d'économiser près de 5 milliards de marks au premier semestre, comme par une hausse des salaires de 4,5 %, alors que l'inflation était pratiquement nulle, les Allemands avaient commencé par épargner : durant les six premiers mois de 1986, l'épargne a progressé de 3,5 % et le taux allemand a atteint 13 %. Ils commencent désormais à consommer plus largement. Cette évolution fait de la consommation l'un des piliers de la croissance que les instituts de conjoncture comme la Bundesbank envisagent à 3 % pour l'ensemble de l'année.

A priori, cette reprise devrait accélérer le processus de rééquilibre du commerce extérieur en stimulant les importations. Mais sans doute est-ce là où le bât blesse actuellement. Le « phénomène dollar » a plus joué en RFA que dans d'autres pays européens avec une revalorisation du deutschemark de plus de 30 % en un an. Ainsi, les prix des produits importés ont chuté de 22 % durant les neuf premiers mois de l'année, d'où les remarquables résultats allemands sur le front de l'inflation. Si les chiffres provisoires de l'office des statistiques pour octobre se confirment, les prix à la consommation ont toutes les chances d'être en baisse de quelque 0,5 % sur l'ensemble de 1986, une première depuis... 1953.

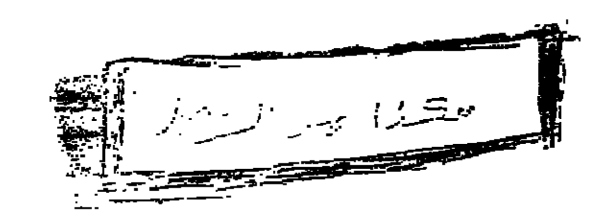
Ce phénomène tarde pourtant à faire sentir ses effets sur le commerce extérieur. En volume, les importations n'ont progressé que de 7 % durant les neuf premiers mois de l'année, profitant, c'est un comble, à des pays comme le Japon, plus qu'aux Etats-Unis pourtant pressés d'améliorer eux-mêmes leurs comptes extérieurs. Ce cas est particulièrement frappant dans l'automobile, où les Japonais gagnent des points en dépit d'un yen flambant. Quant aux exportations, elles connaissent un rythme de croissance réduit à 2 %, mais le renversement de tendance n'est pas encore suffisant pour calmer les inquiétudes de Washington.

Au-delà du phénomène monétaire qui gonfle toujours la valeur des ventes et réduit celle des achats de la RFA, permettant au pays de s'acheminer vers un excédent record de quelque 105 milliards de marks sur l'ensemble de 1986, Bonn découvre une résistance structurelle des échanges plus forte qu'on ne l'aurait sans doute pensé. Le dollar aurait-il été trop longtemps surévalué ? Probablement. Mais l'avenir à court terme n'en est que plus incertain. C'est ce que les cinq grands instituts de conjoncture commencent à laisser entendre.

Dans leur rapport d'automne, publié le 10 octobre, ils mettent en garde le gouvernement contre un essoufflement de l'expansion l'an prochain. Au cas où la demande des autres pays de l'OCDE et tout particulièrement des Etats-Unis se révélerait modeste, le pays ne pourrait plus, selon les instituts, compter sur la seule demande interne pour alimenter la croissance. Le second semestre 1987 leur semble préoccupant au point de plaider pour une mise en œuvre dès l'an prochain du programme d'allégements fiscaux prévu pour 1988. La réponse gouvernementale n'interviendra certainement pas avant les élections de janvier prochain.

Mais ce doute sur l'avenir explique en partie pourquoi la Bundesbank hésite à brûler ses munitions et à baisser, comme le souhaiteraient les Américains, ses taux directeurs dès maintenant. Un tel assouplissement de la politique de crédit pourrait apporter 0,5 point de plus de croissance. C'est peu mais suffisamment précieux pour que l'institut d'émission cherche à garder en main cet atout, afin de décider du meilleur moment pour en faire profiter l'économie allemande.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.



Economie

La nouvelle réglementation des activités financières de la City

Resserrer les boulons

LONDRES
de notre envoyé spécial

« Will the Big Bang keep you awake at night ? » (« Le Big Bang va-t-il vous empêcher de dormir la nuit ? »), demande une publicité récemment parue dans le *Times* à l'appui d'une longue tirade vantant les mérites d'une firme d'investissement. A en juger par le cliché surmontant ce « message », la question laisse perplexe ce jeune homme en pyjama qui, les mains croisées dans le dos, scrute la nuit noire en espérant voir se détacher la silhouette de la cathédrale Saint-Paul, symbole de la City.

Pourtant, il aurait de quoi être rassuré. Annoncé à grand renfort de publicité comme une véritable explosion des vieilles structures visant à hisser Londres sur le podium des grands marchés financiers aux côtés de New-York et de Tokyo (1), le Big Bang a eu toutes les allures... d'un pétard mouillé.

Le lundi 27 octobre, en effet, peu avant que résonnent à Big Ben les neuf coups marquant l'ouverture de cette séance historique, le nouveau système informatique qui fait l'orgueil de la Bourse de Londres refusait obstinément de démarrer. Mardi, une seconde panne, plus sérieuse, paralysait provisoirement les transactions. Pourtant, au cours du week-end précédent, bravant les interdits de la reine Victoria sur le travail dominical, spécialistes en télécommunications et financiers en mal d'ordinateur s'efforçaient de mettre la dernière main au gigantesque réseau de milliers d'écrans et de millions de téléphones reliés par des centaines de kilomètres de câbles.

Las ! Ces pannes à répétition auront semé une belle pagaille au London Stock Exchange avant que le système « SEAQ » (Stock Exchange Automated Quotation) et son petit frère, le « Topic », consentent à fonctionner normalement. On admettra qu'il s'agit là des inévitables « pépins » qui accompagnent toute entreprise audacieuse, et la réforme en profondeur du « square mile » est de celles-là. Trop souvent présentée comme l'apogée du libéralisme de Mme Margareth Thatcher dans la mesure où, foin des protectionnismes, la corbeille est désormais grande ouverte aux firmes étrangères — de préférence très riches — et où le système des commissions fixes est aboli, cette déréglementation des marchés n'est pourtant qu'apparente.

Sous couvert de permettre à chacun (agent de change, spécialiste de l'euromarché, de l'assurance-vie, conseiller en gestion de patrimoine et gérant de fonds commun...) de s'organiser au mieux de ses intérêts, c'est en fait un arsenal réglementaire et législatif qui est en train de voir le jour en Grande-Bretagne où les pouvoirs publics n'ont qu'une crainte : qu'une nouvelle « affaire » au scandale financier vienne ternir les ambitions de la City.

Le scandale des Lloyds — la plus ancienne organisation d'assurances du monde — qui a éclaté au printemps 1985 est encore dans toutes les mémoires. Plus près de nous, la banque JMB (Johnson Matthey Bankers), l'un des prestigieux établissements de la finance londonienne, affichait en début d'année une « ardoise » de 220 millions de livres sterling de créances douteuses à la suite, notamment, d'opérations frauduleuses menées au Nigéria. Appelée à la rescousse, la vénérable Banque d'Angleterre s'empressa de demander au gouvernement des mesures draconiennes visant à renforcer la surveillance du système bancaire. Ce sont ces dispositions, contenues dans un Livre blanc (Banking Supervision) qui permettront de modifier le Banking Act de 1979.

Le contrôle sur tout

Encore fallait-il s'occuper des autres activités — financières, cette fois-ci — soumises jusque-là à l'autodiscipline. *« Dans ce domaine, l'initiative vient aussi d'ici »*, admet M. Nigel Falls, chargé de la presse à la Banque d'Angleterre. *« Notre but était d'avoir un contrôle sur tout, mais sans gêner les différents marchés et les institutions diverses de la City »*, explique-t-il. C'est dans cet esprit qu'ont été élaborés, d'une part, un Building Societies Bill, un projet de loi concernant ces sociétés financières de forme mutualiste spécialisées dans le crédit immobilier, et, par ailleurs, un Financial Services Bill visant l'ensemble des activités financières. Déposés en décembre 1985 sur le bureau de la Chambre des communes, ces textes, qui ont suivi un parcours parlementaire compliqué à coups de centaines d'amendements, devraient être votés au cours de l'actuelle session qui s'est ouverte le 21 octobre dernier.

Pas d'existence légale

Sur le papier, le BigBang n'a donc pas d'existence légale ! *« Mais ce ne sont là que des détails de procédure ; l'essentiel du mécanisme est déjà bien ancré dans les esprits »*, explique M. François Desportes, attaché financier de l'ambassade de France à Londres. Reprenant en partie les propositions du rapport Gower, du nom de ce professeur chargé de présider une commission d'enquête sur la réforme de la City et qui avait remis ses conclusions en janvier 1984, les pouvoirs publics, la Banque d'Angleterre et les autorités boursières ont créé des instances de régulations chargées d'élaborer leurs propres règles de conduite et de se doter des moyens de leurs actions.

C'est ainsi qu'ont été constituées, au nombre de six, les Self Regulatory Organisations (SRO), afin de regrouper les intervenants sur les différents marchés londoniens. Ces organismes sont placés sous la coupe du Securities and Investment Board (SIB), une autorité constituée de toutes pièces pour appliquer les directives données au ministère du commerce et de l'industrie par le Financial Services Bill.

Un événement important est survenu en septembre dernier avec la fusion opérée entre les deux principales Self Regulatory Organisations, celle de la Bourse de Londres et l'ISRO, qui regroupe essentiellement les opérateurs de l'euromarché, l'un des points forts de la place de Londres, sur lequel 75 % des intervenants représentent des intérêts non britanniques. *« Quand on parle de l'offensive des firmes de courtage étrangères, on pense tout de suite aux Américains, et à quelques Européens. Les Japonais, eux, n'ont pas participé à l'assaut sur les « brokers » britanniques. Et pour cause. Grâce à cet accord, ils pénètrent au prestigieux London Stock Exchange sans bourse délier »*, souligne M. François Desportes.

Ce « détail » n'a pas échappé à Sir Kenneth Berrill, le puissant patron du SIB. Même si son organisation, elle non plus, n'a pas encore d'existence légale en attendant le vote définitif de la loi. *« Il y a actuellement quarante firmes japonaises présentes sur le sol britannique, dont les quatre géants (Nomura, Daiwa, Nikko et Yamaichi). C'est beaucoup. Mais un marché puissant et bien régulé n'attire pas seulement de nouveaux opérateurs, il attire aussi le business »*, souligne-t-il.

Avec une équipe de cent personnes, qui va s'avérer bien vite insuffisante, et un budget de démarrage de 6 millions de livres, il se veut avant tout pragmatique. Ancien président de Vickers da Costa, une importante firme de courtage britannique, il a été aussi le patron d'un grand fonds de retraite, ce qui lui confère une réelle expérience. Cet *« homme de marché »* âgé de soixante-cinq ans, a aussi passé plusieurs années au Trésor, où il s'est fait, outre quelques solides amitiés, une réputation de connaisseur de grands problèmes financiers internationaux. Il lui reste à inventer une nouvelle règle du jeu applicable à ses adhérents. Et à mettre en pratique cette maxime qu'il a érigée en principe de *« gouvernement »* : *« La régulation doit suivre le marché et non l'inverse. »*

SERGE MARTI.

(1) « Le Monde de l'économie » du 21 octobre était consacré au Big Bang.

POINT DE VUE

Pour un Big Bang à la française

Par Michel Vigier
Analyste financier

L'OMBRE inquiétante du Big Bang londonien — cette révolution financière de la City qui a pris effet le 27 octobre — plane sur l'Europe continentale. Les Anglo-Saxons n'hésitent pas à afficher leurs ambitions : ordonner le marché financier mondial, fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, autour de trois pôles, Wall Street pour l'Amérique, Tokyo pour l'Asie, et Londres pour l'Europe. Là seront concentrés les quelque dizaines d'intervenants — au premier rang desquels la quinzaine de firmes « mondiales », dont les plus belles illustrations sont l'américain Merrill Lynch et le japonais Nomura — qui domineront les marchés.

Dans un premier temps, le *« marché mondial »* ne concernera que les grandes valeurs, pour la plupart des sociétés multinationales. En Europe, il s'agit au maximum d'une dizaine de titres par pays, mais qui pèsent très lourd dans les capitalisations boursières nationales (20 % à 50 %) et dans les volumes d'émissions et de transactions. Progressivement, le nombre des valeurs concernées s'élargira.

Sur ce « marché mondial », les maisons anglo-saxonnes et japonaises ont d'importants avantages sur leurs concurrents d'Europe continentale :

— Elles ont capté l'essentiel de la manne des fonds d'investissement nord-américains ou asiatiques en mal de diversification monétaire et géographique de leurs actifs ;

— Elles amortissent les coûts de recherche économique et financière, d'équipes commericales, de négoce de titres, d'informatique... sur un nombre très élevé de sociétés suivies ;

— Elles organisent des synergies entre l'activité « maison de titre » et l'ingénierie financière, ce qui contribue également à amortir certains coûts ;

— Elles peuvent jouer sur les différences de cycles boursiers selon les secteurs économiques ou les pays, et adapter leurs efforts commerciaux et leurs propres positions en conséquence. Si la France traversait une période difficile, il resterait quinze ou vingt autres pays (en Europe, en Asie...) ou marchés (or, pétrole...) susceptibles d'attirer les brokers internationaux.

Face à cette situation, la réaction des intervenants français paraît manquer à la fois d'homogénéité et de vigueur. Certes, les pouvoirs publics ont courageusement entamé une déréglementation de notre marché financier, sans hésiter à heurter nos traditions ancestrales de corporatisme désuet. Mais, dans le même temps, ils font largement appel aux intermédiaires internationaux pour la privatisation, en court-circuitant nombre d'opérateurs domestiques pourtant expérimentés.

De plus, l'Etat conserve le contrôle des banques — et ne les place pas au premier rang des privatisables, — ce qui les handicape pour participer activement à l'internationalisation des marchés.

Les entreprises françaises cotées jouent également la carte du « grand large » pour les opérations financières, affirmant qu'*« il faut chercher l'argent là où il se trouve »*. Elles contribuent par ailleurs à maintenir la place financière de Paris dans un certain provincialisme, avec une politique d'information souvent discutable et des pratiques comptables éloignées, en moyenne, des normes internationales.

Les grandes banques françaises ont fini par prendre conscience de la menace du Big Bang. Mais elles y ont répondu pour la plupart en transférant de Paris à Londres leurs départements euromarchés, et, peut-être demain, leurs opérations boursières.

Les agents de change, quant à eux, paraissent tellement désarmés dans cet univers impitoyable, en raison de leur petite taille et de l'absence de moyens financiers, que l'on comprend leur attachement forcené à un monopole pourtant battu en brèche.

La place financière parisienne est-elle pour autant condamnée à une mort lente, en se cantonnant aux seconds rôles (émissions et cotations de sociétés moyennes et petites), alors que le marché principal — et la tendance boursière — sera dictée par Londres, New-York ou Tokyo ? Non, à condition que les opérateurs français (pouvoirs publics, autorités boursières, émmetteurs, banquiers, agents de change) se donnent pour priorité d'accélérer la constitution d'intermédiaires puissants et compétitifs, capables de s'intégrer, à un niveau ou un autre, au marché mondial. Ce Big Bang à la française suppose réunies un certain nombre de conditions :

— Poursuivre, voire accélérer, le mouvement de renforcement des fonds propres des charges d'agents de change (à fin 1986, ils atteindront pour une dizaine d'entre elles seulement un montant de 50 à 100 millions de francs). Cela impliquera, à un moment ou un autre, l'ouverture de leur capital à des partenaires extérieurs, ou des regroupements, afin d'offrir des services de qualité internationale ;

— Permettre l'accès officiel des banques françaises au marché secondaire (*via* les sociétés de contrepartie les associant aux charges), afin de provoquer des synergies entre les activités de marchés primaire et secondaire, et d'exploiter le très important réseau international des banques françaises ;

— Faciliter l'accès des opérateurs internationaux au marché financier français (en direct ou en association), afin qu'ils l'intègrent dans leur organisation mondiale et acceptent certaines contreparties. Il en résultera une meilleure compétivité des opérateurs parisiens, en même temps qu'une plus grande sensibilité des groupes internationaux aux problèmes des places financières de taille moyenne.



A TRAVERS LES ENTREPRISES

Redistribution des cartes dans le « sans-alcool » en Grande-Bretagne

Poursuivant sa politique de désinvestissement (pour se concentrer sur la pharmacie), le groupe britannique Beecham a vendu (pour 120 millions de livres) sa division de boissons sans alcool à une nouvelle société constituée le jour-même, Britvic Corona, dont les actionnaires sont les brasseries Bass (50 %) et Whitbread (20 %) et le groupe alimentaire Allied Lyons (20 %). Les 10 % restants ont été pris par le numéro deux mondial des « cola », Pepsico, dont Britvic distribuera les produits en Grande-Bretagne. Il s'agit en fait d'un chassé-croisé entre les deux grands du « cola » : auparavant, Coca-Cola, qui fait 50 % du marché, était distribué par Beecham et Pepsi-Cola (15 %) par Schweppes. Fin 1985, Coca-Cola a changé de partenaire et s'est associé avec Schweppes, qui se concentre, lui aussi, sur l'alimentaire et le sans-alcool. C'est pour réagir à ce renversement d'alliance que Pepsico a pris 10 % dans Britvic, qui réalise désormais 20 % du marché des boissons sans alcool en Grande-Bretagne, contre 33 % pour l'association Coca-Schweppes.

Un milliard de francs d'argent frais pour la Générale des eaux...

La Générale des eaux, qui n'avait pas procédé à une opération financière depuis l'entrée de Saint-Gobain dans son capital en 1983 (la firme de M. Jean-Louis Beffa en est ressortie depuis), va procéder à une augmentation de capital, qui devrait lui procurer 960 millions de francs d'argent frais. Prévue du 10 novembre au 1er décembre prochains, cette opération repose sur une émission d'actions nouvelles au prix de 850 F par titre et sur la base d'une action nouvelle pour dix anciennes. A l'avenir, la Générale des eaux, numéro 1 de son secteur en France, envisage de recourir à des attributions gratuites, *« une formule qui a bien réussi à une autre société, L'Air liquide »*, précise son président, M. Guy Dejouany. Le produit de cette augmentation de capital servira à financer un important programme d'investissements qui devrait, notamment, atteindre 1 milliard de francs, sur dix-huit mois, dans le seul domaine de l'eau et des programmes d'assainissement.

... et un autre pour Bouygues

Pour financer les acquisitions qu'il compte faire, et notamment une part dans TF1, le groupe Bouygues va procéder à une augmentation de capital qui devrait lui permettre de « lever » 1 milliard. Bouyghes va émettre 922 879 certificats d'investissements, au prix de 1 085 F, dont la valeur nominale sera de 100 F, ce qui augmentera le capital de l'entreprise de 92,3 millions de francs. La souscription sera réservée en priorité aux actionnaires composant le capital actuel à raison de un certificat pour six actions. Le placement auprès du public débutera le 6 novembre. Bouyghes vient de racheter les grands magasins Aux Trois Quartiers et de prendre 10 % du capital de Spie-Batignolles.

La retenue à la source de 10 % sur les revenus d'obligations va être supprimée

Après de longues discussions, la retenue à la source de 10 % sur les intérêts versés par les émetteurs d'obligations va être supprimée. Cette mesure touche uniquement les obligations émises après le 1er janvier 1987, ce qui exclut le stock existant.

La retenue à la source ne frappait pas les coupons des emprunts d'État, et donnait lieu à un crédit d'impôt, qui était récupéré un an après, mais uniquement par les souscripteurs « fiscalisés », c'est-à-dire payant l'impôt (compagnies d'assurances, SICAV, particuliers, etc.). En revanche, les souscripteurs non fiscalisés — ceux qui ne payent pas l'impôt, comme les caisses de retraite et les organismes à but non lucratif — « ne récupéraient pas ». Ce qui explique qu'ils souscrivaient essentiellement des emprunts d'Etat, sans retenue à la source. Cette situation créait des inégalités sur le marché, et des distorsions fiscales, à laquelle il va être mis fin.

En contrepartie, les souscripteurs non fiscalisés seront soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10 %, uniquement sur le revenu d'obligations émises après le 1er janvier 1987. Cette mesure est considérée par les marchés financiers comme *« neutre et légèrement positive »*.

● **La hausse des prix : + 4,3 % en un an selon la CGT.** — La hausse des prix a été, selon l'indice de la CGT, de 0,7 % aux mois d'août et de septembre. Depuis le début de l'année, la hausse des prix a été de 3,2 % et de 4,3 % en un an.

En août et en septembre, tous les postes de l'indice CGT enregistrent des hausses, notamment celui de l'alimentation (+ 1 %), de l'habillement et celui de la culture et des loisirs (+ 0,6 % chacun).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LE CARBONE-LORRAINE

Rapport d'activité pour le 1er semestre 1986

Le chiffre d'affaires de la société Le Carbone-Lorraine s'établit à 309 MF pour le premier semestre 1986. La progression de 3,3 % par rapport à la même période de 1985 recouvre une croissance en volume d'environ 1,5 %. La part des exportations sur l'ensemble du chiffre d'affaires fléchit en valeur de 58,6 % à 54,3 % d'une année sur l'autre, en raison de l'effet défavorable des parités monétaires.

Les activités applications électriques sont stables en volume d'une année sur l'autre aussi bien en ce qui concerne les balais pour moteurs industriels que les livraisons aux secteurs de biens de consommation (automobile et électro-ménager).

Les spécialités et matériaux avancés (nouvelle dénomination des produits spéciaux) progressent fortement en volume, à l'exception du graphite pour diamant artificiel. La demande de produits pour laboratoires, pour l'industrie électronique, les applications nucléaires et l'électro-érosion demeure très soutenue.

Les ventes d'appareillage pour génie chimique qui ont connu une très forte progression au cours des deux années précédentes se sont stabilisées en 1986. La baisse de 26 % du dollar par rapport au premier semestre 1985 affecte cette activité, qui réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires à l'exportation.

Le résultat d'exploitation de la société Le Carbone-Lorraine progresse de 9 % d'une année sur l'autre.

Le résultat net de la société s'établit à 14 MF contre 12,8 MF en 1985 (+ 9,4 %). Il n'a pas été constitué de provision pour impôt sur les sociétés en 1986 comme cela avait déjà été le cas au cours des années précédentes, en raison de l'existence de déficits fiscaux antérieurs reportables.

Les perspectives demeurent bien orientées au second semestre pour les spécialités et matériaux avancés ; les applications électriques devraient se maintenir à un bon niveau. Le marché des appareillages de génie chimique et des charbons d'arc devrait continuer d'être relativement atone dans un environnement concurrentiel sévère en raison d'un ralentissement des investissements dans l'industrie chimique.

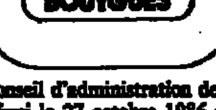
L'augmentation de capital réalisée à la fin du 1er semestre accroît les capitaux propres de la société de 85 MF et lui donne les moyens de poursuivre sa politique de développement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Le Carbone-Lorraine devrait réaliser, sur l'ensemble de l'exercice 1986, un résultat net substantiellement supérieur à celui de 1985.

Les ventes consolidées du groupe Le Carbone-Lorraine ont atteint 709 MF au cours du 1er semestre 1986 contre 629 MF au 1er semestre 1985 (+ 12,7 %). Ce dernier chiffre ne comprenait pas la société Ferraz acquise en juillet 1985. A structure comparable, la progression du chiffre d'affaires consolidé est de + 1,7 %. L'effet mécanique des variations des parités monétaires intervient pour environ – 4 % de la valeur des ventes. La progression des ventes du groupe en volume au cours du 1er semestre est estimée à près de 4 %. La plupart des filiales et participations améliorent leurs positions. L'activité a été particulièrement soutenue en Allemagne, au Brésil, en Italie, en Argentine et aux Pays-Bas.

Le résultat net consolidé du groupe a été arrêté à 31 MF au 30 juin 1986 (soit 25 MF en part groupe), après prise en compte de 24 MF d'impôts et de 12 MF de charges exceptionnelles. Les chiffres correspondants de résultat net consolidé sur la même période de 1985 sont de 20 MF et 18 MF (part groupe). Les résultats à fin juin ne sont pas établis à structure comparable (prise en compte de Ferraz en 1986) et n'ont pas été audités.

Le 1er juillet 1986, Le Carbone-Lorraine a ouvert une nouvelle filiale au Danemark. Le groupe LCL est ainsi présent dans vingt-cinq pays différents.



Le conseil d'administration de Bouygues, réuni le 27 octobre 1986 sous la présidence de M. Francis Bouygues, a décidé d'augmenter le capital social de 92,3 millions de francs par émission de 922 879 certificats d'investissement et d'un nombre égal de certificats de droit de vote.

Les certificats d'investissement seront émis à 1 085 francs par titre et porteront jouissance du 1er janvier 1986 ; ils auront donc droit, au titre de l'exercice 1986, au même dividende que les actions existantes.

La souscription à ces certificats d'investissement est réservée par priorité, du mercredi 29 octobre au mercredi 5 novembre 1986 inclus, aux propriétaires des actions composant le capital de la société à raison de un certificat d'investissement pour six actions possédées.

Le placement auprès du public débutera jeudi *6 novembre 1986* et sera clos sans préavis.

La date de référence retenue pour apprécier la qualité d'actionnaire ayant droit à l'attribution de certificats de droit de vote est le 3 novembre 1986.

La note d'information relative à cette émission a reçu le visa de la Commission des opérations de Bourse nº 86 354 en date du 28 octobre 1986. La notice légale sera publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du lundi 3 novembre 1986.

Béghin Say

Le conseil d'administration, présidé par M. Jean-Marc Vernes, a, dans sa séance du 24 octobre 1986, décidé de filialiser, avec effet au 1er janvier 1986, la division Kaysersberg (produits d'hygiène sanitaires et domestiques, carton et emballages, transformation de matières plastiques).

Le président a en outre informé le conseil que Beghin-Say a récemment acquis 4,15 % du capital de Montedison dont le groupe Ferruzzi détient ainsi 23 %.

SAINT-GOBAIN EMBALLAGE

Premier semestre 1986

Au cours du premier semestre, Saint-Gobain Emballage a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 388 millions de francs. A structure comparable, la progression est de 4,2 % par rapport à la même période de 1985.

L'activité Bouteilles et pots progresse de 7 % à 1 386 millions de francs. Elle est portée par une demande soutenue, en particulier sur le segment des vins fins. L'activité Flaconnage, avec 733 millions de francs, est sensiblement au même niveau qu'en 1985. La baisse du dollar a entraîné, en effet, une baisse conjoncturelle de certains marchés, notamment celui de la parfumerie ainsi que des ventes exportations effectuées hors zone OCDE. Les autres activités (plastiques, machines, bouchage) totalisent, quant à elles, 269 millions de francs, en progression de 3 % sur les six premiers mois de 1985.

Le résultat net consolidé du premier semestre s'élève à 100,4 millions de francs, contre 83,5 millions de francs (+20 %) pour la même période de 1985. Cette progression provient en totalité de l'activité Bouteilles et pots. Ces comptes consolidés ont fait l'objet de vérifications spécifiques des commissaires aux comptes.

Pour l'ensemble de 1986, les perspectives de résultat sont favorables. Toutefois, il n'est pas possible d'extrapoler un doublement du résultat net semestriel en raison, d'une part, de la saisonnabilité de l'activité et, d'autre part, d'une charge exceptionnelle de l'ordre de 25 à 30 millions de francs, liée à la mise en œuvre chez Saint-Gobain Emballage d'un plan social, approuvé le 22 septembre 1986, comportant une réduction d'effectifs.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES PRODUITS RÉFRACTAIRES

Premier semestre 1986

Au cours du premier semestre, la Société européenne des produits réfractaires (SEPR) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 855 millions de francs, en hausse de 17,2 % par rapport à la même période de 1985, du fait de l'entrée de la société Savoie-Réfractaires dans le périmètre de consolidation. A structure comparable, la progression est de 3,3 %.

Le résultat net consolidé du premier semestre est de 87 millions de francs, contre 77 millions de francs pour les six premiers mois de 1985.

Les prévisions d'activité et de résultat restent favorables pour le deuxième semestre et l'ensemble de 1986. Rappelons que la filiale Quartz et Silice a signé récemment deux importants contrats de transfert de technologie dans le domaine des silices ultra-pures avec la Chine et la Tchécoslovaquie, contrats qui auront un impact positif dans les trois années à venir sur les comptes consolidés de la SEPR.



COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Le chiffre d'affaires de la Compagnie générale des eaux pour le premier *semestre 1986 est de 3,33 milliards de francs, en augmentation de 8,50 %* par rapport à celui de la même période de l'an passé.

Le résultat net de la compagnie au 30 juin 1986 est de 218,6 millions, contre 100,6 millions pour les six premiers mois de 1985. Cette très forte progression s'explique par le fait qu'une grande partie des produits financiers et des plus-values exceptionnelles de l'exercice en cours a été réalisée pendant le premier semestre.

Les prévisions les plus récentes permettent d'indiquer que la croissance du résultat net de la compagnie devrait être supérieure à 25 % pour l'ensemble de l'exercice 1986.

Cette évolution favorable devrait également apparaître au niveau des comptes consolidés, la part du groupe dans le résultat net consolidé pourrait augmenter ainsi de plus de 20 % en 1986.

UAP SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	A.L.T.O.	ALTEFI	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SÉLECTIONNÉES	AEDIFICANDI	L'U.A.P. – INVESTISSEMENTS
Orientation	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60 % min. actions françaises (CEA & Monory)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1986						
– Nombre d'actions en circulation	6.689.028	2.902.441	1.010.099	1.327.931	3.882.221	2.895.380
– Actif net total (en millions de F) réparti comme suit :	1.347,22	629,80	443,19	752,91	2.513,85	1.060,19
a) France :						
– obligations classiques et indexées	97,6 %	50,9 %	31,8 %	39,- %	41,6 %	32,4 %
– obligations convertibles	1,- %	0,7 %	1,8 %	1,5 %	0,6 %	1,5 %
– actions	néant	néant	64,7 %	37,7 %	47,9 %	19,8 %
b) Etranger : actions et obligations	néant	44,- %	néant	17,8 %	6,9 %	45,5 %
c) Disponibilités	1,1 %	4,4 %	1,7 %	4,- %	3,- %	0,8 %
d) Bons du Trésor	0,3 %	–	–	–	–	–
Valeur liquidative de l'action (en F)	201,41	216,99	438,76	566,98	647,53	366,17
PERFORMANCES AU 30 SEPTEMBRE 1986 (dividende net réinvesti lors du détachement) Gain total :						
– sur une période de 5 ans (depuis le 30.09.81)	+ 145,8 %	+ 108,2 %	+ 300,- %	+ 274,4 %	+ 302,6 %	+ 127,- %
– sur une période de 10 ans (depuis le 30.09.76)	+ 324,8 %	+ 321,9 %	–	+ 549,3 %	+ 697,6 %	+ 363,3 %

Souscriptions (1) et rachats reçus aux guichets de
LA BANQUE WORMS
45 Boulevard Haussmann 75009 PARIS. (Tél. 42.66.90.10) et dans ses diverses agences.

(1) A compter du 3 novembre prochain, le droit d'entrée sera ramené à :
3,75 % sur la tranche de souscription de 1 à 500.000 F
3,00 % sur la tranche de souscription de 500.001 à 1.000.000 F
2,00 % sur la tranche de souscription supérieure à 1.000.000 F

Marchés financiers

PARIS, 28 octobre ↓

Encore lourd

Planté en début de semaine, le décor fait de grisaille et de froidure est resté en place mardi rue Vivienne. Toujours avec assez peu d'affaires, les cours ont généralement continué de s'alourdir avec plus de résistance quand même du côté des grandes vedettes. Mais Moulinex a payé son déficit semestriel et Sanofi son résultat décevant au 30 juin. Dassault, Moët, Club Méditerranée, Nord-Est, Pennaroya, Pernod-Ricard, Esso, Merlin, Prouvost ont encore perdu du terrain. Une éclaircie est apparue néanmoins avec les performances honorables accomplies par Printemps, Redoute, Compagnie bancaire, CSF, L'Oréal, Europe nº 1, Chargeurs, Leroy-Somer. Mais elle a été insuffisante pour améliorer de façon significative la visibilité. A la clôture, l'indicateur instantané *accusait encore un recul* de 0,53 %.

Visiblement, le plan d'épargne-retraite accompagné d'une forte incitation fiscale ne semble guère avoir séduit le marché. Son entrée en application, il est vrai, n'est pas pour demain, et ses grandes lignes étaient déjà connues. Toujours le phénomène du fait accompli. En réalité, la Bourse continue à digérer ses excès de la semaine passée. Elle le fait sans passion. Les « gourous » se terrent, les professionnels ne disant mot ou soulignant l'inexistence d'éléments propres dans l'immédiat à favoriser un sursaut des énergies. En résumé, les opérateurs adoptent une politique de « wait and see ».

Le même sentiment mêlé d'indécision régnait au premier étage. « Tout le monde ici a réfléchi à la suppression du crédit d'impôt », disait un spécialiste. « Ça ne modifiera pas les données fondamentales du marché ». Mais les obligations se sont tout de même effritées. Le Matif aussi.

NEW-YORK, 28 octobre ↑

Nouvelle avance

Pour la deuxième fois de suite, Wall Street a manifesté, mardi, d'assez bonnes dispositions. Toutefois, le marché n'a pas réussi à conserver l'intégralité de son avance. Un instant parvenu à la cote 1 863,47, l'indice des industrielles, obligé de lâcher du lest, s'établissait en clôture à 1 845,47, n'enregistrant qu'une progression de 3,65 points.

Le bilan de la journée a été de meilleure *qualité* que ce résultat. Sur 2 005 valeurs traitées, 888 ont monté, 662 ont baissé et 455 n'ont pas varié.

D'une certaine façon, la Bourse de New-York s'est placée dans une situation d'attente. Le retournement de tendance sur le marché obligataire a quelque peu rafraîchi l'atmosphère. Il a été dû, pour une part, à l'affaiblissement du dollar, dont la tenue pourrait ou non décider la Réserve fédérale à user de l'arme des taux pour revigorer l'économie, et, pour une autre, à l'incertitude régnant sur le résultat de l'opération de refinancement du Trésor américain. L'on apprenait après la séance que ce placement n'avait pas rencontré un grand succès, ce qui laisse planer de sérieux doutes sur les opérations similaires des 30 octobre et 3 novembre.

L'activité s'est accélérée, et 145,87 millions de titres ont changé de mains, contre 133,24 millions la veille.

VALEURS	Cours du 27 oct.	Cours du 28 oct.
Alcoa	35 3/4	35 5/8
A.T.T.	24	24 3/8
Boeing	54 5/8	52
Chase Manhattan Bank	35 5/8	36
Du Pont de Nemours	81 3/4	82 1/2
Eastman Kodak	58 3/4	59 1/4
Exxon	65 5/8	66 5/8
Ford	58	57 1/2
General Electric	75 3/4	78 1/8
General Motors	70 3/8	70
Goodyear	48 1/4	47 3/4
I.B.M.	122	120 3/4
I.T.T.	53 1/4	53 3/8
Mobil Oil	36 1/2	36
Pfizer	59 5/8	60 1/8
Schlumberger	31 7/8	32
Texaco	35 7/8	35 7/8
U.A.L. Inc.	58 1/4	57 7/8
Union Carbide	22	21 7/8
U.S.X.	20	20 3/8
Westinghouse	58 3/8	58
Xerox Corp.	64 1/8	64 1/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,6250 F ↓

Sur des marchés des changes très calmes, le dollar a reperdu un peu du terrain qu'il avait regagné ces jours derniers, revenant de 6,64 F à 6,62 F environ. Le cours du deutschemark à Paris est revenu en dessous de 3,27 F, après les déclarations officielles faites au sommet franco-allemand, suivant lesquelles les parités seraient fermement maintenues.

FRANCFORT	28 oct.	29 oct.
Dollar (en DM)	2,0321	2,0270

TOKYO	28 oct.	29 oct.
Dollar (en yens)	159,30	159,60

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (29 oct.)	7 3/16 %
New-York (28 oct.)	5 13/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	27 oct.	28 oct.
Valeurs françaises	145	144,4
Valeurs étrangères	108	108,4

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	380,2	377,5

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	27 oct.	28 oct.
Industrielles	1 841,82	1 845,47

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	27 oct.	28 oct.
Industrielles	1 257,8	1 255,6
Mines d'or	269,6	277,7
Fonds d'État	82,37	82,94

TOKYO

	27 oct.	28 oct.
Nikkeï	16 157,8	16 397,8
Indice général	1 345,94	1 365,81

MATIF

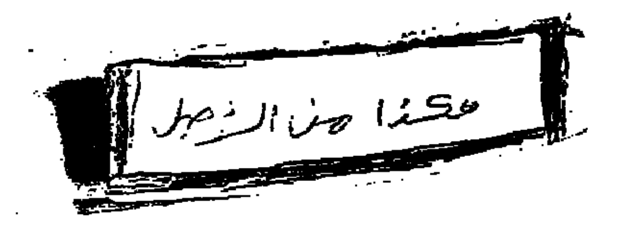
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 28 octobre
Nombre de contrats : 7 150

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	107,90	108,75	108,70	108,40
Précédent	–	108,20	108,85	108,70	108,55

AUTOUR DE LA CORBEILLE

M. BALLADUR A CHOISI LES CABINETS D'AUDIT POUR LA PRIVATISATION DES AGF. – M. Edouard Balladur a décidé, le 28 octobre, de confier aux cabinets ACL audit (correspondant de Coopers) et Guerard, Delbor, Vallas (GDV), la réalisation de la mission d'audit préalable à la privatisation des Assurances générales de France (AGF). D'autre part, la responsabilité de conseil du gouvernement dans cette opération sera assumée par la Banque Indosuez, qui sera assistée dans sa tâche par la banque de Crédit suisse First Boston. Les AGF ont, de leur côté, retenu comme conseil la Société générale.

BSN SURSEOIT A LA FUSION DE GÉNÉRALE BISCUIT AU SEIN DU GROUPE. – Le groupe agro-alimentaire BSN, qui a pris le contrôle de Générale Biscuit (GB) en mai dernier, a décidé de surseoir à l'absorption du troisième biscuitier mondial. On rappelle que les actionnaires de GB ont eu la possibilité, dès le 26 mai, de céder leurs titres à BSN, au prix unitaire de 2 285 F.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 28 OCTOBRE

Cours relevés à 17 h 47

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1708	4,5 % 1973	1630	1700	1700	+ 4 29
4445	C.N.E. 3%	4421	4455	4455	+ 0 76
1195	B.N.P. T.P.	1210	1193	1193	− 1 40
1200	C.C.F. T.P.	1265	1250	1250	− 1 18
1145	Créd. Lyon. T.P.	1147	1145	1145	− 0 17
2555	Electricité T.P.	2650	2622	2622	− 1 05
2150	Renault T.P.	2116	2110	2110	− 0 28
2065	Rhone-Poul. T.P.	2120	2120	2125	+ 0 23
1420	St-Gobain T.P.	1445	1420	1410	− 2 42
1370	Thomson T.P.	1375	1385	1385	+ 0 72
410	Accor	419 80	420	418	− 0 42
1970	Agence Havas	1990	1998	1980	− 0 50
1720	Ag. Havas C. I.	1770	1780	1780	+ 0 56
735	Air Liquide	778	770	768	− 1 28
1890	Alcatel	1885	1900	1900	+ 0 79
1810	Als. Superm.	1945	1930	1930	− 0 77
390	A.L.S.P.I.	402	373 90	380	− 5 47
320	Alsthom ★	339 40	335	332	− 2 18
2050	Arjom. Prioux	2060	2070	2050	− 0 48
275	Aussedat-Rey	289	291	295	+ 2 07
1540	Aux. Entrepr.	1445	1434	1440	− 0 34
1200	Avions Dassault	1200	1165	1118	− 6 83
430	Bail-Equipem.	470	460	458	− 2 55
1070	Bail-Investis.	1070	1050	1050	− 1 86
1090	Cie Bancaire	1106	1113	1114	+ 0 72
500	Bazar H.-V.	559	549	548	− 1 96
485	Béghin-Say	503	505	510	+ 1 39
425	Burger (Mé)	434	429	429	− 1 15
600	Bic	616	615	618	+ 0 32
1460	B.I.S.	1455	1420	1440	− 1 03
2390	Bicoult (Général)	2310	2300	2300	− 0 43
2330	Bongrain S.A.	2298	2245	2245	− 2 30
1360	Bouygues	1360	1360	1360	....
4170	B.S.N.	4195	4132	4150	− 1 07
1100	Carnaud	1114	1092	1092	− 1 97
3600	Carrefour	3565	3540	3550	− 0 42
2200	Casino	2230	2260	2255	+ 1 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.
2210	Damart S.A.	2280
4000	Darty ★	4055
285	Dév. P.d.C. (Li)	285
550	D.M.C.	511
2190	Docks France ★	2351
1800	Dumez ★	1800
1330	Eaux (Gén.)	1335
2850	Ecco ★	3001
950	Electro-Financ.	940
310	Elf-Aquitaine	309 50
305	— (certific.)	294 20
2300	Epeda-B-Faure	2340
3190	Essilor	3260
465	Esso S.A.F. ★	470
3150	Eurafrance	3170
1300	Eurocom ★	1369
2900	Euromarché	2850
810	Europe n° 1 ★	818
1390	Facom	1470
995	Fichet-bauche	1080
290	Financel	289 90
180	Fives-Lille	158
240	Fraissinet (Mé)	245
340	Francarep	349
1000	Fromageries Bel	1090
990	Gal. Lafayette	938
355	Gascogne	380
300	Géophysique	290
1420	Gerland	1430
495	GTM-Entrepose	509
690	Guyenne-Gas. ★	675
2720	Hachette ★	2870
770	Hénin (La)	802

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) — 28/10

Droits et bons

Attribution

Souscription

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL — COURS préc. — COURS 28/10 — COURS DES BILLETS Achat Vente

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES — COURS préc. — COURS 28/10

c : coupon détaché
o : offert
● : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

Cinq gendarmes débordés

Etat d'urgence à Wallis-et-Futuna

NOUMÉA
de notre correspondant

L'île de Wallis, territoire d'outre-mer situé en Polynésie *occidentale, à deux mille kilomè*tres des côtes de Nouvelle-Calédonie, vit depuis le mercredi 29 octobre sous le régime de l'état d'urgence. Cette mesure d'exception — pour le moins singulière dans cette possession française farouchement loyaliste — a été prise par l'administrateur supérieur de l'archipel de Wallis-et-Futuna, M. Jacques Le Henaff, suite à une agitation de coulisses entretenue par certains milieux de la chefferie coutumière.

Sur place la situation est calme, aucun attroupement *n'ayant été signalé dans la jour*née de mercredi. Mais *« à titre de précaution »* le haut-commissariat de Nouvelle-Calédonie a dépêché à bord d'un Transall un détachement d'une trentaine de gendarmes. Dans le même temps, la section de légionnaires du V[e] Régiment étranger de génie — habituellement basé à Mururoa — qui effectuait dans l'île des travaux d'utilité publique, a été mise à la disposition du représentant de l'Etat.

De source officielle, à Nouméa, on cherche à minimiser la portée de ces décisions, arguant du fait qu'aucune mesure intermédiaire n'était possible en raison des effectifs dérisoires de la gendarmerie locale (cinq hommes). L'avertissement, cependant, est sans ambiguïté de la part d'un administrateur supérieur, bien décidé à faire valoir l'autorité de l'Etat.

Mercredi soir (mercredi matin en *métropole*), M. *Jacques Le Hénaff* s'adressait aux habitants de l'île sur les ondes de RFO-Wallis en leur expliquant que *« les affaires de l'Etat restent du domaine de l'Etat »* et qu'il n'accepterait *« aucune ingérence extérieure »*. Et pour donner plus de poids à sa résolution il a couplé la mesure d'état d'urgence à un dépôt de plainte contre les instigateurs de la fronde coutumière.

Les difficiles relations entre la coutume et l'administration : telle semble être l'origine de cette poussée de fièvre sans précédent dans cet archipel de Wallis-et-Futuna qui dispute à Mayotte les records de loyalisme dans les DOM-TOM (97,69 % des suffrages pour M. Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle de 1981).

Depuis une semaine, une partie de la chefferie coutumière de l'île, emmenée par un des ministres du roi Lavélua, mène campagne pour obtenir le rapatriement du secrétaire général du territoire, M. Georges Jaymes. Ce dernier aurait froissé bien des susceptibilités locales en décidant le retour en métropole, dans le cadre des mouvements administratifs en cours, de deux fonctionnaires, MM. Gaudran et Moulard, *semble-t-il bien* en vue auprès de certains coutumiers. Obstination du chef de l'administration : il ne sacrifiera pas son secrétaire général sur l'injonction de quelques *esprits échauffés. L'affaire com*mence à prendre une mauvaise tournure quand un caillou, lancé par un inconnu, atterrit dans le bureau du secrétaire général. Une étape supplémentaire est franchie *mercredi matin* avec les menaces proférées par une trentaine de coutumiers d'enlever *manu militari* le fonctionnaire indésirable dans un avion à destination de *Nouméa. Pour l'administrateur* supérieur, c'en est trop : il décide de taper du poing sur la table.

Querelles de chefs

Poussée de fièvre éphémère ? On attendait *mercredi* une prise de position du roi Lavélua, dont dépendra certainement l'évolution de la situation. Il semblerait toutefois, selon le haut-commissariat à Nouméa, que le hiérarque coutumier ait donné son aval, ainsi que les deux parlementaires RPR, MM. Benjamin Brial et Sosepho Papilio, *à la mesure d'excep*tion. Selon des sources locales, cette affaire ne serait pas étrangère à des querelles de pouvoir au sein de la chefferie : le ministre *frondeur serait précisément un* rival du roi et chercherait à travers l'agitation actuelle à se faire valoir auprès de la population.

Il reste qu'à Wallis, le rapatrie*ment forcé de fonctionnaires* contestés est une vieille habitude : en 1974, l'administrateur supérieur d'alors avait dû boucler ses valises sous l'insistante pression du chef coutumier, et sur les quatre-vingt-cinq métropolitains présents sur l'île, rares sont ceux qui achèvent leur séjour de trois ans, rapidement découragés par certaines « mises en quarantaine ». Cela n'empêche pas les Wallisiens d'être passionnément pro-français.

FRÉDÉRIC BOBIN.

LIBAN

Le Hezbollah enlève quatre soldats syriens dans la Bekaa

Quatre soldats des forces d'élite syriennes ont *été enlevés* mardi 28 octobre à l'aube à Machghara, dans la plaine libanaise de la Bekaa, par des miliciens du Hezbollah.

L'enlèvement est intervenu quelques heures après l'arrestation à un barrage conjoint de l'armée libanaise et des forces syriennes, de deux miliciens pro-iraniens. Les deux hommes, armés de revolvers, avaient *refusé* d'obtempérer *aux* ordres et un échange de coups de feu s'était ensuivi.

Les soldats syriens et libanais ont renforcé leurs barrages à Mach*ghara et dans les environs, où règne* une vive tension. Les réunions qui se sont tenues dans la localité et dans le village proche d'Aaitanit, où se trouve le commandement syrien, n'ont pas permis de parvenir à une solution. Selon une source proche du mouvement chiite Amal, dont un des responsables participe aux réunions, le Hezbollah demande la libération des six personnes alors que les militaires exigent l'élargissement préalable des quatre soldats syriens.

Trêve précaire à Saïda

Le cessez-le-feu conclu à Saïda, capitale du Sud libanais, entre miliciens chiites et palestiniens semble de plus en plus précaire, en raison du refus du mouvement Amal d'éva*cuer les hauteurs de Maghdouché*, au sud-est de la ville, d'où il bombarde le camp palestinien d'Aïn Héloué. Des accrochages intermittents opposent les belligérants que 500 mètres séparent, le long de la route menant d'Aïn Héloué à Maghdouché. Trois Palestiniens du camp ont été blessés, ce qui porte le bilan à 34 morts et 110 blessés depuis le début des combats, vendredi soir.

● **Le général Pons quitte la FINUL.** — Le général français, qui était commandant en chef adjoint de la FINUL depuis 1984, quittera son poste le 4 novembre prochain. Il sera remplacé par le général Michel Zeisser, qui avait commandé en 1980 le bataillon logistique français, puis en 1982, le bataillon opérationnel français de la FINUL. — *(AFP.)*

Sur le vif

Gare aux poux

C'est pas pour vous vexer, mais faut que je vous dise, vous me dégoûtez tous un peu. J'ai peur que vous me refiliez vos *parasites* et vos microbes. Remarquez, c'est nouveau. Il y a quelques jours encore, inconsciente du danger, à la sortie de la station Chaussée-d'Antin, j'hésitais pas à hisser ma fatigue, mon parapluie et mon sac en me cramponnant à la rampe de l'escalier, je buvais mon café accoudée au comptoir du bar-tabac du coin, et à la gym je fourrais négligemment mes affaires dans le premier casier venu.

Fini, ça, terminé ! Pourquoi ? Parce que vous avez des poux. *Inutile de nier. C'est marqué* dans le *Reader's Digest*. Vous êtes un peu moins sales qu'il y a deux ans, mais, question poux, vous battez tous les records. J'ai les chiffres sous les yeux. En 1985, vous avez acheté trois millions de produits anti-poux. Or il suffit d'une seule dose pour épouiller toute une famille.

Bizarre, non ? En 1960, paraît qu'il n'y en avait pratiquement plus. Et puis, là, c'est l'invasion. On ne voit plus que ça *dans les* hôpitaux et les pharmacies, on n'a jamais vendu autant de peignes fins, et les gens n'arrêtent pas de se chercher des poux en récitant du Rimbaud. *C'est au* point que mon Jacquot a été obligé de créer un bataillon de dames-poux, chargées de dresser la liste interminable de tous les établissements *scolaires* infestés.

Autre chose : contrairement à vous, ils ne sont pas racistes, les poux. Ils ne s'attaquent pas en priorité aux tignasses ébouriffées des gosses d'émigrés. Ils adorent se balader sous la frange des minettes des beaux quartiers.

Le plus mortifiant, c'est pas ça. Ce matin, à la conférence, je me radine, toute fière, toute coquette, avec un joli chapeau rouge assorti à mon tailleur. Je vais pour leur faire la bise. Ils s'écartent, ils se détournent. Enfin quoi, j'ai pas la gale ! Alors eux : Non, mais t'as peut-être des totos sous ton bibi.

CLAUDE SARRAUTE.

Nomination de préfets

Le conseil des ministres du mercredi 29 octobre a adopté le mouvement préfectoral suivant :

● **Région de Haute-Normandie : M. Jean-Claude Quyollet.**

M. Jean-Claude Quyollet, préfet de la région du Limousin est nommé préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime en remplacement de M. Silberzahn nommé préfet de la région de Franche-Comté.

[M. Jean-Claude Quyollet, *né le* 28 mai 1932 à Saintes, est maître de conférences à l'Institut d'études politiques et à l'Ecole nationale d'administration. Il a été, en 1963, chargé de mission au cabinet du ministre de l'information, puis nommé, en *1966*, conseiller technique au cabinet de M. François Missoffe, alors ministre de la jeunesse et des sports, après avoir été directeur du cabinet du préfet de la Charente (1959), et de celui du préfet du Haut-Rhin (1963). En mars 1968, il est nommé secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, et en février 1974 il devient secrétaire général de la Seine-Saint-Denis.

Il est nommé préfet de la Manche en 1977, directeur du cabinet du ministre de la santé en 1979 et préfet du Gard en 1980. Il devient en 1982 préfet de l'Oise et en mars 1985 préfet de la région du Limousin.]

● **Région du Limousin : M. Philippe Loiseau.**

M. Philippe Loiseau, préfet du département de Meurthe-et-Moselle, est nommé préfet de la région du Limousin, préfet de la Haute-Vienne en remplacement de M. Quyollet.

[*Né le* 2 *décembre 1930* à *Gaillon* (Eure), licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Loiseau, après avoir été administrateur adjoint de la FOM en service au Soudan français en 1955, fut intégré en 1958 et nommé directeur de cabinet du préfet du Finistère en 1961. Directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais en 1967, il devient secrétaire général de la Réunion pour les affaires économiques en 1968, puis chef de mission auprès du préfet de Haute-Normandie en 1971. Il est nommé secrétaire général de la Seine-et-Marne en 1975, puis préfet de la Haute-Corse en 1979. Préfet de l'Ain en 1981, il est *nommé en Meurthe-et-Moselle en 1984.*

● **Meurthe-et-Moselle : M. Désiré Carli.**

M. Désiré Carli, préfet hors cadres, est nommé préfet du dépar*tement de Meurthe-et-Moselle en* remplacement de M. Loiseau.

[Né le 9 novembre 1924 à Brazzaville (Congo), M. Carli a fait carrière dans l'administration d'outre-mer et a *été* sous-préfet d'Issoudun (1974), de Fontenay-le-Comte (*1976*) et de Castres (1978). Il est nommé préfet de la Guyane en 1980, préfet des Hautes-Alpes en 1981 et placé en position hors cadres en juillet 1982.]

A Genève

Les Etats-Unis vont préciser leurs propositions sur la réduction des armements stratégiques

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a confirmé, mardi 28 octobre, que M. Reagan avait envoyé aux négociateurs américains, à Genève, des intructions pour la reprise des discussions avec les Soviétiques sur certains des dossiers traités à Reykjavik entre le président des Etats-Unis et M. Gorbatchev. *« Nous sommes prêts à reprendre ces sérieuses discussions là où nous nous sommes quittés*, a dit M. Speakes. *Je pense qu'il existe des possibilités de progrès basées sur les fondations établies en Islande. »*

Selon un responsable américain, qui a souhaité garder l'anonymat, les Etats-Unis soumettraient à l'URSS une proposition visant à réduire de 50 % en cinq ans les arsenaux nucléaires stratégiques des deux pays et à retirer d'Europe l'ensemble des missiles à portée intermédiaire (SS-20 et Pershing-2) qui y sont déployés. La proposition américaine envisagerait également l'élimination totale en dix ans des missiles balistiques.

Ces précisions sont données alors qu'une certaine confusion règne sur les propositions qu'avait avancées M. Reagan à Reykjavik. Les Soviétiques soutiennent, en effet, que le président américain a suggéré que les Etats-Unis et l'URSS travaillent à la suppression de toutes les armes nucléaires stratégiques — c'est-à-dire également de celles qui sont transportées par avion ou par des missiles de croisière et non pas seulement celles des missiles balistiques. Le débat sur ce point a été relancé, mardi, par le *New York Times*, le journal ayant cité un haut responsable de la Maison Blanche qui ne « conteste pas » que M. Reagan ait approuvé, au moins de façon préliminaire, l'élimination de toutes les armes nucléaires stratégiques.

Les dernières propositions américaines et les suites du sommet de Reykjavik devraient être au centre des entretiens des chefs de la diplomatie des deux pays, MM. George Shultz et Edouard Chevardnadze, prévus, en principe à Vienne, les 6 et 7 novembre en marge de la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 29 octobre

Légère amélioration

Secouée depuis le début de la semaine par des ventes bénéficiaires, la Bourse de Paris avait moins mauvaise mine mercredi matin. Au cours de la session préliminaire, une légère amélioration s'est fait jour. D'abord à l'effritement, la tendance s'est un peu raffermie ensuite et l'indicateur instantané a timidement progressé de 0,21 %.

Hausse de Moët, Synthélabo, CSF, Perrier, Docks de France, Printemps (de 1 % à 2,2 %). Repli de TRT (– 4 %), Schneider (– 3 %), Prouvost (– 2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	418	419	419
Agence Havas	1980	1970	1970
Air Liquide (L')	768	765	765
Bancaire (Cie)	1114	1114	1120
Bongrain	2245	2245	2246
Bouygues	1380	1380	1380
B.S.N.	4150	4150	4155
Carrefour	3550	3545	3550
Chargeurs S.A.	1300	1300	1305
Club Méditerranée	594	591	596
Crédit National	1550	1550	1551
Eaux (Gén.)	1346	1349	1349
ELF-Aquitaine	308	308	308
Essilor	3210	3210	3210
Lafarge-Coppée	1326	1328	1333
Michelin	2480	2465	2462
Midi (Cie)	1558	1558	1565
Moët-Hennessy	2200	2210	2250
Navig. Mixtes	1083	1083	1072
Oréal (L')	3510	3525	3525
Pechelbronn	1125	1125	1125
Pernod-Ricard	1005	1009	1009
Peugeot S.A.	1057	1080	1076
Sanofi	670	670	670
Source Perrier	787	790	797
Télémécanique	2770	2770	2770
Thomson-C.S.F.	1525	1540	1555
Total-C.F.P.	424	424 50	424 50
T.R.T.	2450	2355	2345
Valéo	513	516	514

Le numéro du « Monde » daté 29 octobre 1986 a été tiré à 470 364 *exemplaires*

A B C D E F G

Les ambassadeurs arabes chargés du conflit Iran-Irak à Matignon

Le comité des sept ambassadeurs *arabes chargés de suivre la guerre* Iran-Irak a exprimé, mardi 28 octobre, auprès de M. Jacques Chirac son souhait que la France agisse, dans ce conflit, en faveur de *« la paix, pour soutenir les efforts de l'Irak »*.

« Nous sommes venus exposer au premier ministre la situation actuelle, qui est tragique », a indiqué M. Youssef Ben Abbès, ambassadeur du Maroc et doyen du corps diplomatique arabe à Paris, à l'issue de cet entretien qui intervient au lendemain de la reprise des négociations franco-iraniennes pour le règlement du contentieux financier.

Evoquant la guerre irako-iranienne, qui *« dure depuis sept ans malgré les efforts de l'Irak pour la paix »*, M. Ben Abbès a déclaré que la délégation était venue à Matignon *« après les derniers appels lancés par le président Saddam Hussein pour une paix négociée »* et avait *« demandé à M. Chirac que la France agisse dans le sens de la paix pour soutenir les efforts de l'Irak, ainsi qu'auprès de la Communauté européenne où elle a une grande influence, étant donné que c'est le seul pays qui ait une politique au Proche-Orient »*.

Blé pour la Syrie

Mille huit cents tonnes de blé de la récolte 1985 seront livrées dans quelques jours par bateau à la Syrie par la société Matrama, établie à Nantes. Stockées actuellement à Parthenay (Deux-Sèvres), les céréales seront fournies au titre de l'aide alimentaire de la Communauté européenne. La France a pris en charge l'acheminement.

M. Mitterrand n'est pas « présentement » candidat à la présidence de l'Europe

Au cours de son interview à Antenne 2, mardi 28 octobre, M. Mitterrand a été interrogé sur l'instauration éventuelle d'une présidence de l'Europe et le souhait exprimé par M. Giscard d'Estaing à ce sujet. Le président de la République a répondu : *« C'est une ambition très noble, et, si les conditions étaient réunies, ce serait une structure utile. Je comprends donc très bien les responsables politiques qui aspirent à remplir cette fonction. Tel n'est pas présentement mon cas. »*

Création d'un comité de soutien à l'ex-empereur Bokassa

Un député du Front national, M. Roger Holeindre, a annoncé, mardi 28 octobre à Paris, la création d'un comité de soutien à l'ex-empereur centrafricain Jean-Bedel Bokassa afin d'obtenir soit sa libération, soit un jugement *« libre »* et honnête, en présence d'avocats français ou internationaux.

